LES

COTES DE PROVENCE.

Χώραν δέκουσιν ἐλαιόφυτον μεν καὶ καταμπελον, σίτω δε λυπροτέρον διὰ τὴν τραχυτητα, ὥστε πεποιθότες τῇ θαλαττῇ μᾶλλον η τῃ γῃ, το προς ναυτιλίας το φυες ειλοντο μᾶλλον.

Leur territoire est planté d'oliviers et riche en vignobles, mais pauvre en blé, à cause de son âpreté : aussi, plus confians en la mer qu'en la terre, ont-ils appliqué de préférence leurs facultés à la navigation.

(STRABON, l. IV.)

On voit, dans l'état que Vauban rédigea lui-même en 1703 de ses services (1), qu'il avait six fois visité les côtes de Provence, en 1669, en 1679, en 1682, en 1687, en 1692, et la dernière en 1700. Ce fut dans ces divers voyages qu'il fit construire la nouvelle darse de Toulon, les fortifications de cette place, celles de Marseille, d'Antibes, et réparer les postes nombreux que le cardinal de Richelieu avait établis pour la défense de la côte, depuis le Var jusqu'au port de Bouc.

Si, dans un temps où cette contrée était loin d'avoir son importance actuelle, Vauban revenait cinq fois la parcourir et l'étudier, combien ne doit-elle pas fixer notre attention, aujourd'hui qu'elle est le siége principal de notre puissance maritime, et que les plus hautes questions militaires et commerciales qui agitent le monde semblent devoir se résoudre sur les eaux de la Méditerranée! C'est vers cette mer que gravite

(1) *Abrégé des services du maréchal de Vauban, fait par lui en 1703*, publié par M. Augoyat, colonel du génie.

depuis trente ans la politique des grandes puissances de l'Europe; c'est là que se préparent et se dénoueront les principaux événemens de notre époque; c'est là, par conséquent, qu'il importe aux grandes nations d'être fortes. Aucune d'entre elles n'occupe sur la Méditerranée une position supérieure à la nôtre. Nous avons beaucoup fait pour y consolider les avantages de notre pavillon; il reste à faire beaucoup encore, et la partie de ces côtes qui réclame nos soins les plus assidus est évidemment celle sur laquelle sont assises les villes de Marseille et de Toulon. Là est, en effet, le cœur de notre établissement sur la Méditerranée : les rivages qui s'étendent du Rhône aux Pyrénées, ceux de la Corse et de l'Algérie n'en sont, à certains égards, que les accessoires et le complément; ils tirent leur principale valeur de leurs relations avec les deux métropoles de notre commerce et de nos armes, et se fortifient de tout ce qui ajoute à la puissance de celles-ci.

Remplissant, il y a quelques mois, une mission relative à l'un des objets les plus vulgaires du service de la marine, j'ai parcouru la côte de Provence, et j'ai cherché à reconnaître ce que l'industrie humaine y peut ajouter aux bienfaits de la nature : j'essaie aujourd'hui de l'indiquer, heureux si ces observations imparfaites inspirent à de plus habiles l'envie de considérer de près un sujet si plein d'intérêt pour notre pays!

La marine militaire et la marine marchande, qui, dans leur étroite alliance, protégent ou développent les intérêts auxquels elles sont en apparence le plus étrangères, réclament en retour le concours de tous les arts et de toutes les industries; elles tiennent à tout par les besoins qu'elles ressentent aussi bien que par les bienfaits qu'elles dispensent. Parmi les élémens les plus essentiels de leur puissance, il faut assurément ranger le bon marché des provisions de bord et l'abondance des objets d'exportation et d'échange; l'un et l'autre se rencontrent dans le contact d'une agriculture florissante. Nous sommes, sous ce rapport, moins bien traités que nos voisins. Tandis que les ports concurrens de Gênes, de Livourne, de Naples, sont appuyés sur les territoires féconds du Piémont, de la Toscane, de la Campanie, ceux de Marseille et de Toulon n'ont derrière eux qu'une région montueuse et stérile. Le développement de la production agricole en Provence est donc un objet de l'intérêt le plus direct pour notre marine de la Méditerranée. Si nos ressources sont, à cet égard, fort au-dessous de nos besoins, ce n'est pas que la culture provençale soit mauvaise : elle est, au contraire, en général bien appropriée à la nature du pays; mais l'espace lui manque, elle est à l'étroit entre les rochers des montagnes et les torrens des vallées. Heureusement le sol arable de la Provence est susceptible de recevoir une très grande extension par le desséchement des marais et l'organisation méthodique d'un vaste système d'atterrissemens; d'un

autre côté, l'irrigation, qui, sous le soleil du midi, décuple souvent les produits du terrain, est bien loin d'avoir épuisé ses trésors, et l'emploi judicieux des eaux perdues qui descendent des Basses-Alpes et de leurs contreforts équivaudrait à la conquête d'une province. Ce n'est pas ici le lieu de donner à ces grandes entreprises agricoles toute l'attention qu'elles méritent; mais les laisser passer inaperçues quand leurs élémens se trouvent réunis sous les pas du voyageur, ce serait oublier que, pour élever l'industrie commerciale et maritime de la Provence, il faut en élargir la base.

Les bateaux à vapeur descendent aujourd'hui, quand les eaux sont bonnes, de Lyon à Beaucaire en quinze heures. On connaît la mâle et sévère beauté de cette partie de la vallée du Rhône. — Le paysage change d'aspect à partir de Beaucaire; les montagnes s'écartent; les grandes anfractuosités disparaissent; les soulèvemens calcaires ou volcaniques ne se détachent plus sur la sombre verdure des vallons : la contrée s'aplanit, et les terrains d'alluvion, que les courans descendus des Alpes ont formés en refoulant la mer, ne s'élèvent guère au-dessus de son niveau; le Rhône lui-même a perdu sa rapidité. Le mouvement et l'activité de la population semblent s'arrêter avec la variété d'aspect du sol; les habitations s'éloignent du fleuve et se tiennent en dehors de la large zone sur laquelle il déborde périodiquement; le mistral seul a le pouvoir de troubler le calme majestueux qui règne à l'horizon. Cependant le bateau à vapeur chemine, et bientôt de vieilles et noires murailles, surmontées de tours et de clochers, se dessinant sur l'azur éclatant du ciel, rappellent la présence de l'homme; un repli du courant vous porte à leur pied; des mâts nombreux se montrent en arrière d'un pont de bateaux; vous êtes à Arles.

Cette antique résidence de Constantin, cette Rome des Gaules (1) où la puissance des empereurs se maintint si long-temps en face des barbares, cette capitale déchue d'un royaume auquel elle donnait son nom, était, il y a soixante ans, profondément séparée, par les priviléges et les immunités dont elle jouissait, du royaume de France proprement dit. Arles pouvait être alors une ville française aux yeux de l'étranger : à ceux de ses habitans et de ses voisins, elle était la ville libre par excellence. La révolution a fait passer sur elle le niveau de l'égalité : le chemin de fer, dont le tracé bouleverse à ses portes les tombes romaines que vingt siècles avaient respectées, menace d'un bien autre péril ce qui lui reste d'originalité. Encore un peu de temps, et elle sera comme tant d'autres villes. Chaque année qui approche avancera l'œuvre de nivellement plus que ne le faisait auparavant tout un siècle. Hâtez-vous donc de visiter Arles, vous qui voulez respirer un parfum de civilisa-

(1) *Gallula Roma Arelas*, disait Ausone au IVe siècle.

tion romaine qui va s'évanouir, et contempler, dans la pureté que son isolement lui avait conservée, une belle et noble race qui va se disperser.

Ce qu'Arles a de plus remarquable, ce n'est ni son hôtel de ville, bâti par Mansard, ni son portail et son cloître de Saint-Trophime, chefs-d'œuvre du XIIIe siècle, ni son buste de Livie, qui vaut à lui seul tout un musée, ni ses Aliscamps (*Elysii campi*), où se pressent les tombes romaines (1); ce n'est ni son théâtre antique, où s'assirent tant de personnages consulaires, ni même son cirque, plus grand et mieux conservé que celui de Nîmes (2). On trouve ailleurs d'aussi précieux monumens des arts; mais ce qu'aucune ville, à commencer par Paris, ne peut disputer à Arles, c'est la beauté, c'est la grace héréditaire de ses filles.

D'où leur viennent ces tailles droites et flexibles, cet aplomb gracieux de tous les membres, cette coupe harmonieuse du visage, cette finesse des cheveux et de la peau, en un mot cette distinction de race qui manque à tant d'illustres familles? Les savans ont compulsé sur cet attrayant sujet bien des textes; ils ont beaucoup disserté de l'origine de cette population si distincte de celles qui l'entourent, et, sur les noms consignés dans son histoire, la plupart l'ont jugée romaine. Ces noms appartenaient à une aristocratie conquérante, et, de ce qu'ils étaient latins, il ne s'ensuit pas que le peuple le fût aussi. Quand la domination romaine s'étendit sur ce territoire, Arles était une colonie de Marseille, d'origine grecque par conséquent, et Rome avait alors plus besoin de garnir ses murs et ses armées de la population des provinces conquises, qu'elle n'était en état de leur céder de la sienne. Elle leur envoyait, avec ses lois, des gouverneurs, des patriciens, des légions mêmes (3); mais la masse des gouvernés restait ce qu'elle était, et rien, dans sa nationalité, n'était changé que le nom. Si d'ailleurs, depuis deux mille ans, le peuple d'Arles s'est conservé si différent des populations qui le touchent, comment admettre qu'il se soit renouvelé pendant qu'une domination étrangère passait sur lui? Ses caractères physiques fournissent peut-être sur son origine de plus sûres indications que les livres : les jambes nerveuses du coursier arabe témoignent de sa noblesse bien mieux que la généalogie qu'il porte suspendue à son poitrail. A considérer ainsi le peuple d'Arles, on lui trouve peu d'analogie avec les Italiens aborigè-

(1) Siccome ad Arli, ove 'l Rodano stagna,
Fanno i sepolcri tutto 'l loco varo....
DANTE, *Inferno*, c. IX.

(2) Le grand axe a 140 mètres, le petit 103; les arcades sont au nombre de 60, et 25,000 spectateurs peuvent tenir sur les assises; c'est le double de la population actuelle de la ville.

(3) La 6e légion était établie à Arles (C. Plin., v. 4.); mais peut-être était-elle de celles qui ne possédaient pas un seul soldat qui fût Romain de naissance.

nes : ceux-ci sont d'une nature plus rude; ils n'ont ni l'élégance de ses formes, ni cette délicatesse de mœurs qui perce ici dans les habitudes des classes les plus humbles; il existe entre eux et lui la même différence qu'entre les statues romaines et les statues grecques : celles-ci offrent, à ne s'y pas méprendre, le type des formes qui se sont conservées dans ce coin de la France, et la famille de la Vénus d'Arles (1) semble y former encore le fond de la population.

Cette belle race ne croît pas en nombre. Du recensement de 1811 à celui de 1841, la population s'est élevée à Nîmes de 37,721 ames à 41,180; à Avignon, de 23,739 à 32,109; à Marseille, de 102,217 à 147,190: elle est descendue à Arles de 20,151 à 19,406, dont 12,155 seulement sont agglomérées dans l'enceinte de la ville. En remontant au commencement de la révolution, l'amoindrissement est encore plus sensible; en 1789, la commune comptait 25,034 habitans.

Il serait plus curieux qu'utile d'examiner si cette décadence d'une ville, autour de laquelle tout grandit, tient à la perte des institutions locales qui jadis retenaient les Arlésiens chez eux. Quoi qu'il en soit, la diminution a porté sur la population urbaine et non sur celle de la campagne. La ville est parsemée d'hôtels aujourd'hui solitaires, et l'on ne parle pas de fermes abandonnées. Le territoire agricole s'est au contraire accru et assaini, et, si la ville doit revenir à son ancienne prospérité, ce sera par la réaction des améliorations auxquelles il se prête.

Ce territoire ne ressemble à celui d'aucune de nos villes : il a une étendue de 123,014 hectares, et forme à lui seul le quart du département des Bouches-du-Rhône; mais il comprend sur la rive droite du Rhône presque toute la Camargue, et sur la rive gauche de vastes marais et la célèbre plaine de la Crau. On y compte à peine 16 habitans par kilomètre carré, au lieu de 91, comme sur les trois autres quarts du département. Déduction faite de la superficie et de la population de la ville, il ne reste dans la campagne que 6 individus par kilomètre : ce n'est pas les deux cinquièmes de ce qu'offrent les plus mauvais cantons des Landes. Doublement intéressante par le malheur de son état actuel et

(1) La statue de ce nom a été trouvée en 1651 dans une fouille faite au théâtre d'Arles : on la croit copiée d'un bronze de Praxitèle. Les mutilations qu'elle a subies, et dont la plus regrettable est celle des bras, sont la suite d'un accès de ferveur dans lequel les nouveaux chrétiens d'Arles renversèrent, au IIIe siècle, toutes les images païennes qui décoraient leurs murs. La Vénus tenait de la main gauche un miroir, et, cette donnée admise, son mouvement est plein de grace et de coquetterie. En la restaurant avec un médiocre bonheur, on ne lui a pas rendu cet accessoire, et, faute d'être expliquée, l'attitude paraît fausse et maniérée.

La ville d'Arles fit, en 1683, hommage de sa Vénus à Louis XIV; il la fit placer à Versailles, d'où elle est venue au Louvre. La ville n'en possède qu'un mauvais plâtre, en attendant le bronze que lui devrait la direction des beaux-arts.

par la transformation que l'industrie humaine a commencé à lui faire subir, cette contrée est au plus haut degré digne de la sollicitude de l'administration; aucune autre ne paiera par de plus grands résultats les sacrifices dont elle sera l'objet.

Pour l'étudier, il est nécessaire de sortir des murs d'Arles.

La partie de l'arrondissement d'Arles située sur la rive gauche du Rhône consiste en un terrain d'alluvion déposé au pied de la formation calcaire et montueuse qui, des Alpes maritimes au port de Bouc, constitue la côte de France. Les Alpines que ce terrain enveloppe, et quelques îlots voisins, sont les seules roches qui le percent. Il forme un quadrilatère dont l'angle supérieur est à la prise d'eau du canal des Alpines dans la Durance, et qui est borné au nord sur une longueur de 45 kilomètres par cette rivière, à l'ouest sur 74 kilomètres par le Rhône. Le côté oriental a, de la prise d'eau à la mer, 40 kilomètres, et de son extrémité à l'embouchure du grand Rhône on en compte 12. De ces quatre sommets d'angles, les deux derniers sont au niveau de la mer; le confluent de la Durance et du Rhône est à 12 mètres 29, et la prise d'eau du canal des Alpines à 139 mètres 91 au-dessus de ce niveau. Ainsi, considéré dans son ensemble, ce territoire présente, de la Durance à la mer, un plan incliné dont toute la surface, sauf les Alpines, pourrait être inondée par cette rivière, et en effet, dans des temps reculés, celle-ci a sillonné ce vaste espace.

Lorsque les grands courans descendus des Alpes ont creusé la vallée de la Durance, une immense coulée de cailloux roulés s'est précipitée, par la coupure de Lamanon qui sépare la chaîne des Alpines de la grande formation calcaire, dans l'angle à peu près droit, alors occupé par la mer, qu'elles forment entre elles. Ce dépôt pierreux, dont l'épaisseur paraît être de 60 à 80 mètres, est la Crau, le *Campus lapideus* des anciens. Son sommet est à Lamanon; il s'incline régulièrement du nord-est à l'ouest et au sud, et se termine parallèlement au Rhône et à la mer par une arête élevée de 20 à 25 mètres au-dessus de leur niveau.

La Durance a d'abord frayé son chemin droit au sud par cette même coupure de Lamanon; elle tombait dans une baie ouverte au nord du golfe de Fos, le long du gisement des étangs de l'Olivier, de la Valduc, d'Engrenier, et trouvait à 30 kilomètres environ du point de départ le niveau de la mer, auquel ses eaux arrivent aujourd'hui par un détour quatre fois plus long. L'esprit s'effraie au calcul de la force qu'elle déployait lorsque, dans ses grandes crues, une masse de 6,000 mètres cubes d'eau descendait par seconde d'une hauteur de 140 mètres sur ce court espace. De telles cataractes devaient remuer profondément un terrain de cailloux, en entraîner les couches supérieures, et les jeter en vastes bancs sur le plan incliné au bas duquel leur impétuosité s'amor-

tissait dans les flots de la mer. Un jour est enfin venu où les obstacles que ces eaux accumulaient devant elles les ont fait refluer le long du pied méridional des Alpines. Elles ont alors creusé le vallon des marais des Baux, et, arrêtées par le plateau calcaire sur lequel est posée Arles, elles se sont infléchies au sud-est, et sont arrivées à la mer par le lit des étangs de Ligagneau et de Galéjon, laissant pour trace de leur passage les vastes marais qui subsistent encore. Enfin l'étroite tranchée de Lamanon s'est encombrée, et la Durance a été repoussée au nord des Alpines; mais, avant de s'établir dans son lit actuel, elle a fait invasion par Orgon et les Palus de Molèges, puis par Château-Renard, Saint-Gabriel et Eyragues, joignant ainsi le Rhône à peu de distance en amont d'Arles.

La marche de tous ces bouleversemens est restée profondément empreinte sur le sol; on peut y suivre les lits que s'est successivement creusés la Durance, et ce serait une étude du plus haut intérêt sur la génération des terrains d'alluvion et l'action des grands courans d'eau que celle où, relevant, le niveau à la main, les traces de ces érosions, on reproduirait le spectacle de révolutions si modernes aux yeux du géologue.

Le terrain de poudingue de la Crau une fois formé, les dépôts limoneux du Rhône l'ont chaussé, et ont étendu au-dessous de lui un terrain de sable gras, toujours humide et souvent submergé. Ces deux alluvions adjacentes ont des caractères essentiellement différens. Dans leur état naturel, la plus élevée est vouée à la stérilité par la nudité des cailloux dont elle est formée, et la richesse du sol de la plus basse est étouffée sous les eaux : ce qui manque à l'une est précisément ce que l'autre a de trop.

Le premier qui conçut les moyens de tirer parti de cette disposition des lieux fut Adam de Craponne, l'un des plus grands citoyens qu'ait vu naître la Provence, et le premier ingénieur de son temps. Il amena dans la tranchée de Lamanon une dérivation de la Durance prise à 23 kilomètres en amont, et la dirigea sur Arles au travers de la Crau. Le canal de Craponne a 68 kilomètres de longueur et 137 mètres de pente; une de ses branches va de Lamanon à Salon; il arrose 13,500 hectares, dont il décuple la valeur, et fournit des forces motrices à trente-trois usines : cette grande entreprise, commencée en 1554, se terminait en 1559, et, quelques années plus tard, l'homme de génie qui l'avait conçue et exécutée mourait, à peine âgé de quarante ans, dans un hôpital de Nantes.

En 1773, une nouvelle dérivation, le canal des Alpines, fut tirée de la Durance. Elle se divise en deux branches, dont l'une côtoie la route de Marseille à Paris, et arrose au nord des Alpines les territoires d'Or-

gon, de Senas, de Château-Renard; l'autre vient passer à Lamanon, et se bifurque plus bas pour envoyer ses eaux à l'ouest vers le Rhône, et au sud vers Istres.

Lamanon, qu'on pourrait appeler le château d'eau de la Crau, est à 107 mètres au-dessus du niveau de la mer et au sommet de l'angle dans lequel 40,000 hectares de cailloux roulés s'encaissent entre les soulèvemens calcaires. De son bassin, on peut dispenser à volonté l'irrigation sur toute cette étendue; mais sur la plus grande partie on n'arroserait que des pierres, et, pour y cultiver, il faut commencer par former un sol labourable. C'est à quoi sont merveilleusement propres les eaux limoneuses de la Durance. A mesure qu'elles s'étendent sur la Crau, les cailloux disparaissent sous la couche de terre végétale qu'elles apportent, et bientôt une riante verdure se dessine sur le galet aride. On n'a jusqu'à présent tiré qu'un médiocre parti de la puissance de ce moyen d'atterrissement. Rien ne serait plus facile que d'organiser au profit de la culture une conquête méthodique et rapide de toute la surface de la Crau. L'irrigation ne se pratique pas toute l'année; elle est interrompue pendant l'hiver, et lorsque les eaux de la Durance sont bourbeuses, ce qui arrive souvent, on évite de les répandre sur les terres cultivées. C'est précisément alors qu'elles sont le plus abondantes, et au moyen d'artifices très simples, les artères principales qui servent à l'irrigation deviendraient les voies de l'atterrissement. On pourrait, sans grande dépense, jeter ainsi sur la Crau, pendant une centaine de jours de l'année, 30 mètres cubes d'eaux limoneuses par seconde, c'est-à-dire de 3 à 4 millions de mètres cubes de terre, et livrer chaque printemps à la charrue 300 hectares et au-delà. Ces terres descendent par la Durance d'un niveau très supérieur à celui de la plaine :

..... Hùc summis liquuntur rupibus amnes
Felicemque trahunt limum....
(Géorg., l. ii.)

Adam de Craponne a montré comment on pouvait les détourner au passage; il ne s'agit que de compléter son œuvre et d'apporter quelque ensemble dans les vues et dans l'action.

La zone inférieure, baignée par la Durance et par le Rhône, réclamait des soins d'une autre nature.

On comprend qu'encaissées dans des terrains d'alluvion essentiellement perméables, et soutenues par eux au-dessus du niveau des plaines voisines, les eaux de la Durance s'épandent incessamment par infiltration sur ces plaines, et forment, suivant le relief du sol, des étangs, des marais ou des cours d'eau. Au xiiie siècle, les parties basses du pays compris entre la rive gauche de la Durance et le Rhône présentaient

une succession de cuvettes plus ou moins évasées, se dégorgeant les unes dans les autres, en descendant de la vallée de la Durance à la mer. Tarascon était enveloppé à l'est par de vastes marécages, Arles par un véritable lac; les collines de Cordes et de Montmajour, qu'environnent aujourd'hui des terres si fécondes, n'étaient alors que des îles. Le *corps des vidanges d'Arles*, dès long-temps organisé pour défendre le territoire contre l'envahissement des eaux, luttait péniblement contre cet état de choses. On se préoccupa sérieusement au XVI[e] siècle de le faire cesser : c'était en Provence un temps de grandes entreprises. Des tentatives infructueuses furent faites en 1540, en 1548, en 1600; enfin, en 1619, on mit la main à l'œuvre, et le *corps des vidanges* se chargea, pour une somme de 28,000 livres, de conduire, au travers du territoire d'Arles, les eaux de la viguerie de Tarascon jusqu'à l'étang de Galéjon, qui communique avec la mer. C'est là l'origine du canal du *Vigueyrat*, qui devait en même temps servir d'émissaire principal aux eaux des marais d'Arles. Soit insuffisance, soit mauvais emploi des ressources, le corps des vidanges n'avait guère réussi qu'à s'embarrasser des eaux dont il délivrait ses voisins. L'air continuait à être infecté par les *mauvaises vapeurs qui s'élevaient des eaux croupissantes*, le terrain restait sans aucune *sorte de profit ni rente* (1), lorsqu'en 1642 le Hollandais Van Ens vint, recommandé par la confiance du cardinal de Richelieu et par ses succès dans d'autres desséchemens faits en France. Il offrit de dessécher seul les marais, d'entretenir les travaux gratuitement pendant douze années après leur achèvement, et moyennant une légère redevance pendant les dix années suivantes, à la condition de recevoir en dédommagement les deux tiers de la surface desséchée à prendre dans les parties les plus basses. Ces conditions, si claires, si loyales et si sûres, devraient, encore aujourd'hui, servir de base aux traités du même genre. L'entreprise ne fut pas aussi avantageuse pour Van Ens qu'il l'avait espéré; il dépensa près de 1,200,000 livres, somme énorme pour ce temps, et eut pour sa part environ 1,600 hectares de marais. Il en avait donc conquis 2,400, sans compter l'amélioration d'une étendue beaucoup plus considérable et l'assainissement de la contrée. Il fut le véritable auteur du canal du Vigueyrat, qui assèche encore aujourd'hui la plaine de Tarascon, et alimente depuis quinze ans, avec les eaux dont il la délivre, le bief de partage du canal de navigation d'Arles à Bouc.

Ce nouveau canal a changé tout le régime hydraulique de la plaine d'Arles : il a d'abord complétement isolé du bassin du Vigueyrat et des Vidanges 10,700 hectares compris entre le Rhône et lui; en ouvrant son lit aux eaux du Vigueyrat, il a dégorgé cet émissaire; enfin, en vertu

(1) Lettres-patentes de 1642.

d'une convention homologuée le 29 mai 1827, l'état s'est engagé à tenir le plafond du canal à deux mètres au-dessous du niveau de la mer, jusqu'à l'écluse de l'Étourneau, située à 20 kilomètres du rivage dans l'intérieur des terres; le débouché des eaux de la plaine étant approfondi, la succion des eaux des marais environnans est devenue bien plus énergique : 3,000 hectares qu'elles couvraient ont été mis au jour, et 4,000 autres, qui ne produisaient que des joncs et des roseaux, convertis en bons pâturages ou en terres arables. Une valeur territoriale de sept à huit millions a de la sorte été conquise sur les eaux, la salubrité du pays a fait de nouveaux progrès, et l'extension du domaine de l'agriculture a compensé les mécomptes éprouvés sur la navigation. A la vérité, les charges ont été pour les contribuables et les profits pour quelques particuliers; mais la richesse nationale n'en a pas moins augmenté, et les premiers n'ont point trop à se plaindre quand on ne place pas plus mal leur argent.

Tels sont les principaux changemens survenus depuis une quarantaine d'années dans l'état physique de cette région. Il est peu surprenant que le système d'administration locale des marais, établi dans d'autres temps, s'adapte mal à un état de choses si différent de celui pour lequel il a été combiné : aussi n'y a-t-il qu'une voix sur ses imperfections; mais, quels que soient les vices du régime actuel, ils ne pouvaient pas empêcher les prodiges opérés par le creusement du canal de frapper vivement les esprits et d'ouvrir les yeux des propriétaires sur les richesses que recélaient les marais voisins. De nouvelles associations n'ont pas tardé à se former : dès 1835, on préparait le projet du desséchement des 1,400 hectares du marais des Baux, à l'est d'Arles; les travaux, évalués à 1,200,000 fr., sont aujourd'hui en cours d'exécution, et l'impulsion donnée ne s'arrêtera point là.

Ce n'est pas, du reste, seulement par l'abaissement du niveau des eaux que se crée dans les environs d'Arles un nouveau territoire agricole; en dévastant en 1840 et 1841 sa vallée, en rompant ses digues en aval de Tarascon, le Rhône lui-même est venu contribuer à cette œuvre; à la place d'une récolte qu'il emportait, il déposait un champ. Ses eaux limoneuses se sont naturellement étendues sur les terrains les plus bas; elles y ont perdu leur vitesse et s'y sont dépouillées des terres qu'elles entraînaient; l'épaisseur des dépôts est à peu près proportionnelle à la profondeur des eaux troubles; sur plusieurs points, elle a atteint 30 centimètres. Ainsi rehaussé, le sol est devenu d'autant plus facile à dessécher, et si de grandes colmates étaient préparées d'avance pour recueillir les atterrissemens que les crues du Rhône portent chaque année à la mer, la fertilité des bas-fonds de l'arrondissement d'Arles deviendrait bientôt proverbiale, comme l'est aujourd'hui leur insalubrité.

Ce système d'amélioration serait surtout efficace dans la Camargue, ce Delta de la France, si mal à propos négligé.

L'étendue de la Camargue est, d'après le cadastre, de 74,200 hectares, dont 52,120 appartiennent à la commune d'Arles, et 22,080 à celle des Saintes Maries, qui en occupe l'angle sud-ouest. Cette étendue comprend :

Terres cultivées	12,600 hectares.
Pâturages et terres vagues	31,300
Marais	10,400
Étangs et bas-fonds salés	19,900

Il existait sur la côte de Toscane, au milieu des maremmes, des alluvions fétides et des étangs salés, semblables en petit à ceux de la Camargue. A l'embouchure de l'Ombrone surtout, les eaux douces de cette rivière et de la Brunna, se mêlant sur leurs dépôts vaseux aux eaux de la mer, formaient un vaste foyer d'infection. Napoléon, ayant résolu d'assainir les maremmes, voulut avec raison commencer l'entreprise par le desséchement des marais de l'Ombrone. M. Fabbroni, que les ingénieurs italiens appelaient *il Fabbroni*, et qu'il avait chargé, comme maître des requêtes, du service des ponts-et-chaussées dans les départemens au-delà des Alpes, M. Fabbroni cherchait à lui démontrer les avantages de l'atterrissement de tout cet espace par les eaux troubles des deux rivières qui s'y déversent, et comme il se récriait sur la lenteur de l'opération : « L'empereur, reprit M. Fabbroni, permettra de remarquer que le moyen qu'il trouve trop lent est en réalité le plus court, puisqu'il n'y en a point d'autre. » Napoléon s'arrêta, regarda plus attentivement les plans et les nivellemens qu'il avait sous les yeux : « Vous avez raison, » dit-il, et le projet fut adopté. Il ne lui était pas réservé de l'exécuter : cette tâche, étendue aux marais de Scarlino et de Piombino, a été accomplie en neuf années, de 1828 à 1837, par le grand-duc Léopold II, et jamais il ne fut fait de plus heureuse application du proverbe hollandais : *Qui fait bien fait vite*. Tous les détails économiques de cette grande opération, avec les plans et les profils des travaux, ont été publiés par le gouvernement grand-ducal (1). Le système suivi partout avec succès a été de fermer d'abord, au moyen de chaussées et d'écluses, l'accès des marais aux eaux salées, puis d'y introduire des eaux troubles et de les en faire sortir clarifiées : on s'est astreint à élever ces sols artificiels de 1 mètre 16 au-dessus du niveau de la mer; dans les marais de Castiglione et de l'Ombrone, l'atterrissement a été de 58 centimètres à 2 mètres 34 de hauteur, dans ceux de

(1) *Memorie sul bonificamento delle maremme Toscane*; 1 vol. in-8°, et un atlas in-folio. Florence, 1838.

Piombino, de 83 centimètres; le remblai entier a excédé 175 millions de mètres cubes, et le résultat de l'entreprise a été la substitution d'excellentes terres arables à des marécages infects sur une étendue de neuf lieues carrées, savoir :

	hectares.	
A Castiglione della Pescaja, de..	9,784	14,095 hectares.
Sur la plage de Grossetto, de...	2,384	
A Albarèse, de................	286	
A Scarlino, de................	605	
A Piombino, de................	1,036	

Les dépenses directes de l'entreprise se sont élevées à 5,292,722 fr. 80 cent. (1), c'est-à-dire à 375 fr. 50 cent. par hectare. Une somme de 1,688,233 fr. a en outre été employée en ouvertures de routes, constructions de ponts et d'usines: le but du gouvernement n'était pas, en effet, un simple dessèchement local, mais bien l'amélioration générale de cent soixante et dix lieues carrées de maremmes. Il faudra assurément encore bien du temps et des efforts pour les amener à l'état prospère de la Val di Chiana, naguère tout aussi insalubre (2); mais l'entreprise exécutée par Léopold II n'en est pas moins de celles qui honorent tout un règne, et les pays où seraient nécessaires de semblables travaux doivent à ce prince une profonde reconnaissance pour l'exemple qu'il leur a donné.

La Camargue est faite comme le delta de l'Ombrone, et tous les projets dont elle peut être l'objet se résument dans les paroles que M. Fabbroni adressait à Napoléon. Ses marais et ses étangs sont à la vérité le quadruple de tous ceux des maremmes réunis; mais la population de la Toscane n'est que le vingt-quatrième de celle de la France. Notre inertie n'a donc pas pour excuse l'insuffisance de nos forces; elle n'en aurait pas davantage dans les difficultés de l'entreprise ou l'incertitude de ses résultats.

(1)

Travaux de Grossetto et de Castiglione	2,835,624 fr.	12 cent.
— de Piombino..............	508,233	60
— de Scarlino..............	423,607	80
Logemens, hôpitaux, magasins......	542,018	40
Indemnités et frais judiciaires.......	450,329	88
Administration....................	516,185	88
Diverses..........................	16,723	12
	5,292,722 fr.	80

(2) Qual dolor fora, se degli spedali,
Di Valdichiana, tra 'l luglio e 'l settembre,
E di Maremma, e di Sardigna i mali
Fossero in una fossa tutti insembre....

DANTE, *Inferno*, c. XXIX.

Des nivellemens faits avec le plus grand soin ont montré que la forme de la Camargue était celle d'une cuvette dont la partie la plus élevée est le bourrelet d'alluvions qui accompagne les deux bras du Rhône; la partie la plus basse est le lit des étangs salés, dont le Valcarès est le plus considérable. L'étendue de ces étangs est de 15,000 hectares; ils sont séparés de la mer par de petites dunes, et se tiennent ordinairement de 1 mètre à 1 mètre 25 centimètres au-dessous de son niveau; leur profondeur n'atteint pas 1 mètre. Pour élever leur niveau de 1 mètre au-dessus de la mer, la hauteur moyenne de l'atterrissement devrait être de près de 3 mètres; sur une étendue à peu près double, elle devrait être moyennement de 1 mètre. Le colmatage de la Camargue exigerait donc le dépôt de 750 millions de mètres cubes de terre à emprunter aux eaux troubles du Rhône. Le comte Fossombroni, dans les projets qu'il présentait au grand-duc de Toscane pour l'atterrissement des marais de l'Ombrone, évaluait au vingtième du volume des eaux celui de la vase qu'elles transportent dans les crues, et l'expérience a prouvé qu'il ne se trompait pas; il n'a encore été fait à cet égard, il faut l'avouer, aucune expérience complète et satisfaisante sur les eaux du bas Rhône : reconnaissons néanmoins dans l'existence même de la Camargue, dans la rapidité de la marche des alluvions à son embouchure, dans les immenses envasemens du golfe de Lyon, des preuves malheureusement trop certaines de l'abondance des limons qu'il charrie. Si le rapport était le même qu'en Toscane, une introduction de 60 mètres cubes d'eau par seconde dans les temps de crue donnerait par vingt-quatre heures un dépôt de plus de 250,000 mètres cubes, et il faudrait 3,000 jours pour opérer la totalité de l'atterrissement. Si l'expérience démontrait que le rapport est beaucoup moindre, on pourrait y remédier en multipliant les canaux d'alluvion; le courant du Rhône est inépuisable; quant aux niveaux respectifs des prises d'eaux et des émissaires, il n'est pas douteux que les différences n'en soient suffisantes, puisqu'à l'étiage le fleuve est, devant Arles, de 1 mètre 68 au-dessus de la mer, et que dans ses crues il s'élève de plusieurs mètres.

Ces grands travaux d'assainissement du territoire d'Arles et d'extension du sol arable fourniront de nouveaux alimens à la navigation, et ceci nous ramène à considérer, sous ce point de vue, l'état présent de la ville et l'avenir qui lui semble promis.

Depuis le temps où César trouvait à Arles les ressources nécessaires pour faire construire douze vaisseaux (1), le commerce maritime a toujours été l'une des principales sources de la prospérité de cette ville. Son port est aujourd'hui, par son tonnage, le dixième de France, et, à tenir compte des mouvemens sous pavillon français seulement, il

(1) Naves longas Arelate, numero duodecim facere instituit. (*De Bello civili*, I, 12.)

serait le septième (1). Les marines étrangères ne lui fournissent pas le soixantième de son mouvement, tandis que, dans les neuf ports qui le précèdent, leur part est de plus des deux tiers. Il est vrai que ses expéditions ne sont jamais lointaines; elles s'étendent rarement au-delà de nos côtes de la Méditerranée, et les neuf dixièmes d'entre elles ont pour terme Marseille ou Toulon. Établie au point où les bords du Rhône cessent d'être habités, la marine d'Arles n'a presque pas d'autre mission que de conduire dans ces deux ports les marchandises descendues par le Rhône, et de rapporter des chargemens aux bateaux qui le remontent. 107 navires jaugeant 8,207 tonneaux sont aujourd'hui affectés à cet emploi, et font un service qui n'a d'analogues qu'entre Rome et Civita-Vecchia, qu'entre le Caire et Alexandrie. Le Rhône, en effet, a, comme le Tibre et le Nil, une barre à son embouchure.

Le port d'Arles proprement dit est un des plus beaux du monde. Un fleuve de 10 à 15 mètres de profondeur roule ses eaux majestueuses et paisibles entre des quais qui peuvent se prolonger indéfiniment; malheureusement la navigation maritime ne peut se marier qu'imparfaitement sous ces quais à la navigation fluviale. Dans ses grandes crues, le Rhône, comme on l'a vu plus haut, jette à la mer, par vingt-quatre heures, 5 millions de mètres cubes et au-delà de matières terreuses. Les limons qu'il entraîne ont formé la Camargue, les plaines adjacentes, et ils allongent tous les jours ses rivages. La tour de Saint-Louis, bâtie en 1737 sur le bord du Rhône à 2,600 mètres de la mer, en est aujourd'hui à 7,200 mètres. Ces changemens extérieurs font juger de ceux qui se cachent sous les eaux. Une faible partie seulement des dépôts du fleuve apparaît à la surface; la masse s'étend sous la mer, et une large zone de bas-fonds correspond aux terres basses de la Camargue. Lors même que les brouillards qui couvrent habituellement celles-ci sont dissipés, le navigateur les aperçoit difficilement, et il n'est averti du voisinage de cette plage dangereuse que par la sonde. Les sables apportés par le fleuve s'arrêtent naturellement à son em-

(1) Extrait des documens publiés par l'administration des douanes pour l'année 1844 :

	TONNAGE total.	TONNAGE étranger.
Marseille	2,046,842 tonn.	861,953
Le Hâvre	1,163,109	426,201
Bordeaux	737,033	164,449
Rouen	682,494	125,546
Nantes	394,673	69,154
Cette	352,683	65,925
Boulogne	285,134	170,444
Dunkerque	214,051	46,884
Toulon	200,360	25,108
Arles	198,347	335

bouchure; le courant les abandonne en s'amortissant, et ils sont alternativement poussés par ses eaux et par les vents du large. Ainsi s'entretient cette barre, à laquelle le courant du littoral enlève chaque jour une partie des sables qu'il dépose sur la côte du Languedoc, mais dont chaque crue du Rhône répare les pertes. Vainement la percerait-on, ou porterait-on, au moyen de digues, l'embouchure du fleuve au-delà; une nouvelle barre se formerait immédiatement un peu plus loin, et il en sera de même tant que le Rhône aura des crues, tant que ses eaux se troubleront en grossissant. C'est ce qu'exprimait Vauban dans son pittoresque langage : « *Les embouchures du Rhône, pour lesquelles on a tant fait de dépenses, sont,* disait-il, *et seront toujours incorrigibles* (1). »

La belle profondeur du port d'Arles se perd donc dès que les eaux du Rhône cessent d'être pressées entre deux rives; la barre qui défend l'accès du fleuve a très rarement plus de 1 mètre 50 centimètres à 2 mètres d'eau. Pour rendre les navires aptes à la franchir, il a fallu élargir leurs flancs aux dépens de leur profondeur, et renoncer à leur donner les qualités les plus nécessaires pour tenir la haute mer. On a formé de la sorte un matériel naval approprié à des parages inaccessibles aux bâtimens ordinaires, mais se comportant assez mal partout ailleurs, et la marine d'Arles exploite seule son atterrage, à la condition de s'interdire toute autre navigation.

Partout où Vauban a passé, il a étudié les grandes entreprises à exécuter pour l'avantage de notre pays, et les meilleures solutions des difficultés qui lui ont survécu sont presque toujours, aujourd'hui même, celles qu'il a proposées; le temps, qui modifie et renverse tant d'autres projets, n'a fait que mettre en évidence la justesse et l'élévation des siens. Convaincu de l'impuissance de l'homme à écarter de la route des navires les immenses dépôts qu'accumule incessamment le Rhône, il a le premier conseillé d'en abandonner l'embouchure, et d'aller chercher à trois lieues et demie à l'est, et par conséquent hors de la portée des alluvions que le courant du littoral de la Méditerranée entraîne en sens contraire, un débouché facile et sûr dans le port de Bouc. Le port de Bouc, dans lequel la nature et l'art ont opéré depuis d'assez notables changemens, était alors un bassin presque circulaire de 1,200 mètres de diamètre, séparé de la mer par des roches assez élevées, entre lesquelles s'ouvrait une passe de 550 mètres, et sans communications avec l'intérieur des terres. Vauban proposait de faire dériver du Rhône, en aval d'Arles, un canal de douze pieds de profondeur qui serait amené dans ce bassin : il voulait ainsi faire remonter jusque sous les murs de la ville les bâtimens de 400 tonneaux, et les mettre en contact im-

(1) *Oisivetés de M. de Vauban, ou Ramas de mémoires de sa façon sur différens sujets*, t. I. — *Mémoire sur le canal de Languedoc*.

médiat avec les bateaux du Rhône et du canal de Languedoc, qu'il entendait prolonger. Une des pensées les plus constantes de sa vie était de féconder l'une par l'autre la navigation intérieure et la navigation maritime, et, pour en faire l'application, il ne pouvait pas choisir de meilleure place que celle-ci.

A peine élevé au consulat, Napoléon reprenait ces projets de Vauban. Par un traité du 6 juin 1801, il assurait l'achèvement du canal de Beaucaire, destiné à lier au Rhône le canal du Midi; commencé par les états de Languedoc en 1773, ce canal avait été abandonné pendant la révolution. Le 4 août 1802, le consul faisait entreprendre le canal d'Arles à Bouc : suspendus en 1813, les travaux en ont été repris en vertu de la loi du 14 août 1822, et n'ont été terminés qu'en 1834. La dépense totale a été de 11,476,000 fr. au lieu de 9,200,000 fr. montant des projets primitifs, et cet excédant sera trouvé modéré, si l'on tient compte des difficultés imprévues qui se sont rencontrées dans l'exécution. Tout en rendant de grands services à l'industrie qui se développe sur ses bords, ce canal n'a point atteint son but sous le rapport maritime; fréquenté par des barques, il n'a point assez d'eau pour les navires, et, malgré son secours, la marine d'Arles est restée ce qu'elle était. Il semble, à l'état hydraulique du pays, qu'un remède simple est sous la main des ingénieurs, et l'approfondissement du canal satisferait, en effet, à tous les besoins. Malheureusement les terres vaseuses au travers desquelles il est ouvert ne font que recouvrir un banc de poudingue qui est la base de la formation de la Crau, et c'est dans cette roche d'une extrême dureté qu'il faudrait creuser à la poudre la place de la tranche d'eau nécessaire à la navigation maritime. Pour lui donner un mètre de profondeur de plus, il en coûterait 28,000,000. Il serait beaucoup plus économique de creuser un autre canal. Cette conclusion est celle à laquelle de sérieuses études ont amené M. Poulle, ingénieur en chef de cette navigation. Il a proposé en 1843 d'approfondir d'un mètre sur une longueur de 12,000 mètres, à partir du port de Bouc, le canal actuel, et de le diriger ensuite vers le Rhône en sortant du banc de poudingue et en suivant la laune du Bras-Mort, reste de l'ancienne *Fossa Mariana*. La distance de Bouc au Rhône serait, dans ce système, de 21,245 mètres, et celle de la prise d'eau à Arles de 28 kilomètres; ces deux longueurs réunies excèdent peu celle du canal actuel. M. Poulle évalue, avec la parfaite expérience qu'il a du terrain, la dépense à 8,000,000. Faut-il se contenter, comme lui, de 3 mètres d'eau, ou aller jusqu'aux douze pieds que réclamait Vauban et que comporte le régime du Rhône? C'est là une question digne de la plus sérieuse attention, et les nouvelles exigences de la navigation à vapeur viennent, dans cette circonstance, fortifier la grande autorité de l'opinion de Vauban. Une chose est certaine, c'est qu'avec les nouvelles conditions où le chemin

de fer d'Avignon à Marseille va placer l'industrie des transports, il n'y a pas pour le port d'Arles de milieu entre une ruine complète, avec le maintien de l'état de choses actuel, et une prospérité sans exemple dans le passé, avec l'exécution du canal maritime. Pour quiconque a l'esprit occupé de l'influence que la France doit exercer sur la Méditerranée, il n'y a pas à hésiter entre les deux partis (1).

Jusqu'à 12 lieues d'Arles, le canal chemine, comme entre des murailles, entre deux digues élevées pour le mettre à l'abri des inondations du Rhône. En traversant l'étang de Galéjon, par lequel il communique avec la mer, il est protégé par une digue percée de vannes à clapet, qui s'ouvrent pour l'écoulement des eaux des marais quand la mer est basse, et se ferment d'elles-mêmes quand elle monte. Bientôt on arrive à Foz, qui, bâti sur un monticule isolé de calcaire coquillier, domine au loin le désert aquatique qui s'appelle aujourd'hui le Grand-Marais. Après Foz, le canal traverse, sous la protection de travaux semblables à ceux du passage de Galéjon, l'étang salé de l'*Estomac* suivant les cartes, de l'*Estouma* suivant les gens du pays. C'est le Στωμαλίμνη (la Bouche-des-Étangs) des anciens. Le peuple a laissé perdre la gracieuse désinence du nom grec, mais il en a conservé la première moitié, et de Στωμα il a fait l'*Estouma;* puis sont venus les topographes, qui, prenant l'*Estouma* pour un mot français mal prononcé, l'ont corrigé en conséquence. C'était ici le *Fossæ Marianæ Portus.* Marius avait établi son camp sur la colline de poudingue qui borne à l'est l'étang de l'Estouma, et, dans cette position, il ne pouvait tirer de grands approvisionnemens que de la vallée du Rhône : il fit en conséquence dériver du fleuve un canal qui venait déboucher, vis-à-vis de son camp et en arrière de Foz, au fond de l'étang de l'Estouma. Cet étang, maintenant envasé et rétréci, était alors un golfe où les navires pénétraient par la large passe ouverte entre la colline de Foz et celle du camp. Dans l'état où se trouvaient ces lieux, il était impossible de rien imaginer de plus complet et de mieux entendu que ces dispositions de Marius; les projets de Vauban ont été l'application de la même pensée à des circonstances un peu différentes. A la fin du XII[e] siècle, les navires abordaient encore à Foz; l'envasement les en a repoussés. Foz n'est aujourd'hui qu'un village de cinq à six cents ames, désolé par la fièvre, et il n'y a plus à faire du bassin de l'Estouma, réduit à 300 hectares, qu'une prairie : les

(1) La question que je ne fais ici qu'indiquer a été traitée avec beaucoup de savoir et de sagacité par M. Alphonse Peyret-Lallier dans deux mémoires intitulés, l'un : *Études sur le port d'Arles et sur la navigation du Rhône entre Lyon et la mer* (1844); l'autre *: Les Chemins de fer et les Bateaux à vapeur du Rhône. — De l'Avenir commercial du port d'Arles, du port de Bouc et de l'étang de Berre au moyen des relations à établir entre ces ports du Rhône par les canaux maritimes du Rhône à Bouc et des Martigues* (1845). Il est difficile de réunir plus de faits instructifs que ne l'a fait l'auteur.

eaux troubles de la Durance, qu'il reçoit déjà par la branche méridionale du canal des Alpines, y compléteront les atterrissemens commencés par la mer.

Au-delà, le canal pénètre en tranchée dans le poudingue calcaire et n'en sort qu'à son débouché dans le port de Bouc; dans ce passage, il côtoie le singulier gisement des étangs de Rassuin, de Citis, du Pourra, d'Engrenier, de la Valduc. Ce sont, comme nous l'avons vu, les restes épars de l'ancien golfe qui s'allongeait au nord de celui de Foz. Dans le cataclysme au milieu duquel s'est formé le terrain de la Crau, la coulée de poudingues a enveloppé ces nappes d'eau salée et les a complétement isolées de la mer. Les pluies ne leur rendent pas ce qu'elles perdent par l'évaporation, et leur niveau est descendu au Pourra à 5 mètres 60 centimètres, à Engrenier à 7 mètres 15 centimètres, à la Valduc à 8 mètres 12 centimètres au-dessous de celui de la mer. Chacune de ces cuvettes est un creuset naturel sur lequel le soleil et le mistral exercent, au profit de l'industrie de l'homme, leur puissance d'évaporation. La compagnie du plan d'Aren afferme la Valduc 80,000 fr. par an. C'est le mieux placé, le plus étendu des étangs, et la salure y est sextuple de celle de la mer. On calcule qu'il contient aujourd'hui, sur une étendue de 345 hectares, 28 millions de mètres cubes d'eau, et 420 millions de kilogrammes de sel, c'est-à-dire l'équivalent de deux années de la consommation de la France entière. Des salines et des fabriques de produits chimiques considérables se sont établies dans des conditions analogues sur les étangs de Citis, de Rassuin, et ce lieu de désolation est devenu l'un des points de la France où le travail de l'homme est le plus énergique et le plus fécond.

Parvenus au port de Bouc, ne nous arrêtons pas aux constructions qui commencent à s'élever autour.

A Versoix, nous avons des rues,
Mais nous n'avons pas de maisons,

disait Voltaire d'une des créations du ministère du duc de Choiseul. A cela près qu'à Versoix les rues étaient nivelées et qu'on y avait fait quelques simulacres de pavé, cet état est exactement celui de la future ville de Bouc. Tournons plutôt nos regards du côté opposé à celui d'Arles, vers cette mer intérieure qu'on appelle fort injustement l'*Étang de Berre*, et où M. de Corbière se permettait à peine, en 1820, de *supposer que la navigation pourrait avoir lieu* (1).

A 6 kilomètres du port de Bouc apparaît la mer de Berre, étendue de dix lieues carrées, offrant, sur un développement de 70 kilomètres de côtes, des abords faciles, et sur les quatre cinquièmes de sa surface

(1) *Tableau de la Navigation intérieure de la France, annexé au rapport du ministre de l'intérieur du 16 août* 1820. In-4°. I. R. 1820.

une profondeur de 7 à 10 mètres (1). Ce bassin magnifique, où manœuvreraient à l'aise des escadres, n'est pourtant sillonné que par de faibles et rares embarcations : c'est qu'il est séparé du port de Bouc et de la Méditerranée par l'étang de Caronte, large et vaseux chenal, qui n'a nulle part aujourd'hui plus d'un mètre à un mètre et demi d'eau.

S'il faut en croire la tradition, la mer de Berre était, il y a deux mille ans, fermée à son débouché actuel par un barrage naturel, et son niveau était d'au moins 2 mètres plus élevé qu'aujourd'hui. Marius, dont les pas sont restés si fortement empreints sur le sol de la Provence, fit détruire cet obstacle par ses légions, et l'abaissement des eaux mit à découvert la plaine long-temps marécageuse de Marignane (*Marii stagnum*) et celle de Berre. L'aspect des lieux n'a rien qui infirme les traditions. Si elles sont fidèles, l'irruption des eaux dut creuser profondément l'étang de Caronte, par lequel elles se précipitaient, et la *Maritima Colonia*, assise à l'entrée de la mer de Berre, sur le sol qu'occupe aujourd'hui la jolie petite ville des Martigues, put devoir à la facilité de ses communications avec la Méditerranée un haut degré de prospérité; mais cette prospérité avait dans le progrès imperceptible de l'envasement du chenal un ennemi dont le temps assurait le triomphe. Des règlemens sur le curage, qui remontent à 1368 et paraissent avoir été rarement observés, attestent que, dès cette époque, la marine locale se sentait menacée. Pour ne pas chercher dans des temps trop reculés et dans des documens sans authenticité des vestiges des vicissitudes qu'elle a éprouvées, il suffira de rappeler ce qu'étaient les Martigues, lorsqu'en 1633 le cardinal de Richelieu fit constater l'état maritime des côtes de Provence: son commissaire trouva le chenal de l'étang de Caronte assez profond pour des bâtimens de 1,000 à 1,200 quintaux de charge, c'est-à-dire de 50 à 60 tonneaux. Les Martigues en possédaient douze de cette dimension; vingt de leurs tartanes faisaient habituellement le commerce entre les côtes de Languedoc et celles d'Italie; quatre-vingts tartanes de sept hommes d'équipage faisaient la pêche, non-seulement dans le golfe de Lyon, mais aussi dans la Rivière de Gênes, sur les côtes de Toscane, des États de l'Église, de Naples, d'Andalousie, et jusque dans l'Océan. Les Martigaux avaient fait, en 1622, pendant le siége de Montpellier, les approvisionnemens de l'armée du roi; ils étaient enfin *estimés les plus courageux et meilleurs mariniers de la mer Méditerranée* (2).

(1) Une carte de la mer de Berre et de ses alentours a été publiée en 1843 par MM. de Gabriac, ingénieur des ponts-et-chaussées, et Robert, capitaine du bateau à vapeur *l'Entreprise*. Au mois d'octobre 1844, M. le baron de Mackau a ordonné le lever d'une carte hydrographique de cette même mer : ce beau travail est terminé et sera publié pour l'époque où le bassin qu'il représente sera ouvert à la navigation générale.

(2) *Procès-verbal contenant l'état véritable auquel sont de présent les affaires*

En 1700, la commune comptait 10,500 habitans, et sa marine 2,300 hommes inscrits, dont 150 capitaines au long cours (1). Aujourd'hui la population n'est plus que de 7,724 habitans; l'inscription maritime, que de 1,003 hommes, dont douze capitaines. Le transport des marchandises s'effectue, au travers de l'étang de Caronte, sur des barques à fond plat de trente tonneaux; encore faut-il, pour le franchir, saisir les momens où les marées de pleine et de nouvelle lune y jettent une tranche d'environ 5 décimètres d'eau.

Le lent exhaussement de la vase de cette lagune affecte jusqu'au régime hydrographique de la mer de Berre. Les courans s'établissent alternativement, en sens contraire, entre elle et la Méditerranée, et l'étang de Caronte sert tantôt à l'émission des eaux douces qu'elle reçoit de l'intérieur, tantôt à l'introduction des eaux salées du large. Depuis que la section de l'étang s'est sensiblement rétrécie, on remarque dans la mer de Berre un affaiblissement de salure très dommageable aux nombreuses salines qu'elle alimente, et, si l'on dit vrai, une aggravation de l'insalubrité qui affecte une partie de ses rivages : l'immense quantité de poisson qui s'y rend au printemps pour frayer paraît aussi diminuer, au grand préjudice de la pêche.

Tels sont aujourd'hui les effets physiques et commerciaux du travail de la nature. La négligence des hommes lui a laissé le champ libre; mais leur industrie peut réparer en deux ou trois ans le tort de plusieurs siècles, et le moment est venu d'écarter les obstacles qui obstruent l'accès de la mer de Berre.

La loi du 3 juillet 1845 affecte à cette destination une somme de 2,800,000 francs. Un canal de 5,580 mètres de long, de 75 mètres 50 centimètres de large et de 3 mètres de profondeur à la basse mer va se creuser, au travers de l'étang de Caronte, du port de Bouc à la mer de Berre; en traversant les Martigues, il s'élargira de manière à former un port de 5 hectares. Ces travaux, faits dans l'intérêt de la navigation, remédieront aux inconvéniens secondaires qui en accompagnaient la langueur; les eaux et les navires circuleront par de larges émissaires, et la pêche, qui s'exerce aujourd'hui par l'interception des chenaux des Martigues au profit de quelques propriétaires oisifs, redeviendra, dans la mer de Berre, une industrie maritime et une école de matelots.

Quelques-uns ont voulu, dans l'intérêt de la marine royale, aller fort au-delà de ces projets. On a proposé de donner au canal de jonction 6 et même 9 mètres de profondeur, d'ouvrir ainsi la mer de Berre aux

maritimes de la côte de Provence, par Henri de Séguiran, délégué du cardinal de Richelieu en 1633. (Manuscrits de la Bibliothèque royale, n° 1037.)

(1) Enquête déposée aux archives de la chambre des députés.

vaisseaux de ligne, et de fonder sur cet ensemble un établissement militaire qui rivaliserait avec celui de Toulon (1).

C'est assurément une grande idée, séduisante surtout, que celle d'équiper et d'instruire des flottes sur une mer intérieure tout-à-fait impénétrable aux marines ennemies; mais, quel qu'en soit le prestige, il ne saurait voiler aux yeux des hommes attentifs les circonstances naturelles qui imposent des limites infranchissables au service de l'établissement qu'il s'agirait de créer ici.

Il n'y a point de port militaire sans rades, sans vastes abris extérieurs, et ce qu'offre en ce genre Toulon dans les proportions les plus magnifiques manque tout-à-fait au port de Bouc. Il faut le chercher entre la côte de fer qui s'étend à l'est jusqu'à Marseille et les bas-fonds qui se prolongent à l'ouest en avant de la Camargue; l'atterrage en est environné de dangers pour les petits bâtimens à voile, à plus forte raison pour les grands, qui, même dans les plus beaux temps, sont obligés de se tenir à une distance respectueuse des embouchures du Rhône. Considérée de plus près, l'entrée du port de Bouc est à demi masquée par la roche sous-marine des Tasques, sur une partie de laquelle il n'y a pas plus de 4 à 5 mètres d'eau, et elle est toujours difficile par les vents de l'est et du sud. Enfin ce bassin, qui semble au premier aspect capable de recevoir les plus grandes flottes, n'offre que 30 hectares où la profondeur soit de plus de trois mètres, que 9 où elle soit de 5 à 7. Les vaisseaux et les frégates sont donc exclus du port de Bouc, et il n'offrira jamais qu'un abri passager aux bâtimens de guerre plus légers.

Il pourrait en être autrement de la marine à vapeur. Celle-ci porte en elle-même les forces nécessaires pour vaincre l'action des vents et des courans, et les obstacles devant lesquels échoue ordinairement tout l'art de la navigation à la voile sont le plus souvent pour elle comme s'ils n'existaient pas. Ce mérite de la marine à vapeur permet à l'état de profiter de tous les avantages économiques que présente pour son exploitation le port de Bouc. Quand les houilles anglaises n'affluent pas dans la Méditerranée, et particulièrement en temps de guerre, le port de Toulon ne peut tirer ses approvisionnemens en combustible que des mines d'Alais et de Saint-Étienne, et ils lui parviennent par le Rhône, le canal d'Arles et le port de Bouc. Or, le fret de Bouc à Toulon ne sera jamais de moins de 5 francs par tonne, et à ce prix il y aurait, sur le mouvement actuel des bâtimens à vapeur de l'état, une économie de plus de 200,000 francs par an à prendre Bouc pour point de départ et de ravitaillement. En temps de guerre, où toutes les ressources se ré-

(1) Voir le rapport du 30 avril 1844 de M. d'Angeville à la chambre des députés sur le projet de loi relatif à l'amélioration des ports, la discussion qui a suivi, le rapport du 22 juin suivant de M. le baron Charles Dupin à la chambre des pairs, l'enquête faite à Bouc et aux Martigues par M. Nonay, capitaine de vaisseau.

trécissent, le fret ferait plus que doubler, et la consommation de combustible s'accroîtrait dans la même proportion. Il y aurait alors entre les avantages des deux ports toute la différence qui existe, quand la mer n'est pas libre, entre les ressources intérieures et celles qu'il faut attendre du dehors.

Si l'on ajoute que, pour les trente mille soldats de l'armée d'Afrique qui chaque année arrivent ou partent par la vallée du Rhône, il y a de Bouc à Toulon cinq étapes à épargner, que le matériel d'artillerie et les immenses approvisionnemens de guerre qui vont par terre s'embarquer à Toulon pour l'Algérie descendraient par eau jusqu'à Bouc et se transborderaient sans frais du bateau sur le navire, on calculera facilement combien la marine et l'armée gagneraient à établir par Bouc leurs correspondances avec l'Afrique.

Les fers et le combustible devant toujours être à Bouc à meilleur marché qu'à Toulon, les économies applicables à la marche des bateaux à vapeur se reproduiraient dans une grande partie des frais de leur construction et de leur entretien. Il importe peu que l'état ne s'arrête pas à cette considération; il prend aujourd'hui le sage parti de demander ses bâtimens à vapeur à l'industrie privée, et celle-ci saura bientôt reconnaître quels immenses avantages présente le port de Bouc pour cette sorte de constructions. Il est très probable qu'il ne se passera pas un grand nombre d'années avant que le bon marché de la main-d'œuvre et des matières premières y détermine la formation du premier chantier de marine à vapeur de la Méditerranée.

Je m'abuse beaucoup s'il n'est pas permis de conclure des détails qui précèdent que, tel qu'il est projeté, le canal du port de Bouc à la mer de Berre satisfait aux besoins du présent, et se prête à toutes les améliorations que peut comporter l'avenir. Avec 3 mètres d'eau à la basse mer, il admettra les bâtimens de 200 tonneaux. La largeur du canal, qui est de 75^{m}50, permettra, quand on le jugera convenable, d'en porter par de simples draguages la profondeur à 6 mètres. C'est tout ce que comporte l'état de l'entrée du port, et encore, pour mettre le bassin de Bouc lui-même en rapport avec le canal ainsi creusé, faudrait-il y faire un curage assez dispendieux; mais si, contre toute probabilité, il paraissait un jour utile de donner au canal la profondeur nécessaire à la circulation des vaisseaux de haut bord, il y aurait un premier soin à prendre : ce serait de leur ouvrir l'entrée même du port de Bouc, et pour cela il ne s'agirait de rien moins que d'extraire à la poudre, sous 5 à 10 mètres d'eau, 110,000 mètres cubes de la roche des Tasques. Combien d'argent, combien de temps une semblable opération exigerait-elle? Aucun ingénieur expérimenté ne se hasardera à le prédire, et nous pouvons, sans être accusés de timidité, la léguer à nos neveux.

Il semble que les obstacles accumulés entre Arles, la mer de Berre

et le port de Bouc par l'insalubrité de l'air, la rareté de la culture et surtout l'imperfection des moyens de transport, auraient dû interdire à l'industrie l'accès de ce pays : loin de là; sa force d'expansion l'a emporté sur toutes celles qui se réunissaient pour la comprimer. Indépendamment des établissemens signalés plus haut, les anciennes salines se sont étendues; de nouvelles salines, des minoteries, des fabriques de produits chimiques, des huileries, se sont, depuis vingt ans, multipliées autour de la mer de Berre; ces nombreuses usines emploient à cette heure, en machines à vapeur ou en chutes d'eau, une force de six cents chevaux, et le mouvement de la navigation des six petits ports qui les desservent, c'est-à-dire des Martigues, du Ranquet, de Saint-Chamas, de Berre, de la Tête-Noire et du Lion, est de 50,000 tonneaux à l'entrée, de 75,000 à la sortie (1).

La circulation sur le canal d'Arles à Bouc a été en

1842 de	861	bateaux portant	89,867	tonneaux.
1843	1538	—	194,024	
1844	1552	—	190,990	
1845	1868	—	223,794	

Le tonnage extérieur du port de Bouc, non compris celui de ses deux entrées intérieures par le canal d'Arles et l'étang de Caronte, a été dans ces mêmes années

1842 de....................	75,577	tonneaux.
1843.......................	104,903	
1844.......................	138,949	
1845.......................	168,880	

Si, dans des circonstances si défavorables, le pays a fait de pareils progrès, que n'est-il pas permis d'en attendre lorsque les canaux maritimes d'Arles et des Martigues terminés feront du bassin de Bouc l'avant-port d'une navigation intérieure alimentée par tous les produits et tous les besoins de la vallée du Rhône et des bords de la mer de Berre? Les centres actuels de population s'étendront et se fortifieront; il s'en formera de nouveaux à l'entour; les mille matelots des Martigues ne suffiront pas long-temps aux exigences d'une industrie dont les forces auront doublé; ils remonteront, pour le dépasser bientôt, au nombre qu'ils présentaient sous Louis XIV et sous Louis XIII. Arles aussi reconquerra son ancienne splendeur. L'agriculture y concourra autant au moins que la navigation, et la nécessité d'alimenter les populations laborieuses qui se presseront autour d'elle forcera le vaste désert qui l'environne à se transformer, sous l'action bienfaisante des eaux du Rhône et de la Durance, en campagnes fécondes.

(1) Cette navigation étant intérieure n'est pas mentionnée dans les états des douanes. Le relevé en a été fait par M. de Gabriac, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Des hauteurs qui dominent les Martigues, le regard se perd parmi ces champs de désolation sur lesquels reposent tant d'espérances. Le naturaliste devrait précéder l'ingénieur et l'homme d'état dans l'étude de la partie la plus triste de ce vaste horizon : l'Institut et l'administration du Jardin des Plantes envoient chaque année leurs voyageurs aux extrémités du globe; ils explorent l'Inde et la Polynésie, le Spitzberg et les terres australes, et nous avons en France même une contrée où le sol, les eaux, l'air lui-même, diffèrent de ce qu'ils sont partout ailleurs, sans qu'on daigne y porter ses pas ou y jeter un regard! Les conséquences utiles à tirer des observations qui naîtraient en foule dans une pareille contrée n'en affaiblissent point l'intérêt scientifique, et l'on ne saurait réclamer trop haut contre un oubli si peu mérité.

La mer de Berre est encadrée au nord, à l'est et au sud, entre de riantes campagnes et des collines tapissées de vignes, d'oliviers et d'arbres fruitiers. Ce bassin communique avec Marseille par de raides et longues rampes qui franchissent les crêtes arides de l'Estaque. Le chemin de fer exemptera bientôt la circulation de ces retards et de ces difficultés; il passera par-dessous les montagnes, et l'on arrivera, sans monter ni descendre sensiblement, jusque dans les murs de Marseille. Les voyageurs y perdront la magnifique vue du golfe et de la ville, et elle est assez belle pour être regrettée.

La population de Marseille a éprouvé, depuis moins d'un siècle, de nombreuses variations. La ville comptait :

En 1770....................................	90,056 habitans.
En 1790....................................	106,585
En 1801....................................	102,219
En 1811....................................	96,271

La décadence était l'effet de la guerre, le progrès a été celui de la paix. Du recensement de 1811 à celui de 1841, la population s'est accrue de 50,920 habitans. Dans les cinq années qui se sont écoulées depuis, l'accroissement a été bien plus rapide encore, et le dénombrement de la fin de 1846 a constaté une agglomération de 183,186 ames (1). Le Marseille d'aujourd'hui, encore éloigné du terme de la progression dans laquelle il marche, est le double de celui de l'empire. Cet accroissement s'opère surtout par des immigrations, dont quelques-unes sont lointaines. La prospérité, les priviléges mêmes de Marseille sont, à ce titre, un patrimoine de toute la France, j'ai presque dit de tout le bassin de la Méditerranée. Les mœurs, les idées, le langage des nouveaux citoyens qui viennent profiter des avantages de cette position, modifient tous les jours l'ancien caractère de la cité : la vieille couleur locale

(1) Population fixe..	167,872 ames.
Colléges, hospices, prisons, inscription maritime, garnison....	15,314

s'absorbe et se perd dans les élémens hétérogènes que chaque jour lui associe. Ces Marseillais pur sang, qui trouvaient naguère que, *si Paris avait une Canebière, ce serait un petit Marseille*, se sentent aujourd'hui dépaysés au milieu de cette même Canebière; leur accent classique devient étranger parmi les groupes d'intrus qui s'en disputent le pavé; ils ont des fils qui pensent et parlent comme tout le monde, des filles qui comprennent à peine le patois; l'antique bonhomie, la joviale rondeur, la brusquerie nationale, s'en vont; l'originalité provençale se réfugie dans quelques bastides et quelques cabarets privilégiés. Des Dauphinois, des Lyonnais, des Parisiens, des Normands, des Gascons, des Génois, des Suisses, des Juifs, des Grecs, arrivent à la tête des affaires. Dans les rangs inférieurs de la société, les changemens ne sont guère moins considérables. De nouvelles races d'ouvriers ont été attirées par le surcroît de travail qui est résulté des développemens du commerce et de l'industrie; elles ne se sont pas constituées à l'état de colonie, comme les Catalans, qui, de temps immémorial, sont les pêcheurs du golfe de Marseille; elles se mélangent en se fixant, et la seule qui conserve pour un temps encore ses caractères distinctifs, c'est celle qu'envoie la Ligurie. Par leur sobriété, leur patience, leur résistance aux plus rudes fatigues, les Génois, ces Auvergnats de la Méditerranée, se sont si complétement emparés de tous les travaux pénibles du pays, que, s'ils se retiraient, la plus grande partie des établissemens industriels de la Provence seraient réduits à l'impossibilité de fonctionner. Le chemin de fer, qui frappe aux portes de la ville, va compléter l'immixtion, effacer ce qui reste de la couleur locale, jadis si vive et si tranchée, et, sans l'aristocratique corporation des portefaix, qui seule reste encore debout au milieu de tant de nouveautés, on verrait bientôt de tout à Marseille, excepté des Marseillais.

Pour loger 90,000 nouveaux habitans, il a fallu construire une nouvelle ville. On en a fait autant, sans le même degré de nécessité, dans une autre partie du midi, à Bordeaux, et, en parcourant les deux villes, on croit comprendre, au seul aspect des habitations, comment l'une grandit, tandis que l'autre demeure à peu près stationnaire. Bordeaux a construit des hôtels, Marseille des maisons; les uns semblent bâtis pour des familles dont la fortune est faite, les autres pour des familles qui la font; l'ordonnance générale annonce là un luxe hospitalier, ici une sage économie. Les mœurs d'un peuple ne se réfléchissent nulle part si bien que dans son architecture : l'élégance des quartiers neufs de Marseille est tout entière dans la symétrie des alignemens, le choix des matériaux employés et la disposition à peu près uniforme des maisons. On sent d'abord que l'ordre et le travail les habitent. Au rez-de-chaussée sont les bureaux et les comptoirs; une porte intérieure les sépare de l'escalier et des pièces réservées à la famille; il n'y a de places

faites que pour le commerce d'un côté, pour la vie intérieure de l'autre. On reçoit d'ailleurs peu chez soi, et dans aucune ville de France on n'a si bien conservé l'usage qu'avaient les anciens de passer les journées sur la place publique. Les affaires se traitent sur les quais, en plein air. La beauté du ciel donne sur cette côte de la Méditerranée une fête perpétuelle à la terre, et les habitudes de la vie se sont formées sous cette heureuse influence.

La différence d'activité qui règne entre le port de Marseille et celui de Bordeaux (1) ne tient pas à la nature du sol; le bassin du Rhône est très loin d'être aussi fertile que celui de la Garonne et ne produit rien qui soutienne la comparaison des vins de Bordeaux : elle tient moins encore à une supériorité intellectuelle quelconque; on chercherait vainement en France une population plus heureusement douée que celle de la Gironde; Bordeaux enfin n'occupe pas sur l'Océan une position commerciale beaucoup moins forte que celle de Marseille sur la Méditerranée. Les avantages de Marseille ne peuvent s'expliquer que par l'état de l'industrie et l'activité du travail dans le bassin du Rhône.

Supplanté pendant la guerre dans les marchés du Levant, le commerce de Marseille s'est tourné, dès les premiers jours de la paix, vers les industries productrices : il a amélioré celles qu'il possédait déjà, il en a créé de nouvelles et leur a demandé des objets d'exportation; la ville est devenue un grand atelier; le département dont elle est le chef-lieu a élevé de nombreuses fabriques. Le commerce maritime a surtout grandi à mesure que la base territoriale de ses opérations a été mieux fécondée par le travail national; il a fallu chercher alors à l'étranger des matières premières, et le pays a soldé avec ses produits les marchandises qui lui manquaient. Le travail agricole et manufacturier a multiplié les moyens d'échange autour de soi; voilà tout le secret d'une prospérité qui croît de jour en jour, tandis qu'avec des avantages naturels fort supérieurs, d'autres contrées demeurent stationnaires. Nîmes, Avignon, Alais, Vienne, la Voulte, Givors, Rive-de-Gier, Saint-Étienne, Annonay, Tarare, Lyon, sont des villes où se déploie une extrême activité. Autour d'elles, les mines s'excavent, les usines se pressent, les ateliers retentissent du bruit des machines : ici l'on file le coton, la laine et la soie; plus loin on les teint et on les tisse; là fument les hauts fourneaux, les forges, et le verre prend mille formes variées. La Bourgogne et la Franche-Comté apportent sur ce marché intérieur un large contingent. A Marseille et aux alentours, les salines, les manufactures de savon, de produits chimiques, les huileries, les minoteries, s'offrent de tous côtés à la vue; en un mot, les travaux qui s'effec-

(1) Le mouvement du commerce extérieur a été en 1845, à Marseille, de 1,303,706 tonn.
— — — — à Bordeaux, de 278,720

tuent à terre donnent la mesure du mouvement qui règne sur la mer. La vallée de la Garonne n'offre pas un spectacle aussi animé : sauf Moissac et Montauban, pour trouver un centre d'activité de quelque importance, il faut remonter jusqu'à Toulouse, qui, sous ce rapport, n'est pas comparable à Lyon : dans les villes de ce beau pays, le loisir semble être la coutume; Bordeaux même ressemble moins à la métropole commerciale d'une grande province qu'à la capitale d'un état de second ordre, et l'étranger cherchera plutôt dans les hôtels qui la décorent des hommes distingués par l'élégance de leurs habitudes que de simples et laborieux négocians.

Ces différences disent très haut que le travail national est le plus solide aliment du commerce maritime : il lui procure des consommateurs qui sont en état de payer. Toute entreprise agricole ou manufacturière qui réussit dans le rayon d'approvisionnement de Marseille ajoute, si humble qu'elle soit, au chargement de quelque navire, et le pays semble avoir pris à tâche de prouver que la première condition de la prospérité d'un port, c'est d'être entouré d'une population énergiquement laborieuse.

Les résultats obtenus à Marseille se recommandent à l'attention des hommes sincères qui s'attachent à naturaliser en France les doctrines des Anglais sur le libre échange, doctrines que ceux-ci ont soin de ne mettre en pratique chez eux qu'autant qu'ils ont à y gagner, mais dont il leur importe beaucoup de persuader aux autres l'excellence universelle. Il serait curieux d'étudier, en présence des faits accomplis, si l'exclusion de la protection aurait ici produit beaucoup mieux que ce qu'on a. Le contrôle des faits n'est pas à dédaigner sur ces matières; le régime commercial d'une nation n'est point une philosophie, et les théories dont il est le sujet n'ont de valeur que celle des effets auxquels elles conduisent.

Quoi qu'il en soit, le régime de protection de l'industrie nationale n'a point comprimé à Marseille l'essor du commerce extérieur : il ne faut, pour s'en convaincre, que descendre dans la ville et regarder autour de soi. Des livres, des mémoires très dignes d'éloges peuvent être consultés sur ce sujet; mais les personnes chez qui la confiance dans la statistique n'exclut pas un peu de défiance des statisticiens préféreront peut-être une mesure des progrès de ce commerce, dont l'expression soit brève et l'exactitude incontestable; elles la trouveront dans les comptes des recettes du trésor public. Cette mesure n'est autre que le tableau du produit des douanes de la direction de Marseille depuis la paix : il était

En 1810, année de guerre, de	3,221,800 francs.
En 1815, année de guerre et de paix, de	4,953,165
En 1820, année de paix, de	13,096,610

En 1825, année de paix,	de	19,760,215 francs.
En 1830, — —	de	22,183,166
En 1835, — —	de	26,809,217
En 1840, — —	de	30,050,925
En 1845, — —	de	35,977,045

La masse des affaires s'est encore plus accrue que les perceptions auxquelles elle a donné lieu, car, depuis trente ans, l'abaissement des tarifs a été continu, et la quantité de marchandises qui, au commencement de la période, correspondait à un million de droits, est aujourd'hui beaucoup plus considérable.

C'est sous l'influence de routes imparfaites, d'une navigation intérieure pénible et dangereuse, que le commerce de Marseille a pris de tels développemens. Le lit du Rhône s'approfondit et se régularise aujourd'hui; des chemins de fer partant des bassins de Marseille vont rayonner au loin; les routes des Alpes et des Cévennes s'aplanissent: que l'état reboise ces montagnes, qu'il favorise la dérivation des torrens qui s'échappent de leurs flancs, qu'il préside à la transformation des graviers de la Durance et de la Crau, des marais de la Camargue, en territoires fertiles, et, comme un arbre dont une main bienfaisante arrose les racines et cultive le pied, le commerce de Marseille redoublera de sève et de vigueur.

Mais, indépendamment des résultats généraux qu'amènera la bonne gestion de nos affaires intérieures, il en est quelques-uns à rechercher séparément sur les côtes de la Méditerranée. Les plus voisins à obtenir s'offriraient dans l'île de Sardaigne.

Cette île, la seconde de la Méditerranée, était il y a vingt ans moins connue de l'Europe que tel îlot du grand Océan. L'administration éclairée du roi Charles-Albert entreprend aujourd'hui de la régénérer, et, après la nation italienne, la nôtre est la plus intéressée au succès de son œuvre. Il n'existe cependant encore aucunes communications régulières entre nos côtes et celles de Sardaigne. Dès 1842, le commerce suggérait aux cabinets de Paris et de Turin la pensée de faire faire échelle à Bastia aux paquebots sardes qui font le service entre Gênes et Cagliari, et de remplir par un voyage à Porto-Torres, au nord de l'île, le temps que nos bateaux de poste perdent dans la rade d'Ajaccio, à chacun de leurs voyages hebdomadaires. La Sardaigne aurait été de la sorte mise en rapport direct avec Marseille, et ses moyens de correspondance avec l'Italie se seraient accrus de tous les nôtres. Une combinaison si simple ne laissait pas de rencontrer de sérieuses difficultés.

En effet, les rivalités étroites de villes et de provinces, qui servent en Italie d'instrument de domination aux oppresseurs, y sont aussi, par une conséquence naturelle, une entrave à la sagesse des gouvernemens

nationaux. La maison de Savoie a été contrainte, par les jalousies et les préjugés des nouveaux sujets que lui ont donnés les traités de 1814, de frapper de droits de douane, à l'entrée de ses états continentaux, les produits de l'île de Sardaigne : on a invoqué à l'appui de la nécessité d'un tarif protecteur la similitude des denrées fournies par l'île et de celles dont abonde la côte de Ligurie, comme si cette similitude n'imposait pas elle-même une limite à l'importation. La population sarde paraît avoir quelquefois comparé avec un sentiment pénible ce traitement peu fraternel et peu motivé à celui que la France fait à la Corse. D'un autre côté, entre elle et la France, il y a parfaite réciprocité de ressources et de besoins : la Provence est un marché toujours ouvert pour les grains, les huiles, les fruits, les bestiaux de la Sardaigne, et la Sardaigne y trouve, à de meilleures conditions qu'en Italie, les objets manufacturés qui lui manquent. Ce concours des torts de la législation et de la pente des intérêts commerciaux autorisait à craindre que la multiplicité des relations n'établît entre la Sardaigne et la France des liens un peu plus étroits qu'il ne convient à la politique de la maison de Savoie. Cette appréhension a, dit-on, été écartée à Turin avec une généreuse confiance, et, si notre diplomatie avait mis à profit ces loyales dispositions, la Sardaigne aurait depuis quatre ans, dans les avantages de ses rapports avec la France, un motif de plus d'être attachée à son gouvernement et reconnaissante envers lui.

La Sardaigne a l'étendue de trois de nos départemens; sa population, qui s'accroît avec une merveilleuse rapidité, était, au recensement de 1841, de 524,633 habitans; elle est à trois jours de navigation de Marseille, et à peine échangeons-nous avec elle le chargement de quelques navires! Cette situation peut évidemment s'améliorer. De la régularité des communications à l'extension des échanges, la distance n'est pas grande, et il appartiendrait à la chambre de commerce de Marseille de demander l'une pour arriver à l'autre.

Nos relations avec le Levant constituent un objet d'une plus haute importance. Par l'effet des événemens qui se sont succédé depuis soixante ans, notre position politique et notre position commerciale n'y sont pas, à beaucoup près, aussi élevées qu'à d'autres époques; elles réagissent assez fortement l'une sur l'autre pour que rien de ce qui peut fortifier dans ces contrées le commerce de Marseille ne soit sans influence sur des intérêts d'un ordre plus élevé. C'est sur cette considération qu'a été fondée la loi du 2 juillet 1835, par laquelle a été établi le service des paquebots du Levant. Ils portent des voyageurs et des correspondances, et, sauf un petit nombre d'objets de prix, ils ne reçoivent point de marchandises; on croyait favoriser la marine marchande en lui laissant le fret de tout ce que refusaient les paquebots de l'état. Malheureusement, si les voyageurs et les marchandises réu-

nis donnaient les bases d'une excellente affaire, séparés ils ne pouvaient fournir que deux affaires détestables. L'exploitation au compte de l'état lui a fait éprouver depuis dix ans une perte d'au moins 36 millions, et le commerce, ne trouvant pas une rémunération suffisante dans le transport des marchandises par bateaux à vapeur, l'a long-temps délaissé. Cependant des habitudes se sont formées, mais au profit du Lloyd de Trieste, et la fausseté des combinaisons de l'administration française a eu pour résultat de renvoyer à la marine autrichienne ce qui revenait naturellement à la nôtre. Les choses en sont encore là, et les résultats financiers de l'entreprise en donnent la mesure sous d'autres rapports (1). Il est temps de faire pour le Levant ce que le ministère de la guerre fait avec un plein succès pour ses relations avec l'Afrique (2), c'est-à-dire un traité avec le commerce. Les offres ne manqueront pas; les dépenses du trésor seront réduites d'au moins cinq sixièmes; au lieu d'un mauvais service, on en aura un bon, et notre commerce rentrera en possession d'avantages dont il n'aurait jamais dû être dépouillé. Il est probable que ce système, dans lequel les véritables intérêts nationaux sauraient se faire entendre, conduirait bientôt à abandonner, si ce n'est pour les paquebots d'Alexandrie, l'échelle de Malte pour celle de Messine : on obtiendrait ainsi une notable abréviation de parcours, et l'on rattacherait à nos lignes cette belle Sicile qui en est exclue.

Nous devons enfin nous souvenir que, dans les siècles passés, le commerce avec l'Algérie a été aussi profitable à la France que lucratif pour la place de Marseille. Il n'a pas aujourd'hui ce double caractère, mais il peut le reprendre dans l'avenir. L'Algérie est pour le moment un pays où nous soldons cent mille consommateurs, où nous expédions chaque année 100 millions d'argent; les marchandises suivent, et le partage du numéraire qui s'en va commence à s'opérer, dans l'entrepôt même de Marseille, entre les étrangers et nous. Il s'est trouvé à Paris

(1) D'après les comptes de 1845, les paquebots du Levant et de Corse réunis (les dépenses étant confondues, il n'est pas possible de les distinguer) ont coûté pendant cet exercice.. 4,364,110 francs.

Ils ont rendu : Ceux du Levant.......... 941,508 francs.
Ceux de Corse.......... 87,720 } 1,029,228 francs.

Dans cette perte de.. 3,334,882 francs n'est pas comprise la dépréciation d'un matériel naval reconnu impropre à la guerre, et pour l'acquisition duquel il a été alloué, par les lois des 2 juillet 1835 et 14 juin 1841, une somme de 13,377,660 francs.

(2) Ce marché, en date du 25 mai 1843, est celui de la compagnie Bazin. Pour 84,000 fr. par an, elle fait tous les dix jours un voyage de Marseille à Alger et retour; elle porte la correspondance et met gratuitement à la disposition du ministre de la guerre, pour 61,500 francs de places de voyageurs. Les paquebots de la compagnie Bazin sont beaucoup plus rapides que ceux de l'état.

des bureaux et même des cabinets de ministres où cela s'appelait du commerce. Du reste, les relations avec cette contrée ne tiennent pas dans le commerce de Marseille une aussi grande place qu'on le suppose généralement : en 1845, le mouvement auquel elles ont donné lieu a été, navires sur lest compris, de 126,253 tonneaux; ce n'est pas plus du seizième du mouvement total du port. Quand les choses reviendront à l'état de calme où elles seraient depuis long-temps, si, depuis seize ans, nous avions toujours été inspirés par la sagesse avec laquelle nos affaires ont été conduites en Afrique, lorsque du règne de François Ier à celui de Louis XVI elles ont été entre les mains des Marseillais, on verra l'exploitation des deux cent cinquante lieues de côtes que nous avons acquises en face de celles de Provence grandir d'année en année. Les grains de la Numidie, transportés par des bâtimens français, devanceront, sur le marché de Marseille, ceux de la mer Noire qu'y verse la marine russe; les laines du Sahara viendront alimenter nos manufactures, et les conquêtes de la paix seront sur ces rivages bien autrement solides que celles de la guerre.

Le commerce de Marseille ne manque à coup sûr d'aucune des conditions nécessaires au succès des entreprises les plus lointaines; mais, dans cette carrière, il risquera quelquefois de se dessaisir des avantages qui lui sont propres pour attaquer ses rivaux au milieu des leurs. Sans parler de New-York et de Philadelphie, on est aussi bien à Londres, à Rotterdam, à Cadix qu'à Marseille, pour trafiquer avec les Indes, la Chine ou l'Océan Pacifique. Il en est autrement de la Méditerranée : là Marseille n'a lieu de craindre aucune concurrence, et sa marine fera sagement de ne suivre nos diplomates à Canton ou nos amiraux aux îles Marquises que lorsqu'elle n'aura rien à faire dans cette mer.

Le développement maritime du port de Marseille a marché du même pas que le développement commercial; mais, considéré sous ce point de vue, le tableau de cette prospérité n'est pas sans ombres, et, si l'on recherche la part des marines étrangères dans ce mouvement, on voit avec tristesse notre infériorité résulter ici de circonstances générales, sur lesquelles on ne saurait trop appeler l'attention du pays. Il est pour les nations comme pour les individus des vérités pénibles qu'il faut sans cesse avoir sous les yeux pour s'exciter à mieux faire.

Le mouvement de la navigation internationale dans les ports de France a été, en 1845, entrées et sorties comprises, de 36,302 navires et 4,063,492 tonneaux. Sur ces quantités, le pavillon français a fourni 11,953 navires et 1,075,091 tonneaux, et les pavillons étrangers, 24,349 navires et 2,988,401 tonneaux. Ainsi, à prendre pour objet de comparaison le tonnage, qui est la véritable mesure de l'importance maritime, notre part dans le commerce en concurrence de nos ports n'est pas beaucoup plus du tiers de celle des marines étrangères. Je

prends l'année 1845 pour base d'appréciation, parce que c'est la dernière sur laquelle aient été publiés des documens officiels. Malheureusement celles qui l'ont précédée lui ressemblent, et les chiffres qui s'y rapportent ne font que confirmer la persistance et la gravité des causes de notre infériorité.

Ces causes sont très complexes, et l'examen en serait ici trop long; mais, dans le nombre, on peut en signaler trois : d'abord, la capacité moyenne de nos navires est de 92 tonneaux, tandis que celle des navires étrangers est de 122, et les frais d'établissement et de navigation de deux bâtimens de ces dimensions diffèrent beaucoup moins que leurs produits; en second lieu, le matelot embarqué correspond chez nous à un chargement de 11 tonneaux 33, et chez nos concurrens, qui la plupart le paient moins cher, à un chargement de 12 tonneaux 85. Nous tendons, dans les constructions nouvelles, à augmenter un peu le tonnage de nos navires, et l'exagération de la force de nos équipages tient surtout au maintien de règlemens surannés, qu'une administration intelligente devrait avoir depuis long-temps réformés. Ces deux vices sont faciles à corriger; il n'en est malheureusement pas ainsi du troisième. Le désavantage essentiel, incurable peut-être, de notre marine marchande, parce qu'il tient à la nature même des productions et des besoins de notre pays, c'est la supériorité du tonnage importé sur le tonnage exporté. Nous recevons annuellement environ 2,500,000 tonneaux de marchandises de l'étranger, nous ne lui en rendons pas plus de 1,500,000 : en d'autres termes, de 5 bâtimens d'égale capacité qui abordent en France avec des chargemens complets, 2 en repartent à vide. Cette balance du tonnage est tout autre chose que celle du commerce : l'une se déduit du poids, l'autre de la valeur des objets échangés, et la navigation d'un pays peut languir dans des conditions où ses manufactures prospèrent. Ainsi, les 100 millions de soieries que nous exportons par mer, tout en employant un nombre immense d'ouvriers, ne fournissent à la marine qu'un aliment insignifiant; le transport d'une bien moindre valeur en fer, en bois, en houille, pourrait occuper cent fois plus de matelots. Nous recevons par mer surtout des marchandises encombrantes et des matières premières; nous renvoyons par la même voie des produits manufacturés d'une valeur très supérieure sous un moindre volume, et l'insuffisance des chargemens est habituelle dans nos ports de commerce.

Il est à peine nécessaire d'expliquer combien, dans les échanges de nation à nation, la marine du port qui fournit le plus de tonnage a d'avantages sur celle du port qui en fournit le moins. Dans l'un, les chargemens sont toujours prêts, les expéditions toujours sûres; il n'y a jamais ni pertes de temps, ni frais de séjour improductif, et c'est en pareilles circonstances qu'on peut dire, avec Francklin, que le temps,

c'est de l'argent. Dans l'autre, on ne réunit qu'avec peine et lenteur, au milieu de mille incertitudes, les élémens d'une cargaison; la concurrence des navires en retour entraîne l'avilissement du fret. Ici, la formation du personnel et du matériel naval reçoit de la demande des moyens de transport un encouragement journalier; là, les circonstances inverses en éloignent et les hommes et les capitaux. Si le patriotisme local lutte ici contre les difficultés, il est là bien plus ardent à profiter des avantages, et, indépendamment de cette considération, il y a toujours, pour confier sa marchandise à des compatriotes plutôt qu'à des étrangers, des raisons commerciales déterminantes. Aussi la supériorité relative des marines marchandes se règle-t-elle sur le rapport des tonnages d'exportation. La Norvége, qui nous envoie 100 bâtimens pour 1 qu'elle reçoit de nous; l'Angleterre, dont le pavillon couvre les cinq sixièmes des marchandises que nous échangeons avec elle, doivent principalement cet avantage, l'une à ses bois, l'autre à ses houilles. Il est allé, en 1845, de Norvége en France, 151,845 tonneaux; de France en Norvége, 5,610; d'Angleterre en France, 807,455 tonneaux; de France en Angleterre, 429,540 seulement.

Malgré la puissance industrielle du territoire desservi par le port de Marseille, le tonnage des exportations pour l'étranger y excède rarement les deux tiers de celui des importations, et la part de notre pavillon dans la navigation est toujours la plus faible. D'après les relevés des vingt dernières années, nos navires ne transportent que le tiers du poids des marchandises échangées. Tout ce que la marine marseillaise a pu faire, c'est de se maintenir dans cette proportion modeste, en suivant les progrès du mouvement général; sans prendre d'accroissement relatif, elle en a pris un réel très remarquable : ainsi la moyenne de son mouvement a été, pendant les trois dernières années de la restauration, de 128,667 tonneaux, et pendant les années 1843, 1844 et 1845, de 360,988 tonneaux.

Dans son développement continu, le port de Marseille est aujourd'hui arrivé à posséder un matériel de 633 navires, jaugeant 53,978 tonneaux; il est, sous ce rapport, inférieur au Havre, à Nantes et à Bordeaux (1), où l'on se livre à des expéditions plus lointaines et par conséquent moins multipliées. Les neuf dixièmes du mouvement dont Marseille est le centre ont pour limites les côtes de la Méditerranée. Il en résulte que la masse des affaires commerciales correspond ici à un mouvement maritime proportionnellement beaucoup moins étendu que dans les grands ports de l'Océan.

Quels que soient les lieux de provenance et de destination des navires,

(1) Le Havre possède 346 navires formant.................. 64,555 tonneaux.
Nantes — 555 — — 62,205
Bordeaux — 364 — — 60,528

leur affluence est l'unique règle des dimensions des bassins dans lesquels ils sont reçus, et l'insuffisance de l'ancien port de Marseille est depuis long-temps manifeste.

Dès 1821, il devenait nécessaire de le débarrasser des navires en quarantaine, et l'on créait pour eux, entre les îles de Pomègue et de Ratonneau, le port du Frioul dont il sera question plus loin. En 1839, le mouvement du port atteignait 1,221,769 tonneaux, et l'on consacrait une somme de 8 millions à l'approfondissement du bassin, dont la partie méridionale ne pouvait recevoir que des barques; on le creusait sur une étendue de 28 hectares à une profondeur de 6 mètres; on portait de 950 mètres à 2,250 la longueur des quais abordables pour les navires, et l'on donnait, par la démolition d'un rang de maisons tout entier, une largeur de 20 mètres aux anciens quais du nord, désormais trop étroits pour la quantité de marchandises dont ils étaient encombrés.

Pendant l'exécution de ces travaux, des besoins nouveaux se manifestaient. En 1842, 15,771 navires opéraient dans ce port un mouvement de 1,660,000 tonneaux; l'accès des quais était impossible à la moitié d'entre eux, et les déchargemens s'effectuaient, avec beaucoup de frais et de pertes de temps, au moyen de bateaux plats dont la circulation était toujours pénible et souvent difficile. Parfois les navires qui se pressaient à l'ouverture du port en rendaient l'entrée ou la sortie impossible. Cet état de choses allait s'empirant de jour en jour : le gouvernement et les chambres y ont remédié en 1844, en affectant une somme de 14,400,000 francs à la construction d'un nouveau port dans l'anse de la Joliette, au nord du port actuel. Déjà les fondations d'une digue de 1,120 mètres de longueur sont jetées parallèlement à la côte à 400 mètres en mer; deux digues enracinées au rivage, et distantes entre elles de 500 mètres, se dirigeront perpendiculairement à la première, et laisseront deux entrées sur chacun des avant-ports formés par les prolongemens de la digue du large : ces avant-ports serviront de refuge et de lieu d'appareillage aux bâtimens qui voudront entrer à Marseille ou en sortir, et le nouveau bassin communiquera avec l'ancien par un large canal passant en arrière du fort Saint-Jean. Une route, qui deviendra bientôt la plus belle rue de Marseille, se dirigera de l'entrée de la ville vers le port en construction, et le réunira aux quais récemment agrandis de Villevieille. Rien ne sera comparable sur les bords de la Méditerranée à ce magnifique ensemble. Mais, tandis que le génie des ponts-et-chaussées s'efforce d'aller au-delà de ce que pouvait désirer le commerce de Marseille, la navigation grandit encore, et une lutte d'un nouveau genre semble établie entre elle et l'état : cette circulation de 1,660,000 tonneaux, sur laquelle se fondait la loi de 1844, est aujourd'hui bien dépassée. En 1845, le tonnage du port, entrées et sorties réunies, a été de 1,960,513 tonneaux, en sorte qu'au lieu de choisir entre

les nombreux projets qui ont été présentés pour l'agrandissement de l'établissement maritime de Marseille, il faudra bientôt se décider à les exécuter tous.

Le port proprement dit ne constitue pas tout cet établissement. Plus un atterrage est fréquenté, plus il est nécessaire aux navires qui l'abordent ou le quittent de trouver à proximité des refuges contre les tempêtes et des mouillages où ils puissent attendre des vents favorables; un grand port de commerce n'a guère moins besoin de rade qu'un port militaire. De l'île de Maire au cap Couronne, le golfe de Marseille est bordé d'une côte de fer, et la nature parcimonieuse ne l'a doté que d'un petit nombre d'abris imparfaits. C'est une raison de ne négliger aucune des ressources de l'art et de réaliser, si légères qu'elles soient, toutes les améliorations que comporte la disposition des lieux. Des dépenses, injustifiables partout ailleurs, seront ici, en raison de la multitude des navires appelés à en profiter, d'une haute utilité.

L'on donne par courtoisie le titre de rade à l'anse de l'Estaque, située au fond septentrional du golfe, et à celle sur laquelle débouche le port : l'une est battue en plein par les vents de sud, l'autre par les vents d'ouest. Une quinzaine de bâtimens peuvent, en raison de la bonté du fond, mouiller en sûreté sous les roches d'Endoume; quelques vaisseaux tiendraient même entre la plage de Montredon et Pomègue, mais il n'y a dans le golfe d'abris passables que ceux que procurent les îles. Le plus considérable est celui du Frioul, *fretum Julii*, situé entre celles de Pomègue et de Ratonneau. C'est là que stationnait, pendant le siége de Marseille, l'escadre de César, commandée par Decimus Brutus (1). Ce point a tout-à-fait changé d'aspect depuis vingt-cinq ans. On a fermé par une digue de trois cents mètres le canal qui sépare les deux îles, et l'on a de la sorte formé, en face de la ville, un port de vingt hectares. Cette entreprise est incontestablement la plus utile à la navigation qu'ait exécutée la restauration (2). Cependant elle a laissé le Frioul ouvert aux vents d'est, et les navires y sont souvent horriblement fatigués par la houle. La loi du 5 août 1844 a pourvu, par une allocation de 1,880,000 francs, à l'établissement de deux jetées partant, l'une de l'île de Ratonneau, l'autre de celle de Pomègue. L'effet de ces travaux sera de procurer au port un calme parfait et d'y ajouter dix hectares d'une profondeur de 10 à 14 mètres.

Le Frioul est réservé aux bâtimens en quarantaine; mais aujourd'hui que, grace aux conquètes de l'esprit positif sur l'ancien domaine de l'i-

(1) ...... Ad nostras naves procedunt, quibus præerat D. Brutus. Hæ ad insulam quæ est contra Massiliam stationem obtinebant. (*De Bello civili*, I, 56.)

(2) Elle a été décidée par une ordonnance du 5 juin 1821. La digue et les quais ont coûté 1,730,000 fr., l'hôpital 638,000 fr., et sur ces 2,368,000 fr. la ville et la chambre de commerce de Marseille ont fourni un million.

magination, deux administrateurs de la Santé ne peuvent pas se regarder sans rire, il est permis d'espérer que l'utilité de ce beau travail sera bientôt agrandie. Il aura le sort de toutes les choses vraiment bonnes, et présentera des avantages que ses fondateurs eux-mêmes n'avaient pas prévus. Affranchi de la servitude des quarantaines, le Frioul deviendrait ce que son isolement et sa proximité des bassins de Marseille lui commandent d'être, l'avant-port de ces bassins et l'entrepôt réel le plus sûr, le plus commode et le mieux situé du monde commerçant. Sous l'égide de l'industrie et de la liberté, les dentelures profondes des îles qui l'encadrent se garniraient de quais et se convertiraient en autant d'abris d'une sûreté parfaite; leurs pentes rocailleuses s'aplaniraient, le désert se couvrirait de constructions, et notre premier port aurait pour annexe immédiate une place de *libre échange* que la marine marchande de la Méditerranée prendrait, aux applaudissemens des protectionistes les plus arriérés, pour rendez-vous général (1).

Les marchandises placées en entrepôt se divisent entre l'admission à la consommation intérieure, le transit, et l'exportation par mer : pour celles qui reçoivent les deux premières destinations, les vices du régime actuel et l'humiliante infériorité de l'entrepôt de Marseille vis-à-vis de ceux de l'Angleterre et de la Hollande sont supportables; pour celles qui sont réexportées, les gênes, les formalités, les abus qu'entraîne après soi la mauvaise appropriation des lieux, se traduisent en frais assez considérables pour comprimer l'essor de cette branche de commerce. Une ère nouvelle lui serait ouverte par la transformation du port du Frioul en un immense dock. Assez voisin de la ville pour profiter de son riche marché, trop isolé pour que le sacrifice d'aucune liberté commerciale y fût nécessaire à la répression de la contrebande, le Frioul aurait pour la France tous les avantages d'un port franc sans aucun de ses inconvéniens. L'Italie et l'Espagne, le Levant et l'Afrique, la Russie et l'Angleterre, y viendraient échanger leurs marchandises, sans interventions fiscales, sans lenteurs administratives, et les produits de notre industrie ne manqueraient pas d'entrer dans le courant de leurs transactions. Les avantages de cet état de choses ne seraient pas exclusivement commerciaux : la paix du monde acquerrait de nouvelles garanties dans cet entrelacement d'intérêts, et la France ne perdrait rien sans doute à ce que les nœuds en fussent formés entre ses mains.

Quelle serait la masse des échanges qui s'effectueraient au Frioul? On peut tout au plus apprécier l'étendue des opérations actuelles. Il passe annuellement aujourd'hui par l'entrepôt de Marseille pour 200 à 250 mil-

(1) Les îles de Pomègue et de Ratonneau ont chacune 2,700 mètres de longueur sur environ 250 de largeur moyenne : ainsi, leur superficie est de 135 hectares. Le Frioul est à 4,500 mètres ouest sud-ouest du port de Marseille.

lions de marchandises (1) : c'est le tiers du mouvement de tous nos entrepôts réunis, et, si les réexportations tiennent proportionnellement ici la même place que dans le commerce général, elles doivent y rouler sur une valeur d'au moins 80 millions. Tel serait le point de départ du nouveau régime; mais, quand il s'agit de développer une branche de commerce, il importe bien moins de mesurer les bases sur lesquelles elle doit s'élever que de les élargir et de les consolider.

L'affectation du port de Frioul au commerce d'entrepôt impliquerait la translation sur un autre point des quarantaines des marchandises et des navires; elles peuvent d'ailleurs être encore bonnes à conserver pour un petit nombre de cas exceptionnels. La station comprise, au sud-est de l'île de Maire, entre la côte de la Gradule et les îles Plane, de Jarre et de Riou, est très convenablement placée pour ce service. Avant la création de l'établissement actuel du Frioul, on reléguait à l'île de Jarre les navires fortement suspects; il ne s'agirait ainsi que de la rendre à son ancienne destination. Les trois îles sont susceptibles d'être réunies, comme celles de Pomègue et de Ratonneau, par des digues dont le calcaire jurassique qui les constitue fournirait les matériaux. Indépendamment des intérêts de la Santé, ce travail aurait l'avantage d'établir, à dix milles de Marseille, un mouillage de cinq cents hectares. La dépense en serait bientôt couverte par la valeur des navires qu'il sauverait. De cette position avancée, une escadre couvrirait, en temps de guerre, tout l'atterrage de Marseille; elle aurait un second point d'appui dans l'extension que reçoit le Frioul, et rien ne manquerait à la défense de la ville et du commerce contre les atteintes de l'ennemi.

Quand la navigation de Marseille, qui a doublé depuis quinze ans, égalera celle de Liverpool, quand il faudra mettre la grandeur de l'établissement naval en harmonie avec l'étendue des débouchés que lui ouvriront du côté de la terre les chemins de fer, le commerce pourra justement réclamer une rade artificielle, comme celle du cap Henlopen, dont le congrès des États-Unis a doté, dès 1828, l'embouchure de la Delaware (2). Les regards des ingénieurs se tourneront naturellement alors

(1) Les valeurs en entrepôt à Marseille au 31 décembre 1844

s'élevaient à	56,802,966 francs.
Il y en est entré pendant l'année 1845 pour	234,699,187
Total	291,502,153 francs.
Il a été retiré pendant l'année	231,655,430
Il restait au 31 décembre	59,846,723 francs.

(*Administration des douanes.*)

(2) Les digues de Henlopen, construites sur le principe de celles de Cherbourg, ont en tout 1,557 mètres de longueur; elles ont été exécutées de 1829 à 1835, et l'espace mis à couvert est de 120 hectares.

vers la plage de Montredon, que la courbure de la côte défend de tous les vents, excepté de ceux de l'ouest. A douze cents mètres de terre, la mer a dans ces parages de douze à quinze mètres de profondeur, et une digue de deux kilomètres formerait une rade parfaite de deux à trois cents hectares, aussi voisine du port de Marseille que l'est le Frioul; elle servirait de prolongement à la petite rade d'Endoume, et, si l'on revenait alors au projet, à regret ajourné, de l'ouverture d'une passe nouvelle du port à l'anse d'Endoume, tous les dangers de l'entrée et de la sortie de Marseille seraient écartés; les navires gagneraient la haute mer ou accosteraient la terre avec une égale facilité. Je ne sais si, en réunissant, par la plus magnifique avenue qui soit en Europe, la ville à la plage de Montredon, les auteurs de la promenade du Prado ont voulu aller au-devant de cet avenir; mais les complémens naturels de l'établissement maritime de Marseille pourront donner au Prado la perspective d'une forêt de mâts de vaisseaux et amener sur cette plage le principal faubourg de la ville. Ce ne sera pas la première fois qu'en cherchant le beau, on aura trouvé l'utile.

Cette ville, fondée cent cinquante ans après Rome, cent vingt ans avant la bataille de Salamine, qui, avant qu'Alexandrie existât, partageait avec Carthage le commerce du monde connu, cette ville n'est pas, comme on devrait s'y attendre, couverte des monumens de son opulence et de son antiquité; elle est, sous ce rapport, plus pauvre que beaucoup de nos villes de troisième ordre. Les Marseillais d'autrefois n'ont élevé ni temples, ni palais somptueux, comme leurs rivaux de Pise, de Gênes et de Venise; ils n'ont eu ni le luxe ni le goût des arts; ils semblent avoir dédaigné tout ce qui n'était pas d'une utilité immédiate, et n'avoir connu des jouissances de la richesse que celle de la créer et de la répandre. La vieille ville porte l'empreinte de ce caractère de son histoire; la nouvelle, dans son élégance aisée, appelle plusieurs de ces grands édifices publics dont l'usage est une nécessité, et la magnificence un légitime sujet d'orgueil et de satisfaction pour une grande cité. Ce pays catholique n'a point de cathédrale; cette ville de près de 200,000 ames n'a point d'hôtel-de-ville; cette métropole du commerce de la Méditerranée n'a pas de bourse, et ses établissemens commerciaux, au lieu d'être réunis dans un palais, sont disséminés dans d'obscurs réduits. Si l'on reprochait à l'administration actuelle l'ajournement de ces constructions, elle répondrait par la priorité due à des besoins plus urgens. La Halle, disait Napoléon, est le Louvre du peuple; celui de Marseille, il faut en convenir, n'a pas, sous ce rapport, été traité en souverain, et il attend que les finances municipales soient exonérées des charges que leur impose l'entreprise, peut-être inconsidérément abordée, du canal de la Durance. Le premier besoin d'une ville dont la population et l'industrie prennent un si rapide accroisse-

ment était un large approvisionnement d'eau : la dérivation de la Durance y pourvoira, et, lorsque 20 millions y sont déjà engagés, il n'est plus temps d'examiner si l'on n'aurait pas pu se procurer, dans le bassin de l'Huveaume, les mêmes avantages à moins de frais. Enfin, quand Marseille égalera Rome par l'abondance de ses fontaines, elle devra chercher à lui ressembler par ses égouts. Le port est aujourd'hui le réceptacle de toutes les immondices de la ville : chaque orage qui éclate les y précipite par torrens; l'envasement du bassin et l'infection de l'air avancent en même temps, et les embellissemens ne peuvent venir qu'après les remèdes réclamés par la navigation et la salubrité publique. Heureusement ces bassins que l'on creuse, ces digues qui s'avancent du rivage à la conquête d'un nouveau port, ces quais qui s'allongent et s'élargissent, assurent à l'avenir des ressources municipales que ne connut jamais le passé, et la ville peut tenir tout ce que sont en droit d'attendre d'elle la France et le commerce du monde.

Un chemin de fer est projeté entre Marseille et Toulon; il unira notre premier port de commerce à notre premier port de guerre. Un mouvement acquis de 200,000 voyageurs par an promettrait à cette entreprise une base suffisamment large, si les montagnes placées sur la ligne à parcourir opposaient au tracé de moins grands obstacles. Mais l'industrie et l'agriculture du pays sont trop loin d'être saturées de capitaux pour qu'il soit désirable de voir prochainement ceux-ci les quitter pour les chemins de fer; les expériences faites dans des circonstances analogues en France et en Angleterre sont de nature à inspirer de sérieuses réflexions.

Deux tracés étaient praticables pour la route de terre: l'un, beaucoup moins accidenté et mieux approprié aux intérêts du commerce, rapproché de la mer et touchant les ports de la Ciotat, de Bandol et de Saint-Nazaire; l'autre, défendu des entreprises des marines ennemies par les hautes montagnes qui forment la côte, franchissant des crêtes élevées et pénétrant dans la plaine de Toulon par les gorges d'Ollioule. Le tracé le plus militaire a été préféré avec raison.

L'un et l'autre se confondent de Marseille à Aubagne. L'art des irrigations est poussé très loin dans la belle vallée de l'Huveaume que suit la route; on n'y hésite pas à payer 72 francs par an l'eau nécessaire à un hectare, et cet exemple montre quel parti l'on tirerait, sous ce même ciel, de tant d'autres cours d'eau qui portent à la mer le tribut qu'ils devraient à l'agriculture. A Aubagne s'embranche une route, depuis peu terminée, qui, serpentant sur des roches nues, s'élève sur le plateau de Rochefort et en redescend vers la Ciotat. Le plateau est couronné d'un vaste dépôt de calcaire marneux, dans lequel s'exploite près de la route un ciment qui paraît valoir celui de Pouilly : cette formation descend, comme pour se mettre à portée de nombreux travaux hydrauliques à faire sur la côte, jusqu'au port voisin de Cassis.

Cassis est le *Carsici portus* de l'itinéraire d'Antonin : c'était alors une colonie florissante; on citait au loin ses temples, ses aqueducs, et c'est peut-être en méditant sur son passé que le plus illustre de ses enfans a été conduit aux études qui produisirent le *Voyage du Jeune Anacharsis*. Renversé au VIe siècle par les Lombards, au XIIIe par les Sarrasins, Cassis n'a pas toujours occupé sa place actuelle. Le golfe au fond duquel il est bâti contient des bancs de corail qu'exploitent ces mêmes pêcheurs génois dont les barques hardies stationnent chaque année sur nos côtes d'Afrique. Précédé d'un bon ancrage, le port de Cassis a 4 hectares d'étendue; ses marins font un cabotage dont les principaux alimens sont l'excellent vin du voisinage et les matériaux à bâtir. Le vignoble est susceptible de prendre une extension qui serait suivie de celle du nombre des matelots qui en exportent les produits.

Le joli golfe auquel la Ciotat a donné son nom est séparé de celui de Cassis par le cap de l'Aigle, l'un des plus remarquables points de reconnaissance de la côte. La ville est assise au pied de riantes collines, à l'exposition du levant. Une haute et triste muraille l'enveloppe du côté de la terre; reste de l'époque où les incursions des Lombards, des Sarrasins et des Normands désolaient ces rivages, elle est aujourd'hui réduite au prosaïque rôle de protectrice de l'octroi municipal. C'est dans cette enceinte que, rayonnantes de jeunesse, d'espérance et de beauté, les sœurs du jeune Bonaparte tressaillaient au bruit des victoires de l'armée d'Italie, et sans doute le temps des grandeurs passagères qu'elles pleurèrent dans l'exil ne valut pas ces jours de gloire et de pauvreté. La Ciotat est, dit-on, bâtie sur l'emplacement de l'antique *Cytharistès*. Il lui a toujours manqué, pour prendre rang parmi les grands ports de la Méditerranée, un territoire productif et des débouchés étendus du côté de la terre; mais la navigation des Marseillais ne pouvait pas se développer sans recourir fréquemment aux avantages maritimes qu'a conservés cette position : ils y fondèrent une colonie 160 ans avant Jésus-Christ. Plus tard, les Romains y tinrent une de leurs stations navales. Plusieurs fois ravagée par les pirates du moyen-âge, la Ciotat se relevait rapidement aussitôt que l'Europe recouvrait quelque sécurité, et de 3,000 habitans qu'elle comptait en 1429, on la voit passer à 12,000 en 1530. L'établissement du régime des quarantaines et la révocation de l'édit de Nantes la réduisaient à 6,500 au commencement du XVIIIe siècle, et telle était encore sa population à l'époque où la révolution l'a fait déchoir encore. Elle tend aujourd'hui à se relever, et les recensemens officiels y ont constaté la présence de 5,237 habitans en 1820, et de 5,816 en 1841.

Le commerce est peu de chose à la Ciotat : l'année s'écoule quelquefois sans qu'il s'y fasse aucun échange direct avec l'étranger, et, restreint par le peu d'étendue des ressources locales, le cabotage excède

rarement 6,000 tonneaux. En revanche, la pêche du golfe est, après celle des Martigues, la meilleure de la côte, et le port compte 120 bateaux pêcheurs. Les chantiers se recommandent par la perfection de leurs constructions et sont en état de fournir des bâtimens de 800 tonneaux; ils prospèrent ou languissent, du reste, avec la navigation de Marseille. On admire aujourd'hui au milieu d'eux un établissement auquel on ne saurait reprocher, comme à tant d'autres, l'insuffisance de son capital ou de son outillage : c'est celui de MM. Bénet pour la construction des bâtimens à vapeur à coques de fer; il est monté pour fabriquer 800 chevaux de vapeur par an. On a pu craindre un moment que l'habile ingénieur qui le dirige n'eût devancé les temps et créé de grandes ressources pour de faibles besoins; mais l'essor que prend aujourd'hui la marine à vapeur dans la Méditerranée justifie ses prévisions.

Le port de la Ciotat s'ouvre au sud-est. Garni de beaux quais, il a 10 hectares de surface. Les lames qui, par les vents de nord-est, contournent la côte, y pénétraient autrefois à la grande fatigue des navires : on a remédié, en 1838, à cet inconvénient par la construction d'un môle de 100 mètres; mais les ingénieurs sont quelquefois, comme les poètes, conduits par la peur d'un mal dans un pire, et par les vents du sud le môle recueille actuellement au passage plus de lames qu'il ne lui en venait autrefois d'un autre côté. A presque égales distances de Marseille et de Toulon, le port de la Ciotat est surtout précieux comme abri. Ce bassin, qui est si rarement le but des entreprises du commerce, fait souvent le salut des expéditions qui lui sont étrangères, et, si les navires n'y cherchent jamais qu'une sûreté momentanée, ils se pressent quelquefois par centaines sur ses eaux : son utilité locale est médiocre; les services qu'il rend à la navigation générale sont grands. Aussi est-ce dans l'intérêt de celle-ci qu'il faut considérer la rade qui précède le port et étudier des améliorations auxquelles les habitans de la Ciotat pourraient rester indifférens, s'ils ne s'occupaient que d'eux-mêmes.

La baie de la Ciotat est ouverte directement au sud et forme entre le bec de l'Aigle et la pointe Fauconnière un segment de 6 kilomètres de corde. Des montagnes élevées l'abritent du nord, de l'est et de l'ouest; sa partie occidentale est néanmoins la seule où le mouillage soit bon. Les navires y sont en sûreté contre les vents de nord-est, les plus fréquens et les plus violens qui soufflent dans ces parages; mais du côté du midi le mouillage n'est garanti que par l'île Verte, rocher de 15 hectares d'étendue qui s'élève à 600 mètres du bec de l'Aigle et à 1,200 du port. L'île rompt les coups de mer du large, mais ne les empêche pas de se faire sentir, par l'espace qui la sépare de la terre, jusqu'au-delà de la Ciotat : dans les tempêtes qui viennent du sud, les navires mouillés hors de l'espace étroit directement abrité par elle sont dans la situation

la plus critique et courent risque d'être jetés à la côte. La clôture de la passe comprise entre l'île et le bec de l'Aigle donnerait à la rade foraine d'aujourd'hui presque tous les avantages d'une rade fermée. Elle serait en effet alors défendue par un obstacle de 1,100 mètres de longueur directement opposé au sud, et en arrière de cet ouvrage de la nature et de l'art mouilleraient par tous les temps les plus gros vaisseaux.

Les avantages d'une pareille entreprise sont hors de doute; mais ne faudrait-il pas les acheter trop cher? La profondeur de la passe de l'île Verte va jusqu'à 25 mètres, et, d'après l'expérience acquise dans les travaux des digues de Cherbourg et d'Alger, on ne la fermerait pas à moins de 8 millions. Cette dépense ne saurait se justifier par des considérations purement économiques. Pour des bâtimens de moins de 3 mètres 50 centimètres de tirant d'eau, et ce sont de beaucoup les plus nombreux, l'amélioration du mouillage est d'un intérêt secondaire : ils peuvent entrer dans le port, et le port approfondi recevrait les grands navires de commerce. Les intérêts de la marine marchande sont donc ici faiblement engagés, et l'abri en rade n'est réellement indispensable qu'aux bâtimens de guerre.

Restreinte dans cette limite, l'utilité de l'entreprise mérite encore d'être prise au sérieux. La perte d'un bâtiment de commerce n'est pas une simple affaire d'assurances, puisqu'elle entraîne presque toujours une perte d'hommes; celle d'un bâtiment de guerre a des conséquences plus graves : elle peut mettre en état d'infériorité relative l'escadre à laquelle il appartient, la neutraliser ainsi, et compromettre le succès d'importantes opérations militaires. La sûreté d'un lieu de refuge, tel que pourrait être la rade de la Ciotat, a souvent, dans une circonstance critique, fait le salut d'une escadre, et la confiance qu'il inspire a plus d'une fois rendu exécutables des entreprises qui, sans cela, n'eussent été que téméraires : le sort des batailles peut dépendre du plus ou moins de consistance du point d'appui qui sert de but ou de pivot aux manœuvres, et la nécessité de protéger la navigation toujours croissante du port de Marseille ferait, en temps de guerre, du mouillage de la Ciotat une des stations de nos escadres.

Ce point de vue n'est d'ailleurs pas le seul sous lequel se présente l'île Verte. Armée de batteries, elle commande la rade; qui la possède est maître de celle-ci, et nos ennemis ont eux-mêmes pris soin de nous enseigner le prix de cette position négligée. Pendant la guerre continentale, les Anglais avaient jugé le mal que nous ferait la perte d'une station d'où ils tiendraient à la fois Toulon et Marseille en échec. Dans la nuit du 31 mai 1812, une escadre britannique de neuf vaisseaux parut inopinément au sud du bec de l'Aigle : l'île Verte fut attaquée par cinquante-quatre embarcations; douze autres faisaient une diversion sur la côte. L'expédition échoua contre le courage et l'intelligence

d'une poignée de nos soldats (1); mais, si l'attaque avait été conduite avec la même énergie que la défense, l'avantage restait au nombre, l'île tombait aux mains des Anglais, et ils fondaient sur nos côtes un

(1) Ce fait d'armes a passé inaperçu au milieu de l'éclat des batailles de l'empire. Il n'est pas dans les tendances de la *Revue des Deux Mondes* d'admirer les guerres d'invasion; mais tout ce qui tient à l'inviolabilité du territoire est empreint d'un caractère sacré, et l'on nous saura gré de tirer de la poussière des archives le rapport officiel fait au ministre de la guerre le surlendemain de l'événement. On cite avec admiration sur la côte de Provence ce combat dont la perte eût entraîné de si terribles conséquences; mais, à la Ciotat même, les noms de ceux qui le dirigèrent sont oubliés : la reconnaissance du pays saura maintenant où les chercher.

« Marseille, le 3 juin 1812.

« J'ai à rendre un compte détaillé à votre excellence de l'affaire qui a eu lieu à la Ciotat, le 1er de ce mois.

« A deux heures du matin, cinquante-quatre embarcations ennemies s'avancèrent sur l'île Verte pour y tenter un débarquement. Quelques canonniers et ouvriers d'artillerie qui s'y trouvaient leur opposèrent résistance, et l'amiral fit signal à ses embarcations de se rallier. M. Bellanger, chef de bataillon du 1er régiment de ligne, fit passer de suite à l'île Verte un détachement de soixante-dix hommes de son régiment, commandé par M. le lieutenant Roche. M. de Champeaux, commandant la station de la marine, y joignit quarante hommes du 2e régiment d'artillerie de marine, commandés par M. le lieutenant Gérin.

« Neuf vaisseaux s'approchèrent, et, par un feu continuel, protégèrent le débarquement de plusieurs chaloupes qu'on n'avait point encore aperçues, et l'ennemi parvint à mettre trois cents hommes à terre, qui gagnèrent les hauteurs pour s'en emparer; mais nos troupes qui s'avançaient les rencontrèrent. Bientôt une vive fusillade s'engagea, et, la baïonnette aux reins, les Anglais furent repoussés et poursuivis jusqu'au bout de l'île, où ils se jetèrent à la hâte dans leurs chaloupes, traînant après eux plusieurs morts et blessés.

« Dans le même moment que le débarquement s'opérait à l'île Verte, douze embarcations se présentèrent devant le poste du Sec, à environ une demi-lieue de la Ciotat, où se trouvait un bivouac de quinze hommes, commandé par le jeune Dérivaux, sergent au 1er régiment de ligne. Nul doute que le projet de l'ennemi ne fût de forcer ce poste, tourner la batterie de Mathelas et entrer à la Ciotat pour y brûler et détruire notre convoi, les bâtimens de l'état et les chantiers de constructions; mais le brave Dérivaux sut si bien placer sa petite troupe et diriger son feu, que l'ennemi ne put parvenir à mettre un seul homme à terre.

« Les Anglais, se voyant repoussés de tous côtés, rappelèrent leurs embarcations et reprirent le large. Dans cette affaire glorieuse, canonniers-garde-côtes, marins, soldats de l'armée de terre, tous ont rivalisé de zèle et de courage. On en doit le succès à la parfaite harmonie des autorités militaires, maritimes et civiles, aux sages dispositions qu'ont prises M. le chef de bataillon Bellanger, M. de Champeaux et M. Sarrazin, capitaine de canonniers-garde-côtes commandant l'artillerie, au talent du lieutenant Roche, à l'intrépidité et au courage du sergent Dérivaux.

« L'ennemi a honteusement abandonné ses projets, après avoir reçu plusieurs boulets à bord et deux bombes. Il a eu deux chaloupes coulées. De notre côté, trois jeunes conscrits du 1er régiment ont été blessés, et le lieutenant Gérin, commandant l'artillerie de marine, a reçu deux coups de feu dont il est dangereusement blessé.

« Le général commandant la huitième division militaire,

« FÉLIX DUMUY. »

autre Gibraltar, bien autrement incommode pour nous que ne l'est pour l'Espagne celui dont ils s'emparèrent en 1704, car l'ulcère eût été sur le cœur même de notre établissement maritime.

L'île Verte est donc une de ces positions où il faut être en force, non-seulement à cause de leurs avantages directs, mais aussi pour empêcher que d'autres ne s'en emparent. Par sa jonction avec la côte, l'île lui serait essentiellement subordonnée; l'attaque en deviendrait plus dangereuse, la défense plus facile, et, nous fût-elle enlevée, il serait impossible à l'ennemi de s'y maintenir. Cette impossibilité suffirait probablement à elle seule pour faire renoncer à des entreprises impuissantes à produire aucun résultat durable. Avertis comme nous l'avons été, les Anglais laisseraient-ils un poste de l'importance de l'île Verte à l'état où il a manqué être enlevé? A les voir à Malte et à Gibraltar, il est présumable que non.

De la Ciotat à Saint-Nazaire, l'agriculture se ressent à peine des obstacles que met ordinairement à ses progrès l'imperfection des communications : la campagne a partout l'aspect d'un riche verger; la vigne, le figuier, l'olivier, se disputent l'espace; les hauteurs sont souvent couronnées de beaux bois; il n'est point de parcelle de terre à laquelle le travail n'impose un tribut, et cette activité agricole alimente le commerce des petits ports voisins.

La baie de Bandol communique avec les riches vignobles du Bausset par une délicieuse vallée et une bonne route : on en exporte les meilleurs vins du pays; les expéditions sont ordinairement de 60 à 80,000 hectolitres pour Marseille, et de 30 à 50,000 pour les ports de l'Océan; il se fait même un petit nombre de chargemens pour l'étranger, et le mouvement total, à l'entrée et à la sortie, approche de 18,000 tonneaux. Le bourg, peuplé de 1,800 habitans, est défendu par une bonne fortification, assise sur la pointe qui ferme la baie à l'ouest. Il n'a encore sous ses murs qu'une calanque où les bâtimens de commerce ne mouillent qu'à moins de 500 mètres de terre; du reste, l'ancrage est excellent, et du sud-sud-est au sud-ouest, en passant par le nord, la baie est parfaitement abritée par les montagnes voisines. Jusqu'à présent, on roule à la mer et l'on conduit à la remorque, en les mettant en chapelet, les barriques destinées à être embarquées : la construction d'un môle, pour lequel la loi du 16 juillet 1845 accorde 1 million, va mettre un terme à cette pratique. Le rayon d'approvisionnement du port ne pouvant pas être sensiblement accru, son commerce restera à peu près ce qu'il est; mais il se fera avec plus d'économie et de sûreté, et la condition des gens de mer sera fort améliorée. C'est dans la baie de Bandol que Joseph Vernet a placé la scène de son tableau de la pêche du thon.

Saint-Nazaire est à trois kilomètres à l'est de Bandol, au fond d'une

anse mieux abritée du sud, moins bien de l'ouest : la jolie vallée d'Ollioules y débouche, et l'on y charge en petite quantité des vins et des huiles des environs. Des ports si rapprochés, desservant chacun quelques communes rurales, ont peu d'activité. Le mouvement annuel de celui-ci est d'environ 5,000 tonneaux; la pêche y a plus d'importance; elle occupe soixante embarcations, et partage avec Bandol et les Ambiez l'exploitation de la mer poissonneuse qui s'étend du golfe de la Ciotat au cap Sicié. Le joli port de Saint-Nazaire, formé par deux jetées, suffirait aisément à une navigation décuple; 2,000 habitans sont groupés autour, mais la richesse de ce petit pays se fonde sur l'excellence de la culture de ses terres, bien plus que sur l'avantage de sa position sur la mer. Plus favorisé que Bandol, Saint-Nazaire communique avec Ollioules et Toulon par une excellente route.

Après Saint-Nazaire, la côte, qui, depuis le golfe de Marseille, court à l'est-sud-est, tourne brusquement au sud et se termine par le grand soulèvement qui ferme le cap Sicié. Ce soulèvement se prolonge à l'ouest, à trois milles en mer, par l'île des Ambiez et une traînée de rochers sous-marins entre lesquels s'élèvent les îlots du grand et du petit Rouveau. L'atterrage de Saint-Nazaire est ainsi défendu du sud, et derrière l'île des Ambiez se trouve l'excellente rade de Brusc, assez profonde pour les vaisseaux de ligne, assez vaste pour une escadre entière. Elle fait face à la rade de la Ciotat, dont elle est éloignée de dix milles, et, comme leurs expositions sont opposées, elles se complètent réciproquement. Les vents d'ouest, qui empêchent d'aborder à la Ciotat, poussent naturellement les navires à Brusc, et les vents d'est, qui leur interdisent l'accès de Brusc, les conduisent à la Ciotat. Il ne manque à la rade de Brusc qu'une communication facile avec celle de Toulon, dont elle n'est pourtant séparée que par un isthme de moins de deux lieues.

Ainsi, sur un espace de douze lieues à partir du cap qui ferme à l'est le golfe de Marseille, se trouvent les abris de l'île de Jarre, du golfe de Cassis, de la Ciotat, de Bandol, de Saint-Nazaire et de Brusc. Aucun d'entre eux, il est vrai, n'est sorti des mains de la nature tel que nous pourrions le désirer; mais il n'en est aucun à la force et à la sûreté duquel l'art ne puisse ajouter beaucoup. Pour les porter au degré de perfection dont ils sont susceptibles, de grandes dépenses sont encore nécessaires; le pays se les imposera volontiers, car il comprend mieux chaque jour la haute position qu'ont à prendre dans la Méditerranée son commerce et sa politique; il sent que chaque pierre qu'on pose sur ce rivage ajoute à la puissance de la France entière. On se tromperait d'ailleurs, en mesurant les travaux à exécuter entre Marseille et Toulon, et à la Ciotat en particulier, sur l'importance maritime de ces parages à l'époque de la guerre continentale : depuis lors, bien des choses y sont changées. En 1792, l'année qui précéda la guerre avec l'An-

gleterre, le mouvement du port de Marseille fut, entrées et sorties comprises, de 5,059 navires et de 684,180 tonneaux, et il n'est pas nécessaire de dire si, de 1793 à 1815, il tombait au-dessous de ce chiffre: il excède aujourd'hui 18,000 navires et 2 millions de tonneaux, et doublera probablement avant qu'il soit vingt ans. La supériorité de valeur des bâtimens à vapeur ajoute à la nécessité des précautions à prendre pour la conservation du matériel. D'un autre côté, sous l'empire, l'Algérie ne nous donnait pas à exploiter et à défendre, en face des côtes de Provence, une nouvelle étendue de 250 lieues de côtes, et les ports que nous creusons en Afrique doivent, aussi bien que les chemins de fer que nous ouvrons dans notre intérieur, réagir sur le développement de nos ports de la Méditerranée. Enfin le mouvement naval ne sera pas toujours le seul à protéger le long de la côte que nous venons de parcourir : un jour, qui n'est pas loin peut-être, le chemin de fer de Marseille à Toulon passera sur les quais de la Ciotat, de Bandol, de Saint-Nazaire, et cette ligne acquerra, en temps de guerre, une importance proportionnée à celle des opérations dont Toulon sera le foyer. Le passage de la Ciotat doit être le pivot de sa défense; il serait son point le plus vulnérable, si la place et la rade étaient laissées dans leur état actuel. Tandis que les intérêts à sauvegarder prennent de telles proportions, les moyens d'attaque grandissent, et la machine à vapeur introduit dans la tactique navale un élément dont la puissance n'était pas soupçonnée il y a trente ans. Les moyens de défense doivent se mettre à leur niveau.

Par un concours de circonstances peu commun, même dans les mesures qui ont la navigation pour objet, il n'est aucun des travaux à exécuter sur cette partie de la côte qui ne desserve à la fois de grands intérêts commerciaux et de grands intérêts militaires, et, quand les industries de la paix profitent de toutes les dépenses faites pour la guerre, il est permis d'entreprendre avec confiance.

Le cap Sicié, avec ses roches abruptes, ses crêtes sourcilleuses, enveloppe la rade de Toulon comme une immense fortification. Derrière ce rempart formidable, tout change d'aspect; les pavillons étrangers s'y montrent à peine, et la marine marchande s'y efface devant la marine militaire.

J.-J. BAUDE.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

THÉODORIC ET BOËCE.

Histoire de Théodoric, roi des Ostrogoths,
par M. le marquis du Roure. [1]

Montesquieu voulait écrire l'histoire de Théodoric; il avait été frappé de cette sorte de grandeur philosophique imprimée aux lois, aux institutions, à tous les actes de ce chef de barbares. Cette lueur imprévue de la raison humaine au milieu de l'obscurité profonde qui va suivre, ce conquérant du ve siècle qui naquit l'année où mourut Attila et qui décrète l'égalité des vainqueurs et des vaincus, ce roi arien laissant librement élire un pape hostile à sa cause; ce chrétien, nouveau converti, rendant des édits de tolérance en faveur des Juifs; ce barbare qui, selon plusieurs historiens, ne savait ni lire ni écrire, protecteur passionné des lettres et des sciences : il y avait là tout ce qui pouvait tenter un écrivain philosophe. Montesquieu étudiait les origines de notre histoire à l'époque correspondante; il était vivement frappé du contraste : Clovis et Théodoric, ces deux personnages contemporains, semblent séparés par des siècles. Le premier est bien le roi de ce moyen-âge qu'il inaugure; ses mœurs sont les mœurs de son temps; sa morale, sa législation, ses exploits, sont dignes, dans le bien comme dans le mal, du chef de ces illustres barbares, nos aïeux, qui fondèrent la monarchie française. On dirait que l'autre appartient à une civilisation perfectionnée par le progrès des âges. Ce chef des Ostrogoths, qui conquiert l'Italie au ve siècle, semble avoir été à l'école des philoso-

(1) Deux volumes in-8°, chez Techener, Paris, 1846.

phes du XVIIIe. On songe bien plus, en lisant ses édits, aux ordonnances de Joseph II qu'au code des Francs ripuaires ou à la loi Gombette. « Je ferai voir quelque jour dans un ouvrage particulier, dit Montesquieu, que le plan de la monarchie des Ostrogoths était entièrement différent du plan de toutes celles qui furent fondées dans ce temps-là par les autres peuples barbares, et que, bien loin qu'on puisse dire qu'une chose était en usage chez les Francs parce qu'elle l'était chez les Ostrogoths, on a, au contraire, un juste sujet de penser qu'une chose qui se pratiquait chez les Ostrogoths ne se pratiquait pas chez les Francs (1). »

Ce sont ces lignes qui ont inspiré à M. du Roure la première idée de son *Histoire de Théodoric;* l'œuvre indiquée dans *l'Esprit des lois* est aujourd'hui accomplie de manière à laisser peu de chance à de nouveaux essais. Les travaux historiques conçus et exécutés avec talent fixent à jamais l'opinion sur le compte des grands hommes dont ils retracent la vie. Comme ces camées antiques gravés sur la pierre dure qui nous ont transmis à travers les siècles l'image d'Alexandre ou d'Auguste, les œuvres marquées de ce travail patient que Buffon appelait le génie laissent dans l'esprit une image définitive; la précision du burin donne à chaque figure une physionomie nette et originale. C'est là le grand art des historiens de l'antiquité, c'est ainsi que leurs écrits sont nécessairement supérieurs par la forme à nos histoires modernes, chargées de détails infinis et de digressions sur cette foule de sujets dont s'inquiète notre curiosité. Tout n'est point profit pour l'historien moderne dans le prodigieux amas de documens que la publicité multiplie et que l'imprimerie éternise. Au milieu de ces matériaux confusément entassés, l'esprit hésite et recule, il s'affaisse sous le poids. Celui qui veut écrire l'histoire ne devra pas seulement s'attacher à ce qui est utile et curieux, il devra lire aussi l'inutile pour s'assurer qu'il ne laisse rien derrière lui : le génie qui devait ordonner l'édifice se consume à fouiller dans les carrières. S'il se met enfin à l'œuvre, d'autres difficultés se présentent; pour satisfaire la curiosité diverse des lecteurs, il ne faudrait rien moins que la science universelle : il ne s'agit pas seulement de raconter; l'historien doit conclure. On exige qu'il juge de toute la hauteur des principes les questions les plus compliquées de la guerre, de l'administration, des finances, de l'économie politique, des négociations. Qui peut suffire à une pareille tâche? Et pourtant, savoir cela n'est pas tout encore; il faut l'apprendre aux autres, il faut faire comprendre clairement, sans difficulté, sans étude, à tous, à chacun, au plus ignorant, au moins attentif des lecteurs, toutes ces matières si compliquées dont une seule remplirait la vie d'un savant! Comment maintenir l'unité dans une œuvre si complexe? Que devient la pureté des grandes lignes,

(1) *Esprit des Lois*, livre III, chap. 12.

interrompues à chaque instant par des ornemens étrangers? L'art a disparudevant le métier; on a un choix de matériaux, une série de traités, mais l'œuvre manque et l'intérêt languit. L'art historique et la tactique militaire ont marché de nos jours en sens inverse; on dirait que l'un s'est alourdi de tout le bagage que l'autre a rejeté. Nous n'avons plus la narration rapide de Salluste ni la précision de Tacite, tandis que notre infanterie a parcouru l'Europe en moins de temps que les légions romaines, pesamment chargées de piques et de boucliers, n'en mettaient pour arriver au pied des Alpes. Les grands écrivains de l'école historique de la restauration ont bien senti la difficulté; les habiles y ont apporté le seul remède qu'on pût tenter : ils ont choisi dans l'histoire les époques où le monde est dominé par une idée, et autour de cette idée ils ont groupé les événemens. C'est par là qu'on s'élèvera de plus en plus au-dessus de ces compilations où le talent n'a pas plus de part que dans ces produits à demi façonnés, fournis chaque jour à vil prix par nos manufactures aux exigences un peu économes de notre luxe.

Je ne saurais donc regarder comme un inconvénient pour l'ouvrage de M. du Roure la rareté des sources où l'historien a pu puiser. L'auteur a pu traiter un sujet ancien à la manière antique : c'est une bonne fortune dont il était digne; on sent très vite, au respect qu'il témoigne pour les grands maîtres de l'histoire, qu'il s'est formé à leurs leçons. Les gens de goût n'ont pas oublié un petit traité intitulé ***Réflexions sur le style original***, qui parut dans les dernières années de la restauration. L'auteur, après avoir exposé les principes généraux, terminait par quelques pages qui devaient servir d'appui à sa théorie. L'expression, le tour et la langue de nos grands écrivains étaient imités avec un art singulier, et les plus habiles auraient pu s'y tromper. Ceux-là ne s'étonneront pas que le style de M. du Roure, formé par cette étude scrupuleuse des modèles, se soit trouvé tout à coup à la hauteur du sujet historique qu'il traitait. Dans de rares endroits, cependant, j'ai remarqué un peu d'obscurité et d'effort. Cette aptitude particulière de l'écrivain à s'approprier la forme et le langage des auteurs qu'il étudie était tout profit quand il vivait dans le commerce des plus excellens; mais, pour écrire la vie de Théodoric, il a fallu contracter de longues habitudes avec la latinité du moyen-âge; la phrase semble quelquefois s'embarrasser et comme s'entraver dans les idées accessoires : c'est l'inconvénient de ceux qui savent trop et veulent tout indiquer; ce sont les embarras que les riches traînent après eux. Il y aurait de la puérilité à insister sur ces imperfections de détail; les laborieuses recherches que l'ouvrage a exigées, les vues élevées qui y dominent, l'instinct politique avec lequel sont jugées la plupart des ques-

tions soulevées par le récit, voilà ce qui doit appeler notre attention et nos éloges. Il est des œuvres qui, par leur nature même, ne peuvent prétendre à un succès de vogue, mais auxquelles les hommes d'étude et de savoir dans l'Europe forment un public d'élite. Ce sont en définitive les arrêts de ce tribunal qui assignent à chaque écrivain la place qu'il doit occuper dans l'estime publique; l'auteur, nous le croyons du moins, n'aura pas à se plaindre de celle qui lui est réservée.

I.

La vie de Théodoric n'avait encore été le sujet d'aucun ouvrage spécial, car on ne saurait compter l'histoire écrite en latin par Cochlæus vers 1479; mais tous les écrivains qui ont eu à s'occuper de l'histoire moderne ont rencontré cette noble figure au début de leur œuvre. Théodoric était de cette race princière des *Amales* dans laquelle les Ostrogoths choisissaient leurs rois. Nous laisserons Grotius donner sa généalogie, qui remonte jusqu'aux demi-dieux du paganisme scandinave. A l'époque où il naquit, en 424, les Ostrogoths, sous la conduite de Théodomir, son père, s'étaient établis sur les flancs de l'empire romain, dans cette partie de la Hongrie qui touche aux portes de Vienne. Ils étaient campés là, sur des terres conquises ou cédées par les empereurs, tantôt ennemis redoutés, poussant leurs incursions jusque dans le voisinage de Constantinople, tantôt auxiliaires chèrement payés, chargés de défendre la frontière de l'empire contre les autres barbares. Leur bravoure et leur fidélité étaient d'ailleurs proverbiales. C'étaient eux qui formaient la garde personnelle de l'empereur; ils remplissaient auprès de lui le rôle qui a été confié aux Suisses dans plusieurs monarchies de l'Europe; des capitulations signées avec eux les assujétissaient à un service militaire; on détournait ainsi au profit de l'empire cette ardeur guerrière qui, sans direction, eût été un danger sérieux.

Une telle situation devait amener cependant et amenait des défiances et des griefs réciproques : après quelques hostilités, l'empire achetait de nouveau la paix. Ce fut à l'occasion d'une trève de ce genre que des otages furent demandés au chef des Goths Théodomir. Son fils Théodoric fut envoyé à Constantinople; il y demeura dix années. L'histoire ne nous apprend pas sous quel maître, sous quelle discipline, s'écoula pour lui cette première partie de la jeunesse qui complète la nature et décide du cours de la vie. Ce prince, sorti d'une tribu à demi sauvage, otage à la cour des empereurs, fut-il retenu captif par leur politique, ou le laissa-t-on se mêler librement dans les écoles publiques avec la jeunesse romaine? Rien encore, dans les documens écrits, ne peut nous aider à résoudre ces questions, et cependant c'est par l'édu-

cation qu'il reçut au milieu de la civilisation, par ce mélange de vertus acquises avec les vertus primitives de son âge et de sa race, qu'on peut seulement expliquer le caractère et la vie entière de Théodoric.

Au ve siècle, plus qu'à aucune autre époque, le monde appartenait à la force, et la force n'existait plus que chez les barbares. L'empire romain n'avait plus que l'apparence de la vie. Quand une cause est perdue, quand une nation est condamnée, des hommes éminens par le talent ou le courage peuvent encore s'élever pour la défendre; mais leurs efforts désespérés, en inspirant quelque estime à l'avenir, n'arrêtent point le cours des choses, leur puissance s'épuise en pure perte. Pour être un grand homme et réussir dans ces siècles de rénovation, il fallait nécessairement être né parmi les barbares et marcher à leur tête, il fallait appartenir à ces races nouvelles à qui la destinée livrait le monde et qui ont fondé les sociétés modernes; mais la barbarie, qui devait vaincre les peuples d'ancienne civilisation, ignorait les conditions de gouvernement nécessaires à la durée des empires. Elle ne savait encore établir ni institutions, ni lois, ni société. Par là s'expliquent la succession, la confusion des peuples barbares, accumulés l'un sur l'autre, chassant les Romains, chassés à leur tour, instrumens de ruine, inhabiles à rien fonder.

Ces arts du gouvernement et de la civilisation, comment douter que Théodoric les apprit à Constantinople? La société du Bas-Empire, toute corrompue qu'elle était, différait autant de la barbarie qu'un homme vicieux de nos jours diffère du sauvage. Quand on déclame contre la corruption, on oublie trop jusqu'à quel point la pire est préférable à l'état barbare. Tacite fait l'éloge des mœurs des Germains, mais ce sont celles de Rome qu'il veut censurer. Il adressait une leçon à ses contemporains, et se préoccupait peu de la vérité historique. Les barbares jugeaient autrement, et plus modestement, la situation relative des deux sociétés. Quand on dit que les barbares méprisaient l'empire romain, il faut s'entendre; ils méprisaient sa faiblesse, mais ils sentaient instinctivement la supériorité de la civilisation, ils en comprenaient la grandeur; c'est ainsi qu'ils se sont hâtés de s'initier à ses secrets et qu'ils se sont, pour ainsi dire, précipités dans l'imitation des vaincus qu'ils sentaient leurs maîtres.

Jamais cette remarque, que l'on oublie trop dans le langage convenu sur ce sujet, n'a été plus profondément sentie que dans une page de l'*Histoire de la civilisation* qu'on nous saura gré de rapporter ici. « Le spectacle seul de la civilisation moderne exerçait sur l'imagination des barbares un grand empire. Ce qui émeut aujourd'hui notre imagination, ce qu'elle cherche avec avidité dans l'histoire, les poèmes, les voyages, les romans, c'est le spectacle d'une société étrangère à la régularité de la nôtre; c'est la vie sauvage, son indépendance, sa nouveauté, ses

aventures. Autres étaient les impressions des barbares; c'est la civilisation qui les frappait, qui leur semblait grande et merveilleuse. Les monumens de l'activité romaine, ces cités, ces routes, ces aqueducs, ces arènes, toute cette société si régulière, si prévoyante, si variée dans sa fixité, c'était là le sujet de leur étonnement, de leur admiration. Vainqueurs, ils se sentaient inférieurs aux vaincus; le barbare pouvait mépriser individuellement le Romain, mais le monde romain, dans son ensemble, lui apparaissait comme quelque chose de supérieur, et tous les grands hommes de l'âge de la conquête, les Alaric, les Ataulphe, les Théodoric et tant d'autres, en détruisant et foulant aux pieds la société romaine, faisaient tous leurs efforts pour l'imiter (1). »

C'est sous de telles impressions que se forma et grandit Théodoric. Son ame forte et neuve reçut profondément l'empreinte des vertus et de tous les nobles sentimens que l'éducation développe. Ni les professeurs ni les habiles instituteurs ne manquaient alors au monde romain; jamais on n'avait entendu de plus belles leçons sur la vertu et le courage. Ce qui manquait, c'étaient des esprits disposés à recevoir et à garder ces leçons. Les théories du vrai et du beau ne changent pas. Sénèque n'a pas dit autrement que Caton; la morale des rhéteurs du Bas-Empire valait celle des philosophes de l'ancienne Grèce : les résultats et non les doctrines les ont profondément séparés dans l'histoire. Les nobles disciples du Portique ont mérité à leurs maîtres le nom de *sages;* les générations de disputeurs et de brouillons qui sortaient des écoles de Constantinople ont valu à leurs maîtres celui de *sophistes.*

J'insiste sur ce séjour à Constantinople, parce que la trace de cette éducation première se retrouvera dans tout le reste de la vie de Théodoric. Nous verrons tout à l'heure, en parcourant les monumens de la législation de son règne, quelle singulière ressemblance cette éducation lui donne avec les principes, je dirai avec le langage même de la philosophie du XVIIIe siècle. C'est ce même amour idéal de la perfection, cette conviction un peu orgueilleuse de la grandeur de l'homme, qui étonne dans la bouche d'un conquérant. L'humanité n'avait pas été habituée par Attila à ce respect sympathique.

On a voulu faire honneur au ministre de Théodoric, à Cassiodore, de ces sentimens, de ce langage inconnus jusqu'alors aux barbares. Rien n'est moins fondé que cette explication. Je ne demanderai point si les autres législateurs contemporains s'inquiétaient beaucoup de rattacher leurs prescriptions aux idées de droit, à l'amour de l'humanité; mais ce ne sont pas seulement ici les paroles, ce sont les actes qui portent l'empreinte de cette préoccupation constante des principes abstraits de la justice. Cela apparaît dès les premiers pas de

(1) Guizot, *Histoire de la Civilisation*, t. Ier, p. 311.

Théodoric, et suffirait à le distinguer de tous les autres conquérans de cet âge. Au moment d'envahir, après Attila, après Odoacre, cette Italie qui semble une proie jetée au premier occupant, il demande à l'empereur Zénon l'investiture qui doit légitimer sa conquête. Attila se faisait appeler le *fléau de Dieu;* Théodoric se présentait aux peuples comme le *lieutenant de l'empereur*. L'opposition des deux noms dit tout; on sent que du chaos de la barbarie on entre dans les régions tempérées du droit et des conventions humaines.

La marche de Théodoric fut un triomphe; il faut voir, dans l'ouvrage même de M. du Roure, avec quelle joie cette brave nation des Goths suivit son jeune chef. « Théodoric Amale avait alors dix-huit ans et présentait dans sa personne l'image d'un prince accompli; son visage était coloré, la sérénité rayonnait dans ses yeux; il y avait dans toute sa physionomie une expression si vive qu'elle annonçait la guerre ou la paix; terrible dans la colère comme la foudre qui va frapper, ou caressante dans la joie comme un beau jour sans nuage : *In ira fulmineus, in lætitia, sine nube formosus.* » C'est ainsi que le représente le saint évêque Ennode, qui vint, après la victoire de Vérone, implorer à la tête de son clergé la clémence du vainqueur.

La prise de Ravenne acheva de soumettre l'Italie à Théodoric : ici, nous retrouvons encore cette modération habile, inconnue des barbares, ces tempéramens diplomatiques, si je puis dire, qui révèlent l'école de Constantinople. Le vainqueur conclut avec Odoacre un traité qui assura au roi des Hérules le partage de la souveraineté. Était-ce une division des provinces attribuées à l'un ou à l'autre? Était-ce un seul pouvoir exercé par deux rois, comme il l'était à Rome par deux consuls, ce qui pouvait avoir donné l'idée de cet arrangement? L'histoire est fort obscure sur ce point. Quelle que soit l'opinion qu'on adopte, cet exemple témoigne d'un esprit déjà capable d'accepter les pratiques de la civilisation. La convention fut d'ailleurs de courte durée; quel qu'ait été celui des deux compétiteurs qui l'ait rompue, le meurtre d'Odoacre laissa bientôt Théodoric seul possesseur de l'Italie.

Je ne veux point raconter son règne; c'est l'homme que je veux regarder en détail et de près : Théodoric mérite qu'on l'étudie avec soin, plus on l'observera, mieux on comprendra ce qu'il y a d'habile, d'ingénieux, de particulier, et, si je puis dire, de tempéré dans sa politique. Les auteurs des histoires générales n'ont pu s'arrêter suffisamment sur cette époque; ils disent tous que Théodoric fut un grand homme, mais ils n'expliquent pas comment il mérita ce nom, et il vaut la peine de le savoir. Les grands hommes ne se ressemblent entre eux que par la distance qui les sépare du vulgaire; pour tout le reste, aucun caractère général; tout est variété, parce que la première condition du génie est l'originalité. C'est dans l'histoire de M. du Roure que chacun désormais

pourra et voudra connaître Théodoric. Ce qui était difficile jusqu'à présent pour les érudits, impossible pour les gens du monde, est devenu facile et agréable. Le nouvel historien a vécu long-temps au milieu du siècle qu'il fait revivre pour nous; Jornandès, Procope, mais surtout les œuvres de Boëce et les lettres de Cassiodore, les vies des saints évêques contemporains de l'Italie et des Gaules, ont été lues, étudiées par lui avec une ardeur consciencieuse. On sent à chaque page cette pleine possession du sujet, sans laquelle il n'y a point d'art et point d'intérêt. C'est que l'auteur ne s'est point pressé d'écrire le jour ce qu'il avait appris la veille, c'est qu'il connaît le fort et le faible de chacun des acteurs qui sont sur la scène. J'aime, pour mon compte, cette intimité de gens qui se connaissent de longue date : en voyant jusqu'à quel point tous les lieutenans, les secrétaires, chaque soldat de Théodoric, sont des personnages familiers à l'historien, on comprend dans quel long commerce il a vécu avec son héros : de là, la ressemblance et la vie que ce portrait reprend après tant de siècles.

La conquête a donné l'Italie à Théodoric, la reconnaissance de l'empereur d'Orient ajoute au fait la sanction du droit. Alors le jeune vainqueur se trouve en présence d'un problème que nul conquérant de ce siècle n'avait encore résolu : faire vivre ensemble les vainqueurs et les vaincus, fondre un peuple jeune et barbare avec un peuple vieux et usé. C'est en surmontant cette difficulté par un instinct supérieur, par une politique au-dessus de son temps, que Théodoric a mérité d'être comparé par Voltaire à Charlemagne lui-même (1). Je voudrais arrêter ici l'attention du lecteur : l'examen de cette question importe non-seulement à l'histoire de Théodoric, mais à celle de toutes les nationalités qui datent de cette époque.

Les historiens contemporains portent à plus de deux cent mille le nombre des guerriers goths qui avaient suivi la fortune de leur chef et s'étaient transplantés avec lui en Italie; en ajoutant les femmes et les enfans, on arrivera à plus d'un million d'ames. Cette multitude dut s'ajouter à la population déjà existante. Comment une telle aggrégation s'est-elle opérée? C'est un des problèmes les plus agités entre les publicistes et les savans qui ont cherché à éclaircir les origines de l'histoire moderne. Comment fut imposée politiquement, matériellement même, cette communauté forcée des vainqueurs et des vaincus? Quelle part fut faite aux premiers dans la possession de la terre, qui composait presque exclusivement la richesse de ces temps? Nous avons là-dessus, pour ce qui concerne la France, autant de systèmes que d'écrivains.

Selon le comte de Boulainvilliers, les Francs s'emparèrent de toutes les terres des vaincus; ils devinrent, sinon les occupans, au moins les

(1) *Essai sur les mœurs*, liv. Ier, chap. XII.

suzerains de *toute terre*. Les Francs constituèrent la noblesse; les Gaulois devinrent serfs et vassaux; c'est là l'origine de ce système, qui voulait, jusqu'en 1789, distinguer la race franque de la race gauloise, les vainqueurs des vaincus, la noblesse du tiers-état. Il y aurait eu, à l'époque de la conquête, une *dépossession universelle*. — Montesquieu n'admet point une usurpation si générale; il y suppose une sorte de modération : « Les Francs ne dépouillèrent point les Romains dans toute l'étendue de la conquête; qu'auraient-ils fait de tant de terres? Ils prirent celles qui leur convenaient, et laissèrent le reste (1). » — Mably s'écarte déjà de cette opinion : « Le silence de nos lois, dit-il, permet de conjecturer que les Francs se répandirent, *sans ordre*, dans les terres conquises, et s'emparèrent, *sans règle*, des possessions des Gaulois; terres, maisons, esclaves, troupeaux, chacun prit ce qui se trouva à sa bienséance, et se fit des domaines plus ou moins considérables, selon son avarice, ses forces ou le crédit qu'il avait dans la nation (2). »

Ces trois systèmes ne s'accordent que sur un point : la violence de l'usurpation, le désordre et le caprice insolent des conquérans; « mais, ajoute Montesquieu, Théodoric, roi d'Italie, dont l'esprit et la politique étaient de se distinguer toujours des autres rois barbares, procéda par des voies différentes. » Tout en assurant à ses guerriers la part qui devait leur revenir dans la victoire, il intervint aussitôt pour substituer l'ordre à la violence, et amener une transaction amiable par laquelle les vaincus devaient céder aux Ostrogoths les terres qui leur étaient nécessaires. Chaque guerrier reçut, dans les quartiers qui lui étaient assignés pour résidence, le *tiers* des terres appartenant aux Romains; ce fut un Romain, ancien préfet du prétoire, Liberius, qui fut chargé de présider à l'exécution régulière de l'opération. Si l'on songe à l'état de dépopulation où se trouvait alors l'Italie, à ces immenses propriétés concentrées dans un petit nombre de mains et à peine connues de leurs maîtres, on comprendra que ce partage, qui ne s'appliqua que dans certaines localités, ait pu s'effectuer sans causer le bouleversement et la désolation qu'il entraînerait de nos jours.

Il est singulier cependant que ce grand déplacement, même dans ces limites, avec ces tempéramens, n'ait pas amené plus de résistance et de collisions. L'explication de ce fait peut se trouver, à notre sens, dans l'examen attentif d'une circonstance particulière à cette époque. Le petit nombre de propriétaires fonciers avait introduit nécessairement dans toutes les provinces le système de la culture par colons (*inquilini*). Les colons payaient au maître une redevance annuelle; leur sort ne fut que très peu changé par l'attribution faite aux chefs ostrogoths des terres

(1) *Esprit des Lois*, livre XXX, chap. 8.
(2) *Observations sur l'Histoire de France*, livre Ier, chap. 2.

prises sur quelques patriciens romains ou même sur des chefs hérules tués ou en fuite après la conquête. Le bouleversement fut donc plus réel qu'apparent; il se fit dans les titres de propriété plus que dans la terre même; chaque colon resta dans sa chaumière, continuant à cultiver la même terre, seulement pour de nouveaux maîtres, ou, comme les appelait la loi de Théodoric, pour de nouveaux hôtes (*novis hospitibus*).

Cette opération une fois consommée, Théodoric n'épargna rien pour mêler les deux peuples, pour en faire une seule et même nation. Loin d'imiter les autres chefs barbares, dont le premier soin, en se transportant dans les pays conquis, était de maintenir rigoureusement leurs lois et leurs coutumes, et de s'isoler des vaincus, Théodoric répétait cette formule que l'histoire a conservée : *Romanus imitetur Gothum, Gothus Romanum sequatur*. Et, sachant toute la puissance des signes sur l'esprit des peuples, il prit, avec la pourpre, la chlamyde et la chaussure romaines. Sa législation entière est conçue dans cet esprit. Je ne pourrai mieux justifier l'analogie que j'ai signalée entre les instincts de Théodoric et les doctrines philosophiques du dernier siècle qu'en citant, avec M. du Roure, quelques fragmens des monumens de son règne.

Théodoric institue de nouveaux magistrats; il écrit aux municipalités du pays : « Vous vous touchez par les possessions, touchez-vous par la charité; je vous envoie un comte goth pour régler les différends entre Goths; entre Goths et Romains, il s'adjoindra un officier romain; entre Romains, le différend se décidera par des officiers romains. »

Ses soldats n'étaient pas toujours contens de la part qui leur était faite; souvent des Romains se plaignaient d'avoir été dépossédés. « Si l'usurpation a eu lieu sous notre règne, répondait Théodoric, sans délégation de terres bénéficiales, qu'il y ait sur-le-champ restitution! qu'on ne respecte que la prescription trentenaire, qui doit consolider toutes choses. » — « Faites rendre à Manicarius, dit-il ailleurs, les esclaves que les soldats goths lui ont enlevés; *en tout, contenez l'esprit militaire, qui se plie difficilement à la règle envers les personnes civiles. Jura, non brachia* : le droit, non la force. »

Là enfin où ne se trouvaient que des magistrats goths : « Ayez soin, leur écrit-il, dans toutes les affaires entre les Goths et les Romains, de tenir la balance égale, et de décider finalement par la seule considération des lois : nous ne permettons pas un droit séparé pour deux races que nous voulons embrasser dans un seul esprit et dans le même amour. »

Il entendait ainsi la justice pour ses anciens compagnons d'armes; voici comment il la pratiquait pour lui-même : « N'oubliez pas, écrivait-il à Marcellus qui devait juger une cause dans laquelle il était in-

téressé, n'oubliez pas que nous n'appelons gain que le profit légitime; qu'il nous importe moins de gagner notre procès que de le gagner justement, et même que c'est un triomphe pour nous de perdre une mauvaise cause. » — Des chefs ostrogoths avaient tenté des usurpations sur des biens appartenant à l'église. Théodoric écrit (qu'on n'oublie pas que c'est un roi arien qui parle) : « La tranquillité des sujets fait l'honneur des princes, et celle de l'église y ajoute les miséricordes divines; vous aurez donc à protéger avec grand soin en Sicile les biens et les personnes dépendantes de l'église de Milan, sur la requête que nous adresse le bienheureux évêque Eustorge. » — Voici des conseils plus généraux adressés par Théodoric aux gouverneurs des provinces, des *instructions ministérielles*, comme on dirait aujourd'hui : « Protégez la province par les armes, gouvernez-la par le droit; faites ressortir de plus en plus la différence qu'il y a entre les barbares et les Goths, chez qui brille, avec la valeur native, la prudence des Romains; revêtez les mœurs de la toge, dépouillez celles de la barbarie, et qu'au lieu de se plaindre d'avoir été placés sous notre empire, les peuples, jouissant d'un bonheur qu'ils ne connaissaient plus que de nom, n'aient qu'un regret, celui d'avoir été soumis trop tard par nos armes. » Ces paroles contiennent toute la pensée politique de ce règne : en demandant à ses guerriers *d'allier à leur valeur native la prudence des Romains*, Théodoric pouvait songer à lui-même; c'est bien la grandeur telle que la définit Pascal : « On ne montre pas sa grandeur pour être en une extrémité, mais bien en touchant les deux à la fois et remplissant tout l'entre-deux. »

Nous pourrions multiplier ces exemples; nous pourrions suivre l'auteur dans la comparaison qu'il établit entre les trois principales législations des barbares aux ve et vi^e^ siècles : la loi Gombette, la loi salique, et l'édit de Théodoric, qui devint le premier élément de la célèbre loi des Visigoths. De cet examen ressortirait l'incontestable supériorité de cette dernière. La loi salique n'est guère qu'un code pénal; sur plus de quatre cents articles, les trois quarts renferment exclusivement des pénalités; encore n'y trouve-t-on que les premiers rudimens de toute législation naissante. Le crime n'est considéré comme crime que par rapport à l'individu; toute la sévérité de la loi s'épuise à son profit : c'est le premier pas hors de l'état sauvage. La loi prend à sa charge les vengeances particulières; de là le principe de la composition, du rachat du crime, moyennant une certaine somme payée par le coupable à l'offensé ou à sa famille; mais le législateur ne s'élève point encore à l'idée générale du crime qui attaque la société et du châtiment qui doit le suivre : il ne voit dans les déréglemens de la liberté individuelle qu'une atteinte aux intérêts privés. Il ne s'est point constitué le défenseur de l'ordre social; on peut même dire que l'idée de cet ordre

lui échappe encore, et qu'il ne comprend dans le crime que la moitié du crime. De là ce singulier contraste d'une loi qui révèle par ses prévisions mêmes des mœurs très violentes, très brutales, et qui ne renferme pas de pénalités très sévères. Pour les hommes libres, jamais de châtiment corporel, point d'emprisonnement; la peine de mort est très rare et peut être rachetée. On sent que ce n'est qu'avec quelque doute sur son propre droit que le législateur intervient dans les rapports des individus entre eux; la loi ne fait que proclamer et sanctionner ces rapports.

Quand on passe de cette loi de nos aïeux à la loi des Visigoths, on croit, selon l'expression pittoresque de l'auteur, « quitter un marché tumultueux pour entrer dans un temple. » Ici, en effet, plus de compositions à prix d'argent; la justice apparaît dans toute sa majesté sévère; elle ne se laisse point désarmer par la satisfaction même de l'offensé. Ce n'est pas seulement le dommage qu'elle veut réparer; elle sévit aussi contre le crime et punit le trouble apporté à la société. C'est pourquoi on y trouve une plus grande rigueur dans les châtimens; la peine de mort est souvent appliquée, parce qu'elle est méritée souvent. Il fallait contenir les violences du soldat et réprimer en même temps la corruption romaine. On est dans un ordre d'idées qui répond aux divers besoins de la société. C'est non-seulement un ensemble rationnel de dispositions législatives, dit un des publicistes que nous venons de citer, mais aussi un système de philosophie, une doctrine. Sur quelques points, le législateur a devancé les progrès du siècle dernier et le nôtre même. Ainsi, il stipule que « les enfans de parens libres qui seront vendus par leurs auteurs ne cesseront point d'être libres, la liberté ne pouvant être représentée par aucun prix. » Les fautes sont personnelles: « Que le crime suive son auteur; que le père pour le fils, le fils pour le père, la femme pour le mari, les voisins pour les voisins, n'aient jamais rien à craindre; *crimen cum illo qui fecerit moriatur*. » Et la conséquence écrite de cette loi était l'abolition formelle de la confiscation, effacée de nos codes il y a à peine trente ans, et maintenue encore dans une grande partie de l'Europe!

Voilà les pensées, les paroles, les lois d'un chef barbare qui régnait il y a treize siècles. Ne croirait-on pas entendre les plus pures leçons de la philosophie moderne? n'est-on pas frappé de voir qu'après tout cette civilisation dont nous sommes si fiers n'a guère dit mieux, ou plus? ne retrouve-t-on pas dans les ordonnances de Théodoric la plupart des réformes que la philosophie du XVIIIe siècle réclama pour l'humanité, et que la révolution française a fait passer dans le droit commun? Ce n'est pas seulement le fond, mais la forme même : il y a des ressemblances singulières entre les déclarations philanthropiques des législateurs de l'assemblée constituante et les épîtres du sénateur Cassiodore, rédacteur ordinaire des édits de Théodoric. On décrète le

bien avec un peu d'enflure; on aime sincèrement la vertu, et on déclame sur la vertu. Les préambules des lois sont des sermons; le législateur du v[e] siècle, comme ceux du siècle dernier, se rend par avance toute la justice qu'il est en droit d'attendre de la postérité. Il faut en revenir à cette explication, que les écoles de Constantinople avaient nourri et formé Théodoric, comme les écrits des philosophes du dernier siècle avaient élevé les générations de 1789, *mens omnibus una.*

C'est sous l'empire de ces lois bienfaisantes que s'écoulèrent trente-trois années d'un règne glorieux et paisible. Il faut se rappeler dans quel chaos le monde connu était alors plongé, se souvenir qu'à quelques pas de cette heureuse Italie, le meurtre ensanglantait chaque jour le trône de Constantinople, que, de l'autre côté des Alpes, les guerres abominables des fils de Clovis se terminaient par des fratricides, pour comprendre avec quel sentiment de reconnaissance et d'amour les peuples soumis au sceptre de Théodoric bénissaient celui qui leur créait ainsi un monde privilégié. « L'âge d'or est revenu dans sa terre natale, » disaient les témoins de ce règne.

O Meliboœ, Deus nobis hæc otia fecit!

Théodoric avançait ainsi, chargé de gloire et d'années, des bénédictions des vaincus et des vainqueurs, vers la fin de sa carrière. Rien n'y avait manqué, ni l'éclat des armes dans la jeunesse, ni la sagesse et la renommée du législateur dans l'âge mûr. Il aimait la gloire, et songeait souvent au jugement que la postérité porterait sur lui et sur les actions de son règne. Si Théodoric était mort après cette longue période, le jugement rendu par ce tribunal qu'il invoquait eût été exempt de tout blâme, et les récriminations intéressées des historiens du Bas-Empire n'auraient su comment s'attaquer à cette vie aussi pure que glorieuse; mais les destinées souveraines ont moins encore que la vie modeste de chacun de nous ce privilége d'un bonheur sans mélange poussé jusqu'aux extrêmes limites de l'âge.

II.

Nous arrivons à cette catastrophe illustre et déplorable de Boëce et de Symmaque, sur laquelle, selon nous, un jugement impartial reste encore à établir. Les plaintes éloquentes de Boëce ont rendu trop difficile l'équité entre la victime, coupable ou non, et son juge. La poésie, la philosophie, la religion, tout ce qui est puissant sur le cœur de l'homme a conspiré pour donner à la mort de Boëce un éclat sinistre qui projette sa lueur jusque sur ces années que nous venons de rap-

peler. Admirable fortune du génie et du malheur soutenu avec un ferme courage! Boëce a composé dans sa prison quelques chants qui ont plus fait pour sa gloire que trente années de succès et de vertus n'en ont fait pour celle de Théodoric. Pour bien des lecteurs, le nom du conquérant n'a été sauvé de l'oubli que par celui de sa victime, comme on fait vivre le coupable pour faire vivre le châtiment.

Boëce a été le dernier poète de cette littérature ancienne qui s'associe aux premières impressions de notre jeunesse; pendant tout le moyen-âge, et jusqu'à la réapparition d'Aristote, sa philosophie a régné dans les écoles; enfin la religion a consacré son nom en l'inscrivant au nombre des saints de l'église catholique. Il n'y a donc point à s'étonner de cette faveur, de cette pitié qui s'est attachée à sa mémoire. Il y a cependant pour l'historien quelque chose qui est supérieur encore à toutes ces choses vénérables et sacrées, le talent, la dignité, le malheur : c'est la vérité; selon nous, elle a été étrangement méconnue.

Pour juger avec impartialité ce mémorable procès, pour prononcer entre Théodoric et Boëce, il est nécessaire de se rendre compte de la situation du nouveau roi vis-à-vis de l'empereur d'Orient. Nous avons vu tout à l'heure comment les Ostrogoths avaient obtenu de Zénon l'autorisation d'aller reprendre l'Italie sur les Hérules. Les termes mêmes de la requête qui fut présentée ne laissent pas de doute sur les sentimens qui animaient alors les successeurs de Constantin. Parmi les motifs favorables qui devaient déterminer le consentement de l'empereur, Théodoric mettait au premier rang l'avantage de débarrasser Constantinople du dangereux voisinage de ses compatriotes, ou même de voir les Hérules et les Ostrogoths se détruire les uns par les autres. « Seigneur, quoi que vous fassiez, nous vous serons toujours des hôtes incommodes ou dangereux. Envoyez-nous contre le barbare. Si je suis vainqueur, je tiendrai de vous l'Italie; si je suis vaincu, tout sera dit; dans tous les cas, vous y gagnerez ce que nous vous coûtons. » Ce n'est pas faire injure à la politique du Bas-Empire, d'imaginer que la chance parut aussi souhaitable que probable à l'empereur. Il crut moins donner l'Italie, l'Italie, le berceau de l'empire, que la délivrer des barbares, et profiter de la lutte pour anéantir à la fois les Hérules et les Ostrogoths.

L'événement trompa d'abord ces espérances. Théodoric vainqueur établit sa domination depuis Arles, dans les Gaules, jusque dans la Pannonie, la Dalmatie et la Sicile; l'empereur, pour se débarrasser du tribut qu'il payait aux Goths, se trouvait avoir élevé en face de lui un monarque puissant et habile, auquel il ne manquait que le nom d'empereur d'Occident pour être le rival et peut-être le maître des souverains de Constantinople. J'ai déjà dit que, si telle était au fond la position relative des deux rivaux, le langage officiel n'en trahissait rien : l'ambition de Théodoric était tempérée par tous les ménagemens que com-

mandaient la politique et cette image de l'empire romain toujours imposante aux yeux des peuples. Nous voyons donc Théodoric, à peine installé à Ravenne, envoyer des députés à l'empereur Anastase pour solliciter l'investiture définitive de l'Italie. Rien ne peut mieux prouver les arrière-pensées et les mauvais desseins de l'empereur contre le nouvel établissement italien que la longue attente qu'il fit subir à Théodoric. Son envoyé resta plus de six ans à la cour de Constantinople sans obtenir de réponse formelle. Ce ne fut que lorsque la politique de Théodoric eut consolidé l'œuvre de ses armes que l'empereur se résigna enfin, ou plutôt remit à une autre époque l'exécution de ses projets. L'ambassadeur rapporta à son maître, avec le titre de *patrice*, les ornemens royaux qui devaient consacrer aux yeux des peuples la nouvelle domination.

Cette reconnaissance tardive ne changeait rien à la situation. Théodoric ne se méprit point sur la valeur de ce consentement forcé. Nous le voyons occupé à préparer ses moyens de défense pour la lutte qu'il prévoit. Ce n'est pas seulement sur la valeur de ses soldats qu'il compte, la politique lui viendra en aide; pendant qu'il tient ses guerriers réunis, qu'il leur impose, pour prix des terres distribuées, l'obligation de fournir un certain nombre de soldats et qu'une flotte est créée dans les ports de l'Italie, il recherche, avec tous les chefs des états fondés sur les débris de l'empire romain, des alliances qui doivent établir entre eux une solidarité redoutable. Malgré la différence de religion, il envoie des ambassadeurs à Clovis, et prend en mariage sa sœur Audeflède; il donne une de ses propres sœurs à Gondebaud, roi de Bourgogne; l'autre épouse, en Afrique, le successeur de Genseric; enfin il soutient dans le midi de la Gaule la monarchie des Visigoths, associée à la sienne par une origine commune. Gibbon remarque, avec raison, que Théodoric ne faisait en cela autre chose que pratiquer ce système d'équilibre que la politique moderne a cru avoir inventé le jour où elle lui a donné un nom.

Les périls pouvaient ne pas venir seulement du dehors; les Romains étaient soumis, et plus heureux qu'ils ne l'avaient jamais été sous leurs anciens empereurs; mais la servitude est toujours agitée. Il y avait eu à Rome quelques troubles, et, bien que sa présence les eût promptement apaisés, Théodoric restait inquiet et alarmé. Cependant sa prudence et la douceur de ses lois auraient surmonté ces difficultés et réussi sans doute à créer un seul peuple de sujets fidèles, si les Romains et leur nouveau roi n'avaient été séparés par une cause plus profonde encore que la différence d'origine, par une haine plus irréconciliable que celle du vaincu contre le vainqueur, par la différence de religion: les Romains étaient *catholiques*, les Ostrogoths et leur chef étaient *ariens*.

Théodoric ne s'était jamais fait illusion sur ce point; tout porte à croire que son esprit politique, d'une tolérance inconnue dans ces temps, eût supprimé l'obstacle, si la solution eût pu appartenir à lui seul et s'il n'eût eu affaire qu'à ses propres scrupules; mais tout rapprochement avec l'église de Rome l'eût séparé de ses sujets. Henri IV put acheter Paris au prix d'une messe, sans s'aliéner la fidélité de ses braves compagnons. Théodoric était moins libre; s'il eût accepté le dogme de la Trinité, rejeté par Arius, ses peuples se seraient soulevés contre l'idolâtre. Tout ce que pouvait faire alors un esprit politique et sage, Théodoric le fit; il resta tolérant dans un siècle pour lequel la tolérance semblait une vertu inconnue, impraticable : ce n'était qu'en développant, en exaltant le sentiment religieux, que l'église faisait dans les ames ces grandes révolutions qui peuplaient les déserts de chrétiens et créaient alors au cœur même de l'Italie les premiers de ces ordres monastiques qui devaient plus tard couvrir le monde et le gouverner. Rome était d'ailleurs le centre et le siége de cette église universelle qui ne pouvait accepter sincèrement la domination d'un roi hérétique; cette église était victorieuse et triomphante partout, excepté là même où il avait été promis aux apôtres que serait établi le trône de leurs successeurs! Clovis venait d'embrasser le catholicisme et de se jeter dans les bras des évêques; pour eux, il était le vrai empereur d'Occident. Les Bourguignons n'avaient pas tardé à suivre cet exemple. L'empire d'Orient, un instant égaré par les doctrines d'Arius, était revenu au dogme de la vraie foi. Cette monarchie arienne des Goths, de toutes parts enveloppée par des royaumes catholiques, offrait une étrange anomalie. Après trente ans de règne, Théodoric entrevoyait que tout ce qu'il avait fondé pouvait être remis en question à sa mort, de son vivant peut-être; il se livrait à ces pressentimens sinistres qui assiégent souvent les grands hommes à l'heure même où la multitude croit leur œuvre consommée et immortelle.

A ce moment même, l'empereur Justin commença contre les ariens, restés dans ses états, une cruelle persécution : leurs églises furent fermées, leurs prêtres emprisonnés ou mis à mort. Théodoric se sentit atteint; il comprit que ce n'était pas tant à un petit nombre d'ariens, épars dans l'empire, qu'on en voulait qu'à lui-même, chef de la monarchie arienne; il réclama de l'empereur pour ses coreligionnaires, dont la plupart étaient aussi ses compatriotes, la tolérance dont il avait usé envers les catholiques. Justin repoussa avec hauteur cette intervention. Théodoric irrité, appelé à grands cris par les ariens proscrits, parlait de marcher sur Constantinople, lorsque, regardant autour de lui, il vit qu'au lieu de songer à protéger les autres, il fallait se défendre contre des ennemis plus proches et plus dangereux. Cette conspiration

catholique, par laquelle il se trouvait cerné, avait ses chefs et ses agens au sein même de son empire. Ce n'était pas seulement un suzerain inquiet de la grandeur de son vassal ou des rivaux jaloux, c'étaient des sénateurs romains, comblés de ses bienfaits, qui tramaient contre lui de coupables complots.

Le comte Cyprien, homme considérable et respecté de tous, était venu trouver Théodoric à Vérone. Il accusait Albinus, Boëce et Symmaque, son beau-père, d'entretenir avec l'empereur des intelligences criminelles : une partie du sénat voulait appeler en Italie les armées de l'empereur pour la délivrer du joug des Goths et exterminer l'hérésie; on montrait les lettres des conspirateurs, les réponses de l'empereur; l'antique amour de la patrie et le zèle ardent de la religion s'étaient unis pour préparer cette sanglante restauration, qui devait arriver quelques années après par la main de Bélisaire. Ce n'étaient point des conspirateurs vulgaires qui menaçaient Théodoric : Albinus avait été consul, Symmaque était un des personnages les plus importans dans le parti romain; mais Boëce surtout, Boëce, deux fois consul, Boëce, cher au peuple et tout-puissant à Rome, illustre par ses talens, par ses richesses, par les dignités mêmes auxquelles Théodoric l'avait élevé, voilà ce qui révélait toute la gravité et le danger du complot. Un pareil homme n'avait embrassé que des desseins au succès desquels il pouvait croire. Sa prudence égalait sa vertu. « C'était, disent les auteurs contemporains, le dernier des Romains que Cicéron et Caton eussent voulu avouer pour leurs concitoyens. Sa vie, et surtout sa mort, furent dignes de celles de ces grands hommes. »

La gloire de cette mort a plutôt obscurci qu'éclairé les premières époques de la vie de Boëce; tout s'est effacé devant ce vif éclat. Il en est de la vie des individus comme de l'histoire des peuples; nous sommes accoutumés à n'arrêter nos regards que sur un petit nombre d'époques brillantes ou sanglantes; les autres temps se perdent dans une vague obscurité. Nous ne nous représentons pas sans quelque effort les hommes semblables à nous qui ont rempli ces espaces intermédiaires, et nous supprimons par le fait une grande partie de la vie du genre humain. Nous resserrons les destinées pour accumuler, en quelque sorte, les uns sur les autres, les désastres, les guerres, les révolutions; mais, pour les contemporains, il s'est écoulé entre ces catastrophes, qui nous semblent seules dignes de la majesté un peu dramatique de l'histoire, vingt, trente années de paix et de repos : *Grande mortalis ævi spatium.* Durant ces années, chacun a vécu et s'est développé avec les espérances et les illusions tranquilles que nous pouvons entretenir aujourd'hui. Dans les siècles qui suivront, on passera rapidement aussi sur notre histoire et sur celle de nos pères pour arriver plus vite aux événemens

contemporains. Quelle idée trompeuse donneront alors de notre époque les historiens qui devront resserrer en quelques pages les massacres de la ligue, les troubles de la fronde, les crimes et les grandes guerres de la révolution terminées par la catastrophe de Moscou! Dans cette rapide revue, dans cette course haletante, nos petits-enfans oublieront quelquefois ces jours de prospérité et de loisir où l'esprit humain avait peut-être atteint le plus haut degré de développement, où une société brillante et polie se livrait avec une sécurité complète à toutes les joies du présent. Ces erreurs de perspective sont inévitables : les objets placés près de nous nous dérobent les autres, ou ne nous laissent voir que quelques points culminans. Quand vous entrez dans un pays de montagnes, l'œil n'aperçoit d'abord que les sommets qui s'élèvent à l'horizon; vous n'avez devant vous qu'une décoration fantastique: ce n'est point là le pays que vous voulez connaître; mais, si vous montez sur une de ces hauteurs, alors vous découvrez les vallons et les plaines qui s'étendent entre les montagnes; chaque objet reprend sa vraie proportion, son rapport avec ceux qui l'avoisinent; au milieu des cimes couronnées par les neiges ou frappées par la foudre, vous voyez aussi les prairies et les hameaux paisibles d'où monte doucement la fumée.

Après la pacification de l'Italie par Théodoric, ses contemporains pouvaient se croire arrivés à un de ces intervalles de repos que la Providence accorde quelquefois au genre humain; on renaissait, on se laissait aller à l'espoir et à la sécurité. Quand nous regardons l'histoire avec la lumière que le dénouement connu répand sur les premières scènes d'un drame, nous avons peine à nous mettre dans l'heureuse ignorance des acteurs; nous nous étonnons de leur confiance, nous ne doutons pas de notre instinct supérieur, nous n'imaginons pas qu'il eût pu être mis en défaut par les événemens. Les plus habiles s'y trompent cependant, ceux même qui vivent au sein des affaires. Les premiers auteurs de la révolution française annoncent toujours dans leurs mémoires que la révolution est décidément terminée. « Telle fut, » dit Rabaud de Saint-Étienne dans son histoire de l'assemblée constituante, qui se séparait au moment où il écrivait, « telle fut la fin de cette grande révolution. » Ne nous récrions donc pas si, au commencement du VIe siècle, quelques années avant les guerres sanglantes de Bélisaire, si près de l'invasion des Lombards, à la veille du sac et du pillage de Rome par Totila, des esprits éclairés ont cru aussi que la révolution était terminée. « A présent que Rome goûte une paix profonde, les vertus guerrières ne sont plus de saison; nous n'avons plus qu'à jouir de la paix assurée par le courage des vainqueurs, et à oublier les malheurs qui auront établi la félicité de nos enfans. » Telles étaient les paroles que l'évêque de Pavie, Ennode, adressait, dans la première

année du VIe siècle, à son ami Boëce. Arrêtons quelque temps ici le lecteur; peut-être trouvera-t-on de l'intérêt à connaître ce que l'histoire nous a conservé sur les premières époques d'une vie terminée par une sanglante catastrophe.

Anicius-Manlius-Severinus Boetius appartenait, comme ces noms l'indiquent, aux plus illustres familles de la Rome ancienne. Sa jeunesse avait été paisible. Enfant encore à l'époque de la conquête de Théodoric, il fut envoyé dans les écoles d'Athènes. Rappelé à Rome par la mort de son père, il y avait recueilli, avec ses grandes richesses, l'héritage d'illustres amitiés. Symmaque et Festus, tous deux consuls à l'époque de son retour, avaient été les meilleurs amis de son père; ils devinrent les siens. Tous deux semblent s'être disputés à qui s'attacherait le jeune Boëce par des liens plus étroits. Après avoir épousé la fille de Festus, qu'il perdit bientôt, Boëce se remaria avec la fille de Symmaque, Rusticienne, qui, par sa beauté, ses vertus, son courage, a mérité d'être associée à la gloire de son époux. Les traces de la conquête n'étaient pas encore complétement disparues; les grands noms, les grandes situations se croyaient encore exposés à l'envie et à la ruine. Les citoyens riches quittaient les villes et se retiraient dans les campagnes, où leur puissance s'était maintenue. Plusieurs lois de Théodoric n'ont d'autre but que d'arrêter ce déplacement sensible d'une partie de la population. « Il est indigne, dit-il dans un de ses décrets, il est indigne d'hommes civilisés de fuir la société de leurs semblables pour vivre avec les bêtes fauves, et de se retirer loin des lieux où la chose publique réclame leur concours. » Ces effets de la crainte étaient inévitables; ils se sont reproduits souvent de nos jours, aux époques de crise et de révolution : toute conquête les amène. Quand on parcourt encore aujourd'hui les provinces soumises par les Turcs, on ne trouve aux abords des grandes routes qu'une profonde solitude : les populations se sont réfugiées dans l'intérieur du pays; là seulement se retrouvent, avec la sécurité, les champs cultivés, les troupeaux et de populeux villages.

Ce fut dans la campagne de Rome, derrière les montagnes de Subiaco, où se bâtissait alors le monastère de Saint-Benoît, que Boëce passa avec sa jeune épouse les premières années qui suivirent son retour. Ils vivaient là paisibles et cachés : dans ces belles et inaccessibles retraites, derrière cette ligne bleue de montagnes qui borde l'horizon romain, n'arrivaient point les derniers brigandages et la licence des vainqueurs. Notre imagination se représente à tort les dévastations de la conquête et les scènes sanglantes de la guerre répandues sur toute la contrée comme sur tout le siècle. Loin de ces vastes cités dont la renommée et l'opulence attirent le pillage, loin de ces routes marquées par le sang

qui y conduisent, une grande étendue du pays jouit encore de la liberté et du repos : le sol n'est point foulé par les soldats étrangers, et le bruit des armes y arrive à peine :

No strepito di Marte
Ancor turbò questa remota parte.

Là, Boëce composa les ouvrages nombreux qui sont arrivés jusqu'à nous. L'activité de sa pensée se portait sur toutes les sciences; la philosophie, l'astronomie, la théologie, la musique, rien ne lui fut étranger. Les traités qu'il écrivit sur ces matières diverses témoignent à la fois de l'étendue de ses connaissances et du calme profond qui régnait autour de lui. Les recherches de luxe et d'élégance qui décoraient sa maison auraient été incompatibles avec une existence inquiète et menacée; il parle lui-même « de cette bibliothèque ornée de riches sculptures en ivoire et de glaces polies, où la sagesse avait établi son trône et rendait ses oracles par la voix des philosophes de l'antiquité. » Les heures passées dans cette bibliothèque revenaient souvent au souvenir de Boëce, dans la prison où il composait ses derniers vers; elles n'avaient point été perdues; elles l'avaient préparé à soutenir cette épreuve et à mourir digne de ces grands hommes dont il admirait la vertu.

Cependant la domination de Théodoric s'affermissait chaque jour par les bienfaits de l'ordre et de la paix : il était difficile à un homme aussi illustre que Boëce de se refuser long-temps aux vœux de ses concitoyens, qui l'appelaient à Rome, aux désirs du roi, qui voulait, sans distinction de races ou de partis, s'entourer des plus dignes et des plus habiles. Il revint à Rome. Créé patrice l'année même où Théodoric y fit son entrée solennelle, il fut chargé de le recevoir et de le haranguer à la tête du sénat. « Il sut, dit Procope, satisfaire le vainqueur en maintenant la dignité du sénat et se faire admirer également des deux nations. »

Dès-lors, les dignités et les honneurs s'accumulèrent sur la tête de Boëce. Il y eut comme une émulation entre ses concitoyens et le roi des Goths pour le combler de tous les titres, pour lui décerner toutes les dignités renouvelées de l'ancienne république ou empruntées à la hiérarchie du Bas-Empire. Il fut successivement nommé préfet du prétoire, maire du palais, deux fois consul. Le consulat était alors conféré par le sénat, avec l'approbation du roi. Cette double élection était un symbole de l'esprit de concorde qui unissait pour un moment les deux peuples. En servant sa patrie, Boëce fortifiait de son concours l'établissement de Théodoric; aussi voyons-nous celui-ci lui accorder toutes les marques de sa confiance. Il le mandait souvent à Ravenne, le consultait sur tout ce qui regardait l'administration des villes romaines. Il

l'avait fait le premier magistrat et comme le représentant de son autorité à Rome. Enfin, lorsque Boëce eut, comme son beau-père Symmaque, épuisé tous les honneurs du consulat, Théodoric et le sénat romain élevèrent à cette suprême magistrature ses deux fils, à peine entrés dans la première jeunesse. Ce fut un jour solennel dans la vie de Boëce, que celui où le sénat en corps vint chercher dans sa maison ces deux jeunes gens et les conduire, au milieu des acclamations du peuple, sur les chaises curules, antiques siéges des premiers consuls de la république. Boëce, placé entre ses deux enfans, assista ensuite aux jeux du cirque, et distribua au peuple des largesses dignes de la magnificence des empereurs. C'est ce triomphe sans égal dont le souvenir touchait et agitait encore le prisonnier à la veille de sa mort et que la philosophie lui rappelait, pour lui montrer, par l'instabilité de la fortune, qu'il n'y a de solide au monde que la vertu. Ce jour glorieux termina en effet la prospérité de Boëce. Sans doute cette élévation si grande lui donna des espérances plus grandes encore : il ne lui suffit plus que le repos et la paix fussent assurés à sa patrie; il la voyait esclave! Il arrive toujours dans la vie un de ces momens décisifs où l'on joue sur une chance douteuse tout ce qui a été lentement et laborieusement acquis; les désirs grandissent avec la destinée : Boëce gouvernait Rome sous Théodoric; il voulut plus; il voulut la rendre libre.

Les rapports du sénat avec l'empereur de Constantinople n'étaient point clairement définis; nous voyons que l'empereur intervenait encore dans la nomination des consuls, dans l'élection des papes; les messages étaient fréquens entre Rome et Constantinople. Cette situation incertaine devait encourager et faciliter les complots : les premières communications étaient innocentes peut-être; avec un empereur animé de la passion de ressaisir l'Italie, elles finissaient par être une trahison. Ce fut sans doute ainsi, et par la pente même des choses, que Boëce se trouva entraîné dans les complots tramés contre Théodoric. Ainsi s'expliqueraient son assurance et ses protestations contre ses accusateurs. Nous avons dit quels témoins et quelles charges s'élevaient contre lui; confiant néanmoins dans son crédit, peut-être dans la faveur même de Théodoric, il ne craignit point d'accourir auprès de lui et revendiqua sa part de l'accusation : « Si Albinus est coupable, dit-il, je le suis moi-même avec tout le sénat. »

Telles furent les paroles imprudentes et hautaines de Boëce. Cependant le sénat fut chargé d'instruire son procès, et le condamna à mort. Au lieu de faire exécuter la sentence, Théodoric se contenta d'abord de renfermer Boëce dans la tour de Calvance, sur le territoire de Milan; il espérait encore traiter avec l'empereur et faire révoquer l'édit contre les ariens. Il chargea un des amis de Boëce, le pape Jean, d'aller à Constantinople. C'était sans doute une grande inconséquence de charger

de cette ambassade un tel personnage; le pape devait trahir ou la confiance qu'on lui montrait ou sa propre conscience, le roi ou la religion. Est-ce lui faire injure que de croire qu'il aima mieux, selon la phrase célèbre, obéir à Dieu qu'aux hommes? L'empereur reçut le pape avec les honneurs les plus éclatans, disons mieux, les plus compromettans. Il alla à sa rencontre aux portes de la ville, et se fit couronner par lui une seconde fois dans l'église de Sainte-Sophie. Quant à l'objet même de l'ambassade, à peine s'il en fut question; les nouvelles instances de Théodoric furent repoussées, et la persécution contre les ariens redoubla.

C'est alors que Théodoric, sentant que tout espoir de conciliation était perdu, furieux de se voir trahi par ses propres sujets, ordonna qu'on exécutât la sentence prononcée par le sénat contre Boëce. Il envoya le préfet Eusèbe dans la prison, pour chercher à lui arracher le nom de ses complices. « Eusèbe se rendit dans la prison de Calvance avec cet appareil qui suit les bourreaux. Le grand homme, exercé par une longue pratique de la vertu, le reçut avec le même sang-froid qu'il mettait naguère à disserter sur ses malheurs. On lui demanda des aveux; il n'en fit pas. Alors commença pour lui, entre le déchirement de la chair et la fermeté de l'ame, une de ces luttes mémorables dont l'historien, par une puérile et lâche délicatesse, ne doit point sauver la vue à son lecteur, dont il doit au contraire le repaître en quelque sorte, et se repaître lui-même, pour qu'elle serve à l'un et à l'autre d'enseignement incomparable. En regardant ce corps étendu en cercle sur une roue et meurtri par le bâton, cette tête qui sera bientôt tranchée, mais que d'abord enroule triplement une corde serrée par un treuil jusqu'à faire sortir les yeux de leur orbite (car telles furent les épreuves que Boëce eut à subir); en contemplant du même coup cette puissance qu'il faut bien nommer *volonté*, après tout, qui résiste pour des choses dont elle n'a point d'idées précises, qui demeure toujours calme, toujours la même au milieu des cris que la douleur arrache à son sujet, n'est-on pas plus clairement informé de la double nature et de la véritable fin de l'homme que par les plus profondes études sur la source et les phénomènes de l'entendement (1)? »

Sans doute il faut quelque effort pour raisonner froidement après cette vive peinture du courage et de la volonté aux prises avec l'horreur des supplices. Que l'on songe cependant aux temps dont nous retraçons l'histoire; qu'on éloigne tous ces sanglans appareils que la cruauté des hommes ajoutait alors à la mort de leurs semblables : il ne restera plus que l'exécution d'une sentence capitale, rendue par le sénat lui-même contre un sénateur accusé de haute trahison. Toute-

(1) *Histoire de Théodoric*, par M. le marquis du Roure, t. II, p. 209.

fois, je l'ai déjà dit, la puissance même juste qui s'attaque au génie ne doit pas compter sur l'impartialité du genre humain, et la postérité séduite devient le complice de la victime. Les trois mois qui s'écoulèrent entre la condamnation et le supplice de Boëce firent plus pour sa gloire et l'immortalité de son nom que tous les éclatans services de sa vie entière. C'est dans la tour de Calvance qu'il composa ce poème de *la Consolation philosophique*, qui rappelle cette pensée de Sénèque : « Il n'est point de plus beau spectacle sur la terre et de plus digne de l'œil de Dieu que le courage de l'homme de bien luttant contre le malheur. »

Disons-le, ce livre, qui est surtout un acte héroïque, était, de nos jours, plus admiré que lu : un latin quelquefois barbare, un langage plein de recherches subtiles, d'allusions obscures à des faits peu connus, rendaient cette lecture pénible; aujourd'hui, grace à l'analyse claire et précise de M. du Roure, à la traduction élégante qu'il en donne, tout le monde pourra aborder ce monument de courage et de philosophie. Ces accens convaincus du citoyen, ces images gracieuses du poète, ce raisonnement vif et serré, avec lequel le philosophe expose les grands problèmes de la destinée humaine, ne peuvent nous laisser calmes et indifférens. Ces vers ne sont pas l'œuvre d'un esprit curieux, doucement occupé dans de nobles loisirs; non, tout ici est solennel, parce que tout est réel et prochain; ces méditations sur la mort, la mort ne laissera pas le temps de les terminer : elle est suspendue sur chaque page, elle sera l'inévitable dénouement de toute cette poésie; c'est elle qui, en dissipant par les clartés divines les ténèbres de la prison, viendra délivrer le philosophe des derniers doutes qui l'assiégent :

Le sommeil du tombeau pressera ma paupière,
Avant que de ces deux moitiés
Ce vers que je commence ait atteint la dernière....

Le lecteur serait bien froid, s'il ne rencontrait ici qu'une émotion littéraire, s'il n'oubliait pas le livre pour l'auteur, ou pour songer à d'autres victimes illustres et courageuses comme le fut celle-ci. Pour moi, quand je lisais ces pages, je revoyais sans cesse cette noble image de M[me] Roland écrivant aussi dans sa prison, en face de la guillotine, ces pages d'une sombre colère, entremêlées de tableaux qu'on dirait empruntés aux *Confessions*. Les grandes ames de tous les siècles sont plus réunies par l'admiration qu'elles inspirent, que séparées par le temps.

Faisons ici une remarque sur laquelle nous reviendrons plus tard, le livre de Boëce n'offre nulle part de trace des idées chrétiennes que dans ce qu'elles ont de commun avec les doctrines élevées de la sagesse ancienne, mais rien de spécial, aucune allusion au christianisme. Cet ouvrage, sorte de dialogue entre le prisonnier et la philosophie, qui vient

le consoler, semble écrit tout entier par un disciple du Portique. A ce point de vue, il reste un des monumens les plus curieux de la philosophie. Il nous montre la hauteur à laquelle l'ame peut s'élever par le seul secours de ses forces. « Quant à moi, dit le prisonnier, ce n'est pas l'ambition du pouvoir qui m'a séduit : tu le sais, je ne voyais dans la puissance qu'un moyen de faire triompher la vertu! — Et c'est là, répliqua la *consolatrice céleste*, le piége où se prennent les grandes ames qui n'ont pas atteint la perfection... la gloire les séduit... Mais regarde avec moi combien tout cela est vain! La terre entière n'est qu'un point par rapport à l'espace dans lequel se meuvent les cieux... Voilà un vaste champ pour la gloire!... Si, ce que notre foi repousse, nous mourons tout entiers, la gloire n'est rien; et si, ce que nous croyons, l'ame est immortelle, la gloire terrestre est moins que rien pour cette ame vouée au bien céleste... Quand la fortune nous abandonne, elle nous rend à la réalité, emportant ce qui est à elle, nous laissant ce qui est à nous... Cesse donc de gémir (1)! »

Les historiens du Bas-Empire et les chroniqueurs du moyen-âge ont voulu nier la conspiration de Boëce; ils affirment que l'illustre accusé désavoua, jusqu'au dernier moment, les lettres adressées à l'empereur et produites au sénat; ils ne tiennent pas compte de la situation que j'ai expliquée et des vers même de Boëce, plus concluans, selon moi, que des aveux qu'aurait arrachés la torture : « Plût au ciel que la liberté romaine pût renaître! si j'avais appris que l'on conspirât pour elle, tyran, tu ne l'aurais jamais su. » M. du Roure hésite cependant et ne se prononce pas avec netteté; il entrevoit la vérité, et craint de la mettre au grand jour; les témoignages précis manquent, il faut juger sur des conjectures. Il en coûte à l'auteur de se prononcer contre cette noble victime, glorifiée par le malheur. Il est dur aussi de condamner Théodoric, et de brûler tout à coup ce qu'on a adoré. Je suis persuadé que l'historien aura consacré plus d'une veille à peser chacun des faits exposés par lui avec un soin scrupuleux. Sans doute, j'aime qu'on prenne au sérieux ces mots de *tribunal de l'histoire*, qui paraissent un peu pédans de nos jours; mais, pour cela même, je voudrais un jugement, une conclusion, et le lecteur l'attend vainement. Peut-être, si l'auteur eût envisagé d'un œil moins prévenu la situation des Romains vis-à-vis des Ostrogoths, se serait-il épargné ces incertitudes, et aurait-il pu, tout en reconnaissant Boëce coupable vis-à-vis de Théodoric, absoudre sa mémoire et rendre justice tout ensemble à la victime et à son juge.

Si j'ai bien indiqué tout à l'heure les rapports mutuels, chacun était et devait se croire dans son rôle, dans son droit. On peut voir, dans le poème même de Boëce, si le courage et la fierté des anciens Romains

(1) *Histoire de Théodoric*, par M. du Roure, p. 171 et 172.

avaient tout-à-fait disparu du cœur de leurs descendans. Pouvaient-ils oublier que leurs pères avaient été les maîtres du monde? Ils s'étaient soumis, mais, comme Alfieri l'a dit de leur postérité :

Servi siam si, ma servi ognor frementi.

Ils crurent que le temps était venu de reconquérir l'indépendance et la liberté. Quelle conscience si hardie et si sûre oserait les condamner? Pour les peuples réduits à servir, qui pourrait dire où finit le devoir et où commence le crime? Il est des entraînemens, des nécessités de situation auxquels il faut obéir; plus les esprits sont généreux et élevés, moins ils peuvent se soustraire à ces fatales destinées. Boëce dut conspirer, il conspira; les révélations de son livre, ses demi-aveux sont moins explicites encore sur ce point que les preuves qui résultent des données générales. Il conspira, comme tous ces héroïques défenseurs des nationalités vaincues, pour lesquels l'histoire garde au moins son respect et ses sympathies.

Ce point de vue pouvait-il être celui de Théodoric? Quel est le gouvernement régulier qui, après trente ans d'une domination paisible, tolère des conspirations menaçantes pour son existence? L'incertitude qu'on voudrait conserver sur la part que Boëce prit à la conspiration n'a jamais été étendue à la conspiration même. Elle était flagrante, elle agissait au dehors et au dedans; quand on voit, dix ans après, Bélisaire arriver en Italie à la tête d'une armée impériale, qui peut douter qu'on n'eût déjà la pensée de reconquérir l'Italie? Cette pensée dut-elle jamais abandonner la politique des empereurs? Théodoric usait donc d'un droit incontestable en se défendant, en faisant exécuter un jugement régulier, en punissant les conspirateurs partout où ils se trouvaient. Ces conspirateurs, il les avait comblés de bienfaits; pour lui, ce n'étaient que des ingrats et des traîtres. Après Boëce, son beau-père Symmaque fut mis à mort, et le pape Jean mourut en prison. Quant à Rusticienne, elle ne survécut que peu de temps à son époux; tous les historiens s'accordent à nous la représenter comme une veuve chrétienne, digne en tous points de ces simples et nobles paroles que Boëce place dans la bouche de sa consolatrice céleste : « Qui pourrait dire que ton malheur est sans consolation lorsqu'il te reste une épouse, trésor de modestie et de vertu, aussi aimable par la douceur de son esprit que par l'innocence de ses mœurs? Ce que je comprends, infortuné, c'est la douleur d'être séparé d'elle, de voir ses yeux se fondre en larmes, et de sentir qu'elle n'accepte encore cette misérable vie que parce qu'elle est attachée et confondue avec la tienne! »

III.

Nous avons rapporté avec quelque étendue ce que les historiens nous ont transmis de Boëce. Comme je l'ai déjà dit, sa vie est plus célèbre que connue, et le peu que nous en savons doit être recherché çà et là dans ses ouvrages. J'ai voulu d'ailleurs traiter avec détail ce qui se rattache à ce que les historiens du moyen-âge ont appelé la cruauté de Théodoric. Or, la condamnation et la mort de Boëce sont les seuls faits sur lesquels puisse s'appuyer cette accusation. Là, toutefois, ne s'est point arrêté le zèle des écrivains du moyen-âge contre le monarque arien. Ils ont voulu faire un persécuteur du prince dont ils avaient fait un tyran. A les entendre, Boëce n'a pas été seulement une victime innocente, il fut un martyr, victime de sa foi, sacrifié pour sa fidélité à la religion catholique. Théodoric a été une sorte de Néron qui a dirigé au commencement du VI[e] siècle une nouvelle et sanglante persécution contre l'église catholique. Disons nettement qu'il ne se passa rien de pareil : la différence des religions avait été, sans doute, une des causes premières de la conspiration, mais la répression resta purement politique. Les Romains pouvaient bien conspirer contre Théodoric parce qu'il était arien, mais certainement Théodoric ne poursuivait pas les Romains parce qu'ils étaient catholiques. Est-il sûr d'ailleurs que Boëce fût un catholique bien convaincu? Certes on peut en douter lorsqu'en lisant le traité *de la Consolation*, on n'y découvre nul appel, nulle invocation aux croyances et aux sentimens que la persécution aurait dû exalter. Le citoyen confessait glorieusement son amour pour la patrie; comment le catholique eût-il hésité à confesser aussi la foi pour laquelle il allait mourir?

Quant à faire de Théodoric un persécuteur, l'impossibilité est manifeste; il manquait de cette foi qui, selon les natures, produit les martyrs ou les persécuteurs. Jamais homme, dans ces temps où la religion jouait un si grand rôle, ne poussa à un aussi extrême degré la tolérance religieuse. Son esprit ne l'avait pas acceptée uniquement comme un moyen de transaction, comme un point de ralliement entre les deux religions opposées; non, c'était bien la tendance et la disposition naturelle de son ame, c'en était la substance même. Son histoire en offre de remarquables exemples. Il s'entourait également de catholiques et d'ariens; aucune conversion n'eut lieu dans les trente-trois années de son règne; non-seulement il maintint égale la balance entre ses sujets des deux religions, mais il s'attira même leurs accusations unanimes par la tolérance qu'il leur imposa à l'égard des Juifs, méprisés alors par toutes les églises chrétiennes. Voici ce qu'il écrivait aux Juifs de Gênes: « Nous faisons plein droit à votre requête pour la restauration de

votre synagogue, car nous ne pouvons forcer la religion, et personne ne saurait être contraint à croire malgré lui. Prétendre dominer sur les esprits, c'est usurper les droits de la Divinité. La puissance des plus grands souverains se borne à la police extérieure. ».

Pour expliquer ce qu'on appelle la persécution de Théodoric, il faudrait donc supposer une révolution morale qui n'est guère probable. La tolérance n'est point un accident de l'ame, une disposition mobile de l'esprit, qu'une autre foi, une autre conviction puisse soudainement remplacer. Qu'aux temps de nos guerres religieuses un esprit exalté, passant du catholicisme au protestantisme, ou de celui-ci à celui-là, ait apporté dans les deux religions le même fanatisme, ait assassiné tour à tour les partisans de ses anciennes croyances, c'est ce qui est arrivé, c'est ce qui est dans la nature de l'esprit humain; c'est ce qui, en chargeant les individus, absout la religion des crimes commis en son nom: tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle n'a pas été assez forte pour dompter la férocité de ces natures. Mais qu'un philosophe tolérant, et même un peu sceptique, un roi arien, pour lequel le christianisme était une sorte de déisme, soit devenu tout à coup un persécuteur sanguinaire, en vérité la critique ne pourrait admettre un fait aussi contraire aux probabilités philosophiques que sur les plus irrécusables témoignages d'auteurs impartiaux. Or, nous n'avons ici qu'un seul récit, celui de Procope, qui écrivait trente ans après le règne de Théodoric, en célébrant les triomphes de Bélisaire, vainqueur des Ostrogoths!

C'est sur la foi de cet auteur d'une véracité si problématique, qui écrivait son histoire secrète à côté de l'histoire officielle où il exaltait les vertus de Justinien et de la courtisane Théodora, que les annalistes du moyen-âge, se copiant les uns les autres, copiés à leur tour par les historiens modernes, ont parlé de persécution. On aurait certainement trouvé des autorités suffisantes à opposer à celle de Procope : je n'en veux pour preuve que la proclamation adressée au sénat et au peuple romain, lors de l'avénement du petit-fils de Théodoric; cette proclamation nous montre bien quel était le jugement que les Romains portaient sur ce prétendu persécuteur. Dans ces jours de flatteuses promesses et d'espérances trop souvent trompées, le successeur de Théodoric ne trouvait rien qui pût valoir, aux yeux des peuples, l'engagement qu'il prenait de gouverner comme son aïeul bien-aimé : « Si c'était un étranger qui héritât de l'empire, vous pourriez peut-être douter qu'il vous aimât, comme faisait son prédécesseur; mais, ici, la personne seule est changée, les sentimens ne le sont pas. Nous voulons, pour votre bien, nous repaître des vertus et des bienfaits que notre vénérable aïeul a répandus sur vous; on ne saurait faillir en suivant un tel modèle. »

J'ai dû accumuler les inductions morales pour combattre l'erreur

accréditée qui a fait de Théodoric un persécuteur de l'église. Cette erreur avait été reproduite jusqu'à nos jours, Gibbon lui-même n'a pas osé en faire justice; mais les travaux de l'école historique allemande lui auront, je le crois, porté un coup décisif. Les écrivains les plus accrédités et les plus récens n'ont pas hésité à adopter l'explication simple et logique de la conduite de Théodoric, telle que nous l'avons exposée : tous ont compris qu'il s'agissait non de religion, mais de politique. Le savant auteur de l'*Histoire de l'Église jusqu'au* VII[e] *siècle*, Gfroerer, aujourd'hui professeur de théologie à l'université de Fribourg, a traité cette question dans le dernier volume publié cette année. « Aucun Goth, aucun ami, dit-il, n'a écrit l'histoire de Théodoric; nous ne devons les détails qui nous sont parvenus, notamment sur les dernières années de sa vie, qu'à la plume des catholiques aigris contre sa mémoire. Tous, à la vérité, glorifient les services qu'il a rendus à l'Italie, mais ils présentent la conduite tenue à l'égard de Boëce et de Symmaque comme le résultat de la méfiance la plus cruelle et la plus injuste, en un mot de la plus coupable tyrannie. Pour qui a lu attentivement nos observations sur les événemens qui se passaient en Afrique, il n'est pas douteux que Justinien favorisait en Italie une conspiration qui devait replacer ce pays sous sa puissance. Dès-lors Théodoric avait le droit incontestable de punir, selon la rigueur des lois, ceux de ses sujets qui trempaient dans ces complots. Boëce était-il du nombre des conjurés? Il serait difficile d'en douter. Il l'a nié dans sa prison; mais faut-il ajouter foi entière aux paroles de l'accusé? D'honnêtes gens peuvent avoir, pour juger des crimes politiques, des poids très divers. Boëce pouvait croire à son innocence et être en réalité coupable vis-à-vis du roi goth. Théodoric aurait-il poursuivi ce noble Romain sans aucun droit et sur d'aveugles soupçons? Pendant un règne de trente-six ans, Théodoric consacra ses efforts à affermir sa domination par une sage et juste administration, et ce même roi aurait détruit son ouvrage dans les dernières années de sa vie, volontairement, sans nécessité! Rien n'est en vérité moins probable, et l'historien critique ne peut admettre ces accusations (1). »

Que dirons-nous maintenant des remords que les historiens ecclésiastiques ont prêtés à Théodoric, et de la ridicule légende dans laquelle ils les ont enveloppés? Si les réflexions qui précèdent ont quelque valeur, il faudra bien, avec le crime, supprimer le remords. On suppose que, six mois environ après les condamnations dont nous venons d'ex-

(1) Un savant académicien, M. Naudet, qui a écrit sur l'établissement de Théodoric en Italie un essai couronné en 1808 par la classe d'histoire de l'Institut, avait déjà soutenu cette opinion. On peut lire la remarque qui commence par ces mots : « Pour ce qui concerne ces événemens, on ne doit admettre qu'avec réserve les écrits de Procope... Il n'y eut point de persécution. »

pliquer les justes causes, une seconde révolution se fit, aussi subitement que la première, dans l'esprit de ce roi, vieux, sage et philosophe. Après trente-trois ans de tolérance, on a fait de Théodoric un païen persécuteur; six mois après, on le transforme en une sorte de possédé poursuivi par les démons, et quels singuliers démons! Procope raconte gravement qu'un jour on servit à table, devant Théodoric, la tête d'un énorme poisson : tout à coup le roi se lève éperdu; « cette tête, c'est celle de Symmaque, qui ouvre pour le dévorer une bouche armée de dents aiguës. » Il s'enfuit dans ses appartemens, et expire au bout de trois jours en proie à d'horribles douleurs, demandant pardon au ciel du meurtre de Boëce et de Symmaque. Il avait alors soixante-douze ans.

Je regrette, je l'avoue, que la raison si nette et si ferme de M. du Roure ait pu adopter cette étrange version. Sans doute tous les annalistes du moyen-âge qui ont copié Procope l'avaient suivie; mais vingt auteurs qui racontent un fait l'un après l'autre, l'un d'après l'autre, ne font pas vingt autorités. Gibbon rapporte aussi la tradition reçue, mais du moins fait-il précéder son récit d'une sorte d'apologie; sa réflexion est même assez curieuse : « La philosophie, dit-il, doit se montrer disposée à accueillir tous les récits qui témoignent de l'empire de la conscience et des remords sur les rois! » Les philosophes ont bien dit quelquefois que la religion était utile pour le peuple; celui-ci fait un pas de plus : elle peut être utile aussi pour les rois. N'y aurait-il d'exceptés que les philosophes?

L'imagination des chroniqueurs ne s'est pas arrêtée en si beau chemin; ils ont complété le tableau de Procope, et ajouté le miracle à l'extraordinaire. Baronius rapporte que Boëce, renouvelant le miracle de saint Denis, porta sa tête entre ses mains jusqu'au lieu où il voulait être enterré. Quant à Théodoric, un saint ermite le vit plongé par le diable dans une des bouches de l'enfer qui s'ouvre au volcan de Lipari. Lorsqu'on rencontre à chaque instant dans les histoires du moyen-âge des fables de ce genre, lorsqu'on voit auprès du lit de chaque mourant illustre apparaître toujours ou une légion d'anges enlevant au ciel l'ame qui s'échappe, ou des diables affreux qui la plongent dans les fournaises de l'enfer, il est aisé, avec les historiens du XVIIIe siècle, d'expliquer tout par l'ignorance ou l'hypocrisie des moines, auteurs de ces récits. Qu'on nous permette de ne pas trouver l'explication complète; elle est si claire qu'elle est insuffisante, elle ne tient pas compte de la variété infinie des esprits et de la sincérité des croyances : quand il s'agit de rechercher les causes d'une disposition générale, d'un état d'esprit qui a duré long-temps, plusieurs générations, plusieurs siècles, il faut en trouver de plus avouables pour l'honneur de l'humanité, et qui ne

se fondent pas seulement sur les vices de notre nature. Sans doute ces tristes motifs entrèrent pour beaucoup dans la grande fabrication des légendes : la crédulité, l'imposture, l'avarice, égarèrent alors bien des ames, mais non pas toutes, mais non pas toujours. La partie la plus éclairée, la seule éclairée du monde d'alors, était dans les cloîtres. La foi était si vive et si contagieuse que personne n'y échappait : si l'on nous montrait tout à coup l'un des mécréans de ces siècles, nous serions en admiration devant sa foi. Qu'on ne confonde pas non plus les époques, qu'on ne juge pas les ordres religieux à leur origine par ce que nos pères ont pu voir de leur décadence : ce serait juger de la république romaine par le Bas-Empire. A la fondation de ces ordres, lors de l'invasion des barbares, ce qu'il y avait de plus noble, de plus distingué, de plus ardent dans la jeunesse patricienne, se précipita dans les cloîtres; tous renoncèrent sans regret aux richesses, aux joies du siècle, et, si plus tard la fortune revint les chercher, ce fut par l'influence même que ce premier et décisif renoncement leur avait donnée sur les esprits. Quant au renoncement au monde, dans le sens attaché plus tard à ces paroles, jamais il ne fut moins réel. Les moines d'Orient, suivant le génie particulier de leur pays, avaient pu se vouer à la vie contemplative; mais, dans l'Occident, rien de pareil : le monde au contraire, la société nouvelle, sortie de l'ancienne civilisation et du mélange des barbares, se groupe autour du clergé et surtout autour des ordres monastiques, l'élément le plus actif de la puissance religieuse. C'est dans leur sein que l'état prend ses chefs, ses ministres, ses agens; ce sont eux qui écrivent, qui parlent, administrent, gouvernent : on les retrouve partout; ils sont le seul point de ralliement à cette époque de dissolution générale; ils forment le seul cadre où les individus, isolés, épars, puissent se rapprocher, se réunir. Il n'y a plus là ni Romains ni barbares, ni vainqueurs ni vaincus; il y a une communauté chrétienne sous les chefs naturels que l'église a établis.

Qu'arriva-t-il de là? C'est que, comme la cité était dans l'église, l'église à son tour fut en proie à toutes les agitations, à toutes les passions qui partageaient la cité. Comme son pouvoir n'était pas seulement spirituel, mais temporel, l'église, malgré l'ardeur de sa foi, peut-être en raison de l'ardeur de sa foi, connut toutes les passions, les haines et les persécutions de la vie politique. Elle s'y livra d'autant plus que, n'admettant pas la possibilité du doute dans l'ordre de ses croyances, sincère dans le mépris des richesses et de la volupté, rien ne venait avertir son orgueil, lui suggérer un scrupule sur son droit, sur son devoir. Comme elle avait tout ensemble le gouvernement des affaires et des consciences, des corps et des esprits, elle mêla aussi les récompenses et les châtimens de nature différente dont elle avait la dispo-

sition dans cette vie et dans l'autre. C'est là, si je ne me trompe, sans vouloir exclure les autres explications, l'origine la plus générale de toutes ces légendes sur le sort de ceux qui mouraient après avoir résisté à l'église. Quand l'église n'avait pu les vaincre dans ce monde, comme il arrivait pour Théodoric, l'autre monde lui restait, et là sa revanche était toujours certaine. L'ennemi à main armée, l'adversaire politique, le révolté contre ses prescriptions, était précipité dans les flammes de l'enfer. Dans l'esprit général de cette époque, ce n'était que l'exercice et la continuation de cette autorité légitime et sans partage, à laquelle l'ame appartenait aussi bien que le corps, et qui restait encore maîtresse de l'une quand l'autre était anéanti. Ceux qui exerçaient cette autorité y croyaient fermement, sincèrement. Ils ne doutaient pas plus de l'exécution de leurs arrêts que le juge qui a condamné un assassin, bien qu'il n'assiste pas au supplice.

Après avoir raconté la mort de Théodoric, M. du Roure se demande, avec une émotion sincère et une sorte de piété filiale, si son héros mérite d'être compté parmi les grands hommes dont la postérité conserve à jamais les noms. C'est à dessein que je dis qu'il s'adresse cette question avec une piété filiale. Si les Français du nord sont les fils des Francs et des Gaulois, ceux du midi viennent du mélange des Gaulois avec les Goths. L'auteur établit très bien ce fait, négligé par la plupart de nos historiens, qui se sont occupés plus particulièrement de Paris et du nord de la France. Il cite les noms de diverses familles dont les origines semblent remonter aux races des Ostrogoths : ainsi les Villeneuve (*Walchaire*), les Vogué (*Volguer*), les du Roure (*Ragaldis*), etc. Cette conjecture, que je n'ai garde de contester, m'a donné la clé de l'animosité secrète de M. du Roure contre le rival heureux de Théodoric, contre Clovis : ce sentiment perce dans plusieurs passages du livre, et je ne savais d'abord à quoi l'attribuer. Cette différence d'origine m'a tout expliqué; c'est une querelle de race, une vieille rancune d'Ostrogoth contre Franc : je ne voudrais pas jurer que, si l'auteur eût été moine au moyen-âge, il n'eût plongé Clovis dans les flammes de l'enfer par représailles contre l'ermite qui y avait mis Théodoric. J'aime ces haines innocentes contre des gens morts il y a treize siècles; elles n'entrent qu'aux cœurs qui n'en connaissent point d'autres.

Je n'ai pas besoin de dire dans quel sens je voudrais répondre à la question que l'auteur s'est posée. Les sages vertus de Théodoric, son noble caractère, ce mélange du législateur et du guerrier qui ne se retrouve plus jusqu'à Charlemagne, tout assure au conquérant ostrogoth une place à part dans l'histoire. Sans doute il n'eut pas, comme Clovis, la gloire de fonder une puissante monarchie, qui, à travers treize siècles, a conservé son unité et accru sa grandeur; ces fortunes

sont trop rares pour qu'elles se comparent à aucunes; d'ailleurs elles ne sont pas dues au mérite d'un seul homme; chacun y concourt dans la série des âges. Soixante rois, leurs ministres, leurs guerriers, les grands hommes de tout genre que la France a produits, ont fait remonter vers Clovis un éclat de gloire qu'on ne saurait lui attribuer sans partage; mais les vertus et les mérites de Théodoric sont tous à lui : il était supérieur à son temps, à ses peuples; il a seul résolu ce problème de faire vivre ensemble vainqueurs et vaincus dans la concorde et sous la règle de l'égalité. Il a laissé des lois que nous admirons encore aujourd'hui; enfin il avait donné à l'Italie cette unité qu'elle a perdue sans retour. Son œuvre, à lui, était accomplie, et si, au lieu d'une femme et d'un enfant (Amalasonthe et Athalaric), son sceptre eût passé en des mains vaillantes, dignes de le porter, la gloire même de sa postérité n'eût point manqué à sa propre gloire. J'insiste sur ce point, parce que le jugement de l'auteur sur Théodoric a été récemment contesté. Dans une appréciation remarquable consacrée à l'ouvrage de M. du Roure, on s'est étonné des efforts tentés pour ce qu'on appelle la réhabilitation de Théodoric : « Le succès est presque toujours la mesure de la justice du monde, et il a manqué, a-t-on dit, à Théodoric. » Ce n'est pas le succès qui a manqué à l'œuvre, c'est la durée. Le principe qu'on voudrait établir est sévère. Il rappelle le *væ victis;* il serait triste pour la dignité de la nature humaine et l'impartialité de l'histoire; vrai ou faux, d'ailleurs, on ne saurait, sans injustice ou sans oubli, l'appliquer à Théodoric. De son vivant, rien ne fut plus éclatant et plus universel que cette renommée qu'on veut obscurcir. On dirait vraiment qu'il s'agit d'un de ces successeurs de Sésostris dont le règne se découvre, avec le nom, sur les pierres mystérieuses de l'Égypte. Placé sur le seuil du monde nouveau, le conquérant législateur de l'Italie a dû occuper tous les historiens, et tous lui ont rendu hommage.

Nous avons cité le jugement de Montesquieu et celui de Voltaire : voici un témoignage venu de plus haut, de Charlemagne lui-même, à qui Voltaire comparait Théodoric. Lorsque Charlemagne vint à son tour dans cette Italie, que sa postérité ne garda pas plus que celle du roi ostrogoth, il se fit montrer à Ravenne le tombeau de Théodoric, et voulut qu'on transportât à Aix-la-Chapelle la statue équestre qui surmontait le monument. On aime à voir les génies jugés ainsi par leurs pairs; l'admiration est facile aux grands hommes; ils prêtent ce que la postérité leur rendra.

L'œuvre de Charlemagne, dont personne sans doute ne conteste la gloire, a-t-elle eu plus de durée? Qu'est-il resté de son vaste empire? Qu'est-il resté de ses capitulaires? Les guerres civiles de ses fils et l'a-

narchie du x[e] siècle. Je ne veux pas dire que l'éclat qui environne Théodoric se soit répandu sur tous les chefs, sur tous les ministres qui l'ont approché; on s'est étonné de voir, dans l'ouvrage qui nous occupe, des noms obscurs ou oubliés; on a reproché à l'auteur d'avoir rappelé ces noms, comme s'il avait prétendu les associer à la renommée de son héros. Rien de pareil sans doute; c'est surtout quand on écrit l'histoire qu'on apprend combien peu il reste de place pour ces noms secondaires, pour ces hommes qui ne furent qu'utiles ou courageux; mais, sans prétendre imposer ces noms à la mémoire du genre humain, il est naturel de les placer dans une histoire spéciale, dans un travail complet, qui épargnera tout recours aux sources maintenant épuisées.

Nous ne suivrons pas l'historien dans la dernière partie de son livre, qui se termine par le récit du règne d'Amalasonthe et de ses rapides successeurs, chassés enfin de l'Italie par les victoires de Bélisaire et de Narsès. Nous avons essayé d'expliquer le génie particulier de Théodoric, l'instinct supérieur qui se révèle dans ses lois, cette sorte de prescience des temps à venir, qui fait les grands hommes de tous les âges contemporains des siècles les plus avancés dans la civilisation. Sans doute le roi ostrogoth ne laissa point à sa mort une œuvre achevée. Après lui, l'Italie fut la proie de nouveaux barbares. Ses lois n'empêchèrent point l'anarchie du moyen-âge. Cette grande monarchie italienne que son génie politique avait appuyée sur l'Occident pour résister à Constantinople, sur l'Orient pour s'opposer à l'invasion de la monarchie française, ne survécut pas à celui qui l'avait fondée; mais, bien que ses vastes projets n'aient pas tous et immédiatement abouti, la philosophie de l'histoire peut aisément recueillir, dans ce qui suivit en Italie, la trace du génie de Théodoric. Tel est le sort des hommes aspirant à des projets qui dépassent la portée de leurs contemporains; il semble que leur supériorité leur fasse manquer souvent l'objet de leur poursuite. Ils n'ont point d'égaux pour les comprendre et les aider, et les disciples ne sont pas encore venus. Tout ce qui sera moyen un jour, quand la postérité aura été initiée à leurs secrets, est obstacle. D'ailleurs rien n'est complet dans l'homme, non pas même le génie. Le vague et puissant instinct qui pousse les grands hommes leur indique le but plus que la route; ainsi, marchant au-devant des lueurs de l'aurore, ils ne savent point à quelle heure elle se lèvera, ni de quel nuage sortira la splendeur; souvent ils tombent quand la nuit dure encore. Si le génie ne croyait pas à l'immortalité de sa pensée, sa destinée serait la plus misérable du monde, car, à ne compter que sur la courte durée d'une vie humaine, il serait presque toujours trompé dans ses calculs. Prenez les noms les plus célèbres depuis Alexandre jusqu'à nos jours, et jugez s'il en est un qui ait vu son œuvre consommée! Instrumens marqués par la Providence pour

l'exécution de ses desseins, comme elle a besoin de l'éternité pour ne pas être accusée d'injustice, ces hommes ont besoin du cours des âges pour ne pas être taxés d'impuissance. Les courtes années de la vie leur donnent tort; les siècles leur donneront raison. Il faut des siècles pour que les peuples arrivent à comprendre les institutions préparées pour eux par le génie des grands hommes. Il est des plantes qui ne fleurissent, dit-on, que cent ans après que la graine a été confiée à la terre : la vertu de ces sucs qui, s'infiltrant goutte à goutte, font germer lentement la fleur séculaire, n'est pas plus mystérieuse et plus certaine cependant que celle de ces influences lointaines qui pénètrent, avec le temps, l'esprit des peuples et produisent les événemens de l'histoire.

Ce serait méconnaître ces grandes lois du monde, ce serait nier, parce qu'on ne peut toujours la suivre, cette hérédité mystérieuse des générations, que de ne point compter le génie de Théodoric parmi les plus puissantes causes qui aient déterminé le développement de l'histoire et de la nationalité italiennes. J'ai indiqué une certaine ressemblance entre Théodoric et les législateurs de l'assemblée constituante : cette ressemblance est plus frappante encore avec les philosophes italiens du dernier siècle; c'est un air de parenté, une physionomie de famille à laquelle on ne saurait se méprendre : Beccaria, Veri, Filangieri, sont des petits-fils de Théodoric et de Boëce; la veine secrète remonte jusque-là.

Ainsi rien ne se perd dans les plans de la sagesse qui régit le monde; ce qu'un homme supérieur a voulu pour ses contemporains peut quelquefois ne profiter ni à ceux-ci ni à la génération qui les suit; mais la semence long-temps cachée porte enfin son fruit, et le genre humain est là pour le recueillir. Comme le vieillard de la fable, le génie peut répondre à la foule impatiente :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage!

E. DE LANGSDORFF.

LA

LIBERTÉ DU COMMERCE

ET LES

SYSTÈMES DE DOUANES.

L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.[1]

I.

Si la France est relativement assez pauvre en combustible minéral, surtout quand elle se réduit à ses propres ressources, elle est au contraire très riche en minerai de fer, à tel point qu'il est permis de douter s'il existe dans le monde un seul pays, nous n'exceptons pas même l'Angleterre, qui puisse lui disputer en cela la préséance. Dès les temps anciens, la Gaule jouissait à cet égard d'une haute réputation justement acquise, et le pays n'a rien perdu en changeant de nom. Non-seulement le minerai de fer abonde en France, mais il y est en

(1) Voyez les livraisons du 15 août, du 1er septembre 1846 et du 15 janvier 1847.

général de bonne qualité; pour mieux dire, on y trouve à peu près toutes les qualités de fer, depuis les meilleures jusqu'aux plus communes, sans en excepter l'acier naturel, dit *acier de forge*, que l'Angleterre ne produit pas et qu'elle demande actuellement à la Suède. En outre, le minerai de fer est presque partout en France d'un emploi singulièrement facile, puisqu'on le trouve généralement dans des minières situées à ciel ouvert (1), où on n'a qu'à le ramasser pour le lavage, tandis que dans beaucoup d'autres pays, et particulièrement en Angleterre, il faut ordinairement, pour le mettre en œuvre, l'extraire au préalable de puits plus ou moins profonds. Ne semble-t-il pas que, dans une situation semblable, la France, au lieu de gémir sans cesse sur la prétendue infériorité de sa situation, de redouter comme un fléau la concurrence étrangère, et de resserrer la triple ceinture de ses douanes de peur d'une invasion, devrait provoquer hardiment la lutte, lancer elle-même ses fers sur le marché européen et aspirer hautement à y tenir le premier rang? Ne nous hâtons pourtant pas de conclure. En faisant le tableau, assez brillant d'ailleurs, de notre situation réelle, n'oublions pas les traits qui le déparent.

On objecte, et ce n'est pas tout-à-fait sans raison, que ces avantages incontestables sont amoindris, sinon entièrement annulés, par l'insuffisance du combustible. Deux sortes de combustibles sont maintenant employés, selon les circonstances et les pays, au traitement du fer: le charbon de bois et la houille, ou, mieux encore que la houille, le coke qui en provient. Pour le traitement du fer par le charbon de bois, la France, dit-on, n'est pas aussi bien partagée que la Suède et l'Autriche, qui produisent ce combustible en bien plus grande abondance et à plus bas prix. Pour le traitement par la houille, elle est loin de pouvoir soutenir la comparaison avec l'Angleterre et la Belgique. Ce qui rend, ajoute-t-on, sa situation particulièrement désavantageuse quant à l'emploi du combustible minéral, ce n'est pas encore tant que la houille lui manque, c'est que malheureusement les houillères n'y sont pas, comme en Angleterre et en Belgique, contiguës avec les gîtes de minerai; qu'elles en sont, au contraire, généralement séparées par de grandes distances, et qu'en raison de cette circonstance fâcheuse, nos maîtres de forges ne peuvent obtenir le combustible minéral qu'à des prix très élevés. Il y a certainement quelque chose de vrai dans ces allégations; mais on les exagère outre mesure, et surtout on généralise beaucoup trop ce qui ne s'applique rigoureusement qu'à certains cas particu-

(1) On compte en France 1,598 minières exploitées, et seulement 108 mines. Le nombre total des minières, exploitées ou non exploitées, est de 1,915; le nombre total des mines n'est que de 162. — (Voyez le *Compte-rendu* des ingénieurs des mines pour 1845.)

liers. Si nos désavantages quant à l'emploi du combustible étaient aussi grands, aussi irremédiables qu'on affecte de le dire, il n'y aurait, selon nous, qu'une seule conclusion raisonnable à tirer de tout cela : c'est que la France ferait très sagement de renoncer à fabriquer le fer; car prétendre qu'elle doive se vouer éternellement à un travail ingrat, condamner éternellement toutes ses industries à une infériorité désolante en renchérissant leurs instrumens, et cela pour le seul plaisir de se dire qu'elle produit elle-même le fer qu'elle consomme, ce serait une bien étrange folie. Quant aux ouvriers, au nombre de quarante-neuf mille, et non pas quatre cent mille, comme on l'a dit quelquefois, que l'industrie du fer occupe, outre qu'ils pourraient trouver de l'ouvrage dans toutes les branches de l'industrie que le bas prix du fer aurait régénérées, la France ferait un excellent calcul si elle les entretenait à ne rien faire plutôt que de les occuper à ce prix. Répétons-le d'ailleurs, le tableau qu'on nous présente est singulièrement forcé, et il sera facile de s'en convaincre.

C'est sur la rareté et l'insuffisance de la houille que l'on insiste le plus, et la raison en est que, l'Angleterre et la Belgique, où le fer se travaille exclusivement à la houille, étant précisément les deux pays de l'Europe qui le produisent à plus bas prix, on suppose, à tort ou à raison, que ce combustible, employé dans ses conditions normales, est de beaucoup le plus économique. Cette conclusion un peu précipitée n'est peut-être pas tout-à-fait inattaquable, et il y aurait lieu d'examiner si le charbon de bois, employé aussi dans ses conditions normales, donnerait des résultats si différens de ceux qu'on obtient avec la houille. Acceptons-la pourtant, et voyons d'abord si, dans cette hypothèse, la France est réellement, et partout, aussi mal partagée qu'on le prétend.

Quand nous jetons les yeux sur la carte métallurgique de la France, où les forges sont divisées en douze groupes, assez irrégulièrement tracés, mais distincts, nous apercevons d'abord, à l'extrémité nord, le *groupe des houillères du nord*, ainsi nommé parce qu'il a son centre et son siége principal au beau milieu du bassin houiller de Valenciennes. Le combustible y est, comme on l'a déjà vu, très abondant et à bas prix. Il est même moins cher pour les producteurs français que pour leurs concurrens belges, qui se trouvent en contact moins direct avec les mines. Ainsi, dans les forges d'Anzin, l'hectolitre de houille ne coûte actuellement que 1 franc 25 cent., et ce prix venant encore à baisser de 15 centimes, plus le décime, si l'importation des charbons de Mons était franche de droits, il se réduirait effectivement à 1 franc 8 centimes (1), tandis que le même charbon revient en moyenne à 1 fr.

(1) Le dernier *Compte-rendu* de l'administration des mines ne porte le prix actuel du

30 c. dans les forges de Charleroi et du Hainaut. Il est vrai que ce n'est pas dans le groupe des houillères du nord que le minerai de fer abonde le plus : il s'en faut qu'on l'y trouve en aussi grande quantité que dans la Champagne, par exemple; il y est même en général d'une qualité plus médiocre. Aussi emploie-t-on dans cette contrée une grande quantité de fontes belges, depuis qu'en 1836 le droit d'importation sur ces fontes a été abaissé de 9 francs les cent kilog. à 4 fr. (1); mais enfin, en telle quantité que le minerai s'y trouve, on l'y travaille aux mêmes conditions qu'ailleurs, et même à des conditions souvent plus favorables. Quant aux fontes belges que les producteurs français mettent en œuvre, s'ils les obtenaient entièrement franches de droits, elles ne leur reviendraient qu'à 75 ou 80 cent. les cent kilogrammes de plus qu'à leurs rivaux de la Belgique, car les frais de transport ne s'élèvent pas au-delà, et cette faible différence serait facilement compensée par la différence que nous venons de signaler sur le prix du charbon. On voit donc que les maîtres de forges du nord sont parfaitement en mesure, dès à présent, de soutenir la concurrence, même sans protection aucune, tout au moins avec les Belges. Si quelque chose les empêche de le faire, ce n'est pas, comme on paraît le croire, le désavantage de leur situation; c'est le monopole, qui, en les dispensant de perfectionner leurs procédés et leurs méthodes, les induit seul, ainsi que nous le verrons bientôt, à travailler plus chèrement.

Remarquons ici en passant que ces forges du nord ont presque toutes surgi depuis 1835; elles sont filles de la réforme partielle effectuée à cette époque et dont nous avons eu déjà occasion d'indiquer les principales dispositions (2). Tout ce groupe, qui était, en 1835, presque le dernier en importance, et qui n'avait produit, dans le cours de cette année, que 21,900 quintaux métriques de fonte et 52,881 quintaux métriques de fer forgé, a produit, en 1844, 218,974 quintaux métriques de fonte et 358,401 de fer forgé, c'est-à-dire que la production en a été à peu près décuplée dans une période de dix ans. Cependant, en même temps qu'on réduisait, en 1834-36, de 15 centimes par quintal métrique le

quintal métrique de houille, pris sur la fosse, à Valenciennes, qu'à 1 fr. 03 centimes. Les prix que nous donnons ici sont ceux indiqués dans un précieux mémoire dû à un ingénieur civil, M. Rigaud de la Ferrage, qui a dirigé les forges d'Anzin et quelques-unes de celles de la Belgique. Nous avons adopté ces derniers prix comme plus rigoureux, quoiqu'ils soient moins favorables à notre thèse.

(1) Avant 1836, et en vertu de la loi de 1822, le droit d'importation était déjà, par exception, et pour les fontes belges, réduit à 4 fr. les 100 kilog., mais seulement sur quelques points de la frontière et pour les gueuses pesant au moins 400 kilog. La loi nouvelle a étendu l'exception à une plus grande partie de la frontière, et l'a appliquée aux masses pesant seulement 15 kilog., ce qui a facilité beaucoup l'importation. En outre, à la même époque, le droit sur les fontes importées par mer a été réduit de 9 fr. à 7.

(2) Voyez la livraison du 15 janvier.

droit sur les houilles étrangères, et de 3 francs, en moyenne, le droit sur les fontes, on ramenait aussi de 25 fr. les 100 kilogr. à 18 fr. 75 cent. (1) l'ancien droit sur les fers, tant il est vrai que des réductions opérées sur les matières premières font plus que compenser des réductions équivalentes sur le produit final. En somme, l'existence même de ce groupe est une protestation éclatante contre les anciennes rigueurs de nos tarifs. Cela n'empêche pas que les maîtres de forges de cette contrée ne se joignent aux autres pour vanter les douceurs du régime restrictif et réclamer hautement contre toute mesure libérale qu'on voudrait introduire dans nos codes. Fils de la liberté, ils renient leur mère, c'est tout simple. Il est probable aussi qu'à l'exemple des autres, ils invoquent, à l'appui de leurs réclamations, l'expérience, qui leur a pourtant donné par avance et sur les lieux mêmes le plus violent démenti.

En passant du nord au midi, nous trouvons encore sur la carte métallurgique de la France le *groupe des houillères du sud*, dont le siége est dans la partie de la France la plus féconde en combustible minéral, au milieu du bassin de la Loire et en quelque sorte sur les mines de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier. Grace à la concurrence des exploitations, qui se pressent et se touchent dans cette région, la houille y est encore moins chère qu'elle ne l'est dans le bassin de Valenciennes, et même qu'elle ne le serait, si l'importation des houilles belges était exempte de droits. Nous voyons, en effet, dans le dernier *Compte-rendu* de l'administration des mines, que le quintal de houille, qui est estimé, pour le bassin de Valenciennes, à 1 fr. 3 cent. pris sur la fosse, n'est porté qu'à 70 cent. dans le bassin de la Loire. A ce point de vue, non-seulement les usines qui appartiennent à ce groupe possèdent tous les avantages dont on jouit ailleurs, mais encore elles sont placées dans des conditions exceptionnellement favorables; tellement que, dans le cas où la libre concurrence serait admise pour toute l'Europe, les protectionistes conséquens devraient se demander si ce n'est pas aux producteurs étrangers que cette concurrence serait fatale. Outre son siége principal, situé au milieu du bassin de la Loire, ce groupe a des ramifications qui se prolongent, d'une part, vers le département du Gard, où il rencontre les abondantes houillères d'Alais, de l'autre, vers le département de l'Aveyron, où il se met en contact avec les mines non moins fécondes d'Aubin, ayant ainsi à son service plusieurs des plus riches bassins houillers de la France. Les gîtes de minerai n'y sont pas, il est vrai, partout en contact direct avec les mines de houille : il n'en est ainsi que dans les départemens du Gard et de l'Aveyron. Quant

(1) Rappelons ici que nous donnons toujours les chiffres des droits tels qu'ils sont indiqués dans nos tarifs, en omettant, comme nous l'avons fait dès le principe, le décime pour franc qu'on y ajoute invariablement dans l'application.

aux usines de la Loire, elles ne trouvent le minerai qu'à une certaine distance, dans la Haute-Saône, l'Ain et l'Ardèche; mais deux beaux fleuves, la Saône et le Rhône, en rendent le transport facile, et, à cela près, toutes les conditions d'exploitation y sont aussi favorables qu'on peut le désirer. On se tromperait d'ailleurs étrangement si l'on supposait que les producteurs des autres pays rencontrent généralement tout à souhait, et qu'ils trouvent constamment les deux matières premières, le minerai et le combustible, réunies sous la main. A tout prendre, il n'y a guère ailleurs de producteurs plus favorisés que les maîtres de forges qui composent ce groupe, et s'ils redoutent la concurrence étrangère, c'est qu'ils ne veulent pas se donner la peine de la braver.

La réduction opérée, en 1836, sur le droit qui frappe les fers étrangers a été, pour les usines de cette contrée, sans aucune compensation, puisque la houille qu'elles consomment ne subit pas l'influence de la concurrence étrangère, et que les fontes qu'elles emploient sont toutes de provenance française. Ne semble-t-il pas dès-lors, à raisonner dans le sens des prohibitionnistes, que cette réduction aurait dû leur être funeste? Au lieu de cela, nous voyons que la production totale de ce groupe s'est élevée, de 1835 à 1844, pour la fonte, de 276,883 quintaux métriques à 687,157, et, pour le fer forgé, de 312,288 à 685,948.

Sur les douze groupes de forges qui constituent l'ensemble des usines métallurgiques de la France, en voilà donc déjà deux qui, étant placés dans des conditions exactement semblables, non pas à celles de tous les pays étrangers, car on ne trouve pas partout, à beaucoup près, de tels avantages, mais à celles des pays les plus favorisés, peuvent, sans le moindre effort et sans aucune espèce de protection, braver la concurrence étrangère. C'en est assez déjà, à supposer même, ce que nous sommes loin d'admettre, que la guerre puisse jamais rompre entièrement nos relations avec le dehors, pour nous rassurer contre les éventualités que l'on redoute. N'y eût-il que ces deux groupes en France, il ne serait pas à craindre que le fer nous manquât jamais pour les besoins les plus urgens : ils ne sont pas, en effet, les derniers en importance, puisque le groupe des houillères du sud occupe même aujourd'hui le premier rang. Au reste, si ces deux foyers de production sont les seuls où l'emploi de la houille et du coke soit général, où la fonte et le fer se fabriquent exclusivement à l'aide de ce combustible, ils ne sont pas, à beaucoup près, les seuls où l'on s'en serve, et surtout où l'on puisse s'en servir avec avantage, si la nécessité le commandait.

Voici d'abord le *groupe du centre*, dont le siége principal est dans le département de la Nièvre, et qui s'étend de là sur les départemens de Saône-et-Loire, du Cher et de l'Allier. Outre qu'il renferme dans son propre sein plusieurs mines de houille qui ne sont pas des moins riches,

celles du Creuzot, de Blanzy, Decize, Commentry, Doyet et Bezenet, etc., il est traversé en divers sens par de fort belles voies navigables, l'Allier, la Loire, les canaux du Centre, du Nivernais et du Berry, qui y font circuler à bas prix les houilles amenées des bassins de la Loire et de Brassac. Malgré ces avantages, l'usage du combustible minéral n'y est pas très étendu. A part les importantes usines du Creuzot et de Fourchambault et quelques autres moins considérables, la plupart des forges de cette contrée persistent à employer pour le traitement de la fonte et du fer le charbon de bois. Pourquoi cela? il serait difficile de le dire. Le bois y est, à la vérité, assez abondant et moins cher qu'en Champagne; les forêts y sont, en outre, généralement situées dans le voisinage des usines. Avec cela, le charbon de bois n'en revient pas moins à plus haut prix que la houille. Pourquoi donc persiste-t-on à s'en servir? N'est-ce pas uniquement parce que la substitution de la houille au charbon de bois forcerait les maîtres de forges à apporter dans leurs procédés et dans leurs appareils des changemens qu'il leur répugne de faire? Grace au privilége dont ils jouissent sur le marché français, ils se trouvent bien de l'état présent des choses; à quoi bon s'enquérir du mieux? Avec leurs procédés vieillis, ils ne laissent pas de réaliser de fort beaux bénéfices; pourquoi se donneraient-ils la peine de les changer? L'industriel ne s'ingénie d'ordinaire, il ne se met en frais de changemens et d'améliorations que lorsque l'aiguillon de la concurrence le presse, et ici cet aiguillon n'existe pas. Il y a même dans le monde industriel une sorte de sagesse proverbiale qui dit que, lorsqu'on est satisfait de son état présent, on doit se garder de le changer, fût-ce pour aspirer au mieux. Cette sagesse, les maîtres de forges du centre la pratiquent, autant peut-être par paresse que par raison. Ils dorment, ces heureux producteurs, sur l'oreiller de la protection, et la France paie les frais de leur sommeil. Quel que soit, au reste, le motif qui les détermine à s'en tenir à l'usage du charbon de bois, constatons seulement qu'il ne tient qu'à eux d'employer la houille, à des conditions généralement aussi favorables que partout ailleurs.

A d'autres égards, tout ce groupe n'est pas moins bien partagé que le précédent. Les gîtes de minerai y sont d'une grande richesse, situés à proximité des usines, et consistent en minières où l'extraction est très facile. Qu'on s'y serve de la houille ou du charbon de bois, ou bien, comme on le fait dans plusieurs usines, d'un mélange des deux combustibles, on y serait peu embarrassé, pour peu qu'on voulût perfectionner ses appareils et sa méthode de travail, de lutter à armes égales avec les producteurs étrangers.

Il en est à peu près de même dans le *groupe de l'est*, qui s'étend sur les départemens de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône, en se prolongeant sur les départemens des Vosges et du Haut-Rhin. Les

houilles de la Loire, de Blanzy et d'Épinac y sont transportées sans peine et à des prix modérés, au moins dans une notable partie du groupe, par la Saône, le canal de Bourgogne et le canal du Rhône au Rhin. On ne s'y sert pourtant guère de ce combustible, si ce n'est pour les machines à vapeur. Pourquoi donc ne l'applique-t-on pas à la fabrication du fer, au moins dans les forges les plus rapprochées des mines? Il paraît qu'on l'avait essayé, il y a quelques années, dans plusieurs usines; mais on n'a pas persisté dans ces essais, peut-être incomplets. On trouvait que le fer du pays, qui jouit d'une belle réputation, d'ailleurs bien méritée, y perdait quelques-unes de ses qualités les plus précieuses, et on est promptement revenu au charbon de bois, de peur d'altérer le mérite de ce produit. A la bonne heure, s'il y a des avantages réels à employer de préférence le charbon de bois, soit parce qu'il n'en coûte pas davantage, soit parce que la qualité du fer en compense suffisamment dans ce cas le haut prix, on fera bien de persister dans cette pratique. Qu'il soit reconnu seulement que c'est là pour les maîtres de forges de cette contrée l'effet d'un choix délibéré, et nullement la conséquence d'une nécessité fâcheuse. Dès-lors, dans ce groupe, non plus que dans les précédens, on n'est autorisé à se prévaloir des prétendus inconvéniens de sa position pour réclamer l'appui du monopole.

Quoique les houilles, au moins celles qui sont de provenance française, soient plus rares dans les autres groupes métallurgiques, ou y circulent avec plus de peine, il en est peu qui en soient entièrement dépourvus, et nous pourrions citer encore ailleurs un certain nombre d'usines qui s'en servent. Sans nous arrêter toutefois à ces détails, voyons maintenant quelles ressources nous offre à cet égard l'importation étrangère, et ce que nous pourrions en attendre sous un régime plus libéral.

Dans le *groupe du nord-est*, qui s'étend, le long de notre frontière, sur les départemens des Ardennes, de la Meuse, de la Moselle et du Bas-Rhin, quoique l'usage du charbon de bois, assez abondant d'ailleurs dans la contrée, soit encore répandu dans un grand nombre d'usines, l'emploi de la houille y est aussi très fréquent, et il tend, depuis 1835, époque du remaniement de notre tarif sur ce produit, à se propager de plus en plus. Ce groupe, est-il dit dans le dernier *Compte-rendu* des ingénieurs des mines, « dispose pour ses approvisionnemens d'un ensemble remarquable de voies navigables. Il s'appuie par ses deux extrémités, d'une part à la Sambre canalisée, de l'autre au Rhin et aux canaux de l'Alsace. L'intervalle compris entre ces points extrêmes est coupé en trois portions à peu près égales par trois autres voies navigables : la Meuse, la Moselle, la Sarre, et son prolongement, le canal des salines de la Meurthe. Ces voies navigables communiquent elles-

mêmes avec de riches bassins houillers situés à peu de distance des usines dans les régions contiguës au territoire français; tels sont, surtout en Belgique, les bassins de Charleroi, de Namur et de Liége, ceux de Sarrebruck et de Saint-Imbert, dans les provinces du Rhin annexées à la Prusse et à la Bavière. Les usines appartenant au groupe du nord-est se trouvent donc placées dans des conditions très favorables pour employer les méthodes de travail fondées sur l'emploi du combustible minéral. » Nous aurions mauvaise grace à rien ajouter à ce tableau. Que si, malgré tant de conditions favorables, il est encore dans ce groupe un grand nombre d'usines, d'ailleurs bien situées, qui ne font pas usage du combustible minéral, répétons-le, il faut s'en prendre au monopole qui les dispense de suivre le progrès. Ajoutons pourtant que ces conditions pourraient s'améliorer encore, si le droit d'importation sur les houilles étrangères, qui, sur cette ligne de frontières, est de 10 ou 15 centimes selon les points d'importation, et du double pour le coke, était entièrement supprimé.

Que dirons-nous du *groupe du nord-ouest*, qui s'étend, assez près de nos côtes maritimes, sur une grande partie des anciennes provinces de Bretagne et de Normandie, depuis la Loire jusqu'à l'embouchure de la Seine? C'est là que la funeste influence des droits établis sur les houilles étrangères se manifeste avec éclat. Malgré son immense étendue, ce groupe n'a qu'une importance médiocre. Il n'occupe que le septième rang pour le nombre des usines et pour la production du fer, le sixième pour la production de la fonte et le dixième seulement pour la production de l'acier. Outre que le minerai de fer y est moins abondant que dans plusieurs autres provinces de la France, il y est aussi en général d'assez médiocre qualité; mais ce qui a nui surtout au développement des usines de cette contrée, c'est l'exagération des droits sur les houilles étrangères, qui, avant la réforme de 1834-36, étaient, dans cette région, de 1 franc, plus le décime, par quintal métrique, et qui sont encore aujourd'hui de 50 cent. en principal. Néanmoins la réduction de moitié opérée sur les anciens droits a produit de ce côté de très heureux fruits, qui peuvent faire juger de tous les avantages qu'on obtiendrait d'une suppression totale. Écoutons à ce sujet les auteurs du *Compte-rendu* de l'administration des mines. « Depuis 1835, disent-ils, le caractère de la fabrication s'est profondément modifié dans le groupe du nord-ouest : ce sont surtout les houilles de la Grande-Bretagne qui y ont déterminé l'adoption des méthodes de fabrication fondées sur l'emploi exclusif ou partiel du combustible minéral... Les houilles provenant principalement des bassins houillers du sud du pays de Galles et de Newcastle sont maintenant usuellement employées pour la fabrication du fer dans les forges de Graville (Seine-Inférieure), de Pont-Audemer, de Vaugouins, de Dampierre et de Bé-

rou (Eure et Eure-et-Loir), de Vaublanc (Côtes-du-Nord), de Paimpont (Ille-et-Vilaine), de la Basse-Indre et de Moisdon (Loire-Inférieure); elles pénètrent même, par la Basse-Loire, jusqu'aux forges d'Aron, au centre du département de la Mayenne. » La consommation de la houille étrangère, qui n'était en 1835, dans toute l'étendue de ce groupe, que de 15,912 quintaux métriques, s'est élevée, en 1844, à 140,388 quintaux. Croit-on, pour cela, que la consommation du charbon de bois ait décru? Elle s'est élevée, au contraire, de 440,700 quintaux métriques en 1835, à 511,588 en 1844. C'est que la possibilité de mêler avec avantage les deux combustibles, ou de les alterner, a augmenté simultanément l'emploi de l'un et de l'autre. Le résultat de ce concours a été un accroissement notable de la production, qui s'est élevée, dans le même espace de temps, pour la fonte, de 208,037 quint. métriques à 291,061, et, pour le fer forgé, de 83,967 à 137,768.

C'est surtout aux usines qui emploient la houille pour l'affinage qu'est dû l'accroissement très notable de la production du fer forgé. On doit se rappeler pourtant que le dégrèvement opéré sur les houilles, en 1836, a coïncidé avec un dégrèvement pareil sur les fers, ce qui prouve de nouveau que l'abaissement du prix des matières premières fait plus que compenser pour l'industrie la diminution de la protection dont elle jouit. On comprend toutefois que le droit actuel, qui est encore très élevé, continue à peser sur cette production et la déprime. « Ce mouvement progressif des forges du nord-ouest, disent encore les auteurs du *Compte-rendu*, a été retardé par les droits de 0 fr. 55 cent (1) imposés, sur cette région du littoral, aux houilles importées de la Grande-Bretagne. » Que ce droit sur les houilles étrangères disparaisse, et les usines du nord-ouest recevront une impulsion nouvelle, plus sensible encore que la première, parce qu'avec la taxe disparaîtront les embarras des exercices et les difficultés de la perception. En outre, à mesure que la consommation s'étendra, le fret baissera dans la même proportion, comme il baisse toujours lorsque les arrivages sont plus fréquens. Ce qui contribuerait, au reste, encore plus que tout cela, à donner aux usines du nord-ouest une vie nouvelle, ce serait la suppression pareille du droit sur le coke. Nul doute, en effet, que l'importation de cette matière, presque nulle aujourd'hui, se régulariserait bientôt, et, comme elle pèse moins que la houille, on obtiendrait encore des économies notables, tant sur le transport par mer que sur le transport par terre, depuis le rivage jusqu'aux usines. Sous l'influence de ces mesures, si bienfaisantes et si justes, qui pourraient être utilement secondées par quelques chemins de fer ou quelques voies navigables de très peu d'étendue, il ne faudrait pas désespérer de voir ce groupe du

(1) Le décime est compris dans ce chiffre.

nord-ouest, si chétif avant 1835 et encore aujourd'hui si médiocre, prendre une importance proportionnée à sa grandeur. Par ce qu'on vient de voir, on peut juger que l'abaissement du droit sur les fers étrangers ne serait pas un obstacle à cet accroissement.

Encore un mot pour épuiser cette série. Le *groupe du sud-ouest*, situé dans les départemens des Landes et des Basses-Pyrénées, serait dans une position semblable à celle du précédent, puisqu'il longe aussi, à peu de distance, le rivage de la mer, s'il n'était si éloigné de l'Angleterre, d'où la houille provient, et s'il avait d'autres points de débarquement que le port de Bayonne; mais, quoique le droit d'importation ne soit, sur cette partie du littoral, que de 30 cent. au lieu de 50 le quintal métrique, l'accroissement des frais de transport fait plus que compenser la différence. Aussi l'emploi de la houille, essayé en 1835, a-t-il été abandonné dans cette région, où d'ailleurs le bois abonde. Ce qu'il faudrait au groupe du sud-ouest, c'est que les riches houillères qui dorment encore inexploitées sur la côte des Asturies fussent mises sérieusement en valeur. Nul doute que la France ne puisse hâter et favoriser l'exploitation de ces mines, en donnant un accès plus facile à leurs produits.

Qui ne voit maintenant que ces plaintes éternelles sur l'insuffisance ou la cherté du combustible minéral réclamé par nos forges sont tout au moins exagérées? Ici ce combustible abonde sur place, ou il circule de toutes parts à l'aide de belles voies navigables, et on l'emploie généralement aux mêmes conditions que dans les pays les plus favorisés. Là, l'étranger nous l'offre à des conditions douces et faciles, et s'il est cher, ou s'il nous manque, c'est que nous nous obstinons, par une inexplicable inconséquence, à le repousser par la rigueur de nos tarifs. Ailleurs enfin, nous ne le payons à très haut prix que parce que nous n'avons rien fait jusqu'à présent pour en favoriser le transport dans le pays. Au reste, cette observation s'applique surtout au *groupe de la Champagne*, qu'on nous permettra de réserver pour le dernier. Quand le pays n'aurait pas d'autres ressources que celles dont nous venons de dérouler le tableau, il ne faudrait pas dire que l'industrie du fer soit exposée à périr, ni même à déchoir en France. Nous avons là des sources précieuses, assurées, inattaquables, et que la concurrence étrangère ne tarira jamais. Loin de là, elles ne feraient que s'ouvrir avec plus d'abondance sous un régime plus libéral, ainsi que l'expérience l'a bien prouvé, car enfin la réduction déjà notable qui fut opérée en 1836 n'est-elle pas un retour, au moins partiel, vers un régime de liberté? Et si ce retour, comme les chiffres mêmes l'attestent, n'a fait que donner à l'ensemble de notre industrie métallurgique une impulsion plus vigoureuse, n'est-il pas naturel de croire qu'un nouveau progrès dans la même voie produirait les mêmes effets? L'expérience! l'expérience! répètent sans cesse les

partisans du monopole. Oh! s'ils voulaient réellement écouter et suivre les conseils de l'expérience, la question qui nous occupe serait bientôt résolue; mais ils s'en gardent bien. Ce qu'ils écoutent, ce sont leurs préjugés aveugles et les suggestions, trop souvent trompeuses, de leur intérêt privé. Quant à l'expérience, ils trouvent bien plus commode de l'invoquer que de la consulter.

II.

Quoique l'on rencontre encore çà et là, dans quelques autres groupes de forges, des usines qui font usage de la houille, ou seule, ou mélangée de charbon de bois, ce combustible n'y est plus guère employé que par exception et généralement à des prix fort élevés, tant parce qu'il manque dans le pays que parce que les arrivages du dehors sont difficiles. Il y a même quelques groupes où il faut presque désespérer de voir jamais ce combustible employé d'une manière avantageuse et générale. Est-ce à dire que les usines de ces contrées doivent périr? Tout le travail au bois est-il destiné à disparaître? Ces anciennes exploitations, qui ont si long-temps fleuri, seront-elles condamnées sans retour? Quelques hommes très éclairés le pensent. Ainsi, M. Ch. Collignon, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité (1), déclare hautement que, si les houilles de Sarrebruck ne leur viennent bientôt en aide, c'en est fait de toutes les forges de l'est. Quelque juste considération que nous ayons pour l'opinion de cet homme distingué, si versé d'ailleurs dans la connaissance des choses dont il parle, nous sommes loin d'accepter d'une manière générale un jugement si sévère, qui nous paraît du moins sujet à bien des restrictions.

Qu'on ne pense pas que nous voulions ici faire de l'optimisme à tout prix, uniquement afin de prouver que le retour à la liberté des échanges ne causerait dans le pays aucun trouble, aucune perturbation fâcheuse. S'il nous apparaissait, après un examen sérieux, que l'application du principe de liberté dût être fatale à un certain nombre de nos forges, à toutes celles même qui sont réduites à travailler le fer au charbon de bois, nous le dirions sans détour, parce qu'une telle vérité, si importune qu'elle pût être, n'altérerait en rien nos conclusions. Il ne serait assurément ni raisonnable, ni juste de prétendre que, pour assurer l'existence de quelques établissemens particuliers, placés dans de mauvaises conditions de production, et par là relativement stériles, la France dût sacrifier tant d'industries vitales, dont le fer est l'aliment ou le soutien. Nous dirions : C'est un malheur, mais qu'y faire? Que ces

(1) *Du Concours des Canaux et des Chemins de Fer*, par M. Ch. Collignon, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

établissemens périssent, puisque les conditions de vie leur échappent : ainsi le veut non-seulement l'intérêt général, mais encore, ce qui est plus grave à nos yeux, le droit général, qui ne saurait être éternellement immolé au profit de quelques intérêts privés. Et pourquoi reculerions-nous devant cette conclusion par rapport à un certain nombre de nos usines à fer, lorsque des hommes qui ont voué leur vie entière à la défense du système protecteur n'ont pas hésité à l'admettre dans un avenir plus ou moins éloigné, et pour certaines éventualités possibles, par rapport à l'industrie du fer en général? Écoutez ce qu'écrivait à cet égard, en 1829, un homme dont l'autorité est respectable même pour nous qui n'adoptons pas ses doctrines, à plus forte raison pour les partisans du système restrictif. « S'il était prouvé, disait M. Ferrier, que jamais la France ne produira de bon fer, ou que par la rareté du minerai, que par l'absence de houillères assez riches, ou convenablement situées, il fallût se résoudre à conserver cent ans un droit prohibitif qui, en définitive, n'aurait que faiblement agi sur les prix, ce n'est pas moi qui conseillerais de le maintenir (1).» La question de temps, on le conçoit, ne fait rien à l'affaire, et s'il nous était prouvé, à nous, qu'un certain nombre de nos forges fussent dans une condition d'infériorité irremédiable, nous serions autorisé, par ces paroles mêmes, à les condamner dès aujourd'hui. Après tout, si les fers traités à la houille devaient inévitablement chasser du marché les fers traités au bois, ce malheur, si c'en est un, se réaliserait toujours tôt ou tard par le seul effet de la concurrence intérieure, et la concurrence étrangère ne ferait en cela que hâter le moment fatal. Si nous n'adoptons pas cette hypothèse, ce n'est donc pas, comme on pourrait le croire, pour écarter une épine qui nous blesse, c'est parce que tout nous démontre qu'elle n'a pas de fondement dans la réalité.

Deux circonstances surtout ont contribué à propager cette erreur. La première, c'est que les deux pays de l'Europe qui se distinguent par le bon marché de leurs fers, l'Angleterre et la Belgique, sont aussi les seuls où ce métal se fabrique exclusivement à la houille, d'où l'on a conclu que l'emploi de la houille était en cela, et partout, la condition nécessaire du bon marché. On n'a pas assez remarqué que ces deux pays sont aussi les seuls où l'importation étrangère soit libre, où l'on soit affranchi par conséquent du monopole des producteurs (2). Sans nier la grande utilité du combustible minéral dans la fabrication de la fonte et du fer, et l'heureuse influence qu'il peut exercer sur les prix, nous

(1) *Du Système maritime et commercial de l'Angleterre au dix-neuvième siècle, et de l'Enquête française*, par M. Ferrier; Paris, 1829.

(2) L'importation n'est plus tout-à-fait libre en Belgique, mais seulement sujette à des droits beaucoup moins élevés qu'en France. Notre observation se rapporte à un temps antérieur; on verra ci-après comment le régime belge a été modifié.

croyons plus encore, s'il faut le dire, à l'influence du monopole d'une part, de la liberté de l'autre; et ce qui prouve la réalité de cette influence, c'est que, parmi les producteurs français, ceux qui traitent le fer à la houille aux mêmes conditions qu'on le fait à l'étranger, et ils sont, comme on vient de le voir, en grand nombre, n'ont pas une supériorité bien décidée sur ceux qui le travaillent au bois. La seconde circonstance sur laquelle cette erreur se fonde, c'est que, lorsqu'on parle de l'industrie du fer en France, c'est presque toujours la Champagne seule qu'on a en vue. On ne prend pas garde que les usines de cette contrée sont vraiment placées dans des conditions exceptionnelles, en ce que le nombre même de ces usines et l'extrême abondance du minerai de fer dans toute l'étendue du groupe y rendent plus particulièrement qu'ailleurs la production du bois insuffisante pour les besoins.

Entrons au cœur de la question, et considérons franchement, sans prévention comme sans détour, la vérité des faits.

Le charbon de bois est aujourd'hui, surtout en France où le prix s'en est considérablement élevé depuis trente ans, beaucoup plus cher que la houille à poids égal; mais d'abord le prix actuel est-il le prix normal, et ne serait-il pas susceptible de baisser sous un régime de liberté? Il baisserait sans aucun doute, et d'une manière sensible. Hâtons-nous de dire toutefois que ce résultat ne serait pas obtenu par le seul effet de la réduction des droits sur le fer. On a trop dit et répété que le renchérissement des bois en France était une conséquence certaine, bien qu'éloignée, du monopole des maîtres de forges. Quoique cette assertion, ordinairement émise par ceux qui défendent nos principes, soit en somme très favorable à notre cause, nous ne l'acceptons pas, parce qu'elle ne nous paraît pas juste et que nous ne croyons pas devoir défendre une bonne cause par de mauvaises raisons. Il était, du reste, facile de s'y tromper, car les deux faits coïncident par leur date, puisque c'est en effet depuis que le monopole du fer existe que le prix du bois s'est élevé. Il n'en est pas moins vrai qu'il faut chercher ailleurs la cause de ce renchérissement. Les bois ont suivi en France, depuis trente ans, le mouvement de hausse qui a affecté d'une manière générale tous les produits du sol, ni plus ni moins, excepté en Champagne, où ils sont arrivés souvent, par suite de la concurrence trop ardente des maîtres de forges, à des prix exceptionnels. Ce qui le prouve, c'est que le produit des plantations, dans les localités où le bois est employé à la fabrication du fer, n'excède pas celui des autres cultures, et que les propriétaires n'y ont aucun avantage à posséder des plantations plutôt que des terres à labour. Ces prix ne sont pas naturels; ils sont exagérés, forcés; mais ce n'est pas le monopole de l'industrie du fer qui en est cause : c'est un autre monopole, celui qu'on a créé, vers le même temps, au profit des propriétaires du sol. On voit qu'ici le sujet

se complique. Les deux questions, celle de l'agriculture et celle des mines, se touchent; aussi, pour arriver à une solution satisfaisante et complète de l'une et de l'autre, faudrait-il les aborder en même temps. Ainsi se justifie de nouveau ce que nous avons dit en commençant, que tout se tient en industrie, et que, pour réformer sans effort et sans trouble notre régime présent, il ne faut pas procéder à cette réforme par actes successifs, mais la pousser à la fois, bien que graduellement, sur plusieurs lignes parallèles.

En supposant même que le prix du bois eût baissé, ensuite de la réduction des droits sur les produits agricoles, il ne descendrait jamais, nous le savons, au niveau du prix de la houille, au moins dans les lieux où ce combustible abonde; mais il faut dire aussi que, dans la fabrication du fer, l'efficacité du charbon de bois est plus grande, qu'il en faut une moindre quantité en poids pour obtenir un effet égal. Si nous prenions à cet égard pour points de comparaison le travail au bois des forges de la Champagne et le travail à la houille des forges du nord, nous trouverions des différences surprenantes. Ainsi, dans un grand nombre de ces dernières, et notamment à Anzin, on a souvent consommé 330 (1) kilogrammes de combustible pour produire 100 kilogrammes de fer, tandis que, dans les forges de la Champagne, on n'en consomme en général que 124 kilogrammes pour obtenir un résultat égal. Il s'en faut de beaucoup, il est vrai, que cette extrême inégalité dans les consommations dérive uniquement de la différence des combustibles employés; il faut faire une large part d'abord à l'imperfection du travail dans les forges du nord, puis à la qualité inférieure des fontes qu'elles emploient; il est incontestable pourtant que dans la fabrication du fer, toutes choses égales d'ailleurs, 100 kilogrammes de charbon de bois produiront plus d'effet utile que 100 kilogrammes de houille.

C'est surtout dans la production de la fonte que le charbon de bois offre d'incontestables avantages. La fonte qui en provient est plus douce, plus pure, plus maniable, meilleure enfin, et, comme elle se travaille plus facilement que celle qui a été produite à l'aide du combustible minéral, elle permet d'obtenir une économie assez notable dans les travaux subséquens. On sait, du reste, qu'elle vaut ordinairement sur le marché 2 ou 3 francs de plus au quintal métrique. A ce point de vue, les forges travaillant au bois ne seraient pas aussi menacées qu'on le suppose. Elles pourraient surtout conserver une partie fort importante de leur travail actuel, la production de la fonte, en laissant aux usines

(1) C'était là, en 1844, le travail normal des forges du nord. Nous avons lieu de croire qu'il s'est un peu amélioré depuis deux ans. Remarquons, du reste, qu'il ne s'agit ici que de la conversion de la fonte en fer.

mieux situées pour l'emploi de la houille le soin de convertir cette fonte en fer. A tout événement, elles conserveraient du moins quelques spécialités qui ne sont pas sans importance, par exemple, la production de l'acier naturel, pour lequel l'emploi du charbon de bois est rigoureusement nécessaire, et de certaines qualités de fers, douées de propriétés particulières, que l'emploi de la houille altérerait. Il n'est pas à craindre, par exemple, que le *groupe de l'Indre*, où le combustible minéral est à peu près inconnu, et où il est permis de croire qu'il sera toujours rare et cher, ne perde pour cela le précieux privilége de fournir au commerce les belles qualités de fers si avantageusement connus sous le nom de *fers du Berry*. Le *groupe du sud-est* (Isère) ne renoncera pas non plus à la production de l'acier naturel, qui constitue dès à présent une des principales branches de sa fabrication (1). Il faut remarquer, en effet, que l'Angleterre, où l'usage de la houille est général dans les forges, ne produit point d'acier naturel et ne produit même en fers que les qualités communes, ce qui l'oblige à demander les autres aux pays étrangers. Qui empêcherait nos forges au bois de se substituer en cela, du moins en partie, à celles de la Suède et de l'Autriche, sur lesquelles elles n'auraient pas de peine à conquérir, si elles le voulaient bien, l'avantage de la supériorité du travail, de manière à compenser la différence du prix du combustible?

Ce serait d'ailleurs une grave erreur de croire qu'il est absolument nécessaire, pour que des forges subsistent face à face et se fassent concurrence les unes aux autres, qu'elles se trouvent dans des conditions de production parfaitement égales. S'il en était ainsi, la plus grande partie de celles qui existent en France aurait déjà succombé. La supériorité des unes sur les autres constitue seulement pour elles un avantage relatif, qui leur permet de réaliser de plus amples bénéfices, sans nuire en rien à l'existence simultanée de leurs rivales, à moins que la production totale ne soit réellement supérieure aux besoins. La différence de leurs profits n'aboutit même en général qu'à augmenter la rente du fonds. Il en est de cela comme des exploitations rurales, entre lesquelles on remarque des différences si frappantes quant au degré de fertilité du sol. Voit-on par hasard qu'en agriculture les terres médiocres soient incapables de soutenir la concurrence des terres plus fertiles qui les avoisinent? Non; pour peu qu'elles soient susceptibles de culture, et d'ailleurs convenablement situées, toutes les terres produisent à peu près aux mêmes conditions, en ce sens du moins que les denrées qui en proviennent sont vendues aux mêmes prix dans les mêmes lieux. L'unique différence qu'on y remarque, c'est que les meilleures ou les

(1) Ce groupe a produit, en 1844, 16,452 quintaux métriques d'acier naturel; la production totale de la France n'a été, pour cette même année, que de 32,121 quintaux métriques.

mieux situées rapportent à leurs propriétaires une rente plus forte. Il en serait de même quant aux forges inégalement partagées par rapport à l'emploi, soit du combustible, soit du minerai; le fonds en acquerrait une valeur plus ou moins grande, et voilà tout. Quelques-unes seulement, placées dans des conditions tout-à-fait défavorables, succomberaient, et pour celles-là, quoi qu'on résolve et quoi qu'on fasse, leur destinée est écrite, elles n'y échapperont pas.

Le grand malheur des usines qui font usage du bois, ce qui est leur tort irremédiable, ce qui les condamne à une infériorité perpétuelle et sans aucun espoir de changement, c'est qu'elles ne sont pas susceptibles d'étendre leur fabrication à volonté. La production y est fatalement bornée par l'étendue et la richesse des forêts qui en occupent le voisinage. Or, ces forêts restent et resteront ce qu'elles sont, si même elles ne tendent pas à décroître, à mesure que l'accroissement de la population rendra la culture du sol de plus en plus nécessaire. Ordinairement aménagées pour un certain nombre d'années, par exemple vingt ans, ces forêts donnent tous les ans les mêmes coupes et livrent par conséquent aux forges des quantités invariables de bois carbonisé. Voulût-on, dans l'intérêt de l'industrie du fer, augmenter la production du bois par de nouvelles plantations, on n'y parviendrait toujours qu'après un certain nombre d'années, et, outre le déficit qui pourrait en résulter dans la production d'autres denrées nécessaires, cette ressource ne répondrait jamais à des besoins présens. De là, pour ces forges, une impossibilité absolue, radicale, de suivre pas à pas le progrès de la consommation ou des besoins. Il n'en est pas de même pour celles qui emploient le combustible minéral. Pour peu que les mines d'où elles le tirent soient fécondes, et que le minerai de fer ne leur manque pas, rien ne les arrête dans leur essor; elles peuvent toujours, quand elles le veulent, répondre sans trop de peine aux besoins présens et aspirer dans l'avenir à un accroissement indéfini. Aussi voyons-nous que la fabrication au charbon de bois est demeurée depuis dix ans à peu près stationnaire en France, tandis que la fabrication à la houille ou au coke a doublé pour le fer, et triplé pour la fonte dans le même espace de temps (1).

(1) Voici les chiffres exacts pour les deux années extrêmes de la période décennale :

	FONTE DE FER		FER FORGÉ	
	au charbon de bois.	à la houille.	au charbon de bois.	à la houille.
1835	2,464,848 q. m.	483,159 q. m.	1,081,592 q. m.	1,013,795 q. m.
1844	2,805,861	1,465,892	1,084,912	2,065,213

L'augmentation, assez faible d'ailleurs, qu'on remarque dans la fabrication de la fonte au charbon de bois, provient en grande partie de ce qu'on a appris à mieux utiliser le combustible.

Il résulte de là, pour la fabrication au charbon de bois, deux inconvéniens bien graves, l'un particulier, l'autre général. Le premier, c'est que les usines qui font usage de ce combustible, bornées comme elles le sont dans leur production, ne peuvent jamais s'établir sur une large échelle, ni profiter par conséquent des économies et des avantages divers qui ressortent parfois d'un travail exécuté en grand. Elles ne peuvent que rarement adopter ces méthodes de travail perfectionnées, qui tendent surtout à faire obtenir une plus grande abondance de produits dans un temps donné et avec les mêmes moyens. C'est là peut-être aujourd'hui la plus grave de leurs infirmités. L'autre inconvénient, d'un effet plus général et d'une considération plus haute, c'est que la fabrication par le combustible végétal, ne pouvant pas, comme l'autre, répondre aux besoins croissans de l'industrie, mettrait, si elle existait seule, un obstacle invincible au progrès. Forcément stationnaire, elle tiendrait l'industrie enchaînée avec elle dans les liens du présent, sans lui permettre, au moins dans certaines directions, aucun accroissement. Aussi est-il vrai que la fabrication du fer par le combustible minéral est en cela la providence du monde civilisé : c'est sur elle que repose tout l'espoir de l'industrie dans l'avenir.

Pour le dire en passant, quoique cette vérité ne soit pas assurément ignorée, on n'y a peut-être pas donné toute l'attention qu'elle mérite. Parmi les causes qui ont le plus contribué à l'extraordinaire accroissement de l'industrie moderne, on vante surtout l'invention de la vapeur, et ce n'est pas sans raison; on cite encore les merveilleuses machines qui ont porté si haut l'industrie des tissus, et, par-dessus tout, les chemins de fer : on oublie en général cette invention modeste, mais si féconde, qui consiste dans l'application du combustible minéral à la fabrication du fer. Sans cette invention pourtant, que devenaient et les machines à vapeur, et les chemins de fer, et cette innombrable légion de machines qui peuplent nos ateliers, en ajoutant une si grande somme de puissance à la puissance productive de l'homme? Où en serait l'Angleterre, et que seraient devenues toutes ces conquêtes industrielles dont elle a, depuis cinquante ans, étonné et enrichi le monde, si elle était demeurée réduite, pour la fabrication du fer, à ses anciens moyens? Il faut voir ce qu'elle était avant cette humble découverte, qui ne date guère que de la fin du dernier siècle. La production du fer ne suffisait pas même alors à ses besoins présens, bien plus bornés qu'ils ne le sont aujourd'hui. On peut lire, dans les écrits qui datent du milieu de ce siècle, les plaintes qui s'exhalaient de toutes parts sur l'insuffisance notoire de cette production et sur l'épuisement graduel des bois, qui faisait entrevoir dans l'avenir une insuffisance encore plus grande. On faisait appel aux industriels, aux savans, en les invitant à résoudre à tout prix ce grand problème, qui paraît aujourd'hui si simple. Les sociétés

savantes proposaient des prix pour cet objet; le gouvernement même était prié d'intervenir. Ce problème résolu, l'Angleterre fut sauvée : elle prit le haut bout dans le mouvement industriel du monde, et chez elle la grande industrie naquit. Alors aussi vinrent les machines à vapeur, les machines à tissus, les chemins de fer et le reste.

C'est à ce point de vue surtout que la fabrication du fer au charbon de bois cède hautement le pas à la fabrication à la houille. Est-ce à dire qu'elle doit disparaître aussitôt que cette dernière vient à s'implanter sur le sol? Cela peut être vrai en Angleterre, où les bois, devenus chaque jour plus rares, ont presque entièrement disparu; mais cela n'est pas également vrai en France, où, Dieu merci! il reste encore d'assez notables parties de forêts à exploiter. Outre l'extrême rareté du bois en Angleterre, qui devait nécessairement restreindre et faire abandonner peu à peu la fabrication du fer par ce moyen, il y avait là une autre cause de cet abandon : c'était l'excessive cherté de tous les produits agricoles, déterminée par les lois restrictives sur ces denrées, et à laquelle le bois participait. Si cette cherté se remarque également en France depuis trente ans, elle y est pourtant bien moins sensible qu'elle ne l'était encore récemment en Angleterre, et elle pourrait, comme nous l'avons déjà dit, s'atténuer encore beaucoup sous un régime plus libéral.

Dès-lors, nulle raison pour que, dans notre pays, la fabrication au bois disparaisse, au moins de long-temps. Seulement nous croyons qu'il est nécessaire qu'elle se transforme. Une révolution doit s'y faire, révolution que la force des choses amène et qui déjà commence à se manifester. C'est que les usines réduites à travailler exclusivement au charbon de bois, en conservant toutefois quelques-unes des spécialités dont nous parlions tout à l'heure, se contenteront en général de produire la fonte, genre de travail qui est plus particulièrement leur apanage, et qu'elles laisseront aux autres le soin de convertir cette fonte en fer. Par là elles parviendront à utiliser, bien mieux qu'elles ne le font aujourd'hui, toutes les ressources qu'elles possèdent en minerai de fer dans les localités qu'elles occupent. En renonçant à achever le travail de la fabrication, elles pourront l'étendre davantage et parviendront à mettre dans la circulation, avec une masse de combustible égale, une bien plus grande somme de produits. Elles profiteront en cela, et le pays profitera avec elles, du véritable avantage qui résulte de leur genre de travail, la qualité supérieure des fontes, avantage qu'on ne peut guère leur contester. Au reste, cette révolution que nous annonçons ici dans l'avenir n'est déjà plus tout-à-fait hypothétique; elle est commencée dès à présent, et, quand on examine de près ce qui se passe, on en aperçoit déjà clairement les premiers symptômes. Cette transformation si désirable ne marche toutefois aujourd'hui qu'à pas lents. Une

réduction notable sur les droits qui frappent les fers étrangers pourrait donner à cet égard une impulsion salutaire, et ce ne serait pas le moindre service qu'elle nous aurait rendu.

Ce n'est pas ainsi toutefois que les choses se passeront, selon toute apparence, dans le groupe de la Champagne, dont il nous reste à dire quelques mots.

Rien n'égale la richesse minéralogique de cette contrée : elle présente le terrain le plus fertile en minerai de fer qu'on puisse rencontrer dans toute l'Europe. Les minières, qui s'y pressent en quelque sorte les unes sur les autres, sont en général très abondantes, et le minerai qu'on en retire au moyen d'un travail facile exécuté à ciel ouvert y est presque partout de très bonne qualité. Ce groupe réunit en outre dans son sein un ensemble remarquable de conditions naturelles très favorables à l'exploitation. Tout le pays est sillonné de cours d'eau qui sont pour la plupart des affluens de la Marne et qui offrent toutes les facilités désirables pour le lavage du minerai. C'est sur ces cours d'eau que les usines sont assises, et, quoiqu'elles s'y touchent en quelque sorte, elles y trouvent sans exception de belles chutes qui leur procurent des moteurs à bon marché, moteurs peu puissans, il est vrai, mais réguliers, et dont la force effective serait facilement augmentée par un meilleur système de roues hydrauliques. Enfin la castine, condiment nécessaire dans le travail de la fonte, et qui entre ordinairement pour un quart dans la charge totale des hauts-fourneaux, se trouve en abondance dans le lit même des ruisseaux qui traversent les usines, et on l'y ramasse avec si peu de peine et de frais, qu'on ne fait pas même figurer cette dépense dans le prix de revient des produits.

Ces conditions si favorables sont malheureusement gâtées, dans le département de la Haute-Marne, siége principal du groupe, par l'excessive cherté du combustible; c'est là que s'applique avec vérité, et dans toute sa force, ce qu'on dit souvent, avec assez peu de raison, de la métallurgie française en général. Le charbon de bois y coûte, terme moyen, rendu à l'usine, de 8 à 9 francs les 100 kilogrammes. C'est à peu près le double de ce qu'il coûte dans la plupart des cantons boisés de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle, des Vosges et du Bas-Rhin (1). Encore ce prix, qu'on peut considérer comme normal, est-il bien souvent excédé quand il arrive que, lors des adjudications annuelles des coupes, les maîtres de forges, pressés par les demandes du commerce, se font une concurrence plus vive. Ce n'est pas que le bois manque dans cette région, les forêts y abondent au contraire; mais telle est la richesse minéralogique de la contrée, tel est le nombre des usines qui s'y

(1) Il y a même dans ces départemens plusieurs cantons où le bois coûte à peine le tiers de ce qu'il coûte dans la Haute-Marne.

pressent (1), que ces forêts, malgré leur abondance, ne peuvent suffire à tous les besoins. Aussi arrive-t-il presque tous les ans que plusieurs usines sont forcées de se mettre en chômage, faute d'avoir pu trouver le combustible nécessaire pour leur travail.

Cette extrême cherté du combustible végétal explique, ce qui sans cela paraîtrait inexplicable, comment le groupe de Champagne est l'un des premiers qui aient adopté, sur le continent de l'Europe, l'emploi du combustible minéral, au moins pour la conversion de la fonte en fer forgé. Cependant la houille y est relativement tout aussi chère que le charbon de bois. La plus grande partie de celle qu'on y consomme est tirée des mines de Sarrebruck, en Prusse, d'où elle est amenée jusqu'à présent par charretage à une distance de quarante lieues. Malgré le bas prix de cette houille sur le carreau des mines, et quoiqu'elle ne soit encore que de médiocre qualité, maigre et toute composée de menu, elle coûte en moyenne, rendue dans les usines, 5 fr. 50 cent. et 6 fr. les 100 kilogrammes. C'est cinq fois plus que le même combustible ne coûte dans le groupe des houillères du nord, et sept ou huit fois plus que dans le groupe des houillères du sud. Ces houilles de Sarrebruck ne servent guère pourtant que dans une des opérations des forges, le puddlage; pour les chaufferies, on est obligé d'avoir recours aux houilles de Saint-Étienne, qui, venues par eau jusqu'à Gray, sont de là transportées également par charretage jusqu'aux usines, où elles reviennent, en moyenne, à 6 fr. 50 cent. ou 7 fr. les 100 kilogrammes.

« C'est avec de telles difficultés, dit M. Rigaud de la Ferrage dans l'important mémoire que nous avons déjà cité, que, grace au peu de frais des autres parties de la fabrication (et il faut ajouter : grace à l'économie que les maîtres de forges de cette contrée ont su apporter dans l'emploi du combustible), les fers de Champagne repoussent, par leur prix, sur les marchés, les fers laminés des pays houillers. Lorsque les nouvelles voies de communication seront terminées, et que, par leur moyen, les houilles pourront venir aisément dans ces départemens, elles s'y trouveront réduites à 25 fr. les 1,000 kilogrammes. Ce sera un changement suffisant pour que nulle forge de ce pays ne craigne plus alors *qu'on lève toute prohibition et tous droits sur les fers étrangers* (2). »

Tel est le groupe de forges qu'on a presque toujours en vue quand

(1) Cent soixante-treize pour tout le groupe, qui n'est pas très étendu.

(2) *Situation des Forges de France et de Belgique*, par M. H. Rigaud de la Ferrage, ancien ingénieur des établissemens de mines, hauts-fourneaux, usines et laminoirs de Marcinelle et Couillet, près de Charleroi (Belgique), directeur-gérant des forges, fonderies et laminoirs d'Anzin. — Nous citons ce mémoire avec d'autant plus de confiance, qu'après avoir été inséré dans les *Annales des Mines*, il en a été extrait et publié à part par ordre de M. le directeur-général des ponts-et-chaussées et des mines.

on raisonne d'une manière générale sur notre industrie métallurgique. On voit pourtant que les usines qui le composent sont placées, quant à présent, dans des conditions tout-à-fait exceptionnelles. Il n'est pas étonnant, il est vrai, que les regards du public se soient tournés plus souvent de ce côté que de tout autre, car ce groupe a conservé pendant long-temps, en France, une importance hors ligne. Il y a tenu jusqu'à ces dernières années, à tous égards, le premier rang. S'il l'a cédé, depuis peu, quant à la production de la fonte et du fer, au groupe des houillères du sud, il le tient encore pour le nombre des usines, et il le tiendra toujours pour l'abondance du minerai. Il est même permis de croire que, lorsque les voies de communication actuellement projetées ou en cours d'exécution seront terminées, ce groupe recouvrera sans trop de peine, et sur tous les points, la primauté qu'il a perdue. Nous croyons toutefois que jamais le travail ne s'exécutera dans la Haute-Marne de la même manière que dans les pays houillers. Il est probable que l'on continuera à s'y servir du charbon de bois pour la production de la fonte, en réservant la houille pour opérer la conversion de cette fonte en fer. Par là on conservera aux fers du pays les qualités qui les distinguent, et en même temps l'économie très notable qu'on obtiendra dans l'emploi du combustible végétal permettra d'en modérer le prix.

Les voies de communication qui, dans un avenir prochain, desserviront ce groupe sont : 1° le canal de la Marne au Rhin, lequel, prolongé par le canal dit *des houillères*, y apportera les houilles de Sarrebruck; 2° le chemin de fer de Paris à Strasbourg, qui rendra à peu près les mêmes services; 3° le canal de l'Aisne à la Marne, par où seront transportées jusqu'à Vitry les houilles de Mons et de Charleroi, qui n'ont pas encore paru dans ces contrées; 4° le chemin de fer de Saint-Dizier à Gray, qui apportera au cœur même du groupe, qu'il traversera dans toute son étendue, les houilles de Saint-Étienne. Quand ces travaux seront terminés, et quelques-uns touchent à leur terme, la houille de Sarrebruck ne reviendra, selon M. Ch. Collignon (1), rendue à Vitry, qu'à 2 fr. 30 cent. les 100 kilogrammes, et la houille belge à 2 fr. 50 cent., sur le même lieu. Quant à la houille de Saint-Étienne, elle y sera toujours un peu plus chère, et ce n'est guère que dans la partie méridionale du groupe, ou dans le centre, qu'elle pourra soutenir la concurrence des autres.

Si quelque chose doit étonner, c'est que des travaux de communication si importans, si nécessaires, qui pouvaient épargner à la France de si énormes sacrifices, ne soient pas achevés depuis long-temps; qu'on ait tant de fois gémi sur l'infériorité plus ou moins réelle de notre in-

(1) *Du Concours des Canaux et des Chemins de fer.*

dustrie métallurgique, sans rien faire pour la relever de son abaissement; qu'on ait pu surtout négliger à ce point, durant une paix si longue, ce groupe de Champagne, le plus considérable de tous, dans lequel on semblait même résumer l'industrie entière, et sur lequel on avait incessamment les yeux ouverts. D'où vient cela, sinon de ce que jusqu'à présent, pour les producteurs, la protection douanière a tenu lieu de tout? Oh! qu'il en eût été autrement si, après la paix, en 1814, on eût laissé les choses suivre leur cours. A cette époque, la fabrication du fer par la houille était encore dans son enfance en Angleterre; du moins est-il vrai qu'il lui restait bien du chemin à faire pour arriver au point où nous la voyons aujourd'hui. Si la concurrence était demeurée libre d'un pays à l'autre, elle n'aurait pas agi dès l'abord avec une force irrésistible, et pourtant les producteurs français en auraient senti peu à peu l'aiguillon, comme il arriva de leurs voisins belges. C'est alors que de la Champagne et d'ailleurs se seraient élevées des voix puissantes, unanimes, qui auraient réclamé, à défaut d'une protection qu'on ne leur devait pas, ces voies de communication fécondes. Certes, ni le gouvernement, ni les chambres, n'auraient résisté long-temps à des réclamations si justes. Au lieu de cela, on aima mieux jeter tout d'un coup sur l'importation étrangère un brutal interdit. Ce n'était pas résoudre la question, ce n'était pas même la trancher; c'était prononcer tout simplement un ajournement ruineux pour le pays. Par là nos maîtres de forges, ne se sentant plus ni aiguillonnés, ni pressés, s'oublièrent eux-mêmes, ou, s'ils s'occupèrent de solliciter le pouvoir, ce ne fut plus pour en obtenir l'exécution de ces travaux utiles, mais bien plutôt pour maintenir, contre les justes plaintes du pays, le monopole qu'on leur avait imprudemment concédé. Dès-lors aussi, le gouvernement, les chambres, le public, mal avertis par les intéressés les plus directs, s'endormirent dans une sécurité fatale. Voilà comment tant d'années ont été perdues et tant de millions sacrifiés sans fruit. Voilà comment, par rapport à la Champagne, la question n'est guère aujourd'hui plus avancée qu'au premier jour.

Quoi qu'il en soit, si les forges de cette contrée sont encore dans une situation relativement désavantageuse, il n'en est pas de même de la plupart des autres, et, si l'on avait fait ailleurs seulement la moitié des efforts qu'on a dû faire en Champagne pour économiser le combustible et perfectionner les méthodes de travail, on n'aurait dès à présent rien à craindre de la concurrence du dehors.

III.

Comment se fait-il maintenant que tant d'établissemens si bien situés, qui n'ont absolument rien à envier, quant à l'emploi du combus-

tible et du minerai, aux forges étrangères (et on a vu que la France en compte un très grand nombre dans ce cas), persistent à vendre leurs fers à des prix incomparablement plus élevés? Ce phénomène s'explique par un seul mot, le monopole. Les partisans des restrictions refusent en général de reconnaître la funeste influence de ce principe. Rien n'est pourtant mieux attesté par l'histoire. Partout où le monopole a existé, on a vu les prix se maintenir, en dépit de toutes les circonstances favorables, sans que le progrès même y pût rien. Tous les faits présens et passés confirment cette donnée; il n'y a point de vérité mieux établie. Malheureusement la force de cette vérité est trop souvent affaiblie, il faut le reconnaître, par l'abus qu'en font certains amis de la liberté commerciale. En appliquant mal à propos à toutes les industries protégées ce qui n'est rigoureusement vrai que de celles qui s'attachent à la terre, ils se jettent dans le faux et fournissent ainsi à leurs adversaires une réponse toute prête. Objecte-t-on à ces derniers que les lois prohibitives, en constituant le monopole au profit des producteurs indigènes, empêchent la baisse des prix, ils signalent aussitôt la baisse extraordinaire opérée depuis trente ans, en dépit même des prohibitions les plus absolues, sur tous les articles manufacturés. La réponse est juste, et sur ce terrain ils ont raison. C'est qu'en effet, quoi qu'on en dise, il n'y a point de monopole pour les manufactures, parce que, le nombre des établissemens étant illimité, indéfini, la concurrence intérieure suffit toujours, quand les circonstances sont d'ailleurs favorables, pour modérer les prix. Aussi, dans la grande lutte actuellement engagée sur la question du libre échange, si quelques-uns de ceux qui défendent les droits protecteurs peuvent être considérés comme des calculateurs égoïstes, la plupart des industriels qui suivent la même bannière, les manufacturiers, les fabricans, les mécaniciens, les armateurs, tous ceux enfin qui sont exposés à l'intérieur à une concurrence indéfinie, sont tout simplement des dupes. Mais l'existence du monopole n'est que trop réelle par rapport aux industries qui s'attachent à la terre, c'est-à-dire pour l'agriculture et pour l'exploitation des mines, parce qu'ici le nombre des établissemens est, par la nature des choses, limité et défini. C'est donc sur les produits de l'agriculture et des mines que l'influence du monopole se fait sentir. C'est dans ces deux directions que nous voudrions voir les protectionistes nous signaler une baisse quelconque obtenue par le seul progrès du temps. Qu'ils nous montrent un seul produit agricole dont le prix ne se soit pas maintenu ou même élevé, en France, depuis l'établissement des lois restrictives. S'ils peuvent mentionner une baisse réelle, assez faible d'ailleurs, sur les prix des fers et des houilles, qui ne sait que cette baisse est due uniquement à la réduction des droits effectuée en 1836?

Ce que nous disons de la France ne se justifie pas moins pour la Bel-

gique. Jusqu'en 1830, l'importation des fontes et des fers étrangers avait été libre dans ce pays, ou frappée seulement d'un droit insignifiant. Sous ce régime, la métallurgie belge prospérait, tout en livrant ses produits aux mêmes prix que l'industrie anglaise. Après 1830, une crise s'étant déclarée à la suite des événemens politiques, on crut devoir établir sur les fontes étrangères un droit d'environ 2 fr. 50 cent. les 100 kilogrammes. Qu'arriva-t-il? Le prix des fontes s'éleva dans le pays. Dans la suite, ce droit primitif ayant été porté à 5 fr. 80 cent. les 100 kilogrammes, chiffre actuel, les prix s'élevèrent encore et à peu près dans la même mesure, non pas régulièrement, il est vrai, car les crises se multiplièrent sous ce régime, et les variations y furent très violentes et très brusques, mais de manière à excéder toujours sensiblement, en moyenne, les prix anglais : tant il est vrai que, sous l'empire du monopole, le consommateur n'a rien à attendre du bénéfice du temps.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire et ce qui n'est pourtant pas moins réel, c'est que le monopole, si onéreux au pays qui le tolère, ne profite pas même à la plupart de ceux qui en jouissent. On en a vu des exemples bien remarquables, durant le cours des derniers siècles, dans toutes ces compagnies instituées par privilége, en France, en Angleterre et dans presque tous les états de l'Europe, pour exploiter le commerce de certains pays lointains : compagnies des Indes orientales, du Levant, des côtes d'Afrique, de la mer du Sud, etc. Entourées par leurs gouvernemens de faveurs de toutes les sortes, armées contre les nationaux et contre les étrangers de priviléges monstrueux, on a vu ces grandes compagnies marcher invariablement à leur ruine. Quelque chose de semblable se remarque dans celles de nos industries qui sont vraiment constituées en monopole. L'agriculture, par exemple, malgré ses priviléges, est en souffrance dans toute l'étendue du pays. Les établissemens métallurgiques ne fleurissent aussi que par exception. Il y a même, par rapport à ces derniers, une observation importante à faire : c'est que, depuis 1836, date de la réduction des droits sur les fers, ils se trouvent en général dans une situation meilleure qu'auparavant; on en trouve un plus grand nombre qui jouissent d'une prospérité réelle. En Belgique, c'est le contraire, c'est-à-dire que la même vérité s'y manifeste en sens inverse. Depuis que les droits protecteurs y sont établis, l'industrie s'y trouve dans une situation peut-être moins florissante qu'autrefois et certainement plus précaire, témoin la crise affreuse de 1839, qui a duré quatre ans et ruiné plus de la moitié des usines. Il est même permis de croire que la position incertaine et variable qu'on a faite à cette industrie se changerait en une détresse réelle et constante, si, outre le privilége dont elle jouit sur le marché belge,

elle n'avait encore obtenu des faveurs toutes spéciales sur les marchés de la France et du Zollverein allemand.

Comment, d'un autre côté, n'être pas frappé de cette circonstance, qu'au sein même de la France, des usines si diversement partagées luttent à peu près à armes égales? Entre la situation des forges de la Champagne et celle des forges qui appartiennent au groupe des houillères du nord, la différence est grande, comme on l'a vu, au moins quant à l'emploi du combustible. Si les premières ont à payer des prix exorbitans, et ne peuvent pas même, à ces conditions, augmenter à volonté leur travail, pour en diminuer d'autant les charges, les autres sont au contraire, en tout cela, particulièrement favorisées. Dans cet état de choses, ne semblerait-il pas que la concurrence des producteurs du nord devrait être mortelle pour les producteurs de la Champagne? Au lieu de cela, elle ne leur est pas même gênante. Faut-il croire au moins que les premiers recueillent des bénéfices exceptionnels, tandis que les autres souffrent? Non, aucune différence sensible ne se remarque dans les résultats obtenus : les bénéfices sont à peu près les mêmes des deux côtés. C'est qu'en Champagne, seule contrée de la France où la nécessité des perfectionnemens se soit fait sentir dans une certaine mesure, on en a du moins tenté quelques-uns, tandis que dans le nord, comme ailleurs, on s'est contenté de jouir des avantages naturels qu'on possédait, sans rien faire pour les étendre et pour les féconder.

On a beau s'extasier tous les ans sur les prétendus progrès de notre industrie métallurgique : elle en a fait quelques-uns; qui en doute? Avec cela, elle n'en est pas moins encore, relativement à certaines industries étrangères, dans un état voisin de l'enfance. L'emploi du combustible, question vitale pour la France, y est presque partout, excepté en Champagne, mal organisé et mal conduit. Les laminoirs, qui sont d'un si grand secours pour abréger le travail, qui apportent dans la fabrication des économies si grandes, et dont l'usage est universel en Angleterre et en Belgique, n'y sont encore adoptés que par exception. La partie mécanique y est presque partout, sauf dans quelques établissemens qu'on cite, ou barbare, ou nulle, et là même où cette partie a plus d'importance, les moteurs et les communications de mouvemens sont en général si mal ordonnés, qu'ils feraient reculer d'effroi un contre-maître anglais. Voilà comment cette industrie ne profite pas même des faveurs coûteuses qu'on lui accorde. Voilà comment les millions de la France vont s'engloutir en pure perte dans ce gouffre toujours béant.

De tout ce qui précède, que faut-il maintenant conclure? Si on considère l'industrie française dans ses conditions générales, elle est, sous le rapport du combustible, moins bien partagée que les industries an-

glaise et belge, quoique cette vérité ne soit pas aussi absolue qu'on le prétend; mais, quelle que soit l'importance du combustible dans la fabrication de la fonte et du fer, ce n'est pas le seul objet qui soit à considérer ici. L'abondance et le bas prix du minerai sont bien aussi de quelque poids. Or, à cet égard, l'industrie française est en général plus favorisée qu'aucune autre. Le prix moyen du quintal de minerai rendu aux fonderies et préparé pour la fusion a été, en 1844, de 1 fr. 27 cent. « Si on faisait abstraction, disent les auteurs du *Compte-rendu*, de la redevance, charge qui est en dehors des conditions techniques, et des transports, dont les frais se réduiront encore à l'avenir, le prix du quintal de minerais propres à la fusion ne serait que de 0 fr. 57 cent. Ce chiffre est fort inférieur à celui qui serait calculé sur les mêmes bases pour la plupart des districts de forges de l'Europe et surtout de la Grande-Bretagne; il prouve suffisamment que le sol de la France est riche en minerai d'extraction facile (1). » Le bas prix du minerai pourrait donc compenser dans bien des cas, pour la France, la cherté relative du combustible. Ajoutez à cela que s'il arrivait, sous l'empire du commerce libre, que l'industrie anglaise fût en mesure d'introduire sur nos marchés une quantité considérable de ses produits, ce qui n'aurait d'ailleurs rien d'effrayant pour notre industrie, puisqu'alors la consommation augmenterait, dans cette hypothèse, disons-nous, les redevances s'élèveraient en Angleterre, par suite de l'accroissement même de la production, tandis qu'elles se maintiendraient en France à leur niveau présent, ce qui achèverait d'égaliser les conditions. Cela posé, nous disons que la métallurgie française, prise dans son ensemble, est parfaitement en état de soutenir, même à armes égales, la concurrence étrangère, ou du moins qu'elle le pourra du jour où elle voudra sérieusement l'entreprendre. Seulement il est nécessaire qu'on l'y contraigne; elle n'y arrivera jamais sans cela. Ce n'est pas à dire qu'il faille, du jour au lendemain, supprimer entièrement les droits : un tel changement serait trop brusque, et le pays n'y est d'ailleurs pas préparé; mais on peut du moins, et cela nous paraît nécessaire, réduire dès aujourd'hui ces droits de moitié. « L'habitude acquise par les maîtres de forges, dit M. Rigaud de la Ferrage, d'obtenir de beaux résultats pécuniaires sans efforts et sans nulles dépenses sera pendant longtemps encore un obstacle à tous les changemens qu'il leur serait utile d'introduire dans leur fabrication. » Sans doute; mais ces habitudes funestes se perpétueraient sans terme, si le régime actuel n'était largement modifié. Le seul moyen de les rompre, sans violence pourtant, c'est d'opérer immédiatement sur les droits protecteurs un dégrèvement notable, avant-coureur d'une suppression totale. Le droit actuel

(1) *Compte-rendu* des ingénieurs des mines, de 1845, p. 119.

sur les fers traités à la houille étant de 18 fr. 75 cent., plus le décime, c'est à 9 ou 10 francs qu'il pourrait être convenablement réduit, sans qu'il y eût lieu d'ailleurs de maintenir l'absurde distinction introduite entre les deux espèces de fers. Une telle réduction ne serait guère plus forte que celle qui fut admise en 1836, et dont l'expérience a montré les salutaires effets. C'est alors qu'on verrait les maîtres de forges s'occuper réellement de perfectionner leurs méthodes. Les moindres progrès réalisés dans ce sens suffiraient amplement pour couvrir la différence des prix.

Si un tel changement devait être difficilement supporté quelque part, ce serait tout au plus en Champagne, à cause des conditions particulièrement défavorables où sont actuellement placées les usines de cette contrée, et parce que la marge du progrès réalisable y semble moins forte qu'ailleurs. Toutefois la gêne qui pourrait en résulter ne serait jamais que passagère : elle cesserait aussitôt que ce pays entrerait en possession des voies de communication qu'il attend. Or, les plus importantes de ces voies, en cours d'exécution depuis plusieurs années, touchent à leur terme. Il ne faut pas croire d'ailleurs qu'une réduction de 8 ou 9 francs sur les droits actuels entraînerait immédiatement une réduction égale sur les prix; l'effet en serait neutralisé en partie par une hausse à l'étranger. « Le jour, disait M. Ferrier, où un seul quintal de fer anglais pourra se présenter avantageusement sur notre marché, l'Angleterre nous en enverra pour quatre ans. » Avec plus de justice, nous pouvons dire : Le jour où l'Angleterre, aussi bien que la Belgique, pourront nous envoyer des quantités un peu notables de fers, les prix s'élèveront promptement sur les marchés de ces deux pays. Et ceci n'est pas une hypothèse, car l'expérience a été faite plus d'une fois, sinon par la France, au moins par d'autres pays, et elle a toujours eu son infaillible effet. Lorsque l'Amérique fit à l'Angleterre des commandes un peu fortes pour l'exécution de son réseau de chemins de fer, commandes fort éloignées pourtant d'égaler la consommation annuelle de la France, les prix s'élevèrent, sur le marché anglais, à 26 et 29 francs le quintal métrique, pour retomber ensuite à 19 francs lorsque ces commandes furent remplies. Pareillement, lorsque la convention relative aux fers fut conclue entre le Zollverein allemand et la Belgique, les prix, qui n'étaient précédemment que de 18 francs à peine dans ce dernier pays, s'élevèrent promptement à 26 et même 28 francs. Un semblable effet se produirait sans aucun doute si la France se résolvait seulement à entre-bâiller ses portes. La baisse des prix sur nos marchés n'égalerait donc pas à beaucoup près la réduction opérée sur les droits. Il est probable même qu'elle n'en excéderait pas la moitié. Or, il n'y a guère de forges en France qui ne puissent se mettre promptement en mesure de supporter une di-

minution pareille. Ajoutons à tout cela que les circonstances actuelles sont singulièrement favorables, puisque de toutes parts, pour la marine, pour les chemins de fer, pour l'industrie en général, la demande s'accroît d'une manière sensible, et que la production actuelle de la France est réellement insuffisante pour ses besoins.

Il va sans dire que les droits établis sur les fontes étrangères seraient abaissés dans la même proportion que les droits sur les fers, ou plutôt dans une proportion encore plus forte; car les fontes sont la matière première des forges. Sur la frontière maritime, par exemple, le droit serait immédiatement réduit de 7 fr. à 3 par quintal métrique. Il serait désirable aussi que la distinction actuellement établie entre la frontière de terre et la frontière de mer disparût, aussitôt que l'expiration des traités conclus avec la Belgique le permettrait. La surtaxe de 3 fr. par quintal métrique imposée sur les fontes importées par mer est contraire aux intérêts de la marine, qui n'a pas déjà trop de marchandises pesantes à transporter, et, quelque sympathie que nous ayons pour la nation belge, il ne nous paraît pas raisonnable que la France se sacrifie pour faire fleurir les monopoles qu'il a plu à la Belgique de constituer dans son sein. Sous l'influence de ces bienfaisantes mesures, qui viendraient concourir d'ailleurs avec une suppression totale des droits sur les houilles, nous avons la ferme confiance que la métallurgie française, loin de dépérir, grandirait. Le trésor y gagnerait plutôt qu'il n'y perdrait, car la réduction des droits serait plus que compensée par l'accroissement de la consommation. Quant aux avantages qui en résulteraient pour le pays, ils sont tellement évidens, qu'il est à peine utile d'en parler.

CH. COQUELIN.

VOYAGE ET RECHERCHES

EN

ÉGYPTE ET EN NUBIE.

IV.

LE CAIRE ANCIEN ET MODERNE.[1]

20 décembre 1844.

Des pyramides au Caire il y a deux lieues et soixante siècles. On ne peut faire un plus grand saut qu'en passant de cette civilisation primordiale à la civilisation nouvelle, que le pacha essaie d'implanter ici. Il y a loin de Chéops à Méhémet-Ali.

Le contraste est grand aussi entre le silence de ces tombeaux où j'ai vécu depuis deux jours et l'agitation bruyante au sein de laquelle je me réveille aujourd'hui. Il me semble entrer au Caire pour la première fois. Je suis toujours frappé de cette cohue tumultueuse, de ce pêle-mêle étourdissant. Dans des rues où l'on touche presque du coude les deux murailles, des ânes galopent, des spahis courent devant un cheval au trot en distribuant des coups de courbache, des chameaux s'avancent à

(1) Voyez les livraisons des 1er août, 1er septembre et 15 novembre 1846.

la file, chargés de moellons ou portant des poutres placées en travers, de manière à broyer ou à percer les passans. L'excuse de la jeune femme des *Mille et une Nuits*, que le marchand avait mordue, eût été aussi bonne au Caire qu'elle l'était à Bagdad. « Un chameau chargé de bois à brûler, dit-elle à son mari, est venu sur moi dans la foule, et m'a blessée à la joue. » Combien de fois n'a-t-il pas manqué m'en arriver autant! Des buffles que l'on aiguillonne viennent se mêler à la bagarre. Supposez le plus léger encombrement, et vous aurez l'idée d'un désordre, d'une mêlée dont rien n'a jamais approché, pas même cette foule d'Alexandrie, si bien peinte déjà par Théocrite dans *les Syracusaines*, quand Paraxinoé s'écrie tout à coup : On vient de déchirer mon vêtement. C'est ce que je me suis écrié aussi presque en arrivant; à peine sorti de l'hôtel, il a fallu rentrer.

Pour les embarras de Paris, Boileau n'eût pas daigné en parler s'il eût connu les *embarras du Caire*. Un écrivain arabe me paraît avoir assez bien rendu cette confusion, seulement elle lui semble mélancolique, et à moi divertissante. « On se trouve là, dit-il, dans un espace étroit et dans des rues qui n'offrent qu'un sentier obscur et resserré par les boutiques; quand les chevaux s'y pressent avec les piétons, on éprouve un certain serrement de cœur et une tristesse qui tire les larmes des yeux. » Ce qui achève d'étonner ici, c'est la différence de ces rues animées, bruyantes, et d'autres rues silencieuses et presque désertes; peu d'instans après notre arrivée, le drogman nous fit faire une tournée d'un quart d'heure à travers un labyrinthe obscur de ruelles et de passages. Nous traversions des cours, des écuries. A tout instant, il fallait ouvrir des portes, car c'était le soir, et chaque quartier se barricade (1). Par momens, je me croyais dans une cave ou dans un étroit et sombre corridor. Quand je revins à l'air libre, les premières étoiles brillaient au ciel, elles s'étaient levées sans que je les eusse aperçues. J'ai souvent remarqué en Orient ce contraste entre le silence et le bruit, entre le mouvement désordonné et le repos absolu, entre ce qu'il y a de plus lumineux et de plus sombre, de plus vivant et de plus mort.

Les différentes industries sont distribuées, au Caire, dans des quartiers spéciaux, comme elles l'étaient, au moyen-âge, dans nos villes de France, à Paris même, où l'on trouve aujourd'hui la trace de cette distribution dans les noms des rues de la Tixeranderie, de la Ferronnerie, des Maçons, des Brodeurs, etc., dans le nom du quai des Orfèvres, fidèle encore à sa destination primitive. Il en était et il en est encore de même

(1) On divise ordinairement le Caire en vingt-trois mille quartiers, quoique, sur le témoignage de ceux qui m'ont instruit de ces particularités, il n'y en ait *que dix-sept mille bien marqués*. On les ferme tous les soirs avec leurs portes par le moyen de certaines *serrures de bois*.— *Voyages de Lebruyn*, I, 27.

dans plusieurs villes d'Italie. Cette coutume venait-elle de l'Orient, ou, ce qui est plus vraisemblable, tenait-elle à l'organisation des corps de *métiers*, qui eux-mêmes remontaient peut-être aux corporations que les Romains appelaient *collegia*.

L'aspect du Caire est très pittoresque, il y a beaucoup plus d'architecture et d'*art* qu'à Constantinople. Un grand nombre de maisons sont bâties en pierre au lieu de l'être en bois. A chaque coin de rue, on trouve une porte dans le goût arabe, une élégante fontaine, un minaret, en un mot l'original d'une charmante vignette. Ce qui est surtout ravissant, ce sont les *moucharabié*, espèce de balcons garnis d'un treillage de bois travaillé dont l'élégance et la coquetterie attirent les regards et les étonnent toujours.

Dans l'enchantement où vous jettent ces merveilles, on est tenté de s'écrier avec un des personnages des *Mille et une Nuits:* «Qui n'a pas vu le Caire n'a rien vu; son sol est d'or, son ciel est un prodige, ses femmes sont comme les vierges aux yeux noirs, qui habitent le paradis (on ne peut juger que des yeux noirs qu'on aperçoit à travers les trous du voile), et comment en serait-il autrement, puisque le Caire est la capitale du monde! »

De tels souvenirs reviennent naturellement ici, car, en parcourant les rues de cette ville, on croit relire les *Mille et une Nuits*, ces contes charmans que Galland a rendus populaires en France, et qui, grace à la naïveté de sa traduction, du reste assez incomplète, sont devenus, pour ainsi dire, une portion de notre littérature, comme les vies de Plutarque, grace à la version du bonhomme Amyot. Les deux traducteurs ont passablement changé le caractère de leur original. C'est ce que j'ai eu occasion d'établir dans cette *Revue* pour Amyot (1); c'est ce que M. Lane, qui a donné la première version exacte des *Mille et une Nuits*, dit un peu sévèrement peut-être de l'honnête Galland. Du reste, M. Lane, qui connaît la vie arabe et la vie du Caire mieux que personne, déclare que ce sont surtout les mœurs de cette ville qui sont représentées dans les *Mille et une Nuits*. Il a publié une édition de ces contes illustrée par des vignettes, dont plusieurs reproduisaient très fidèlement un costume, un groupe, un coin de rue, tels qu'on en rencontre à chaque pas en se promenant ici. On a beaucoup discuté sur l'origine des *Mille et une Nuits;* plusieurs savans voulaient qu'elles fussent indiennes et persanes. Quelques-uns des élémens de ce recueil se retrouvent en effet dans la littérature sanscrite. L'histoire de Sindbad le marin est persane, sauf une des aventures qui paraît avoir pour origine l'épisode de Polyphème dans l'Odyssée. Cependant M. Lane pense que les principaux contes dont se compose le recueil des *Mille et une Nuits*, que l'on réci-

(1) Voyez la livraison du 1er juin 1841.

tait encore, il y a quelques années, dans les rues du Caire, sont arabes, ou du moins, quelle que soit leur patrie primitive, ont été transportés au sein des mœurs et de la vie arabes, et rédigés au Caire, dans la forme qu'ils ont présentement, vers le commencement du XVIe siècle; on ne peut placer plus tard l'époque de cette rédaction, car il n'y est question ni de la pipe, ni du café. A cela près, il est impossible d'imaginer un tableau plus fidèle; à chaque pas que l'on fait dans les rues du Caire, on retrouve quelques-unes de ces vieilles connaissances que l'on doit aux beaux contes de Scheerazade. C'est un marchand assis les jambes croisées, un barbier, un portefaix, un derviche qu'on a rencontrés quelque part chez M. Galland. De chacune de ces fenêtres grillées, on s'attend à voir descendre le mouchoir parfumé qui tomba aux pieds d'Azis, en même temps qu'une jolie main et deux yeux de gazelle se laissaient voir à travers le treillage du balcon. Seulement il faut convenir que les mœurs, les habitations, les costumes, ont dans les récits de Scheerazade une fraîcheur et un éclat que le Caire offrait encore au commencement du XVIe siècle, et que depuis la conquête des Turcs il n'a jamais recouvrés. C'est bien l'élégance de l'architecture arabe, mais les maisons sont souvent délabrées; c'est encore la forme pittoresque du vêtement, mais l'opulence a disparu, la misère en turban et en voile s'offre partout aux regards. La page des *Mille et une Nuits* qu'on a sous les yeux est une page salie et déchirée.

La vie orientale ne se retrouve aujourd'hui avec toute sa splendeur que dans l'intérieur des maisons, où les voyageurs ne peuvent pénétrer. Heureusement les touristes féminins, qui abondent chaque jour davantage, sont en état de remplir et ont déjà très agréablement rempli cette lacune. Lady Montague avait donné l'exemple pour Constantinople; mistriss Poole l'a suivi pour le Caire. Sœur de M. Lane, auquel on doit l'ouvrage le plus solide sur *les Égyptiens modernes*, elle a complété avec beaucoup de bonheur le précieux travail de son frère. Dans un aimable petit livre intitulé *l'Anglaise en Égypte*, on retrouve les toilettes merveilleuses, les monceaux de bijoux, les repas féeriques, les belles esclaves, tout le harem enfin; c'est dans le harem que se réfugie et se cache encore ce que la vie orientale a de plus exquis et de plus radieux.

On s'est fait long-temps en Europe une idée bien fausse de la condition des femmes en Orient; on parle encore de leur *réclusion*, tandis qu'elles sortent tous les jours pour aller au bain : or, les bains sont pour elles ce que les clubs sont pour les hommes en Angleterre; elles vont les unes chez les autres passer des journées entières, elles visitent les bazars. A Constantinople, les dames d'un rang élevé sortent en *arabas*. espèce de carrosse traîné par des bœufs. Au Caire, on les rencontre, précédées de leurs esclaves qui font ranger la foule devant elles, mon-

tées sur des ânes de luxe; ces ânes sont de superbes animaux et ne ressemblent pas plus à leurs frères d'Europe qu'un cheval arabe à un cheval de fiacre.

Les femmes en Orient ne sont donc point recluses, mais elles sont séparées des hommes. Elles sont libres de sortir du gynécée (1), mais les hommes ne sont pas libres d'y entrer. Malgré cette séparation, qui est rigoureusement observée, les dames du Caire sont loin d'être étrangères aux affaires et aux intrigues politiques; au contraire, elles y prennent une grande part. Ceux qu'une coutume barbare leur a donnés pour gardiens sont leurs agens. Plus d'une destitution ou d'un avancement, plus d'une cabale, et de ce que nous appellerions ici une révolution ministérielle, est partie d'un harem.

La température du Caire est plus élevée que celle de la plupart des lieux qui se trouvent sous la même latitude. La température moyenne est de 22 degrés. En général, l'Égypte, à latitude égale, est un pays très chaud, et Assouan, presque sous le tropique, passe pour le point le plus chaud de la terre. On trouve ici très rigoureux l'hiver où nous sommes; ce serait à Paris un printemps assez doux. La saison est pluvieuse, c'est-à-dire que pendant plusieurs jours nous avons eu quelques ondées. On assure que les plantations dont Méhémet-Ali et son fils Ibrahim ont embelli les abords de la ville ont déjà modifié le climat, en augmentant sensiblement la quantité de pluie qui tombe annuellement.

La population du Caire est estimée à 200,000 ames; on l'évaluait du temps des Français à 260,000. Ainsi le Caire aurait perdu ce qu'Alexandrie a gagné. On a dit qu'antérieurement ce chiffre s'élevait à 300,000 (2). La capitale de Méhémet-Ali compterait donc 100,000 ames de moins qu'elle n'en comptait sous les Mamelouks; mais il se peut que les chiffres qui se rapportent à cette époque soient exagérés. En Orient, il est très difficile d'arriver à un dénombrement exact de la population, et je ne sais pourquoi les voyageurs sont toujours portés à lui attribuer un chiffre trop élevé, comme les antiquaires à croire les monumens qu'ils ont découverts plus vieux qu'ils ne sont, et les géologues à reculer l'âge des terrains dont ils s'occupent les premiers. On met à son insu une sorte de vanité à faire l'objet qu'on étudie plus con-

(1) Ce mot rend assez exactement celui de harem, qui n'a aucun rapport avec *serai*, château, dont nous avons fait sérail. Ce dernier terme ne doit s'appliquer qu'au palais du grand-seigneur. Confondre le harem et le sérail, c'est faire comme un Turc qui croirait qu'en français *chambre à coucher* est synonyme de *château des Tuileries*. Les mœurs grecques à l'égard des femmes se rapprochaient assez des mœurs actuelles de l'Orient. Les femmes habitaient l'étage supérieur de la maison comme elles le font généralement au Caire, et, on le sait, se mêlaient peu à la société des hommes.

(2) Chabrol, *Expédition d'Égypte*, partie moderne, II, 2,364.

sidérable qu'il n'est réellement, ou à le rendre plus respectable par l'antiquité qu'on lui prête, comme si l'on avait quelque chose à y gagner, comme si l'on devenait par là soi-même plus riche ou de meilleure maison.

La population du Caire se compose d'Arabes qui forment la grande majorité, de Coptes qui en représentent environ un vingtième, et de Juifs qui y entrent pour un cinquantième. Il faut y joindre les employés du gouvernement qui sont Turcs. Voici comment un auteur arabe, Ibn-Abbas, juge ces différentes parties de la population égyptienne : il attribue les neuf dixièmes de l'intrigue et de l'artifice qui est en ce monde aux Coptes, de la perfidie aux Juifs, de la dureté aux Turcs, de la bravoure aux Arabes. Les Coptes sont les descendans des anciens Égyptiens. Leur langue est un dérivé de la langue des Pharaons; c'est à l'aide de cette langue qu'on peut se faire une idée du sens des mots écrits en hiéroglyphes. Malheureusement le copte n'est plus vivant aujourd'hui; il l'était encore au XVIe siècle dans la Haute-Égypte. Un voyageur du XVIIe, le père Vansleb, trouva dans un couvent de l'Égypte un vieux Copte qui parlait la langue nationale; on lui dit que c'était le dernier. Aujourd'hui cet idiome d'antique origine n'est plus employé que pour le culte, comme chez nous le latin. On sait que les Coptes sont chrétiens, et qu'ils ont une littérature ecclésiastique qui date des premiers siècles de notre ère.

Ce débris du peuple pour qui l'écriture était une si grande chose, qui ne pouvait construire un monument ni fabriquer le moindre ustensile sans le couvrir d'inscriptions, et chez lequel presque tous les fonctionnaires, civils, militaires et religieux, recevaient le titre de scribe, comme leurs épitaphes hiéroglyphiques en font foi; ce reste du peuple *écrivain* par excellence est encore aujourd'hui en possession de l'écriture. Tous les scribes qu'emploie l'administration sont Coptes; on les reconnaît à l'écritoire qu'ils portent toujours à la ceinture, assez semblable par sa forme aux écritoires trouvées dans les tombeaux des anciens Égyptiens, et que représente fidèlement l'hiéroglyphe par lequel on exprimait l'action d'écrire et la qualité d'écrivain.

Il serait impertinent de prétendre peindre les mœurs des habitans d'une ville où je ne compte passer que quinze jours, d'autant plus que ce travail a été fait par un homme qui y a passé sa vie. Logeant dans le quartier arabe, parlant arabe, vivant dans la société arabe (1), M. Lane a pu donner de leurs usages sinon un tableau animé, du moins un dictionnaire complet auquel je n'ai la prétention de rien ajouter. Seulement, toujours préoccupé de l'ancienne Égypte au milieu de l'Égypte moderne, je remarquerai en passant quelques traits des mœurs anti-

(1) L'ouvrage de M. Lane a pour titre : *The modern Egyptians*.

ques subsistant au sein des mœurs nouvelles. Chez les anciens Égyptiens, la momie du mort était long-temps conservée par sa famille dans son habitation, et aujourd'hui encore les morts sont conservés souvent à domicile dans des caveaux par les habitans du Caire, et particulièrement par les Coptes. L'usage des pleureuses n'est point musulman, car il n'existe point en Syrie ou à Constantinople, et il a été interdit par Mahomet; il peut être grec, mais il peut être aussi égyptien, car Hérodote en parle déjà, et, sur les monumens où sont représentées si fréquemment les cérémonies funèbres, on voit toujours auprès du cercueil plusieurs femmes dont l'attitude et les gestes expriment la douleur, et de tout point pareilles à celles dont on entend, en se promenant par les rues du Caire, les plaintes étranges assez semblables au gloussement d'une poule qui a perdu ses petits. Quelques-unes des superstitions actuelles semblent remonter à une haute antiquité. Ainsi chaque quartier du Caire a son génie protecteur sous la forme d'un serpent. Or, le serpent était chez les anciens Égyptiens le symbole et l'hiéroglyphe de la divinité.

Des enchantemens par lesquels les Égyptiens étaient célèbres depuis le temps de Moïse, il reste encore quelques vestiges en Égypte. Plusieurs voyageurs ont parlé de cette espèce de seconde vue dont, selon eux, des enfans du Caire ont fait preuve et par laquelle ces enfans apercevaient dans le creux de leur main tachée d'encre (1) et décrivaient exactement des personnages qu'ils n'avaient jamais vus. MM. Lane et Wilkinson rendent assez bien compte de la fraude qui avait trompé d'autres voyageurs. Ces explications m'ont ôté toute envie de voir ces petits jongleurs. Il y a aussi de la fraude, je pense, dans l'empire que prennent sur les serpens certains hommes déjà souvent comparés aux psylles de l'antiquité.

J'ai vu un de ces hommes manier des serpens, jouer avec des scorpions; je l'ai vu irriter une vipère *haje* de manière à la faire se dresser, le col enflé, ainsi qu'elle est représentée sur les monumens et dans les inscriptions hiéroglyphiques, où elle exprime toujours l'idée de la divinité. Cet hiéroglyphe vivant et furieux était terrible à voir, et je concevais qu'à une époque reculée il eût pu inspirer aux peuples une terreur superstitieuse. Puis l'Arabe a saisi la vipère et l'a mordue avec colère. C'était un spectacle étrange : rage de l'homme contre rage de la bête, duel sauvage qui faisait horreur à contempler; mais on m'assura que j'avais sous les yeux un duel innocent à armes émoussées, en d'autres termes, que la dent où gît le venin de la vipère

(1) Cette jonglerie, qui n'est qu'un cas particulier de la catoptromantie (divination par les miroirs), n'est point particulière à l'Égypte; les musulmans de l'Inde ont un procédé de divination semblable. — Reynaud, *Description du cabinet Blacas*, t. II, p. 401-2.

avait été arrachée. Du reste, l'Égypte n'est pas le seul pays où a fleuri et où fleurit encore cette étrange industrie des psylles. Il en est parlé dans l'Écriture, dans Virgile et dans Grégoire de Tours. Un des ordres religieux musulmans de l'Algérie, celui d'Aissoua, se compose en grande partie de jongleurs qui jouent avec les serpens. On a vu des enfans de cette secte manger des scorpions. Il en est de même des sorciers birmans : ils paraissent en public avec des serpens à leurs mains et entortillés à leur col; ils les font battre entre eux et s'en laissent mordre; ils les mettent dans leur bouche. L'excès même de cette audace prouve qu'elle n'est qu'apparente, et que les nouveaux psylles ont mis d'avance leurs ennemis hors d'état de leur nuire. Probablement les anciens en faisaient autant.

Bien que cherchant surtout en Égypte le passé et le passé le plus reculé, je ne saurais fermer les yeux au présent, et il ne m'est point indifférent de rencontrer au Caire plusieurs compatriotes avec lesquels je puis tour à tour m'entretenir des antiquités égyptiennes ou les oublier agréablement. On conviendra qu'il y a plaisir à trouver chaque soir dans une ville d'Orient une conversation européenne qu'on rechercherait partout. Partout on serait heureux de rencontrer M. Perron; j'en dirai autant de M. Linant, qui est à la tête des travaux publics et l'un des hommes qui connaissent le mieux l'Égypte. Il visitait les ruines de Méroé presque au moment où un autre de nos compatriotes, M. Caillaud, venait de les retrouver dans sa curieuse et courageuse expédition en Abyssinie.

Linant-Bey est un homme d'un esprit vif. Son air est ouvert et décidé, ses manières sont franches et cordiales; on peut l'interroger sur tout ce qui concerne l'Égypte; le soir, il est très agréable d'aller prendre place sur son divan, et, en fumant un excellent narguilé, de converser avec Mme Linant, qui, toute blanche dans son costume demi-oriental et assise sur des carreaux de pourpre, fait en français les honneurs de son salon arabe avec la grace paresseuse des Levantines.

M. Linant m'a beaucoup parlé du canal entre les deux mers, projet sur lequel il a écrit un mémoire approfondi. L'entreprise serait grande et nouvelle. Les deux mers n'ont jamais été réunies directement; anciennement elles communiquaient au moyen d'un canal qui de la mer Rouge venait aboutir au Nil. L'origine de ce canal a été sans raison attribuée à Sésostris. M. Letronne a prouvé qu'elle ne remonte pas au-delà du temps où l'Égypte entra en rapport avec la Grèce (1). Selon lui, l'idée en fut suggérée au roi d'Égypte Néchos par les tentatives un peu antérieures des Grecs pour percer l'isthme de Corinthe. Le canal, qui

(1) Voyez, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1841, *le Canal de jonction des deux mers sous les Grecs, les Romains et les Arabes.*

avait cessé d'être navigable, fut repris par les Ptolémées et ne fut pas abandonné avant la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne. Les musulmans rétablirent cette voie de communication entre l'Égypte et l'Arabie, qui ne fut entièrement abandonnée qu'au VIIIe siècle de l'hégire (1). A ces différentes époques, ce fut toujours par l'intermédiaire du Nil que l'on rattacha la mer Rouge à la Méditerranée. Jamais ne fut tentée jusqu'ici la communication directe à travers l'isthme de Suez; c'est qu'il s'agissait, pour ceux qui creusèrent le canal depuis Néchos jusqu'aux sultans du Caire, de lier l'Asie à l'Égypte et non à l'Europe. Pour le but qu'on se proposait, rien ne convenait mieux qu'un canal venant à travers le Delta rejoindre le Nil aux environs de Memphis ou du Caire. Aujourd'hui la jonction des deux mers n'étant plus seulement une entreprise égyptienne, mais pouvant être conçue dans l'intérêt commun de tous les peuples méditerranéens, ce qui s'offre naturellement, c'est la voie directe, c'est la coupure de l'isthme. Ce plan, qui avait été tracé à première vue par les ingénieurs français de l'expédition d'Égypte, a été repris d'une manière plus complète par M. Linant, et selon lui n'est plus exposé à aucune objection sérieuse.

La différence de niveau dans les deux mers, dont on a fait quelquefois une objection triomphante, n'est point un obstacle. M. Linant m'a dit de quelle quantité le niveau de la Méditerranée pourrait être élevé en cent ans par le canal, et cette quantité est extrêmement petite. La différence de hauteur entre le point de départ et le point d'arrivée, qui est d'environ trente-trois pieds, au lieu d'être un inconvénient, est un avantage; elle permettra de produire un courant qui entraînera les matières obstruantes. Quant aux craintes d'inondation, elle ne sont pas mieux fondées, car, toujours d'après M. Linant, l'eau qui s'écoulera par le canal ne sera que la dix-neuvième partie de l'eau du Nil à l'époque où le niveau du fleuve est le moins élevé.

Maintenant que Riquet a réuni par le canal de Languedoc l'Océan et la Méditerranée, Bernadotte, par le canal de Gotha, la mer du Nord et la Baltique, maintenant que la communication du Rhin avec le Danube, projetée par Charlemagne, a été accomplie par le roi de Bavière, il est temps, ce semble, de percer l'isthme de Suez et l'isthme de Panama. De ces deux grandes opérations réservées à notre siècle, la première paraissait appartenir à Méhémet-Ali, mais il semble y avoir renoncé. Ce qui empêche et empêchera le canal de s'exécuter, c'est l'opposition du gouvernement anglais.

Le canal ouvrirait les mers de l'Inde à toutes les nations de l'Europe. Or, plusieurs de ces nations, les Grecs, par exemple, pourraient, grace à l'habileté et à l'économie qui distinguent leurs marins, faire à l'An-

(1) En 720. Weil, *Geschichte der Kalifen*, 119.

gleterre (1) une concurrence qu'elle redoute. Aussi s'oppose-t-elle sous main à toute tentative pour percer l'isthme de Suez, comme elle s'oppose, dit-on, pour une raison semblable, à tout percement de l'isthme de Panama.

Si les Anglais ne veulent point du canal qui ouvrirait à l'Europe méditerranéenne la mer Rouge et la mer des Indes, ils s'arrangeraient d'un chemin de fer qui réunirait le Caire à Suez. Ce chemin ne pourrait jamais être une route de commerce, mais il serait commode pour les voyageurs, qui prennent la malle de l'Inde, et peut-être pour des transports de troupes. Selon M. Linant, il coûterait 13 millions, et le canal, œuvre à immortaliser un règne, n'en coûterait que 9. Joignez à cela la difficulté de protéger les rails contre le sable du désert et d'obtenir de la paresse arabe la surveillance nécessaire à l'entretien de la voie; tout serait donc à gagner du côté du canal; cependant, si quelque chose se fait, ce sera le chemin de fer (2).

Au premier rang des Français qui ont rendu d'importans services au pacha et à l'Égypte, est le docteur Clot, connu en Europe sous le nom de Clot-Bey. Clot-Bey a établi dans l'armée et au Caire l'organisation sanitaire de l'Europe, il a amélioré le sort des aliénés et fondé une école d'accouchemens; il a montré un grand courage lors de la peste de 1834, dans laquelle d'autres Français firent preuve d'un dévouement qui coûta la vie à plusieurs, parmi lesquels c'est un devoir de citer MM. Rigaud et Dussap, ainsi que deux jeunes saint-simoniens (3). Bon médecin, excellent opérateur, le regard fin, la parole facile, la voix caressante, Clot-Bey a su gagner la confiance du pacha et charme les Français qui visitent le Caire par l'obligeance la plus aimable et la plus empressée. Sa conversation animée, son salon, où un Français aime à trouver réunis plusieurs autres compatriotes distingués, sa belle collection d'antiquités égyptiennes qu'il a mise à ma disposition sans aucune réserve, m'ont laissé le plus reconnaissant souvenir.

Dans cette collection précieuse se trouvent des échantillons rassemblés avec goût : instrumens, ustensiles, petits meubles, ornemens de tout genre, dont se servaient les Égyptiens et les Égyptiennes. Visiter la collection de Clot-Bey et celle du docteur Abbot, dont je parlerai tout à l'heure, après avoir vu les pyramides et les tombeaux qui les environnent, c'est comme se promener dans les *studij* de Naples, après avoir fait une course à Pompéi et à Herculanum. Je ne puis donner un

(1) Omar, pour une autre raison, s'opposa, selon une tradition arabe, au percement de l'isthme : il craignait que les Grecs ne vinssent attaquer la Mecque et troubler le pèlerinage. — Weil, *Geschichte der Kalifen*, 123.

(2) J'apprends qu'une souscription a été ouverte à Trieste pour faire les frais du canal, entreprise à laquelle cette ville est si intéressée.

(3) *Rapport* du docteur Prus sur la peste, pièces et documens, 343.

catalogue de la collection de Clot-Bey. Je mentionnerai seulement, parmi les nombreux objets qui m'ont frappé, ceux qui me semblent de nature à provoquer quelque remarque intéressante. Plusieurs statuettes de la collection de Clot-Bey sont d'une rare beauté d'exécution. Elles suffiraient pour convaincre ceux qui doutent que le mot beauté puisse s'appliquer aux produits de l'art égyptien. Du reste, ils n'auraient pas besoin d'aller si loin, il leur suffirait de voir sans parti pris quelques statuettes du musée Charles X, et surtout d'admirables bronzes égyptiens rapportés par Champollion, et qui sont déposés à la Bibliothèque royale.

Il faut qu'un peuple ait à un degré assez remarquable le sentiment de l'art, pour appliquer ce sentiment aux ustensiles les moins relevés de la vie usuelle. C'est ce qui eut lieu surtout à la renaissance, quand une salière ne semblait pas au-dessous du talent de Benvenuto Cellini. De même les cuillères en bois, par exemple, que possède Clot-Bey, et dont le manche est formé par l'agencement ingénieux d'une figure humaine; ces cuillères, ainsi que d'autres objets usuels du même genre, montrent que le besoin et le goût de l'art étaient assez éveillés chez les anciens Égyptiens pour se mêler aux détails de la vie. Aux époques où le sentiment de l'art se retire de la société, on ne voit plus rien de pareil. Aujourd'hui même, c'est assez qu'une cuillère soit bonne à prendre de la soupe; tout au plus lui demande-t-on d'être en or ou dorée. Une foule de petits objets qu'on rassemble dans les collections sous le nom d'amulettes ont un grand intérêt à mes yeux et un intérêt pour ainsi dire philologique; ce sont des mots, des lettres, de véritables hiéroglyphes détachés. Ceci est le signe de *la vie*, voilà le signe de la *stabilité;* on peut, en plaçant ces figures à côté les unes des autres, écrire en caractères mobiles une phrase hiéroglyphique. On peut, ce qui est plus important, discerner clairement la véritable nature de ces objets dont l'écriture a fait des signes, et qui, sculptés, sont encore plus aisés à reconnaître que lorsqu'ils sont *écrits*. Remontant à l'origine de ces signes, on peut se rendre compte de leur valeur par une sorte d'étymologie figurée qui s'adresse aux yeux; car ici la forme remplace le son, et le radical de ces mots de pierre ou de porcelaine n'est pas une syllabe, mais une chose.

Tout ce qui tient à l'état des arts et métiers chez les Égyptiens est d'un grand intérêt. Les objets contenus dans les collections complètent à cet égard les représentations figurées des monumens, et peuvent servir à résoudre des problèmes dont celles-ci ne donnent pas la solution. Cette toile que je touche est-elle un tissu de coton ou de lin? Ceci conduit à cette question : le coton était-il connu des anciens Égyptiens? Il croissait certainement en Égypte au temps de Pline; cet auteur le décrit de manière à ce qu'on ne puisse s'y tromper, et dit qu'on en faisait des toiles re-

marquables par leur mollesse et leur blancheur, vêtement favori des prêtres égyptiens. Hérodote connaissait une laine végétale (1), qui ne peut être que le coton, mais, selon lui, elle provenait des Indes; il parle bien d'une cuirasse de lin brodée en or et en laine végétale qui avait appartenu à Amasis, roi d'Égypte, mais ce coton pouvait lui-même être venu de l'Inde. Il n'y a donc pas de témoignage qui établisse avec certitude que le coton existât en Égypte avant le temps de Pline; et, quand on remonterait jusqu'à Hérodote, cela ne prouverait rien pour une époque plus ancienne (2). Maintenant que disent les monumens? Sur aucun d'eux on n'a vu représentée la culture ou la récolte du coton. L'on n'a pas trouvé d'une manière certaine le nom de cette plante écrit en hiéroglyphes. Au contraire, on a vu plusieurs fois représentée la moisson du lin, dont le nom est toujours écrit à côté de la plante.

C'est déjà une forte présomption en faveur de l'emploi du lin, de préférence à celui du coton, chez les anciens Égyptiens. Quant aux toiles qui enveloppent les momies, les opinions ont été partagées. On a d'abord affirmé, et Rosellini a répété (3), que les toiles des momies étaient en coton. L'observation microscopique a démontré, au contraire, qu'au moins dans le plus grand nombre des cas, ces toiles étaient de lin. Ce fait paraît acquis à la science (4). Il ne s'ensuit pas rigoureusement que la toile de coton, connue des Égyptiens au temps de Pline et même au temps d'Hérodote, leur fût entièrement inconnue plus anciennement, quand leur pays est si voisin de ceux où le coton paraît croître naturellement. Ce qui est certain, c'est que le coton était, en tout cas, d'un usage infiniment plus rare que le lin. Ces considérations ne rendent que plus curieux les échantillons de toile de coton qui peuvent se trouver dans les collections, et en particulier dans celle de Clot-Bey. Du reste, un microscope eût tranché la question, car le fil de lin est plat et celui du coton est arrondi.

Une autre question se présente : les Égyptiens connaissaient-ils le fer? Voici chez Clot-Bey une hachette et deux petits hoyaux qui sem-

(1) Virgile a dit :

Quid nemora Æthiopum molli canentia lanâ.

(2) On a voulu que le mot *bussos*, en latin *byssus*, en hébreu *butz*, désignât le coton; mais dans plusieurs cas au moins ce mot ne peut avoir été employé que pour désigner le lin. Hérodote dit qu'on enveloppe les morts dans des toiles de *byssos;* on va voir que les momies sont en général enveloppées dans des toiles de lin. Hérodote nous apprend ailleurs que le *byssos* était employé à panser les blessures, ce qui, ainsi que l'a remarqué M. Penot (*Mémoires de la Société de Mulhausen*, t. 14, 72), convient mieux au lin qu'au coton. L'expression *byssos* paraît avoir été appliquée à des substances diverses.

(3) *Monumenti civili*, I, 354.

(4) C'est l'opinion de MM. Thompson, Ure et Baines. Cependant M. Bowring dit avoir trouvé parmi les momies d'Abydos une grande quantité de *raw cotton employed to wrapping round the bodies of the children.* — *Report on Egypt. and Candia*, p. 19.

bleraient le prouver; mais ces instrumens sont-ils bien certainement égyptiens? ne peuvent-ils point être de fabrication grecque ou romaine? Que ne sont-ils accompagnés d'hiéroglyphes, on verrait clair dans leur origine, — oui, clair, grace aux hiéroglyphes! Ce mot, qui, dans notre langue, est encore synonyme d'inintelligible, doit perdre ce sens désormais. Déjà, dans beaucoup de cas, les hiéroglyphes ne sont plus un mystère, mais une explication. Ici, cette explication nous manquant, nous en sommes réduit aux conjectures. On sait que l'usage du cuivre a partout précédé l'usage du fer, métal difficile à extraire, à forger, à tremper. Les héros d'Homère n'ont que des armes de bronze. Dans les traditions mythologiques, l'âge de cuivre a précédé l'âge de fer, comme l'âge d'or a précédé l'âge d'argent. Il est à remarquer que c'est l'ordre historique de l'exploitation de ces métaux. Du reste, il est certain que l'usage du cuivre a devancé l'usage du fer chez les Grecs (1). D'après les voyageurs Pallas et Gmelin, il en est de même chez les nations tartares. Mais est-il possible que les anciens Égyptiens n'aient pas connu le fer, qu'ils aient taillé le granit et le basalte et y aient creusé des hiéroglyphes innombrables avec une telle netteté à une si grande profondeur (2)? J'avoue que j'ai peine à le croire. Je ne saurais citer, il est vrai, un instrument de fer qui provienne, avec une évidence incontestable, d'un tombeau égyptien (3); mais il faut songer que le fer, en s'oxydant, peut tomber en poussière et disparaître. Où seraient d'ailleurs les instrumens en bronze ou en toute autre matière plus durable que le fer, et que, par conséquent, il serait encore plus inexplicable de ne pas retrouver aujourd'hui? Je suis donc porté à admettre provisoirement l'emploi du fer chez les anciens Égyptiens, et, par suite, la provenance égyptienne des instrumens que j'ai vus dans la collection de Clot-Bey. Outre les petits objets si nombreux et si curieux que renferme cette collection, j'y ai remarqué une mandoline qui porte écrits en hiéroglyphes le nom et la qualité de son possesseur. Cet instrument de musique est semblable par sa forme à un instrument dont on joue encore aujourd'hui dans les rues du Caire.

Clot-Bey possède les planches de deux sarcophages remarquables: l'un se distingue par la beauté des hiéroglyphes creusés dans le bois et remplis par une incrustation colorée; c'était celui d'un certain Pefpanet. Les débris de l'autre sarcophage offrent un intérêt plus grand encore;

(1) La trempe de l'acier est très clairement décrite dans l'Odyssée, l. IX, v. 391. Le passage aurait-il été interpolé?

(2) La même question s'est présentée ailleurs. Les pierres des Amazones, dit la Condamine, ne diffèrent ni en couleur ni en dureté du jade oriental. Elles résistent à la lime, et on n'imagine pas par quel artifice les anciens Américains ont pu les tailler et leur donner diverses figures d'animaux.

(3) M. Letronne m'a parlé d'un morceau de fer trouvé sous un sphinx.

on y lit le nom de Menès, le premier roi de la première des dynasties égyptiennes, le prédécesseur des Pharaons de la quatrième, qui ont élevé les pyramides. Qu'on imagine ma joie, quand Clot-Bey tira d'une cave ces précieux morceaux que n'avait pas vus M. Lepsius, et quand j'y pus lire en beaux hiéroglyphes le nom le plus ancien de l'Égypte et de l'histoire! Malgré le désir que j'en aurais, je ne puis cependant me figurer que cette planche et les hiéroglyphes qui la couvrent remontent au temps du roi Menès : ce serait alors le plus ancien monument écrit. Malheureusement l'inscription hiéroglyphique ne se prête pas à cette conclusion; on y voit que le personnage auquel appartenait le cercueil était prêtre de plusieurs dieux, dont les noms sont énumérés dans l'inscription. Ces dieux sont Osiris, Thot, Phta et Menès. Menès, venant ainsi après des dieux connus du panthéon égyptien, figure évidemment ici comme une divinité dont l'hôte du cercueil était le desservant, ainsi qu'il l'était aussi des autres dieux auxquels Menès est associé. On ne peut admettre que ces mots *prêtre de Menès* veuillent dire ici que le personnage en question fût le chapelain ou l'aumônier de ce roi, car le défunt est avec Menès dans le même rapport qu'avec Osiris, Thot et Phta, et ce rapport ne peut être, par conséquent, que celui d'un prêtre avec la divinité au culte de laquelle il était consacré.

C'est un exemple de plus de l'apothéose des rois d'Égypte, si fréquente sur les monumens. Du reste, le roi fondateur de la monarchie égyptienne n'en est pas ici le seul objet. Dans la partie de l'inscription qui correspond à celle où il est parlé du roi Menès, le défunt est dit prêtre des mêmes dieux et d'un autre roi dont le cartouche est symétriquement opposé à celui de Menès. Ce cartouche, que je n'avais vu dans aucun recueil publié, et que je crois avoir signalé le premier (1), se lit *Sor*. M. Prisse y voit avec beaucoup de vraisemblance le nom du roi Soris. Ainsi, bien que le monument ne soit pas contemporain du roi Menès, il n'en est pas moins d'un haut intérêt, puisqu'il présente le nom très rarement trouvé de cet antique roi, et de plus un autre nom de roi jusqu'ici inconnu, et que j'ai été assez heureux pour découvrir ou du moins pour publier le premier. Le nom de Menès est également gravé sur une lame d'or appartenant à Clot-Bey. J'en parlerai à propos de la collection du docteur Abbot.

Cette collection est la rivale de celle de Clot-Bey. Ici sont également de charmantes statuettes. Des sandales à *la poulaine* montrent que cette mode bizarre est plus ancienne que le moyen-âge. Des castagnettes, si leur origine est bien authentique, font voir que cet instrument, qui accompagne aujourd'hui les danses des almées, et qui est venue aux

(1) Dans ma lettre à M. Villemain, qui a paru dans le *Journal de l'Instruction publique*.

Espagnols par les Arabes, existait dans l'antique Égypte. Un casque de fer et une cotte de mailles confirment ce que j'ai dit plus haut de l'emploi du fer par les Égyptiens. Des vases portent le nom de l'ancien roi Papi, accompagné de cette devise tracée sur son étendard royal : *Qui aime les deux régions*. Cette formule est importante, car elle prouve que le roi Papi régnait déjà sur la Haute et la Basse-Égypte, et que les Pharaons de la sixième dynastie, dans laquelle on le place, n'étaient pas souverains seulement d'une portion du pays.

J'arrive aux deux objets les plus remarquables de la collection du docteur Abbot, la bague de Chéops et le collier de Menès. La bague de Chéops est un anneau d'or. L'inscription qui précède le nom de ce roi semble vouloir dire : *Divine offrande à la terre d'Anubis dans la région de..... offerte au prêtre du trône du roi Choufou* (Chéops). Si le sens est exact, il semblerait indiquer que la bague est contemporaine de Chéops et appartenait à un prêtre attaché à sa personne; mais on ne saurait dissimuler que ce sens laisse quelque incertitude, et que l'inscription présente des singularités qui peuvent tenir, il est vrai, à l'époque reculée du monument.

L'autre merveille de la collection du docteur Abbot est un collier qui porte le nom du roi Menès. Il en est de même pour le collier que pour les planches de Clot-Bey. Si l'on était certain qu'il remonte au siècle du roi dont il porte le nom, on aurait devant les yeux le plus ancien débris du passé. Ici, le nom de Menès n'étant accompagné d'aucun autre hiéroglyphe, on ne saurait établir directement que le collier, ainsi que les pendans d'oreilles qui l'accompagnent, ne remontent pas à cette monstrueuse antiquité; mais rien non plus ne prouve qu'ils aient droit à cet honneur. On peut très bien avoir tracé le nom de Menès sur un collier fabriqué long-temps après lui. Peut-être avons-nous là le collier d'un prêtre consacré au culte du roi-dieu Menès ou de la femme d'un tel prêtre. Quoi qu'il en soit de cette supposition ou de toute autre, on n'est pas obligé d'admettre qu'à l'origine de l'histoire égyptienne, on fût arrivé au degré d'art et de luxe que supposent ces ornemens. Il y a plus : j'ai vu dans la collection de Clot-Bey une lamelle d'or qui a fait évidemment partie de la toilette de femme ou de prêtre dont le docteur Abbot possède dans son beau collier la portion principale. Sur cette lamelle d'or est tracé, comme sur le collier, le nom de Menès; mais, chose singulière, il est accompagné ici du nom d'Amasis. Si l'on suppose qu'il s'agit du premier Amasis, chef de la dix-huitième dynastie, le résultat sera toujours de faire descendre le collier de Menès de 4,500 à moins de 2,000 ans avant Jésus-Christ, c'est-à-dire d'environ 3,000 ans. Toutefois la date de ces bijoux pourrait être singulièrement rapprochée, si on la rapportait au second Amasis, celui qui usurpa le trône d'Égypte sur Apriès, peu de temps avant l'invasion des Perses. Dans

cette supposition, l'association du nom d'Amasis et du nom de Menès s'expliquerait naturellement. On concevrait qu'un usurpateur, le chef d'une dynastie, eût voulu abriter son autorité nouvelle sous l'autorité de l'antique fondateur de la monarchie égyptienne, et se rattacher par là aux origines de cette monarchie. César fit ainsi en se disant du sang d'Énée et en mettant sur ses monnaies l'effigie de son aïeule Vénus, et Napoléon en prenant les abeilles de Childéric, qu'on appelait les abeilles de Charlemagne.

Outre les collections d'antiquités égyptiennes de Clot-Bey, du docteur Abbot et celle de M. Rousset, que j'ai eu occasion de citer, il y a au Caire deux sociétés égyptiennes; chacune possède une bibliothèque où l'on trouve les ouvrages les plus utiles au voyageur qui veut étudier l'Égypte (1).

Les collections nous ont conduit bien loin dans l'antiquité. Une visite à M. Lambert va nous ramener au présent et même à l'avenir, car ce n'est point de l'Égypte ancienne, mais de l'Égypte actuelle et de l'Égypte future, que s'occupe M. Lambert, directeur de l'École Polytechnique du pacha. Après avoir prêché le saint-simonisme à Paris avec un éclat dont on se souvient encore, M. Lambert a renoncé de fort bonne grace à son rôle d'apôtre, et s'est résigné à n'être plus qu'un homme de beaucoup de mérite et de beaucoup d'esprit. On a grand plaisir à causer de l'Europe et de l'Égypte avec cet enthousiaste un peu railleur que la réflexion a désabusé, mais n'a point refroidi, qui, renonçant aux illusions excentriques, n'a point abandonné toutes ses espérances, et qui semble avoir surtout gardé de sa croyance à un ordre social nouveau le vif sentiment des imperfections de l'ordre ancien. C'est ce que j'ai cru trouver du moins dans l'ironie grave de M. Lambert; elle semblait toujours me dire : Si je reconnais que nous avons été un peu ridicules, permettez-moi de trouver que d'autres le sont beaucoup.

Je veux nommer encore parmi mes hôtes du Caire le savant et excellent docteur Pruner, orientaliste et médecin très distingué, dans lequel l'étranger qui lui est recommandé trouve un ami, et j'en finirai avec les Européens du Caire par celui qui est resté très bon Français, quoiqu'il s'appelle aujourd'hui Soliman-Pacha. Soliman-Pacha demeure au vieux Caire, dans la ville fondée par le lieutenant d'Omar. Ancien officier de la grande armée, aujourd'hui chef de l'armée égyptienne, il habite sur les bords du Nil une belle maison dont le rez-de-chaussée est meublé à l'européenne. Un excellent billard et des journaux de Paris rappellent d'abord la France; de l'autre côté de la rue est le harem du général. On sait que notre compatriote, comme le fameux comte de Bonneval, a embrassé la religion musulmane. Quelque jugement

(1) L'une de ces sociétés a publié le premier volume d'un recueil intitulé *Egyptiaca*.

qu'on porte sur une détermination dont je ne me fais point le juge, je ne crois pas qu'on puisse connaître Soliman-Pacha sans éprouver du respect pour la loyauté de son caractère, la franchise de ses manières, sans être touché de l'accueil plein de cordialité qu'il fait aux Français. Si je n'exprimais ces sentimens, je me rendrais coupable d'une double ingratitude. D'abord, en ma qualité de membre indigne de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, je dois être reconnaissant des soins par lesquels Soliman-Pacha a conservé à cette compagnie un de ses membres les plus éminens, M. le duc de Luynes, qu'il recueillit mourant. Je ne saurais oublier la réception qu'il m'a faite à moi-même. Le major-général de l'armée égyptienne s'est souvenu avec beaucoup de bonne grace d'avoir connu mon père à Lyon, quand tous deux étaient jeunes et encore obscurs. « Lorsque votre père, m'a-t-il dit, venait dîner à mon quatrième étage avec ma vieille mère et moi, nous lui donnions toujours la place d'honneur; aujourd'hui elle doit être pour son fils. » Je n'aime pas, ceux qui m'ont lu le savent, à parler de ce qui m'est personnel; mais j'espère qu'on verra autre chose que de la vanité dans l'émotion que m'a causée ce souvenir d'un père illustre, ainsi honoré au loin dans un fils dont il est la seule gloire.

Mon suffrage très incompétent n'ajouterait rien à la renommée militaire de Soliman-Pacha, que les gens du métier regardent comme un des plus habiles capitaines qui restent aujourd'hui. Il a deviné la grande guerre, a dit de lui quelqu'un qui l'a faite sous Napoléon, le maréchal Marmont. A en croire des témoins oculaires, la victoire de Nézib fut en grande partie son ouvrage. Il est parvenu à discipliner des Arabes, à former une armée régulière avec des fellahs, des Nubiens, des nègres, à vaincre les préjugés de race en se faisant obéir par des populations qui avaient en horreur ses réformes militaires. On sait que, tandis qu'il faisait faire l'exercice à des recrues, une balle vint siffler à ses oreilles : — Vous êtes des maladroits! dit-il, vous ne savez pas tirer; recommencez le feu et visez mieux. — Ce méprisant courage imposa aux Arabes. Les troupes formées par Soliman-Pacha ont pris Saint-Jean-d'Acre, où avaient échoué les soldats de Bonaparte. Plus tard, elles ont héroïquement défendu leur conquête. « Ceux qui auraient douté des qualités militaires des troupes égyptiennes, dit le colonel Smith dans son rapport, auraient pu se convaincre de leur courage et de leur persévérance en contemplant la dévastation et l'horrible spectacle que cette forteresse, autrefois si formidable, offrait à tous les yeux. » En recueillant les éloges accordés aux soldats égyptiens par la loyauté d'un ennemi, l'histoire dira qui les avait formés. Il serait injuste d'oublier que c'est grace à un Français que notre désastre de Saint-Jean-d'Acre a pu être vengé.

Presque en face de la demeure de Soliman-Pacha est l'île de Rhodah.

Ce nom veut dire *jardin*, et, en effet, c'est un jardin charmant (1). On y voit un grand nombre d'arbres exotiques, et je préfère beaucoup ce beau lieu aux jardins trop vantés de Choubrah, avec leurs plantations régulières, leurs allées cailloutées et leurs kiosques, dont l'ameublement est à demi européen. Ce n'est guère plus oriental que le sérail de Constantinople.

Cette prédilection pour le jardin de l'île de Rhodah m'a peut-être été inspirée en partie par la bonne fortune que j'ai eue d'y rencontrer un sarcophage égyptien avec des hiéroglyphes. J'ai recueilli quelques signes qui m'étaient inconnus, et j'ai retrouvé un titre remarquable, celui de *fille royale*, donné à une femme qui appartenait à une condition privée. J'avais déjà remarqué sur un monument funèbre du musée de Naples une qualification semblable, *fils royal*, appliquée à un simple particulier. A quoi peut tenir ce singulier usage, qui rappelle le titre de *cousin* donné aux ducs par nos rois?

L'île de Rhodah renferme un monument curieux, le fameux nilomètre ou *Mekyas*. Un nilomètre est une colonne graduée qui indique la hauteur des eaux du Nil. Celui-ci a été élevé par les Arabes, mais il avait été devancé par les nilomètres égyptiens. C'était d'après la hauteur atteinte chaque année par le Nil qu'on fixait la cote des impôts. Pour que l'année fût bonne, il fallait que l'inondation atteignît seize coudées; c'est pour cela que seize petits enfans jouent autour de la statue du Nil qui est au Vatican et dont on peut voir une copie dans le jardin des Tuileries.

Une question importante et encore controversée se rattache au nilomètre de l'île de Rhodah : c'est l'origine de l'ogive et de l'architecture que nous appelons si mal à propos gothique. D'abord il faut dédoubler la question pour tenter de la résoudre. Autre chose est l'ogive isolée, autre chose est l'architecture gothique caractérisée par l'ogive, il est vrai, mais aussi par des proportions, une ornementation particulière. De tout temps, il y a eu des arcs pointus qu'on peut appeler des ogives; il y en a, dit-on, à Persépolis, il y en a à Thèbes; j'en ai vu dans les murs pélasgiques de Tirinthe et dans une porte de Tusculum; mais tous ces monumens n'appartiennent point à l'architecture gothique. L'architecture gothique est un ensemble dont l'ogive n'est qu'une partie (2). Ainsi cette question : Comment et en quel pays est née l'architecture

(1) L'île de Rhodah fut de tout temps le but de la promenade des habitans du Caire. On voit un personnage des *Mille et une Nuits* y emmener ses camarades les cuisiniers et les charpentiers, et y passer un mois à boire, à manger, à entendre de la musique.

(2) Cette distinction qu'on a souvent négligée a été faite par M. Vitet, avec cette précision élégante qui le distingue, dans son histoire de l'église de Noyon, qui est une histoire de l'architecture du moyen-âge. — *Notre-Dame de Noyon*, dans les livraisons de la *Revue* du 15 décembre 1844 et du 1er janvier 1845.

gothique? est différente de cette autre question, beaucoup plus restreinte, et que seule j'examine en ce moment : L'ogive a-t-elle existé dans l'architecture musulmane avant de se montrer dans l'architecture chrétienne? Or, c'est à cette dernière question que le bâtiment du Mekyas fournit une incontestable réponse. En effet, on y trouve l'ogive et on y lit une inscription arabe du IXe siècle, époque où fut reconstruit le Mekyas, et tout le monde sait qu'en Europe l'architecture ogivale ne se montre pas avant le XIIe. Je reviendrai sur ce problème important à l'occasion des mosquées.

La fondation du vieux Caire remonte au temps de la conquête musulmane. Selon la légende arabe, tandis qu'Amrou assiégeait une forteresse nommée Babylone, que les Romains avaient construite pour commander le fleuve presque en face de Memphis, une colombe ayant fait son nid sur la tente du lieutenant d'Omar, celui-ci ordonna qu'on ne levât point la tente pour ne pas troubler l'innocente couvée : compassion gracieuse qui peut étonner chez un homme de ruse et de sang comme Amrou, mais qui est dans le caractère musulman. Ne raconte-t-on pas de Mahomet qu'une chatte ayant déposé ses petits sur le pan de la robe du prophète, il en coupa un lambeau plutôt que de déranger la pauvre mère de famille? Il étendit si loin ses ménagemens pour les animaux, qu'il prescrivit aux musulmans de ne tuer les scorpions et les serpens qu'après les avoir priés de laisser en paix les fidèles et sur leur refus d'y consentir. Quoi qu'il en soit, l'incident de la tente d'Amrou fit donner à la ville nouvelle, qui s'éleva au pied de la forteresse romaine le nom de *Fostat* (*la Tente*), qu'elle portait au moyen-âge. On la nommait aussi et on la nomme encore *Misr*, qui rappelle *Misraim*, appellation biblique de l'Égypte. *Caire* vient de *Cahira*, nom de la planète de Mars, sous l'influence de laquelle Moez voulut que la nouvelle ville fût fondée.

Le Caire fut bâti à la fin du Xe siècle par le gendre de Moez, calife fatimite. La dynastie des Fatimites, qui se proclamaient les légitimes successeurs du prophète, et par laquelle Abd-el-Kader prétend descendre de lui, régnait sur l'Afrique septentrionale et la Sicile. Telle avait été sa part dans le démembrement du califat, dont le centre nominal était toujours à Bagdad. Il se passa alors en Orient quelque chose de semblable à ce qui advint de l'empire franc sous les faibles successeurs de Charlemagne. Le Caire est donc né de la rébellion d'un des grands vassaux de l'islamisme. Fidèle à son origine et à une destinée que lui faisait la nature des choses, il a été à toutes les époques le siége d'une autorité plus ou moins indépendante des califes de Bagdad et des sultans de Constantinople.

C'est sous la dynastie des Fatimites que s'organisa la secte des ismaéliens à laquelle appartenait ce *vieux de la Montagne* si fameux au

moyen-âge dans les récits des croisades; le Caire fut long-temps le siége de cette franc-maçonnerie extraordinaire, dans laquelle on finissait par enseigner aux initiés, comme révélation suprême, le néant de toutes les croyances religieuses, l'indifférence du bien et du mal, doctrine qui se résumait dans cette maxime d'une effroyable audace : *Rien n'est vrai, tout est permis.* La grande loge, qui s'appelait maison de la *sagesse*, était au Caire; elle possédait d'immenses richesses et commandait à de nombreux adeptes qu'elle dispersait dans tout l'Orient. Cette étrange institution avait pour but politique d'élever au califat la dynastie fatimite qui régnait en Égypte. C'était un carbonarisme égyptien fondé sur un athéisme philosophique, et qui se proposait pour fin la conquête de la suprématie musulmane. M. de Hammer y voit un reste des anciennes initiations égyptiennes; mais ces doctrines, si monstrueuses qu'elles soient, sont trop semblables à celles qui furent professées durant les premiers siècles de l'hégire dans diverses parties de l'Asie par les karmathes et d'autres sectaires, qui tous niaient de même la vérité de l'islamisme et la distinction du bien et du mal, pour qu'il y ait lieu d'aller chercher l'origine des initiations ismaéliennes du Caire dans les problématiques initiations d'Héliopolis.

Aux Fatimites succédèrent les Ayoubites, célèbres en Occident par le nom de Saladin, qui montra dans sa personne l'alliance des qualités chevaleresques avec les mœurs et la foi musulmanes. Ce nom est encore présent ici; Saladin a construit les fortifications et la citadelle du Caire; il a fait creuser ce fameux puits au fond duquel un âne peut descendre. Il y en a un semblable en Italie, à Orvieto. Comme il s'appelait Yousouf (Joseph), la tradition l'a souvent confondu avec le ministre de Pharaon, et attribué à celui-ci ce qu'a fait le contemporain de Richard Cœur-de-Lion. Les arts florissaient au Caire sous Saladin. Il envoya une horloge à roues à l'empereur Frédéric II. Ce n'était pas une ame commune, celle du prince qui faisait porter devant lui, en guise d'étendard, son drap mortuaire, tandis qu'un crieur disait au peuple : Voilà tout ce que Saladin emportera de ses conquêtes.

Alors on voit paraître une première fois les Français sous les murs du Caire. Amaury, roi de Jérusalem, avait disputé l'Égypte au père de Saladin. Il avait marché sur le vieux Caire, que ses habitans brûlèrent comme de nos jours les Russes ont brûlé Moscou. Les troupes françaises, alliées aux troupes égyptiennes, virent les pyramides; plus tard, les désastres de saint Louis excitèrent au Caire une grande joie, et, à cette occasion, on chanta, dans les rues de cette ville, des vers qui existent encore.

Deux dynasties de Mamelouks ont régné au Caire. Mamelouk est synonyme d'esclave; ce n'est qu'en Orient qu'on peut trouver des dynasties d'esclaves. Du reste, les Mamelouks, primitivement achetés, il est vrai,

formaient les gardes-du-corps ou, comme leur nom l'indique, la *ceinture* des sultans d'Égypte, qu'ils remplacèrent. Cette ceinture les étrangla. Le Caire ne cessa point, sous les sultans mamelouks, d'être un centre intellectuel et littéraire; l'école du Caire remplaça l'école de Bagdad. Le fils de Tamerlan, dont la race devait faire fleurir l'astronomie aux bords de l'Oxus, entretenait des relations littéraires et scientifiques avec les sultans d'Égypte. Un observatoire s'élevait sur le mont Mokatam; une bibliothèque publique fut fondée, et un sultan d'Égypte sembla vouloir imiter les Ptolémées, créateurs du musée d'Alexandrie. Des professeurs furent attachés à cette bibliothèque, appelée maison de la science (1). Selon le récit, probablement exagéré, des historiens orientaux, la bibliothèque du Caire contenait seize cent mille volumes. Ce qui est certain, c'est qu'elle était fort considérable. On voit que si les musulmans trouvèrent encore à Alexandrie, après César et les chrétiens, quelques livres à brûler, ils remplacèrent largement ce qu'ils avaient détruit.

La prospérité commerciale du Caire était grande sous les Mamelouks. Il y a plus de monde ici, disait le voyageur Frescobaldi, que dans toute la Toscane, et autant de navires qu'à Gênes, à Ancône ou à Venise. La richesse des marchands du Caire est exprimée hyperboliquement, dans les *Mille et une Nuits,* par la mère du jeune Aladin, quand elle lui dit : « Les esclaves de ton père ne le consultent sur la vente d'une marchandise que quand elle vaut au moins mille pièces d'or; pour une marchandise de prix inférieur, ils la vendent sans le consulter. »

Au temps des Mamelouks, le Caire se trouva en contact avec les plus lointaines populations de l'Afrique et même de l'Asie; les rois chrétiens d'Abyssinie faisaient demander au sultan d'Égypte de leur envoyer un métropolitain. Les Mongols s'avancèrent contre le Caire; un jour, on y apporta une lettre d'Houlagou; le terrible petit-fils de Gengiskan y disait : « Nous sommes les soldats de Dieu, qui nous a créés dans sa colère. Nous avons purifié la terre des désordres qui la souillaient, et nous avons égorgé le plus grand nombre de ses habitans. » Ces sauvages menaces n'intimidèrent pas les défenseurs du Caire. D'autre part, les Mamelouks reçurent plusieurs ambassades de l'Inde, le commerce de l'Égypte attira dans la mer Rouge des marchands chinois; le Caire, qui était en rapport avec l'extrême Orient par le commerce, fut mis aussi en rapport avec lui par la religion et par la guerre. En 1350, le sultan de Delhi se soumit à l'autorité spirituelle du calife établi au Caire. Plus tard, les soudans d'Égypte envoyaient leurs flottes disputer l'Inde aux conquérans portugais.

Sous les quatre dynasties qui ont régné successivement au Caire, de-

(1) Quatremère, *Recherches sur l'Égypte*, II, 475.

puis la fondation de cette ville jusqu'à la conquête des Turcs, des monumens remarquables se sont élevés à toutes les époques; mais, au nombre des plus belles mosquées que le voyageur admire aujourd'hui, il en est deux qui sont antérieures à la fondation du nouveau Caire : ce sont les mosquées d'Amrou et de Touloun.

La mosquée d'Amrou, fondée au moment de la conquête, la 21e année de l'hégire, est le plus ancien monument religieux qu'ait élevé l'islamisme. C'est l'architecture musulmane à son état primitif; on peut y étudier le type original de cette architecture, type reproduit dans les autres mosquées du Caire, et plus ou moins modifié en Espagne et en Sicile. Ce qui constitue la mosquée d'Amrou, c'est un grand cloître dont les côtés ont plusieurs rangées de colonnes et entourent un espace découvert; au milieu est une fontaine pour les ablutions. Cette disposition paraît empruntée, comme celle du cloître chrétien, à la disposition intérieure des habitations grecques et romaines, si elle ne l'a été à celle des cours intérieures dans les grands monumens de l'ancienne Égypte. Du reste, une mosquée sans toit convient parfaitement à un pays où le ciel est presque toujours serein.

Le plan général de la mosquée d'Amrou est le même que celui de la mosquée de Cordoue, qui paraît avoir servi de modèle à toutes les mosquées de l'Espagne; seulement, à Cordoue, la portion abritée du monument l'emporte de beaucoup sur les portions laissées à découvert. La colonnade qui forme un des côtés du grand cloître, au lieu de cinq nefs comme dans la mosquée d'Amrou, en offre dix-neuf : c'est qu'il pleut quatre fois autant à Cordoue qu'au vieux Caire. Les mosquées de Tanger et de Fez, au Maroc, rappellent aussi la forme des anciennes mosquées du Caire (1); il en est ainsi de celles d'Alep et de Damas. Enfin c'est sur le même plan qu'ont été construites les mosquées de Médine et de la Mecque (2). La mosquée d'Amrou est donc un monument très important pour l'histoire de l'art musulman, dont il offre un type primordial et souvent répété. Le côté de l'édifice où les colonnes sont le plus multipliées est d'un grand effet. Ici comme à Cordoue et à Tunis, on a dépouillé, au profit de l'islamisme, les monumens de l'architecture gréco-romaine. Des chapiteaux différens de formes et d'époques, dont quelques-uns sont très beaux, servent de bases, comme des bases servent de chapiteaux. La conquête a pris ce qu'elle a trouvé, et comme elle le trouvait. Les colonnes n'étant pas assez hautes, on a démesurément allongé les arceaux qui les surmontent. En somme, il y a de la grandeur dans la mosquée d'Amrou, mais c'est une grandeur

(1) Burckard, *Voyage en Arabie*, I, 208.

(2) Celle-ci a été rebâtie plusieurs fois, mais il est probable qu'on a toujours reproduit le plan primitif. — Burckard, I, 180.

barbare. La main qui a élevé cette mosquée est la main qui a ravagé Alexandrie.

Il en est tout autrement de la mosquée bâtie deux cent cinquante ans après par le fameux Touloun (1) dans la ville qu'il fonda au nord du vieux Caire et qui fait partie du nouveau. Ici l'art a fait des progrès; à côté du pesant arc en fer-à-cheval se montre partout l'ogive élancée, qui ne paraissait qu'une fois dans la mosquée d'Amrou. Les ornemens se sont multipliés et embellis. On sent que ce monument est contemporain des brillans califes de Bagdad, et que l'autre date de la rude époque de la conquête. Une tradition veut que le plan de la mosquée de Touloun ait été envoyé à ce prince par un architecte chrétien du fond de la prison où il était retenu. On pourrait donner à cette tradition un sens plus général et y voir l'expression légendaire de ce fait, je crois très réel, que l'architecture musulmane procède de l'architecture chrétienne. Des artistes chrétiens, envoyés par un empereur grec, travaillèrent à la mosquée de Médine; la Caaba, l'édifice sacré de la Mecque, la Caaba elle-même fut construite, dit-on, par deux architectes chrétiens, l'un Grec, l'autre Copte. L'art byzantin a produit les mosquées du Caire, de Constantinople et de Cordoue, aussi bien que ce même art, ou une autre altération de l'architecture antique, a produit les églises romanes ou saxonnes d'Occident. La coupole arabe vient du dôme byzantin; le *mirhab*, enfoncement situé dans le mur oriental des mosquées pour indiquer la direction de la Mecque, le *mirhab* est une apside (2). Le zigzag est un ornement grec. Enfin la disposition en cloître, si remarquable dans plusieurs des mosquées du Caire, et qui se retrouve dans le *patio* de la mosquée de Cordoue, rappelle le monastère chrétien, héritier lui-même de l'atrium gréco-romain, tel qu'on peut l'observer encore à Pompéi. On voit même au Caire une très belle mosquée, celle d'Hassan, dont la forme, chose étrange, est celle de la croix grecque. La croix semble avoir été placée dans le temple musulman par la main d'un architecte chrétien comme une protestation et une menace, pour dire à l'islamisme : Tu périras par ce signe!

Après les mosquées d'Amrou et de Touloun, antérieures à la fondation du Caire actuel, en vient une qui est contemporaine de cet événement, la célèbre mosquée El-Azar (3), bâtie par Moez en même temps que la ville, qui lui doit sa naissance. Un nouveau progrès se fait sentir. Le fer-à-cheval dominait presque exclusivement dans celle d'Amrou (4),

(1) Son vrai nom était Ahmed, fils de Touloun, Ahmed-ebn-Estouloun.

(2) Orlebar, *Journal of the Bombay branch of the royal Asiatic Society*, january 1845, 133.

(3) Ce nom est en général traduit par la mosquée des fleurs. Il semble plutôt vouloir dire l'éclatante, la très belle.

(4) On trouve cependant l'ogive dans le *mirhab* de cette mosquée. C'est la première fois qu'on la voit paraître dans les temps modernes.

il figurait encore à côté de l'ogive dans celle de Touloun; dans El-Azar, il a presque disparu. Le fer-à-cheval est le plein cintre de l'architecture orientale. L'ogive lutte contre le fer-à-cheval en Égypte comme elle lutte contre le plein cintre en Europe; mais elle arrive à remplacer le premier environ deux siècles avant de remplacer le second. Ce sont deux siècles d'antériorité qu'a l'architecture ogivale d'Orient sur la nôtre; mais cette antériorité ne tranche pas encore, selon moi, la question d'origine. On voit aux bords du Rhin, en Normandie, dans la Marche de Brandebourg et ailleurs, l'architecture passer trop naturellement et trop spontanément du plein cintre à l'ogive pour qu'on puisse admettre que, dans tous les cas, celle-ci ait une provenance orientale; peut-être a-t-elle plusieurs principes et dérive-t-elle ici de l'architecture romane transformée, là de l'architecture arabe importée; il en serait de l'ogive comme de la rime, qu'on voit naître chez les poètes de la basse latinité et qu'on retrouve chez les Arabes. Je regrette de n'avoir point visité l'intérieur de la mosquée El-Azar; elle est curieuse par tout ce qu'elle contient. C'est une maison d'enseignement aussi bien qu'une maison de prière; c'est une véritable université. On y fait douze cours, les uns sur la religion, les autres sur la jurisprudence, les autres sur les sciences mathématiques et la littérature. L'assassin de Kléber y avait passé plusieurs jours, et les leçons qu'il y avait entendues avaient nourri son fanatisme. La mosquée El-Azar est comme un vaste asile : toutes les nations mahométanes y ont leur demeure marquée dans des bâtimens séparés. Ces établissemens particuliers sont au nombre de vingt-six. Dans cette hospitalité cosmopolite il y a de la grandeur; c'est une sorte de catholicisme musulman.

On voit qu'une mosquée se compose souvent d'un ensemble de bâtimens destinés à des usages fort différens. Dans l'histoire des premiers siècles de l'hégire, la chaire des mosquées sert constamment de tribune aux harangues; on trouve dans celle d'Amrou un *okel* pour les voyageurs, des écuries pour leurs chevaux ou leurs chameaux, et un bain public. A celle d'El-Azar est jointe une école, à celle de Kélaoun est annexé un hôpital, le Moristan, destiné surtout aux aliénés, et qui fut le produit des remords de Kélaoun. Touloun fonda près de sa mosquée une pharmacie et des consultations gratuites pour les pauvres. La beauté de ces mosquées montre que, sous les dynasties qui les ont élevées, le Caire était une ville riche et florissante. Les monumens donnent toujours la mesure de la civilisation d'un peuple.

Après la conquête turque, accomplie par Sélim au commencement du XVIe siècle, on ne bâtit plus de belles mosquées. Les dynasties qui jusque-là avaient gouverné l'Égypte s'étaient incorporées au pays; mais le Turc a toujours été un maître étranger, le pire des maîtres, et

l'Égypte, province exploitée et opprimée de loin, n'a échappé au despotisme que par l'anarchie. C'est au Caire que l'empereur ottoman hérita du pouvoir sacré des califes. Depuis long-temps, les sultans d'Égypte avaient cherché à faire du Caire le siége de la papauté (1) musulmane. Le sultan Bibars avait établi dans cette ville un fantôme de calife et s'était fait donner par lui l'investiture de ses états, à peu près comme certains empereurs d'Allemagne se faisaient couronner par un anti-pape. Au XVIe siècle, quand Sélim soumit l'Égypte, il fit signer au dernier des califes abassides établi au Caire une renonciation en forme et un abandon complet de ses droits à la souveraineté spirituelle de l'islamisme. C'est depuis lors que ces droits sont réclamés par les Ottomans, dont le titre, comme on voit, n'est pas des plus respectables, et je ne comprends pas que Méhémet-Ali, dans sa guerre contre Mahmoud, n'ait pas su trouver au Caire un descendant du dernier calife dépossédé pour mettre de son côté la légitimité religieuse, sauf à hériter ensuite de son calife quand il aurait voulu.

Les Mamelouks continuèrent à gouverner l'Égypte sous l'autorité lointaine et toujours mal affermie des sultans. Un fait peut donner la mesure du pouvoir que ceux-ci exerçaient: il existait parmi les Mamelouks un officier ayant un titre particulier et pour fonction spéciale de signifier au pacha envoyé de Constantinople sa destitution, le jour où il cessait d'agréer au divan du Caire. Ce pouvoir des beys mamelouks, précaire, divisé, disputé perpétuellement par la perfidie ou la violence, fut mortel à l'Égypte. Il durait depuis près de trois siècles, quand nous vînmes le détruire.

On a deux relations arabes de la conquête de l'Égypte par les Français. Il est curieux d'étudier la contre-partie des narrations officielles, de lire l'histoire des *lions* quand ils l'ont écrite. Il est piquant de voir, dans les historiens arabes, le Cid devenu un brigand féroce qui brûle les femmes et les petits enfans, saint Louis et ses pieux compagnons transformés en soldats de Satan, et, dans les historiens grecs, les conquérans de Constantinople, la fleur de la chevalerie européenne, représentés comme des barbares assez grossiers. On ne trouve point un pareil contraste entre les récits musulmans de l'expédition d'Égypte et nos propres récits. Dans celle de ces narrations que j'ai sous les yeux, et dont l'auteur, il est vrai, est un Syrien catholique, il n'y a que de l'admiration pour les généraux français et pour leur chef. L'auteur va même jusqu'à lui faire détruire les murs et la forteresse de Saint-Jean-

(1) Ce rapprochement n'est pas de moi, mais de l'honnête Frescobaldi, qui disait au XIVe siècle : « *Il califfo come tu dicessi il papa....* » Il allait jusqu'à appeler les cadis des évêques.

d'Acre, qui ne nous résistèrent que trop. Il est amusant de voir comment nos généraux républicains sont accoutrés par une imagination orientale. Leurs noms sont accompagnés d'épithètes homériques. Le général Duranteau, qui était chauve, est appelé le lion à la tête noire sans crinière; les cavaliers de Kléber sont semblables aux démons de l'enfer ou aux *diables de notre seigneur Salomon*. Quant à Bonaparte, voici comment en parle Nakoula-el-Turk, c'est le nom de l'historien : « Cet illustre guerrier, l'un des grands de la république française, était petit de taille, grêle de corps et jaune de couleur. Il avait le bras droit plus long que le gauche, était âgé de vingt-huit ans, rempli de sagesse, et dans une position heureuse et opulente. On dit même qu'il possédait l'art de deviner d'après les astres. Beaucoup d'Égyptiens le regardaient comme le Mahadi (1), et ses habits à l'européenne étaient le seul obstacle à ce qu'ils ajoutassent foi à ses paroles. S'il s'était montré à leurs yeux avec le vêtement nommé *feredjé*, tout le peuple l'aurait suivi. »

On peut douter de cette dernière assertion. La singerie des mœurs musulmanes ne réussit pas à Abdallah Menou. Bonaparte n'a été que trop loin dans ces complaisances, qui, sans tromper les musulmans, nous dégradaient à leurs yeux, s'il a dit aux oulémas du Caire, comme l'affirme, je crois à tort, le chroniqueur oriental : « Certes je hais les chrétiens; j'ai détruit leur religion, renversé leurs autels, tué leurs prêtres, mis en pièces leur croix, renié leur foi. Je vous ai souvent dit et répété que j'étais musulman, que je croyais à l'unité de Dieu, que j'honorais le prophète Mahomet. Je l'aime parce qu'il était un brave comme moi et que son apparition sur la terre a eu lieu comme la mienne. Je l'emporte sur lui. » Même sans cette fin, qui gâtait tout, le reste n'aurait pas réussi et ne méritait pas de réussir.

Un passage de cette histoire peut faire juger combien les habitans du Caire comprenaient peu les spectacles que nous étalions à leurs yeux. Notre Syrien, décrivant la fête célébrée en mémoire de la fondation de la république, dit que les Français « fabriquèrent une longue colonne toute dorée et y peignirent le portrait de leur sultan et de sa femme, qu'ils avaient tués dans Paris. » Aucune relation française ne fait, je crois, mention de ces portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette servant d'ornement à une fête républicaine. Les événemens survenus en France après le retour de Bonaparte ont aussi pris une couleur un peu orientale dans le récit du Syrien. Après le fameux discours adressé au directoire par Bonaparte, à son retour d'Égypte, dont la substance est donnée assez fidèlement, on lit ce qui suit : « Un des chefs de la répu-

(1) C'est le dernier iman alide, qui doit reparaître à la fin des temps, le messie attendu par les sectateurs d'Ali.

blique se leva et commençait à s'excuser; mais Bonaparte n'écouta pas ses excuses et l'accabla d'injures. Alors le chef le frappa de son épée à la tête. Bonaparte, sentant la douleur du coup, s'élança sur lui comme un lion furieux et lui tira dans la poitrine un coup de pistolet qui le renversa mort baigné dans son sang; puis, aidé de ses compagnons, il fondit sur les autres et les poursuivit à coups d'épée et de fusil (1). » Voilà la journée du 18 ou plutôt du 19 brumaire transformée en une émeute de Mamelouks mis à la raison par un pacha courageux.

Le Caire fut un moment français. Sous Bonaparte, le drapeau tricolore flotta sur la grande pyramide plus loin que jamais de la terre. Il fut enjoint à tous les habitans de l'Égypte de porter la cocarde républicaine. Les autorités du Caire célébrèrent l'anniversaire de la fondation de la république française. Un autre jour, revêtu du costume oriental, Ali Bonaparte (on lui avait donné ce nom) célébrait l'anniversaire de la naissance de Mahomet, ou bien, assis à côté du pacha, inaugurait par des rites qui remontaient aux Pharaons, l'inondation bienfaisante du Nil : singulière alliance, bizarre et quelquefois fâcheux mélange, de l'Égypte et de l'Europe, de l'Orient et de l'Occident, qui dans le présent manquait souvent de grandeur et de sincérité, mais qui préparait l'avenir, qui, sans vaincre les préjugés des musulmans, accoutumait leurs yeux à des spectacles inconnus et leurs oreilles à un langage nouveau.

La France introduisit l'Europe au Caire sous de meilleurs auspices et avec des avantages plus certains en y apportant les lumières, l'industrie, la police des états civilisés. Dans une maison que tout Français salue avec respect, en mémoire des savans qui l'illustrèrent par leurs travaux et un jour l'honorèrent par leur courage, se tinrent les séances de cet institut d'Égypte dont les membres s'appelaient Fourier, Malus, Monge, Berthollet, Geoffroy Saint-Hilaire, Savigny, Dolomieu, Desgenettes, Bonaparte. Monge y exposait sa théorie du mirage, Berthollet des découvertes dans l'art de la teinture; Geoffroy Saint-Hilaire montrait dans la structure de l'aile de l'autruche un exemple de la corrélation des parties qui devait le conduire à son grand système de l'unité d'organisation; Fourier lisait un mémoire sur la résolution des équations algébriques, rapportant l'algèbre agrandie sur cette terre d'Égypte qui fut son berceau.

Dans ces séances si remplies, on trouvait du temps pour entendre quelques morceaux de la *Jérusalem délivrée* traduits par le bon Parseval de Grandmaison, ou même un chant arabe en l'honneur de l'expédition

(1) *Histoire de l'Expédition des Français en Égypte*, par Nakoula-el-Turk, publiée et traduite par M. Desgranges aîné, p. 546.

mis en français par M. Marcel. Les antiquités n'étaient pas négligées; le brave Sulkowsky lisait un mémoire sur un buste d'Isis. Pour l'académicien Bonaparte, vice-président de l'Institut (Monge était président), il posa, dans la première séance, six questions : il demandait d'abord quelles améliorations on pouvait introduire dans les fours de l'armée; la première pensée du général était pour le pain du soldat. Les autres questions étaient celles-ci : « Y a-t-il des moyens de remplacer le houblon dans la fabrication de la bière? Quels sont les moyens de rafraîchir et de clarifier les eaux du Nil? Lequel est le plus convenable, de construire des moulins à eau ou à vent? L'Égypte renferme-t-elle des ressources pour la fabrication de la poudre? Quel est l'état de l'ordre judiciaire et de l'instruction en Turquie? » Dans chaque ligne, ne sent-on pas l'homme pratique, l'administrateur, le guerrier?

Un des savans de l'expédition qui concoururent le plus à toutes les entreprises d'utilité générale fut Conté, qui méritait une popularité plus élevée que celle que lui ont donnée ses crayons. « Aucun obstacle n'arrêtait le génie actif et fécond de Conté, dit M. Biot dans un intéressant article biographique; il fit des machines pour la monnaie du Caire, pour l'imprimerie orientale, pour la fabrication de la poudre; il créa diverses fonderies. On faisait dans ses ateliers des canons, de l'acier, du carton, des toiles vernissées. En moins d'un an, il transporta ainsi tous les arts de l'Europe dans une terre lointaine et jusqu'alors presque entièrement réduite à des pratiques grossières; il perfectionna la fabrication du pain; il faisait exécuter des sabres pour l'armée, des ustensiles pour les hôpitaux, des instrumens de mathématiques pour les ingénieurs, des lunettes pour les astronomes, des crayons pour les dessinateurs, des loupes pour les naturalistes, etc.; en un mot, depuis les machines les plus compliquées et les plus essentielles, comme les moulins à blé, jusqu'à des tambours et des trompettes, tout se fabriquait dans son établissement. La physique lui fournit en Égypte plusieurs applications utiles : on lui dut bientôt, par exemple, un nouveau télégraphe, qui était moins facile à établir là qu'ailleurs, à cause du mirage et des autres phénomènes analogues et propres à cette atmosphère brûlante. On voulut, à propos des fêtes annuelles, donner aux Égyptiens un spectacle frappant, celui des ballons, et il fit des montgolfières. »

J'aime à m'arrêter à tout ce que les Français avaient commencé pour la civilisation de l'Égypte. Cette belle place de l'Esbekieh qui est sous mes yeux, dont l'aspect est déjà presque européen et autour de laquelle s'élèveront de jour en jour de nouvelles habitations franques, cette place était un lac. Les Français l'ont comblé et planté. En me promenant sous cet ombrage que m'envoie ma patrie, je me rappelle qu'à

Rome je me suis promené, auprès du Colisée, sous des arbres plantés aussi par mes compatriotes. Là comme ici, comme à Venise, les Français ont laissé une promenade. Un feuillage que le vent emporte et un peu d'ombre, est-ce donc tout ce qui reste des conquêtes? Non, c'est là une phrase; toutes les fois que le peuple conquérant est le plus civilisé, il féconde le sol conquis, et même, lorsqu'il l'a perdu, il laisse un germe que l'avenir développera. On peut annoncer hardiment cet avenir à l'Égypte.

La petite pièce est toujours à côté de la grande, et je serais ingrat de ne pas mentionner un opéra-comique dont la lecture m'a fort réjoui; il est intitulé *Zélie et Valcourt, ou Bonaparte au Caire*. Dans cette pièce, composée *pour être représentée sur le Théâtre de la République et des Arts*, le vaillant Sulkowsky chante avec Aboubokir, pacha du Caire, un duo sur les femmes :

Eh! pourquoi sous vos lois cruelles
Prétendez-vous les enchaîner?
C'est à vous d'en recevoir d'elles,
Au lieu d'oser leur en donner (*bis*).

Bonaparte paraît pour arracher au farouche Aboubokir la belle Zélie et l'unir à Valcourt. De jeunes musulmans crient : Vive la France! en jurant d'exterminer les Mamelouks, et des almées dansent en l'honneur de la liberté. Voilà ce que l'occupation du Caire inspirait aux vaudevillistes de l'an VIII. A tout poème sa parodie.

Mais nous sommes bien loin de cette tragique histoire du Caire que nous avons traversée et surtout des hiéroglyphes que je n'oublie point. Patience, nous allons retrouver le sérieux de l'histoire avec Méhémet-Ali, et les hiéroglyphes à Héliopolis, où nous retrouverons aussi la France.

J.-J. AMPÈRE.

RECHERCHES

SUR LA PÉRIODE GLACIAIRE

ET L'ANCIENNE EXTENSION

des Glaciers du Mont-Blanc depuis les Alpes jusqu'au Jura.

Au mois d'août 1815, un géologue revenait d'une longue excursion sur les glaciers qui occupent le fond de la vallée de Lourtier, vallée latérale à celle qui mène au couvent du grand Saint-Bernard. Désirant se rendre le jour suivant à l'hospice par un col difficile et peu connu, il passa la nuit dans la cabane d'un chasseur de chamois, appelé Jean-Pierre Perraudin, qui devait lui servir de guide le lendemain. Assis devant le foyer où brûlaient des touffes de rhododendron, dont la fumée odorante s'échappait par le haut du toit, le géologue et le montagnard parlaient des hautes régions qu'ils avaient l'un et l'autre si souvent parcourues. Puis la conversation vint à tomber sur ces gros blocs de granite qu'on trouve souvent à une grande distance des rochers d'où ils ont été détachés. Le géologue expliquait longuement au montagnard comment les savans avaient démontré, à l'aide de profonds calculs, que ces blocs erratiques ont été transportés jadis par de grands courans d'eau. A tout cela Jean Perraudin ne pouvait répondre, mais il hochait la tête d'un air de doute et d'incrédulité. « M'est avis, dit-il enfin, que les glaciers de nos Alpes étaient jadis bien plus étendus qu'ils ne le sont actuellement. Toute notre vallée jusqu'à une grande hauteur au-dessus du torrent de la Drance a été remplie par un vaste glacier qui descen-

dait jusqu'à Martigny, comme le prouvent les blocs de roche qu'on trouve dans les environs de cette ville, et qui sont trop gros pour que l'eau ait pu les y amener. » En parlant ainsi, Perraudin ne se doutait guère avoir fait une grande découverte et résolu, à force de bon sens, un problème que le génie des plus célèbres géologues, armé de toutes les ressources de la science, avait abordé sans succès.

Heureusement le savant auquel il venait de communiquer le résultat de ses observations solitaires était un homme pratique, plus soucieux de faits que de théories. Le germe que le paysan avait jeté dans son esprit s'y développa librement, et l'idée d'une ancienne extension des glaciers au-delà de leurs limites actuelles devint pendant vingt ans l'objet constant de ses recherches et de ses méditations. Un ingénieur de ses amis, M. Venetz, avait été amené de son côté aux mêmes vues par l'étude des blocs erratiques du Valais. Enfin, en 1834, lorsque sa conviction fut complète et appuyée sur des preuves nombreuses et irrécusables, M. de Charpentier (car c'était lui qui avait été le confident de Perraudin) émit ses opinions au congrès des naturalistes suisses réunis à Lucerne. Comme toute idée nouvelle, celle-ci fut accueillie avec froideur ou repoussée avec dédain; mais, comme c'était une vérité, elle fit son chemin toute seule, et aujourd'hui c'est une des questions les plus importantes qui aient agité le public géologique. Grace aux nombreux travaux publiés sur cette question depuis quelques années (1), le phénomène des Alpes a pris les proportions d'une grande révolution, qui a eu pour théâtre une portion considérable des deux hémisphères. Si le génie de l'homme peut s'élever un jour à la cause de ce cataclysme glaciaire, il aura jeté la plus vive lumière sur la dernière phase de l'histoire géologique du globe, sur l'époque mystérieuse qui a précédé l'apparition de l'homme à la surface de la terre et sur ce déluge universel dont la trace se retrouve dans toutes les traditions des peuples, en Europe, en Asie et dans les deux Amériques. La relation intime qui lie ces deux phénomènes ne saurait être niée, car elle nous est attestée à la fois par le raisonnement et par l'observation. Néanmoins nous ne poursuivrons pas l'étude des phénomènes glaciaires dans tous les pays où ils ont été signalés; nous nous bornerons à les étudier dans les Alpes, où les faits, bien connus et mieux appréciés, peuvent être vérifiés chaque année par de nombreux voyageurs.

Les glaciers de la Suisse et de la Savoie ont-ils toujours été circon-

(1) Parmi ces travaux, nous citerons ceux de MM. Agassiz, Desor, A. Guyot, J. Forbes, Studer, A. Escher de la Linth et Blanchet dans les Alpes; Leblanc, Renoir, Hogard et E. Collomb dans les Vosges; Agassiz, Lyell, Buckland, Smith, Maclaren en Écosse, en Angleterre et en Irlande; Al. Brongniart, Sefstroem, Keilhau, Boethling, Siljestroem, Daubrée, Murchison, de Verneuil et Durocher en Scandinavie; Hitchkock et Darwin en Amérique.

scrits dans leurs limites actuelles, ou se sont-ils étendus autrefois dans les grandes plaines qui environnent la chaîne des Alpes? Tel est le problème réduit à sa plus simple expression. Mon but est d'exposer les faits sur lesquels s'appuient les partisans de l'ancienne extension des glaciers. Pour faire accepter cette idée, ils ont à combattre, chez les savans, des convictions anciennes appuyées sur les autorités les plus irrécusables en géologie; chez les gens du monde, le témoignage de la tradition biblique et celui de tous les sens qui se révoltent à la seule pensée que ces plaines si fertiles et si animées aient été ensevelies pendant de longues périodes de temps sous un immense linceul de neige et de glace. Les uns et les autres ont le droit d'exiger des preuves nombreuses et positives. Ces preuves existent; mais, avant de les examiner, il est indispensable de posséder quelques notions sur les glaciers actuels; car la méthode suivie par les géologues auxquels on doit les résultats que nous allons exposer a toujours été celle que M. Constant Prévost a introduite dans la science, et qui peut se résumer en ces mots : « Étudier le mode d'action des élémens naturels que nous voyons fonctionner sous nos yeux et comparer les effets qu'ils produisent à ceux dont la surface du globe a conservé l'empreinte. » En procédant ainsi, nous verrons que partout, dans les vastes plaines qui environnent les Alpes, on rencontre les traces de ces glaciers gigantesques dont ceux d'aujourd'hui ne sont, pour ainsi dire, que la miniature. Cependant, quoique réduits à de faibles dimensions, les glaciers actuels nous offrent en petit tous les phénomènes que les nappes de glace offraient jadis sur une plus grande échelle. Les effets sont les mêmes, et de leur identité nous pourrons conclure à celle des agens qui les ont produits.

I. — DES GLACIERS ACTUELS.

Du haut des crêtes du Jura, qui dominent le bassin du Léman, on embrasse d'un seul coup d'œil toute la chaîne des Alpes, depuis le Valais jusqu'en Dauphiné. Seule, la masse colossale du Mont-Blanc, assise sur sa large base, s'élève majestueusement au-dessus de cette longue arête dentelée. Les plus hautes cimes se distinguent des sommets moins élevés par la blancheur éclatante des neiges qui les recouvrent. En été, la limite inférieure de ces neiges perpétuelles forme une ligne droite horizontale, parfaitement tranchée, qui contraste avec la sombre verdure des forêts étendues au pied des montagnes. Cette ligne, c'est celle des neiges éternelles. Au-dessus, l'hiver règne seul; au-dessous, les saisons suivent leur cours régulier. Au-dessus, la vie existe à peine et est représentée seulement par quelques plantes polaires et quelques insectes éphémères; au-dessous, elle se manifeste sous mille formes variées, depuis les plus hautes régions où s'aventurent le pin et le cha-

mois jusqu'aux plaines habitées par les hommes, où les moissons jaunissent et où la vigne mûrit ses fruits.

En Suisse, la limite inférieure des neiges perpétuelles est à 2 700 mètres au-dessus du niveau de la mer; mais, en s'approchant des Alpes, en pénétrant dans les vallées étroites qui découpent les massifs principaux, tels que ceux du Mont-Blanc, du Mont-Rose, du Saint-Gothard et de la Jungfrau, on s'aperçoit que cette limite n'est pas une ligne droite, comme elle le paraît, quand on la considère de loin. Les champs de neiges éternelles émettent, pour ainsi dire, des rameaux qui descendent dans les vallées sous la forme de masses de glace semblables à des torrens congelés. Ces masses sont des *glaciers*. Leur pied est souvent à plus de 1 500 mètres au-dessous de la limite des neiges perpétuelles et avoisine quelquefois de grands villages, tels que ceux de Chamonix, de Courmayeur et de Grindelwald, dont la hauteur moyenne est de 1 120 mètres au-dessus de la mer. Toutefois il existe un grand nombre de glaciers qui ne descendent pas aussi bas et s'arrêtent sur ces pentes élevées où l'on ne trouve plus que des chalets épars, habités seulement pendant quelques mois de l'année.

Quelles sont les relations qui existent entre ces glaciers et les champs de neige auxquels ils se rattachent? c'est la première question que nous devons examiner. La science l'a déjà résolue. En hiver, au printemps et en automne, il tombe sur les sommets des Alpes des masses de neige considérables (1). Ces neiges, chassées par les vents, emportées par les tourbillons, s'accumulent surtout dans les grandes dépressions qui avoisinent les hautes cimes. Ces dépressions sont connues sous le nom de *cirques*, car elles se terminent ordinairement par une enceinte demi-circulaire, couronnée de sommets élevés. Tels sont, aux environs de Chamonix, le cirque qui s'arrête au col du Géant, le grand plateau, qui n'est qu'à 800 mètres au-dessous de la cime du Mont-Blanc; près de Grindelwald, le cirque qui conduit à la Strahleck; au Grimsel, ceux du Lauteraar et du Finsteraar. Les neiges qui s'accumulent dans les cirques ne restent pas immobiles; elles sont animées d'un mouvement de progression qui les entraîne vers la vallée. Semblables à ces lacs qui alimentent une rivière, et dont les eaux commencent à couler lentement dès que l'influence de la pente se fait sentir, ces champs de neige peuvent glisser sur les terrains les plus faiblement inclinés. A mesure que cette neige descend dans les régions plus tempérées, elle subit, surtout dans la belle saison, des modifications importantes qui en changent complétement la nature et l'aspect : elle se transforme en glace. Voici comment s'opère cette transformation. A la cha-

(1) La hauteur de la neige tombée au Grimsel à 1 880 mètres au-dessus de la mer a été de 16 mètres 6 décimètres depuis le mois de novembre 1845 jusqu'au mois d'avril 1846. La couche d'eau résultant de la fusion de cette neige aurait 1 mètre 4 décimètres d'épaisseur.

leur des rayons du soleil, la surface de la neige commence à fondre; l'eau résultant de cette fusion s'infiltre dans les couches inférieures, qui se changent, sous l'influence des gelées nocturnes, en une masse granuleuse, composée de petits glaçons encore désagrégés, mais plus adhérens entre eux que les flocons qui leur ont donné naissance. Cet état de la neige a été désigné par les physiciens suisses sous le nom de *névé*. Pendant tout l'été, ce névé s'infiltre de nouvelles quantités d'eau provenant toujours de la fonte superficielle ou de celle des neiges environnantes, dont les eaux viennent se réunir dans la dépression qui forme le berceau du glacier. Dans ces régions, le thermomètre tombant chaque nuit au-dessous de zéro, même au cœur de l'été, ce névé se congèle à plusieurs reprises. A la suite de ces fusions et de ces congélations successives, il offre l'apparence d'une glace blanche compacte, mais remplie d'une infinité de petites bulles d'air sphériques ou sphéroïdales : c'est la *glace bulleuse* des auteurs qui ont écrit sur ce sujet. L'infiltration et la congélation de la masse devenant de plus en plus parfaite à mesure que le glacier descend vers les régions habitées, l'eau finit par remplacer toutes les bulles d'air : alors la transformation est complète, la glace paraît homogène et présente ces belles teintes azurées qui font l'admiration des voyageurs. Telle est, en peu de mots, l'histoire de la formation d'un glacier : en réalité, il se compose, comme on le voit, de toutes les couches de neige accumulées pendant une longue série d'années, et qui, peu à peu, se sont converties en glace plus ou moins compacte.

Si les chaleurs de l'été ne limitaient pas l'accroissement des glaciers, ils grandiraient indéfiniment en longueur et en puissance; mais chaque été voit disparaître une épaisseur considérable de la surface glaciaire (1) : c'est le phénomène que M. Agassiz a désigné sous le nom d'*ablation*. En même temps, l'extrémité inférieure fond rapidement, et le glacier diminuerait chaque année, si une progression incessante ne venait contre-balancer cet effet. Il s'établit ainsi une espèce d'équilibre entre la fonte estivale d'un côté et la progression annuelle de l'autre. Si la saison est chaude et sèche, c'est la fusion qui l'emporte, et le glacier recule; si l'été est froid et pluvieux, la progression compense largement les effets de la fusion, et le glacier avance.

On comprend actuellement quelles sont les influences qui assignent aux glaciers une limite moyenne autour de laquelle ils peuvent osciller sans la dépasser jamais. Il est moins facile de se rendre compte pourquoi certains glaciers descendent dans les vallées habitées, tandis que d'autres restent suspendus aux flancs des plus hautes montagnes. Ces différences tiennent à la grandeur et à la hauteur des cirques, qui ser-

(1) Trois mètres environ.

vent à l'alimentation de ces glaciers. Plus ces cirques seront vastes et élevés, et plus la quantité de neige qui s'y accumulera sera considérable, plus aussi les émissaires des champs de neige descendront dans les basses vallées et regagneront, pour ainsi dire, le terrain que la fusion leur fait perdre chaque année. C'est ainsi que le glacier des Bossons, dont la source est au grand plateau du Mont-Blanc, vaste cirque situé à près de 4 000 mètres au-dessus de la mer, s'abaisse jusqu'à 1 040 mètres, et s'avance au milieu des habitations, des vergers et des champs cultivés. Les glaciers d'Aletsch, de Viesch, de Grindelwald, de Zermatt, sont dans le même cas. Tous les ans, le voyageur étonné peut voir des moissons dorées à côté du glacier de la Brenva, qui descend de la face méridionale du Mont-Blanc. L'influence de la grandeur et de l'élévation des cirques contre-balance même, suivant la remarque de M. Desor, celle de l'exposition, et explique ce fait surprenant, que les glaciers les plus longs et les plus puissans des Alpes bernoises se trouvent sur le versant méridional de la chaîne.

Nous avons vu que ces glaciers étaient animés d'un mouvement de progression qui les entraîne vers la plaine. Quelles sont les lois de ce mouvement? La recherche de ces lois a constamment préoccupé tous les physiciens qui se sont livrés à ce genre de travaux, sans qu'ils aient pu jusqu'ici déduire la cause de cet avancement de l'ensemble des phénomènes singuliers qui le caractérisent. M. J.-D. Forbes les a étudiés sur la mer de glace de Chamonix; mais c'est sur les glaciers de l'Aar que les observations ont été continuées avec le plus de soin et de persévérance. Depuis 1842, MM. Agassiz et Desor, aidés du concours de MM. Wild, Otz et Dollfus-Ausset, se sont occupés sans relâche de cette question; ils ont constaté que, dans sa partie moyenne, ce glacier avance de 71 mètres par an. Vers l'extrémité inférieure, la vitesse de la progression se ralentit au point de n'être plus que de 39 mètres; elle s'accélère au contraire un peu vers le haut, où le glacier parcourt annuellement un espace de 75 mètres (1).

(1) Voici en résumé par quelle méthode on mesurait l'avancement du glacier. Sur les deux rives, on choisissait deux rochers situés en face l'un de l'autre; chacun de ces rochers était marqué d'une croix blanche peinte sur la pierre; puis on plantait dans la glace une série de piquets alignés entre ces deux points, de manière à former une ligne droite perpendiculaire à l'axe du glacier. Au bout de quelques jours, un observateur se plaçait devant l'une des croix et dirigeait une lunette portant un niveau et un réticule vers celle qui était en face. Le glacier ayant marché et les piquets avec lui, ceux-ci ne se trouvaient plus dans l'alignement primitif. Alors un guide posté sur le glacier et portant une perche surmontée d'un objet bien visible la plaçait dans la direction de l'ancien alignement. Cette direction lui était indiquée par les signaux de l'observateur, dont l'œil était à la lunette. Celui-ci faisait déplacer la perche en amont et en aval jusqu'à ce qu'elle fût exactement au point occupé primitivement par le piquet. Cela fait, le guide mesurait sur la glace la distance du pied de la perche à celui du piquet. Cet intervalle était précisément la longueur

L'inclinaison de la pente sur laquelle le glacier descend ne paraît pas avoir d'influence sur la rapidité de sa marche, mais elle est singulièrement modifiée par les parois du couloir dans lequel il se meut. Le frottement de la glace contre ces parois ralentit considérablement la progression des parties latérales du glacier. Il y a plus : si un promontoire s'avance vers le milieu de la vallée, le glacier, arrêté par un de ses côtés, contourne l'obstacle avec une extrême lenteur, ou plutôt ce côté reste en arrière, tandis que la partie moyenne et le bord opposé continuent à marcher avec leur vitesse relative.

II. — ROCHES POLIES ET STRIÉES PAR LES GLACIERS ACTUELS.

Le frottement que le glacier exerce sur son fond et sur ses parois est trop considérable pour ne pas laisser de traces sur les roches avec lesquelles il se trouve en contact; mais son action est différente suivant la nature minéralogique de ces roches et la configuration du lit qu'il occupe. Si l'on pénètre entre le sol et la surface inférieure du glacier, en profitant des cavernes de glace qui s'ouvrent quelquefois sur ses bords ou à son extrémité, on rampe sur une couche de cailloux et de sable fin imprégnés d'eau. Si l'on enlève cette couche, on reconnaît que la roche sous-jacente est nivelée, polie, usée par le frottement et recouverte de stries rectilignes ressemblant tantôt à de petits sillons, plus souvent à des rayures parfaitement droites qui auraient été gravées à l'aide d'un burin ou même d'une aiguille très fine. Le mécanisme par lequel ces stries ont été gravées est celui que l'industrie emploie pour polir les pierres ou les métaux. A l'aide d'une poudre fine appelée *émeri*, on frotte la surface métallique et on lui donne un éclat qui provient de la réflexion de la lumière par une infinité de petites stries extrêmement ténues. La couche de cailloux et de boue interposée entre le glacier et le roc sub-jacent, voilà l'émeri. Le roc est la surface métallique, et la masse du glacier, qui presse et déplace la couche de boue en descendant continuellement vers la plaine, représente l'action de la main du polisseur. Aussi les stries dont nous parlons sont-elles toujours dirigées dans le sens de la marche du glacier; mais, comme celui-ci est sujet à de petites déviations latérales, les stries se croisent quelquefois en formant entre elles des angles très petits. Si l'on examine les roches qui bordent le glacier, on retrouve les mêmes stries burinées sur les parties qui ont été en contact avec la masse congelée. Souvent j'ai pris plaisir à briser la glace qui pressait le rocher, et sous cette glace je

parcourue par le glacier entre les deux observations. Cette année, ce procédé a été modifié par MM. Dollfus, Otz et moi, de manière à nous permettre de suivre la marche journalière du glacier de l'Aar avec une exactitude telle, que l'erreur d'observation ne pouvait pas dépasser deux millimètres ou une ligne environ.

trouvais des surfaces polies et couvertes de stries. Les cailloux et les grains de sable qui les avaient gravées étaient encore enchâssés dans le glacier comme le diamant du vitrier est fixé au bout de l'instrument qui lui sert à rayer le verre.

La netteté et la profondeur des stries dépendent de plusieurs circonstances. Si la roche en place est calcaire, et que l'émeri se compose de cailloux et de sable provenant de roches plus dures, telles que le gneiss, le granite ou la protogine, les stries seront très marquées. C'est ce que l'on peut vérifier au pied des glaciers de Rosenlaui et de Grindelwald, dans le canton de Berne. Au contraire, si la roche est gnéissique, granitique ou serpentineuse, c'est-à-dire très dure, les stries seront moins profondes et moins marquées, comme on peut s'en assurer aux glaciers de l'Aar, de Zermatt et de Chamonix. Le poli sera le même dans les deux cas, et il est souvent aussi parfait que celui des marbres qui ornent nos édifices.

Les stries gravées sur les rochers qui contiennent ces glaciers sont en général horizontales ou parallèles à sa surface. Toutefois, aux rétrécissemens des vallées, ces stries se redressent et se rapprochent de la verticale. Il ne faut point s'en étonner. Forcé de franchir un détroit, le glacier se relève sur ses bords et remonte le long des flancs de la montagne qui lui barre le passage. C'est ce qu'on voit admirablement près des chalets de la Stieregg, étroit défilé que le glacier inférieur de Grindelwald est obligé de franchir avant de s'épancher dans la vallée de même nom. Sur la rive droite du glacier, les stries sont inclinées de 45 degrés à l'horizon; sur la rive gauche, celui-ci s'élève quelquefois jusqu'aux forêts voisines, et entraîne de grosses mottes de terre chargées de touffes de rhododendron et de bouquets d'aunes, de bouleaux ou de sapins. Les roches tendres ou feuilletées sont brisées et démolies par la force prodigieuse du glacier. Les roches dures lui résistent; mais la surface de ces roches, aplanie, usée, polie et striée, témoigne assez de l'énorme pression qu'elles ont eu à supporter. C'est ainsi qu'au glacier de l'Aar, le pied du promontoire sur lequel s'élève le pavillon de M. Agassiz est poli sur une grande hauteur, et sur la face tournée vers le haut de la vallée j'ai observé des stries inclinées de 64 degrés. La glace redressée contre cet escarpement semblait vouloir l'escalader; mais le roc de granite tenait bon, et le glacier était obligé de le contourner lentement.

En résumé, la pression considérable d'un glacier, jointe à son mouvement de progression, agit à la fois sur le fond et sur les flancs de la vallée qu'il parcourt. Il polit tous les rochers assez résistans pour n'être pas démolis par lui, et leur imprime souvent une forme particulière et caractéristique. En détruisant toutes les aspérités de ces rochers, il en nivèle la surface et les arrondit en amont, tandis qu'en aval ils conser-

vent quelquefois leurs formes abruptes, inégales et raboteuses. On comprend, en effet, que l'effort du glacier porte principalement sur le côté tourné vers le cirque d'où il descend, de même que les piles d'un pont sont plus fortement endommagées en amont qu'en aval par les glaçons que le fleuve charrie pendant l'hiver. Vu de loin, un groupe de rochers ainsi arrondis rappelle l'aspect d'un troupeau de moutons; de là le nom de *roches moutonnées* que de Saussure leur a donné, et qui leur est resté.

III. — MORAINES ET BLOCS ERRATIQUES DES GLACIERS ACTUELS.

Il est un autre ordre de phénomènes qui jouent un grand rôle dans l'histoire des glaciers actuels et de ceux qui couvraient autrefois la Suisse : je veux parler des fragmens de roche de toute grosseur et de toute nature que le glacier transporte avec lui. Les Alpes, leur aspect nous le dit, sont d'immenses ruines. Tout conspire à leur destruction, tous les élémens semblent conjurés pour abaisser leurs cimes orgueilleuses. Les masses de neige qui pèsent sur elles pendant l'hiver, la pluie qui s'infiltre entre leurs couches pendant l'été, l'action subite des eaux torrentielles, celle plus lente, mais plus puissante encore, des affinités chimiques, dégradent, désagrègent et décomposent les roches les plus dures. Leurs débris tombent des sommets dans les cirques occupés par les glaciers, sous forme d'éboulemens considérables accompagnés d'un bruit effrayant et de grands nuages de poussière. Même au cœur de l'été, j'ai vu ces avalanches de pierre se précipiter du haut des cimes du Schreckhorn, et former sur la neige immaculée une longue traînée noire composée de blocs énormes et d'un nombre immense de fragmens plus petits. Au printemps, une fonte rapide des neiges de l'hiver engendre souvent des torrens accidentels d'une violence extrême. Si la fusion est lente, l'eau s'insinue dans les moindres fissures des rochers, s'y congèle et fend les masses les plus réfractaires. Les blocs détachés des montagnes ont quelquefois des dimensions gigantesques; on en trouve dont la longueur atteint 20 mètres, et ceux qui mesurent 10 mètres dans tous les sens ne sont pas rares dans les Alpes.

Si le glacier était immobile, ces débris s'y entasseraient sans aucun ordre; mais la progression amène, dans la distribution de ces matériaux, un certain arrangement et même une certaine régularité fort remarquables. Les blocs se disposent sur le glacier en longues traînées parallèles à ses rives, ou s'accumulent à l'extrémité sous la forme de grandes digues transversales. Les unes et les autres ont été désignées sous le nom de *moraines*.

Voici quel est le mécanisme de la formation des moraines.

Les débris des montagnes environnantes tombant sur les *bords* du

glacier, ces débris participent à son mouvement et marchent avec lui; mais, d'autres éboulemens survenant pour ainsi dire chaque jour, ils se mettent à la suite des premiers, et tous réunis forment ces longs convois de matériaux qui longent les deux rives du glacier : ce sont les *moraines latérales*. Un glacier offre souvent plusieurs moraines latérales, parce que les éboulemens tombent sur des points inégalement distans du milieu, et dont la vitesse est par conséquent différente. La plupart des touristes qui ont visité les grands glaciers de la Suisse connaissent ces moraines latérales, et plus d'un se rappelle encore douloureusement les fatigues qu'il a endurées pour franchir ces accumulations de blocs gigantesques. On dirait un rempart élevé par des géans pour défendre l'accès de ces champs de neiges éternelles où la nature a caché le secret des dernières révolutions de notre globe. Après avoir franchi la moraine latérale, le voyageur découvre presque toujours une traînée plus considérable encore, disposée longitudinalement vers le milieu du glacier et qu'on nomme *moraine médiane*. Elle résulte de la jonction de deux glaciers d'une puissance à peu près égale. A l'extrémité de l'éperon qui les sépare, la moraine latérale gauche de l'un s'adosse à la moraine latérale droite de l'autre. Ces deux moraines latérales se confondent bientôt en une seule, et forment la moraine médiane du nouveau glacier, composé lui-même des deux affluens réunis. Ainsi, à la jonction de l'Arve et du Rhône, on voit les eaux troubles du torrent se mêler au milieu du confluent avec les ondes transparentes du fleuve épuré par son passage à travers le Léman. La moraine médiane participe au mouvement de la partie moyenne du glacier; après un trajet plus ou moins long, chaque bloc atteint à son tour l'escarpement terminal, roule le long de son talus et s'arrête au pied de ce rempart de glace. Sur le glacier de l'Aar, dont la longueur est de 8 kilomètres, un bloc met cent trente-trois ans à parcourir l'espace compris entre le promontoire de l'Abschwung qui sépare les deux affluens principaux et l'extrémité inférieure. L'accumulation de ces blocs forme une digue concentrique à cette extrémité : c'est la *moraine terminale* ou *frontale* qui diffère de toutes celles dont nous avons parlé, en ce qu'elle ne repose pas sur le glacier, mais au-devant de lui sur le fond de la vallée.

Nous connaissons maintenant trois genres de moraines : les unes *superficielles*, étendues à la surface du glacier, qui se divisent en moraines *latérales* et moraines *médianes*, suivant qu'elles sont sur ses côtés ou au milieu, et la moraine *terminale*, due à l'accumulation des blocs qui tombent de l'escarpement terminal du glacier et reposent sur le sol. Il existe encore un autre genre de moraine, c'est la couche de sable et de cailloux interposée entre la surface inférieure du glacier et le roc sous-jacent. Je la désignerai sous le nom de moraine *profonde*, pour la distinguer des moraines *superficielles* et *terminales*.

IV. — CAILLOUX STRIÉS PAR LES GLACIERS ACTUELS.

Transportés lentement à la surface du glacier, tous les blocs des moraines superficielles et terminales conservent leurs formes originelles. Les arêtes de ces blocs sont vives, les angles aigus comme au moment où ils sont tombés sur la glace. Ils ne présentent pas ces traces d'usure et de frottement qu'on observe sur les pierres roulées et arrondies par l'action des eaux. On peut en détacher de jolis groupes de cristaux aussi intacts que dans leur gîte primitif, car, sauf la première chute qui les a précipitées sur le glacier, ces masses n'ont été soumises à aucune violence. Les agens atmosphériques peuvent seuls les démolir ou les dégrader; aussi les blocs composés de roches dures et résistantes conservent-ils souvent les dimensions colossales dont nous avons parlé.

Il n'en est pas de même des fragmens qui ne font point partie des moraines superficielles. Les parois latérales du glacier ne sont point en contact immédiat avec les flançs de la vallée; il existe presque toujours un petit intervalle entre eux. Nombre de blocs et de débris s'engagent entre ce mur de glace et les rochers qu'il polit. Quelques-uns restent suspendus dans cet intervalle; d'autres gagnent peu à peu la surface inférieure du glacier et forment la moraine *profonde*. A ces blocs viennent s'ajouter une partie de ceux qui tombent dans les nombreuses crevasses et les puits (1) si redoutés des voyageurs novices. Tous ces débris, enclavés entre la roche et le glacier, pressés, broyés, triturés par ce laminoir sans cesse en action, ne conservent pas les dimensions qu'ils avaient en se détachant des montagnes. La plupart se réduisent en un limon impalpable qui, mêlé à l'eau qui découle du glacier, forme la couche de boue sur laquelle il repose. Les autres conservent les traces indélébiles de la pression à laquelle ils ont été soumis. Tous leurs angles s'émoussent, toutes leurs arêtes s'effacent, et ils prennent la forme de cailloux arrondis ou présentent des facettes inégales résultant d'un frottement prolongé. Si la roche est tendre comme les calcaires, alors non-seulement le caillou est arrondi, mais il offre une foule de stries entre-croisées dans tous les sens. Ces cailloux striés ont une grande importance pour l'étude de l'ancienne extension des glaciers; ce sont des médailles frustes dont la présence accuse d'une manière presque certaine l'existence antérieure d'un glacier disparu. En effet, le glacier seul a le pouvoir de façonner, d'user et de strier ainsi ces cailloux. L'eau les polit et les arrondit, mais elle ne les strie pas. Il y a plus, elle efface les stries burinées par les glaciers. On peut vérifier ce fait au pied de

(1) Un de ces puits, mesuré par MM. Dollfus, Otz et moi sur le glacier de l'Aar, avait 58 mètres de profondeur. Sur le glacier du Finsteraar, M. Desor en a sondé un autre et n'a trouvé le fond qu'à 232 mètres au-dessous de la surface.

ceux de la vallée de Grindelwald. A 300 mètres de l'escarpement terminal, les torrens qui en sortent ne roulent plus que des cailloux arrondis, mais lisses et complétement dépourvus de stries. Je m'en suis assuré de la manière la plus positive. De son côté, M. Édouard Collomb a résolu la question d'une manière expérimentale. Il a pris des cailloux striés par les glaciers et les a placés avec du sable et de l'eau dans un cylindre horizontal auquel on imprimait un mouvement de quinze tours par minute seulement. Au bout de vingt heures, toutes les stries avaient disparu. Aussi en chercherait-on vainement sur les cailloux roulés par les torrens les plus violens ou sur les galets que le flux et le reflux de la mer brasse continuellement en les poussant sur la grève pour les ramener ensuite vers le large.

Grace à ces détails, nous l'espérons du moins, les preuves que nous invoquerons pour démontrer l'ancienne extension des glaciers actuels seront suffisamment intelligibles. Nous avons omis à dessein tout ce qui n'était pas d'une application directe à l'étude de ce grand phénomène. La méthode que nous suivrons pour prouver cette ancienne extension est à la fois la plus simple et la plus sûre que l'on puisse adopter en géologie. Nous allons parcourir les pays qui environnent les Alpes et chercher s'ils nous offrent des traces indubitables de l'action des glaciers. Si partout nous trouvons ces traces aussi nombreuses, aussi évidentes que dans le voisinage des glaciers actuels, nous serons inévitablement conduit à admettre que jadis ils descendaient dans la plaine et remplissaient l'intervalle qui sépare les Alpes du Jura. L'ancienne extension des glaciers sera démontrée sans que nous puissions encore nous rendre compte des perturbations météorologiques qui l'ont accompagnée, car, dans une étude qui date de quelques années, on ne saurait se flatter d'avoir réuni un assez grand nombre de faits pour pouvoir s'élever à la cause qui a produit le phénomène. On peut affirmer seulement que ce développement prodigieux des mers de glace serait impossible dans les conditions climatériques actuelles, et qu'elle suppose nécessairement un abaissement notable dans la température et par conséquent un climat différent de celui qui règne actuellement en Europe.

V. — DE L'ANCIENNE EXTENSION DES GLACIERS DU MONT-BLANC DEPUIS CHAMONIX JUSQU'A GENÈVE.

Avant de donner une idée de l'étendue des glaciers antédiluviens, j'ai pensé qu'il y aurait avantage à suivre l'un de ces glaciers dans toute sa longueur, depuis son origine jusqu'à sa moraine terminale. Dans ce voyage, nous rencontrerons partout les traces qu'il a laissées sur son passage, et nous constaterons facilement l'identité de ces traces

avec celles qu'on retrouve dans le voisinage des glaciers actuels. Je choisis pour exemple les glaciers du Mont-Blanc, qui jadis remplissaient toute la vallée de l'Arve et s'étendaient depuis Chamonix jusqu'à Genève.

Transportons-nous au Montanvert, à 850 mètres au-dessus du village de Chamonix. La Mer de Glace est à nos pieds; elle descend des vastes cirques du Jardin et de l'aiguille du Géant. Sans être de hardis montagnards, nous pouvons franchir les Ponts, traverser la moraine latérale gauche et nous avancer jusqu'au promontoire de l'Angle. Toute la surface de ce promontoire est polie et striée au-dessus comme au-dessous de la surface du glacier. On peut s'en assurer en plongeant le regard entre la glace et la paroi de granite. Si nous poussons cet examen plus loin, nous verrons que les roches sont polies et striées jusqu'à une grande hauteur, et que les traces de l'action du glacier ne s'arrêtent qu'au pied des hautes aiguilles qui le dominent. Or, les stries que la glace a burinées sous nos yeux étant identiques à celles qui sont à 300 mètres au-dessus de notre tête, nous sommes en droit d'en conclure que l'épaisseur du glacier ou sa *puissance*, pour parler la langue des géologues, était jadis plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui; mais, si sa puissance était plus grande, sa longueur l'était aussi, car il existe une relation nécessaire entre les trois dimensions d'un glacier. Ainsi donc la moraine terminale, au lieu d'être au hameau des Bois, à 3 kilomètres en amont de Chamonix, se trouvait alors beaucoup plus loin. On voit que, sans quitter la surface du glacier actuel, on peut acquérir déjà la certitude que son étendue était autrefois plus considérable que de nos jours. Les autres preuves ne nous manqueront pas.

Au lieu de s'arrêter, comme le glacier, au pied de la montagne du Chapeau, la moraine latérale droite se prolonge sous la forme d'une digue immense qui barre la vallée de Chamonix et porte le hameau de Lavangi. L'Arve s'est frayé un étroit passage entre cette digue et le revers septentrional de la vallée. Pour tracer la route, on a été obligé d'entamer cette levée naturelle, et ce travail a permis de s'assurer qu'elle se compose de sable, de cailloux et de gros blocs anguleux entassés confusément les uns sur les autres comme dans les moraines actuelles. L'un de ces blocs, placé sur la crête, est connu sous le nom de *Pierre de Lisboli*. Cette digue est l'ancienne moraine latérale de la Mer de Glace; mais la forêt qui la recouvre prouve que depuis long-temps la surface du glacier s'est abaissée au niveau où nous la voyons actuellement. Déjà de Saussure (1) avait reconnu l'existence de cette ancienne moraine, qui se révèle avec une évidence que ne sauraient nier les esprits les plus prévenus. Elle s'étend en remontant la vallée jusqu'au

(1) *Voyage dans les Alpes*, § 623.

hameau des Iles, à 2 kilomètres du village d'Argentière. L'Arve, barrée dans son cours par la moraine de Lavangi, formait jadis un lac dont les niveaux successifs sont encore indiqués par des terrasses horizontales qui bordent le cours du torrent.

Du haut de cette moraine latérale, un observateur attentif peut reconnaître dans la vallée l'ancienne moraine terminale de la Mer de Glace à l'époque de sa moindre extension. La forme de cette moraine est caractéristique : c'est celle d'un arc dont la concavité est tournée vers le haut de la vallée. Le village de Chamonix est bâti en partie sur cette moraine et aux dépens des blocs erratiques qui la composent. Le petit monticule situé sur la rive gauche de l'Arve, en face de l'hôtel de l'Union, en est un des points les plus saillans. En 1845, j'ai pu étudier la structure intérieure de ce monticule pendant que l'on creusait les fondemens du nouvel hôtel qui s'élève en face de celui que je viens de nommer, et j'ai trouvé qu'elle était identique à celle des moraines actuelles.

Mais, dira-t-on, où est la preuve que les blocs erratiques de la moraine de Chamonix y ont été déposés par la Mer de Glace? N'est-il pas plus naturel de supposer qu'ils sont descendus du Brevent, dont les éboulemens continuels menacent sans cesse le village et forment le grand delta dont il occupe l'angle oriental? La réponse est facile. Le Brevent est une montagne de gneiss, et la presque totalité des blocs de la moraine sont de la protogine, espèce de granite caractéristique qui constitue la masse du Mont-Blanc et celle des aiguilles dont il est environné.

Continuez à descendre le long de la vallée. Après avoir traversé l'Arve sur un pont de bois, vous arrivez au hameau de Montcuar, qui est entouré de toutes parts d'énormes blocs de protogine. Le terrain, au lieu d'être uni, devient inégal, et la route passe sur plusieurs digues peu élevées. Vous êtes sur une nouvelle moraine terminale correspondant à une plus grande extension de la Mer de Glace et du glacier des Bossons réunis; c'est celle de Montcuar, dont la largeur mesurée, sur les bords de l'Arve, est de 400 mètres environ. Cette moraine se termine un peu au-delà du torrent qui vient du glacier de Taconnay. Les blocs qui la composent sont réellement gigantesques. Tous les étrangers remarquent ceux qui se trouvent dans le petit bois d'aunes qui longe le torrent. Un de ces blocs, appelé *Pierre Belle*, n'a pas moins de 24 mètres 7 décimètres de long sur 9 mètres de large, et au moins 12 mètres de haut. Ce n'est pas une pierre, c'est une véritable colline qui s'élève au-dessus de tous les arbres qui l'entourent. S'il conservait quelques doutes sur la nature de l'agent qui a transporté ces blocs, l'observateur qui ne craindrait pas les chemins difficiles n'aurait qu'à s'élever sur les escarpemens qui dominent la rive droite de l'Arve. Sur le rude sentier qui

mène au hameau de Merlet, il trouverait, entre 336 et 350 mètres au-dessus de la vallée, des roches moutonnées, c'est-à-dire arrondies et polies comme celles que l'on rencontre sous les glaciers actuels.

Après avoir traversé la moraine de Montcuar, le voyageur marche sur un terrain formé de cailloux roulés, amenés par les torrens dont il reconnaît encore les lits desséchés; mais, s'il jette les yeux sur la rive droite de l'Arve, il aperçoit de loin des blocs erratiques et de grandes surfaces polies presque verticales. Il se trouve alors près du village des Ouches, le dernier de la vallée de Chamonix. C'est là que le glacier a laissé les traces les plus variées et les plus évidentes de son passage. Les pressions énormes qu'il a dû exercer pour forcer l'entrée de la gorge étroite des Montées, le changement de direction de la vallée, tout contribuait à produire ces phénomènes que nous observons au pied des promontoires ou près des rétrécissemens qui resserrent le lit des glaciers actuels.

En face du village des Ouches, sur la rive droite de l'Arve, s'élèvent trois monticules d'une forme caractéristique : ils sont arrondis en amont et escarpés en aval. On reconnaît aisément que la force qui a usé les couches inclinées de stéaschiste argileux dont ils se composent venait du haut de la vallée, et a épargné la face tournée vers le bas. De là cette croupe arrondie en amont qui se termine brusquement par un escarpement tourné en sens opposé. Examinons ces collines de plus près; partout, sur le sommet et sur les flancs, nous trouverons ces cannelures rectilignes, ces stries fines dirigées dans le sens de la vallée que les glaciers seuls peuvent tracer, et, pour achever la démonstration, de nombreux blocs de protogine, souvent énormes, aux angles aigus, aux arêtes tranchantes, reposent sur ces surfaces polies et striées. Jusqu'à la hauteur de 593 mètres, toute la montagne de Coupeau, au-dessus de la rive droite de l'Arve, est couverte de roches moutonnées qui disparaissent, pour ainsi dire, sous d'innombrables blocs erratiques. Les stries qui sillonnent ces roches ne sont pas horizontales; elles ne sauraient l'être, car cette montagne formait un promontoire saillant dans la vallée, et le glacier s'est redressé contre l'obstacle qui s'opposait à sa marche, il a buriné des stries ascendantes qui se relèvent d'amont en aval, comme celles que nous avons signalées sur le glacier de l'Aar, au pied du promontoire qui porte le pavillon de M. Agassiz.

Ainsi les traces les plus probantes qu'un glacier puisse laisser de son passage à l'entrée d'un défilé, collines arrondies en amont, escarpées en aval, roches moutonnées avec cannelures et stries rectilignes, horizontales au fond de la vallée, ascendantes sur le promontoire qui la rétrécit, moraine latérale composée de blocs anguleux suspendus aux flancs des montagnes, se trouvent réunies à l'entrée de la gorge des Montées.

Il est des savans qui attribuent encore tous ces phénomènes à l'action

de grands courans aqueux. Ils pensent que ces torrens diluviens ont eu le pouvoir de transporter les blocs erratiques sans en émousser les angles, sans en effacer les arêtes. Ils attribuent au passage rapide de ces blocs les formes arrondies des roches moutonnées et les stries dont elles sont couvertes; ils ne reculent pas devant la nécessité d'admettre des courans de 400 à 500 mètres de profondeur, coulant pendant de longues périodes de temps, ce qui suppose des masses d'eau réellement incalculables et dont l'origine ne saurait s'expliquer. Cependant la foi robuste du diluvialiste le plus convaincu serait, je crois, ébranlée en comparant les traces de l'ancien glacier qui débouchait par la vallée de Chamonix à l'action séculaire de l'Arve, dont les eaux torrentielles se sont creusé un lit dans le même terrain que le glacier a modelé. D'un côté des roches moutonnées, sillonnées de cannelures rayées à l'intérieur, des surfaces polies avec des stries fines toujours rectilignes, souvent ascendantes, des blocs erratiques énormes aux angles vifs, aux arêtes tranchantes, déposés sur les flancs des montagnes, voilà l'œuvre du glacier; de l'autre, des érosions, des canaux sinueux, ramifiés, à parois lisses et unies, toujours dirigés dans le sens de la pente, des cavités cylindriques appelées *marmites de géans*, des blocs de grosseur médiocre, roulés, arrondis, aux arêtes et aux angles émoussés, déposés au fond de la vallée, voilà les effets d'un torrent. On peut les étudier dans le lit de l'Arve à côté des traces du glacier. Dans le premier cas, c'est un corps solide qui nivèle et burine la roche; dans le second, c'est un liquide qui l'attaque incessamment, la creuse, la polit, mais sans la rayer.

En partant du village des Ouches, le voyageur traverse une petite plaine, puis il s'engage dans la gorge des Montées, qui unit la vallée de Chamonix à celle de Servoz. A droite l'Arve gronde au fond d'un précipice, à gauche un espace bas et marécageux s'étend jusqu'au pied du Prarion. Tous les escarpemens de la gorge des Montées, tous les rochers qui surgissent dans la vallée sont moutonnés, semés de gros blocs erratiques et sillonnés de stries rectilignes dont la longueur est souvent de plusieurs mètres. Sans s'écarter du grand chemin, on peut voir une de ces collines sur la rive gauche de l'Arve, après avoir passé le pont Pélissier; c'est celle qui porte les ruines pittoresques de la tour de Saint-Michel. Partout autour de ces collines on trouve des blocs de protogine recouvrant des roches polies et striées. Souvent ces blocs sont comme suspendus sur les flancs de la colline, dans des positions telles qu'on est invinciblement amené à cette conclusion, qu'ils ont été transportés par un agent qui les a déposés doucement et sans secousse à la place où ils sont restés en équilibre, tandis qu'un torrent impétueux les eût entraînés et précipités dans le fond de la vallée.

Quelle était la puissance du glacier au moment où il franchissait le défilé des Montées? Pour résoudre cette question intéressante, je me suis

élevé sur les deux rives de l'Arve; à droite, au-dessus des rochers dont les parois escarpées plongent dans le torrent, j'ai trouvé des roches polies et des blocs erratiques jusqu'à la hauteur de 758 mètres au-dessus du pont Pélissier. A gauche, non loin du col de la Forclaz, les blocs s'élevaient à la hauteur de 683 mètres. Ces deux points, situés vis-à-vis l'un de l'autre, sont séparés par une distance horizontale de 4 kilomètres au moins. Le glacier avait donc une lieue de large dans ce point, et sa puissance moyenne était de 720 mètres (2 215 pieds) au moins; car, dans ce genre de mesures, on n'a jamais la certitude d'avoir suspendu le baromètre précisément au-dessus de la dernière roche polie ou auprès du dernier bloc erratique (1).

Au-delà du village de Servoz, les traces du glacier de l'Arve (c'est le nom sous lequel nous le désignerons désormais) disparaissent pendant quelque temps. On passe en effet sur d'effroyables éboulemens qui ont enseveli les roches moutonnées et les blocs de la moraine sous une couche épaisse de décombres. Un de ces éboulemens, celui de 1751, fut accompagné d'un bruit si formidable et d'un nuage de poussière tellement noir, que les autorités de la ville voisine envoyèrent un courrier à Turin pour annoncer qu'un volcan s'était ouvert dans les Alpes.

Sur la rive gauche de l'Arve, les traces de l'ancien glacier n'ont point été masquées comme sur la rive droite. Si l'on suit le chemin qui mène du village de Chède aux bains de Saint-Gervais, on retrouve les blocs de protogine aux bords du torrent, à la sortie de la gorge étroite d'où il s'échappe pour entrer dans la vallée de Sallenches. Un de ces blocs est surmonté d'un pigeonnier qui le signale de loin à l'attention des voyageurs.

Les bains de Saint-Gervais sont situés à l'extrémité de la vallée de Montjoie, qui côtoie le flanc occidental du Mont-Blanc et vient couper celle de l'Arve sous un angle presque droit. Le torrent du Bonnant, qui forme derrière les bains une cascade célèbre parmi les touristes, coule dans le fond de la vallée. Si la théorie de l'ancienne extension des glaciers n'est point une vaine hypothèse, la vallée de Montjoie devait, comme celle de Chamonix, donner issue à un glacier, et à son point de rencontre avec celui de l'Arve nous devons retrouver les traces des phénomènes qui se passent sur les glaciers actuels à la jonction de deux affluens. Si ces affluens sont d'égale force, ils se réunissent et marchent parallèlement l'un à côté de l'autre; mais, s'ils sont de grandeur inégale, le plus petit est refoulé par le plus grand, et forme seulement une espèce de coin qui pénètre plus ou moins dans le glacier principal. La réunion des glaciers du Lauteraar et du Finsteraar est un exemple d'un

(1) Cette épaisseur n'a rien de surprenant, si l'on réfléchit que celle du glacier actuel de l'Aar près de l'Abschwung est de 400 mètres au moins.

confluent du premier genre; les petits glaciers du Thierberg, de Silberberg, du Grünberg, qui viennent se jeter dans celui de l'Aar, nous montrent ce qui se passe dans le second cas. Comparé à celui de l'Arve, le glacier du Bonnant n'était qu'un faible affluent : toutefois il a déposé ses blocs à l'entrée du val Montjoie, où, sur un espace de quelques kilomètres, ils couvrent seuls les flancs de la montagne entre Saint-Gervais et Combloux; mais en même temps le glacier du Bonnant, refoulant vers le milieu de la vallée la moraine latérale du glacier de l'Arve, a forcé les blocs de protogine de s'éloigner du bord. Aussi, quand le glacier de l'Arve a fondu, ces blocs, au lieu de rester suspendus aux flancs de la vallée de Sallenches, se sont déposés au fond, et nous les trouvons aujourd'hui gisans autour de la gorge occupée par les bains de Saint-Gervais. Nous voyons même devant l'établissement thermal des couches inclinées de cailloux roulés, mélangées de blocs anguleux, preuves certaines de l'ancienne existence d'un petit lac glaciaire semblable à celui du Tacul, qui se trouve dans l'angle formé par la jonction des glaciers du Géant et de Lechaud, affluens principaux de la Mer de Glace de Chamonix.

Au bout de quelques kilomètres, les blocs erratiques déposés par le glacier du Bonnant sont remplacés par ceux de la moraine latérale du glacier de l'Arve, qui reparaît sur les flancs de la montagne et règne sans interruption depuis le village de Combloux jusqu'à la petite ville de Sallenches. C'est au savant évêque d'Annecy, à Mgr Rendu, qu'on doit la découverte de cette moraine. Il avait remarqué avec surprise que la continuité des champs cultivés qui, du fond de la vallée, s'élèvent jusqu'à une grande hauteur, était interrompue par une zone de forêts. En entrant dans l'ombre des noirs sapins, il reconnut immédiatement la cause de cette singularité. Dans cette zone, le sol disparaît sous une accumulation de blocs erratiques entassés les uns sur les autres et s'élevant jusqu'à la hauteur des arbres. Partout on voit des masses de protogine mesurant 10 à 20 mètres dans tous les sens. Les arêtes de ces masses sont aussi vives, les angles aussi aigus qu'au moment où elles se sont détachées des cimes du Mont-Blanc. Non-seulement les arbres ont poussé entre les blocs, mais ils ont envahi les blocs mêmes, et souvent un beau bouquet de sapins et de bouleaux végète, comme une forêt suspendue, sur un socle de granite. Le voyageur a autant de peine à se frayer un passage dans ce dédale que s'il était égaré dans les moraines de la Mer de Glace à Chamonix. Partout où les ruisseaux ont raviné le sol, il aperçoit ce mélange de sable, de cailloux et de blocs anguleux entassés pêle-mêle, qui caractérise les dépôts formés par les glaciers. Ce n'est qu'à la profondeur de plusieurs mètres qu'il trouve les couches schisteuses de la montagne. Les blocs les plus gigantesques de la moraine de Combloux se trouvent à la lisière du bois, au-dessous

du village de ce nom; un autre, situé près du hameau des Caches, à une petite distance de Sallenches, est célèbre dans le pays sous le nom de *Pierre à Mabert*.

La grande accumulation de blocs qui fait de la moraine de Combloux une des plus remarquables dans les Alpes s'explique aisément, si l'on considère que dans ce point le contrefort de la vallée est précisément en face de la gorge de Servoz, par où le glacier de l'Arve débouchait dans la plaine de Sallenches. Cette moraine était donc à la fois latérale et frontale comme celle du glacier actuel de Lauteraar, près du Baerenritz. L'imagination ose à peine supputer l'espace de temps pendant lequel le glacier y a déposé les blocs arrachés aux aiguilles qui environnent le Mont-Blanc. Quelques-uns ont pénétré avec ceux du glacier du Bonnant dans la haute vallée de Megève, qui s'ouvre entre Saint-Gervais et Combloux; mais ils n'ont guère dépassé le point de partage des eaux de l'Arve et de l'Isère. La vallée de Megève ne se terminant point par un cirque couronné de hautes montagnes, on comprend qu'elle n'ait pas donné naissance à un glacier comme le val Montjoie; mais, comme elle s'ouvre d'un côté dans la vallée de l'Arve, de l'autre dans celle de l'Isère, il est probable que deux rameaux des glaciers de même nom se rencontraient à l'endroit où se trouve actuellement le bourg de Megève, car au-delà, sur le versant de l'Isère, on ne trouve plus ces blocs de protogine qui caractérisent les glaciers du Mont-Blanc.

En continuant à descendre le cours de l'Arve, on entre dans la vallée de Maglan, et l'on peut s'assurer que la moraine de Combloux ne s'arrête pas à Sallenches. D'innombrables blocs de protogine couvrent toutes les pentes qui dominent la rive gauche de la rivière. Au défilé de Cluses, plusieurs d'entre ces blocs sont visibles de la grande route, et je les ai poursuivis jusqu'à la hauteur de 286 mètres, qui n'est certainement pas la limite extrême de la moraine. Les blocs erratiques manquent totalement sur la rive droite, dans toute la vallée de Maglan. D'où vient cette différence? Pourquoi trouvons-nous des milliers de blocs de protogine sur la rive gauche de l'Arve et pas un seul sur la rive droite? Depuis Servoz jusqu'à Saint-Martin, en face de Sallenches, on pourrait croire que les blocs sont enfouis sous les éboulemens de la montagne de Fis et de l'aiguille de Varens; mais au-dessus de la gracieuse cascade du Nant d'Arpenaz et du village de Maglan, la montagne offre des gradins découverts. Mgr Rendu a déjà résolu cette difficulté : il fait observer qu'à la hauteur de Servoz, un puissant glacier venant du Buet devait déboucher dans celui de l'Arve par le col d'Anterne. Cet affluent considérable, marchant parallèlement au glacier de l'Arve dont il formait le flanc droit, ne charriait point des blocs de protogine; sa moraine était calcaire comme les montagnes qui le dominent. Or, les contreforts de la vallée de Maglan étant de même

nature, cette moraine se confond avec les roches d'éboulement. Rien n'est en effet plus difficile que de distinguer les blocs erratiques lorsqu'ils ont le même aspect et la même composition minéralogique que la roche sur laquelle ils reposent. D'un autre côté, ces fragmens de calcaire, de schiste, de grès, n'ont point résisté comme la protogine à l'influence des agens atmosphériques, et ont été détruits en grande partie.

On voit que la théorie de l'ancienne extension des glaciers explique très bien la séparation des blocs de protogine et de la moraine calcaire. La supposition d'un courant diluvien est impuissante à résoudre cette difficulté. En effet, comment comprendrait-on qu'un torrent impétueux qui aurait entraîné pêle-mêle les fragmens calcaires et les blocs de granite aurait déposé les uns sur sa rive gauche, les autres sur sa rive droite, sans jamais les mélanger entre eux? Cette supposition est inadmissible et prouve l'insuffisance de l'hypothèse diluvienne.

La longue moraine latérale qui s'étend de Cluses à Bonneville forme une zone non interrompue tout le long du flanc gauche de la vallée. Les derniers blocs de cette moraine sont souvent à 640 mètres audessus de l'Arve, témoin ceux qu'on remarque dans le voisinage de l'église du mont Saxonex, dont la position élevée et l'aspect pittoresque attirent de loin les yeux du voyageur. Toute la plaine comprise entre Bonneville et la montagne de Salève est semée de nombreux blocs erratiques. Toutefois ces blocs manquent complétement sur une bande longue de 17 kilomètres et d'une largeur variable qui s'étend depuis l'entrée de la vallée du Bornand jusqu'à Nangy, village situé sur la route de Bonneville à Genève. Cette longue bande, connue sous le nom des *Rocailles*, est presque complétement inculte et contraste par sa stérilité avec la végétation vigoureuse de la plaine environnante. La petite ville de la Roche, les villages de Saint-Laurent et de Cornier sont bâtis sur les Rocailles, tandis que ceux de Pers, de Saint-Romain et de Nangy sont placés sur les bords. En pénétrant au milieu de ces rochers, dont plusieurs, élevés de 30 à 40 mètres, portent les imposantes ruines des châteaux de la Roche, du Châtelet et les tours de Saint-Laurent et de Bellecombe, le géologue se voit transporté tout à coup dans un pays calcaire. La nature minéralogique des roches qui l'environnent, la boue blanche qui couvre la route, tout le confirme dans cette idée. Le botaniste reconnaît immédiatement les plantes propres aux montagnes calcaires, le buis, le cyclamen, le dompte-venin; mais ces apparences sont trompeuses : partout où les torrens ont entamé le sol, on voit les bancs de mollasse sur lesquels reposent ces masses calcaires. Les coquilles fossiles qu'elles contiennent achèvent de démontrer que ces masses ne sont pas à leur place, mais qu'elles ont été arrachées jadis aux parties élevées des montagnes du Bornand, et transportées dans la plaine. On acquiert enfin la conviction que les Rocailles sont

une grande moraine calcaire sortie de la vallée du Bornand à l'époque où un glacier débouchait de cette vallée pour se réunir à celui de l'Arve. Sur plusieurs points, on peut voir la moraine granitique et la moraine calcaire se toucher sans se confondre, à l'entrée, par exemple, de la ville de la Roche du côté de Bonneville, et auprès du pont de Bellecombe, au-dessous du village de Nangy. A un kilomètre en amont de ce village, tous les voyageurs remarquent deux rochers escarpés qui s'élèvent près de la route. L'un supporte un pavillon, c'est le Château de Pierre; l'autre, un bouquet de pins de l'effet le plus pittoresque. Ces deux rochers sont les derniers blocs de la moraine calcaire du Bornand, poussés jadis par le glacier jusque sur la rive droite de l'Arve.

Au-delà de Nangy, la plaine comprise entre le flanc méridional des Voirons et le revers oriental des monts Salèves est semée de blocs de protogine, qui se sont accumulés principalement sur le plateau des *Bornes*, situé derrière ces montagnes; mais c'est sur la face orientale des deux Salèves qu'il faut chercher la moraine terminale du glacier de l'Arve. Malgré une exploitation active qui dure depuis plusieurs années, la croupe arrondie de ces deux montagnes est partout recouverte de ces blocs. Un grand nombre d'entre eux ont pénétré dans la gorge de Monetier, d'autres sont restés suspendus au haut de l'escarpement qui regarde Genève, ou ont été précipités dans la plaine dont cette ville occupe le centre. Près du village de Mornex, situé sur le revers oriental du petit Salève, on trouve aussi des roches polies et des amas considérables de sable, de gravier et de cailloux striés. Ainsi toutes les preuves de l'ancienne existence d'un glacier sont réunies sur le versant oriental des Salèves, aussi visibles, aussi incontestables que dans la vallée de Chamonix, berceau du glacier gigantesque dont nous avons suivi les traces. Pour lui, les Salèves n'étaient point une barrière infranchissable; il a dépassé leurs cimes, contourné leurs extrémités et jeté ses derniers blocs sur le mont de Sion, renflement mollassique situé au sud de Genève et point de partage des eaux qui se rendent dans le lac Léman ou dans celui d'Annecy. Les blocs de protogine occupent les parties les plus élevées du mont de Sion, et le dernier groupe couronne le sommet d'une colline qui s'élève au-dessus du village de Vers, près de la route de Genève à Chambéry.

Sur les deux versans du mont de Sion, le géologue trouve des blocs erratiques de nature très variée, et, en se rappelant les montagnes où ces roches forment des massifs considérables, il acquiert la conviction qu'il se trouve au point de rencontre de trois grands glaciers antédiluviens, celui du Rhône, qui remplissait tout le bassin du Léman; celui de l'Isère, qui débouchait par les lacs d'Annecy et du Bourget, et celui de l'Arve, qui, s'intercalant entre eux comme un coin aigu, venait se terminer près du village de Vers. L'humble mont de Sion était, comme

le dit M. Arnold Guyot, à qui on doit cette belle découverte, le point où venaient converger ces puissans glaciers qui ont si profondément modifié la surface de la plaine comprise entre les Alpes et le Jura. Nous ne les suivrons pas tous dans leur parcours, car tous nous présenteraient des particularités analogues à celles du glacier de l'Arve. Traçons seulement à grands traits les limites de l'ancienne extension de ces glaciers.

Le glacier du Rhône prenait naissance dans toutes les vallées latérales qui découpent les deux chaînes parallèles du Valais, et où se trouvent les montagnes les plus élevées de la Suisse, le Mont-Rose, le Mont-Cervin, la Jungfrau, le Velan, etc. Ce glacier remplissait le Valais et s'étendait dans la plaine comprise entre les Alpes et le Jura, depuis le fort l'Écluse, près de la perte du Rhône, jusque dans les environs d'Aarau. C'était le glacier principal de la Suisse; c'est lui qui a charrié ces blocs innombrables qui couvrent le Jura jusqu'à la hauteur de 1 040 mètres au-dessus de la mer. Les autres glaciers n'étaient que de faibles affluens du glacier du Rhône incapables de le faire dévier de sa direction. Ainsi, lorsque le glacier de l'Arve le rencontre sur la crête des Salèves ou sur les flancs des Voirons, on reconnaît à la disposition des moraines que le glacier du Rhône continue sa marche, tandis que celui de l'Arve s'arrête brusquement. De même un fleuve rapide refoule le faible ruisseau qui lui apporte le tribut de ses eaux.

Les autres glaciers secondaires occupaient les principales vallées de la Suisse. Tels étaient le glacier de l'Aar dont les dernières moraines couronnent les collines des environs de Berne, celui de la Reuss qui a couvert les bords du lac des Quatre-Cantons de blocs arrachés aux cimes du Saint-Gothard. Celui de la Linth s'arrêtait à l'extrémité du lac de Zurich, et la ville est bâtie sur sa moraine terminale. Enfin celui du Rhin, moins étudié que les autres, occupait tout le bassin du lac de Constance, et s'étendait jusque sur les parties limitrophes de l'Allemagne.

Ainsi donc, pendant la période de froid qui a précédé l'apparition de l'homme sur la terre, la Suisse était une vaste mer de glace dont les racines s'enfonçaient dans les hautes vallées des Alpes, tandis que l'escarpement terminal s'appuyait sur le Jura. De même, sur le versant méridional de la chaîne, les glaciers descendaient dans les plaines du Piémont et de la Lombardie. Ceux du revers méridional du Mont-Blanc se réunissaient pour former le glacier de la vallée d'Aoste. Sa moraine terminale s'élève comme une digue gigantesque aux environs de la ville d'Yvrée; c'est la *Serra* du Piémont. La plupart des lacs de la haute Italie doivent leur existence aux moraines frontales de ces grands glaciers; en barrant le cours des fleuves, elles les ont forcés à s'étendre sous forme de nappes liquides. Parmi les moraines les plus

évidentes, je citerai les trois arcs concentriques qui circonscrivent l'extrémité du lac Majeur près de Sesto-Calende : celles du lac de Garde ne sont pas moins bien caractérisées, aux environs de Desenzano et de Peschiera.

VI. — DU CLIMAT DE L'ÉPOQUE GLACIAIRE.

Lorsque l'imagination se représente tous les pays qui environnent les Alpes ensevelis sous la glace à la distance de plusieurs myriamètres, elle frémit pour ainsi dire à l'idée du froid épouvantable que suppose ce développement prodigieux des glaciers alpins. Il semble que les climats de la Sibérie n'offrent rien d'assez rigoureux pour expliquer l'existence permanente de ce manteau de glace étendu sur des contrées qui jouissent maintenant d'un climat tempéré. Il est facile de montrer combien ces idées sont exagérées.

En effet, ce que nous avons dit sur la transformation de la neige en glace par des fusions et des congélations répétées doit faire comprendre qu'il ne saurait y avoir de glaciers avec un climat d'une rigueur extrême, tel que celui du nord de la Sibérie. Le Spitzberg, qui réalise au plus haut degré la conception d'un pays envahi par les glaciers, puisqu'ils descendent partout jusque dans la mer, a une température moyenne de 8 degrés centigrades au-dessous de zéro; celle de l'été est de 2°;4 au-dessus. L'Islande, où les glaciers s'arrêtent au rivage de la mer, mais ne le dépassent pas, comme ceux du Spitzberg, présente dans ses différens points une température moyenne comprise entre zéro et + 4°. Nous pouvons d'ailleurs, à l'aide d'un calcul fort simple, nous former une idée du climat qui à pu amener les glaciers du Mont-Blanc jusqu'aux bords du lac de Genève. La température moyenne de cette ville est de 9°,56. Sur les montagnes environnantes, la limite des neiges perpétuelles se trouve, comme nous l'avons vu, à 2 700 mètres au-dessus de la mer. Les grands glaciers de la vallée de Chamonix descendent à 1 550 mètres au-dessous de cette ligne. Cela posé, supposons que la température moyenne de Genève s'abaisse de 4 degrés seulement et devienne par conséquent 5°,56. Le décroissement de la température avec la hauteur étant de 1 degré pour 188 mètres, la limite des neiges éternelles s'abaissera de 750 mètres et ne sera plus qu'à 1 955 mètres au-dessus de la mer. On accordera sans difficulté que les glaciers de Chamonix descendraient au-dessous de cette nouvelle limite d'une quantité au moins égale à celle qui existe entre la limite actuelle et leur extrémité inférieure. Or, actuellement le pied de ces glaciers est à 1 150 mètres au-dessus de l'océan; avec un climat plus froid de 4 degrés, il sera de 750 mètres plus bas, c'est-à-dire au niveau de la plaine suisse. Ainsi donc l'abaissement de la ligne des neiges éternelles suffirait pour faire

descendre le glacier de l'Arve jusqu'aux environs de Genève. Mais il ne faut pas oublier qu'un glacier descend d'autant plus bas que le cirque d'où il provient est plus vaste; or, des glaciers, ayant pour bassin d'alimentation toutes les vallées et toutes les gorges élevées au-dessus de 1 950 mètres de hauteur, descendront, par cela seul, beaucoup plus bas qu'auparavant. Ainsi, l'action réunie de ces deux causes, l'abaissement de la ligne des neiges éternelles et l'agrandissement des cirques, causes dont chacune, prise isolément, suffirait pour expliquer l'ancienne extension des glaciers, nous fait très bien comprendre comment celui de l'Arve a pu jadis s'avancer jusqu'aux environs de Genève. N'oublions pas que cette extension a été l'œuvre d'une longue suite de siècles dont le nombre nous est, pour ainsi dire, révélé par ces millions de blocs que le glacier a lentement et successivement charriés du pied du Mont-Blanc jusqu'aux bords du Léman.

Le climat qui a favorisé ce développement prodigieux des glaciers n'a rien dont nous ne puissions nous faire une idée fort exacte : c'est le climat d'Upsal, de Stockholm, de Christiana et de la partie septentrionale de l'Amérique dans l'état de New-York. Les géologues, qui n'hésitent pas à élever de 10 à 20 degrés les températures moyennes des zones froides ou tempérées pour expliquer la présence dans le sein de la terre de fougères tropicales ou d'animaux des pays chauds, auraient mauvaise grace, ce me semble, à s'effaroucher de cette altération de la température moyenne annuelle, parce que le changement proposé se fait dans un autre sens, et que le thermomètre descend au lieu de monter. Si l'on accorde que le climat d'une portion du globe a pu changer, il est aussi légitime de supposer qu'il s'est refroidi que d'admettre qu'il s'est réchauffé, et diminuer de 4 degrés la température moyenne d'une contrée pour expliquer une des plus grandes révolutions du globe, c'est, à coup sûr, une des hypothèses les moins hardies que la géologie se soit permises.

Discuter les causes qui ont produit cet abaissement de température, indiquer les changemens géologiques ou météorologiques qui ont amené cette longue période de froid, me paraît une tentative tout-à-fait prématurée. Il faut, avant tout, dresser la carte de l'ancienne extension des glaciers; or, c'est à peine si elle est ébauchée pour les Alpes, les Vosges et les montagnes de l'Écosse. D'anciennes moraines existent dans les Pyrénées, l'Altaï, le Caucase et l'Atlas; mais personne n'a encore entrepris la topographie des glaciers qui les ont poussées devant eux. La Suède, la Norvége, le Danemark, la Finlande, le nord de l'Amérique, étaient couverts de grandes nappes de glace, dont la limite méridionale reste encore à déterminer. Que dire, par conséquent, de positif sur les causes d'un phénomène dont nous ignorons l'étendue? N'imitons pas nos prédécesseurs, dont la brillante imagination appuyait les généra-

lisations les plus hardies sur la base fragile de quelques faits isolés et incomplets. Toutes ces œuvres hâtives sont destinées à périr. La science vient de nous révéler une époque nouvelle dans l'histoire de notre planète; un vaste champ s'ouvre devant les physiciens, les astronomes et les naturalistes. Ne craignons pas de jeter un regard investigateur dans les profondeurs de ce passé lointain, dont la surface de la terre a conservé la trace, mais repoussons ces hypothèses qui devancent les faits, et que le fait le plus minime en apparence renverse impitoyablement. Gardons-nous toutefois de tomber dans l'excès opposé. A côté de la période diluvienne, nous voyons poindre la période glaciaire; saluons l'apparition de cette dernière phase des révolutions du globe, car elle nous a été dévoilée par l'étude attentive de faits bien observés et non par de vaines spéculations de l'esprit. Ne renouvelons pas les querelles oiseuses des neptuniens et des vulcanistes; l'équitable postérité a jugé entre eux. Ils avaient également tort comme partisans passionnés d'une idée exclusive, ils avaient également raison par les faits et les observations qu'ils apportaient à l'appui de leurs théories absolues. Tous les géologues actuels sont à la fois vulcanistes et neptuniens; la science a fait la part de l'eau et du feu. Il en sera de même des glaciers et des courans. Les uns et les autres ont joué leur rôle dans le passé, comme ils le remplissent encore actuellement. Les phénomènes sont restés les mêmes; mais, au lieu de ces manifestations gigantesques, caractère des époques géologiques antérieures à la nôtre, ils se renferment dans les limites d'action qui leur sont imposées par l'équilibre de la période de repos que l'apparition de l'homme a inaugurée sur la terre.

CH. MARTINS.

LES PIGEONS DE LA BOURSE.

Pigeons, vous que la muse antique
Attelait au char des amours,
Où volez-vous? Las! en Belgique,
Des rentes vous portez le cours!
Ainsi, de tout faisant ressource,
Nobles tarés, sots parvenus,
Transforment en courtiers de bourse
Les doux messagers de Vénus.

De tendresse et de poésie,
Quoi! l'homme en vain fut allaité!
L'or allume une frénésie
Qui flétrit jusqu'à la beauté!
Pour nous punir, oiseaux fidèles,
Fuyez nos cupides vautours.
Aux cieux remportez sur vos ailes
La poésie et les amours.

BÉRANGER.

C'est une bonne fortune que de pouvoir offrir au public quelques vers échappés à la muse, aujourd'hui trop discrète, qui a chanté *le Dieu des bonnes gens*. La pièce qu'on vient de lire porte dans sa brièveté même la vive empreinte du talent qui a le mieux su de notre temps unir la concision et la grace. On y sent les ailes, on y sent aussi l'aiguillon de l'abeille. Le cadre étroit de certaines épigrammes antiques admettait de même la double inspiration de l'ode et de la satire. Cette pièce inédite trouvera place, avec quelques autres, dans une édition illustrée des *Chansons* de Béranger que publie l'éditeur Perrotin.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

28 février 1847.

Ceux pour qui la politique n'a d'attrait et d'importance que lorsqu'elle offre une succession rapide d'événemens décisifs et de coups de théâtre doivent être en ce moment assez désappointés. En raison même de la gravité des complications, certaines conséquences plus ou moins vraisemblables, plus ou moins prévues, sont lentes à éclore. C'est d'ailleurs le caractère de notre époque, de se prêter peu aux impatiences, aux fantaisies de qui que ce soit, et de faire prévaloir partout tant la force des choses que la puissance des institutions. On peut s'en convaincre par l'attitude respective des deux gouvernemens de France et d'Angleterre. Il y a entre les deux cabinets, et non pas, grace au ciel, entre les deux pays, des difficultés, des dissentimens. De part et d'autre, l'irritation est d'autant plus vive, qu'aux questions politiques est venu se mêler un incident frivole, au sujet d'une invitation à un bal : les petites choses émeuvent souvent les hommes plus que les grandes. Cependant, en dépit de tous leurs griefs, il faut que les deux cabinets de Londres et de Paris s'acceptent et se supportent. Ils ont chacun de la force, car ils ont chacun la majorité, et, par cela même, ils ne peuvent rien l'un contre l'autre. Ici, les inconvéniens qu'amène dans les relations internationales la liberté du gouvernement représentatif sont neutralisés par les principes mêmes de ce gouvernement. Chacun des deux cabinets se trouve sauvegardé par la majorité qui s'est déclarée en sa faveur, et, chose remarquable, dans l'appui que les deux ministères ont trouvé auprès des deux parlemens, il n'est entré aucune intention d'hostilité d'un pays contre l'autre. Au Palais-Bourbon pas plus qu'à la chambre des communes, on ne veut la rupture de l'alliance anglo-française; seulement on a pensé, dans les deux enceintes, que la majorité devait moins que jamais, en de pareilles conjonctures, faire défaut au gouvernement; ç'a été de la dignité nationale, et non pas de l'inimitié de peuple à peuple.

Après les scènes parlementaires, nous avons eu le spectacle d'un intermède qui

s'est passé en même temps dans le salon de M. Guizot et dans celui de M. le marquis de Normanby. On savait depuis quelque temps qu'un bal devait avoir lieu à l'ambassade d'Angleterre. Il y a des circonstances où les choses les plus futiles prennent de la gravité, et où il est habile de les éviter, car elles deviennent autant d'écueils. M. le marquis de Normanby inviterait-il à son bal M. Guizot? C'est ce qu'on se demandait avec curiosité; à coup sûr, on ne pouvait prévoir la singulière façon dont les choses se passeraient du côté de l'ambassade. Si l'invitation adressée à M. le ministre des affaires étrangères était le résultat d'une méprise, c'était déjà fâcheux; mais que dire de la publicité donnée à cette circonstance dans les colonnes du *Galignani's Messenger*. C'est contre de pareils procédés qu'ont voulu protester les collègues de M. Guizot et les membres de la majorité dans les chambres; aussi y eut-il une affluence extraordinaire à l'hôtel des affaires étrangères dans la soirée du 19, au moment même où M. le marquis de Normanby donnait son bal. Il n'y avait donc à l'ambassade d'Angleterre ni ministres du roi ni membres de la majorité; en revanche, on y voyait d'éminens représentans de l'opposition. On assure que, craignant les vides que devait faire dans ses salons l'absence de beaucoup de personnes, M. l'ambassadeur d'Angleterre avait, la veille et l'avant-veille, lancé de nombreuses invitations dans un monde dont jusqu'alors il ne s'était pas rapproché. C'est ainsi qu'on expliquait la présence d'une assez notable fraction de la société légitimiste. Il est juste cependant de reconnaître que ces invitations si brusquement expédiées pour peupler les salons de l'ambassade ont rencontré quelques refus de bon goût.

Le bal de M. le marquis de Normanby a été ainsi pendant quelques jours un événement politique. Le différend entre l'Angleterre et la France s'est trouvé réduit à de bien petites proportions, et l'on voit que nous sommes loin des questions de paix et de guerre. Il est arrivé que lord Normanby, qui croyait avoir à se plaindre des paroles prononcées à la tribune par M. le ministre des affaires étrangères, a semblé prendre à son tour l'initiative de procédés peu courtois, dont M. Guizot aussi bien que ses collègues, et avec eux tous les amis politiques du cabinet, ont pu se sentir blessés. Ne serait-il pas temps que toutes ces pointilleries eussent un terme? Lord Palmerston a, dit-on, laissé lord Normanby juge et maître absolu de sa conduite : l'ambassadeur peut à sa convenance rester à Paris ou prendre un congé. M. le marquis de Normanby ne paraît pas trouver dans tout ce qui s'est passé des motifs assez sérieux pour nécessiter de sa part en ce moment une absence : loin de nous en plaindre, nous nous en féliciterons. En n'interrompant pas aujourd'hui son séjour parmi nous, M. l'ambassadeur d'Angleterre atténue singulièrement la gravité de toutes ces petites querelles. D'ailleurs, chaque jour qui s'écoule en emporte quelque chose. D'un autre côté, n'y a-t-il pas dans les hautes régions de la diplomatie des intermédiaires qui peuvent travailler à un rapprochement désirable? Lord Normanby et M. Guizot ne peuvent-ils se rencontrer sur un terrain neutre? Ce premier pas ne serait-il pas déjà fait? Quoi qu'il en soit, laissons là ces misères, et gardons-nous, en en parlant trop au long, de les envenimer.

Nous avons bien assez des difficultés réelles qui compliquent la politique extérieure. Aujourd'hui comme au XVIIe siècle, l'Europe a les yeux fixés sur la succession d'Espagne. L'Europe a toujours vu avec dépit la force, la sécurité que donnait à la France un Bourbon assis sur le trône de Charles II. Quand Ferdi-

nand VII, détruisant l'œuvre de Philippe V, abolit la loi salique, il satisfit non-seulement sa haine contre son frère, mais encore les secrets désirs des cabinets européens. A leurs yeux, le décret du 29 mars 1830 portait un coup sensible à la puissance de la maison de Bourbon, par le mariage possible de la fille aînée de Ferdinand VII avec un prince étranger au sang de Louis XIV, avec un prince italien ou allemand. On ne sera pas étonné que la cour d'Autriche ait travaillé à obtenir un résultat si désirable pour elle. S'il faut en croire les souvenirs de diplomates qui à cette époque voyaient de près les choses, les jésuites, qui alors étaient puissans à Madrid, ne contribuèrent pas peu à entretenir la division entre Ferdinand VII et son frère. Ils affermirent le roi dans la pensée de révoquer la loi salique, loi fondamentale de la maison de Bourbon, pour rétablir l'antique constitution espagnole. Ce projet fut soumis à M. de Metternich, qui l'approuva, en le communiquant au gouvernement anglais et aux cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin. A coup sûr, les jésuites ne pouvaient rien faire de plus agréable à la cour de Vienne; aussi les vit-on, à partir de ce moment, reprendre peu à peu dans les états de la monarchie autrichienne un crédit auquel ils avaient dû renoncer depuis Joseph II. C'était la récompense du service qu'ils avaient rendu. Cependant, lorsqu'une révolution eut porté au trône le chef de la branche cadette de la maison de Bourbon, ce prince, acceptant la situation faite par le décret du 29 mars 1830, continua par d'autres voies la politique de sa race. Il reconnut sans hésiter, à la mort de Ferdinand VII, la jeune reine Isabelle, et résolut d'empêcher qu'elle prît plus tard un époux en dehors de la maison de Bourbon. Au fond, c'était, dans d'autres conditions, toujours la même lutte entre l'Europe et la France au sujet de l'Espagne. Le problème aujourd'hui est toujours là, aussi compliqué, aussi épineux. Est-il vrai qu'aux yeux de quelques politiques le meilleur moyen de le résoudre serait le rétablissement de la loi salique? Alors, dans le cas où le mariage de la reine Isabelle serait stérile, la couronne appartiendrait aux fils du second frère de Ferdinand VII, don François de Paula. Le pouvoir souverain des cortès consacrerait cette combinaison, qui écarterait ainsi du trône Mme la duchesse de Montpensier et ses enfans. Ce serait faire assez bon marché de la dignité de la France que de lui conseiller de donner les mains à ce nouveau changement, ou du moins de l'accepter avec résignation. Une semblable adhésion serait aujourd'hui un acte de faiblesse. Quant à l'avenir, la nation espagnole est seule maîtresse de ses destinées; c'est à elle de prononcer. Depuis dix-sept ans, elle donne au décret du 29 mars 1830 l'incontestable sanction de son consentement; sans doute elle ne le révoquera pas avec une légèreté capricieuse. Pour ne nous occuper que de la France, qui a si complétement acquiescé aux conséquences du décret de Ferdinand VII, elle a le droit d'en attendre le libre développement. Ce n'est pas la France qui a obsédé Ferdinand VII pour changer l'œuvre de Philippe V. Elle doit aujourd'hui continuer de faire ce qu'elle a fait constamment depuis 1830, respecter l'indépendance et la volonté de la nation espagnole, et en même temps ne pas permettre que dans la Péninsule il s'établisse rien de menaçant pour sa sécurité et pour ses intérêts. Ce dernier point est capital, et il ne comporte ni concessions ni faiblesses. L'Europe retrouve aujourd'hui la France pratiquant la même politique qu'au commencement du XVIIIe siècle, cherchant dans l'Espagne

indépendante et amie une alliée nécessaire, un point d'appui indispensable à sa sûreté, ne voulant rien de plus, mais aussi rien de moins.

Sir Robert Peel a dit dernièrement au sein de la chambre des communes qu'à ses yeux les discussions qui étaient intervenues entre l'Angleterre et la France étaient une suite nécessaire de ce qui s'était passé en Espagne. Ces paroles, qui ont produit une sensation assez vive, n'ont pourtant rien qui doive surprendre, si l'on veut bien y réfléchir. Comment, pour sir Robert Peel, l'Espagne ne serait-elle pas un sujet important et nécessaire de discussion entre la France et l'Angleterre, qui, depuis un siècle et demi, luttent sur ce terrain, soit les armes à la main, soit par les voies diplomatiques? Un instant, en 1834, on a pu croire qu'un accord sincère allait succéder à cette rivalité. Que la durée de cet accord eût été chose heureuse pour la tranquillité de l'Europe! Sir Robert Peel et lord Aberdeen le comprirent : il semblait que toutes les conséquences du traité de la quadruple alliance allaient être loyalement déduites, quand par le fait de lord Palmerston toutes ces espérances ont avorté. Si nous parlons ainsi, ce n'est pas pour la stérile satisfaction d'accuser cet homme d'état, mais nous déplorons profondément les changemens qui ont altéré la situation sur ce point essentiel. Avant la rentrée de lord Palmerston au pouvoir, la question d'Espagne était pour la France et l'Angleterre une question commune, de laquelle les puissances du continent ne se mêlaient plus; elles semblaient presque avoir renoncé à s'en occuper. Sous la tutélaire influence des deux premiers gouvernemens constitutionnels de l'Europe, la jeune monarchie de la reine Isabelle commençait de s'affermir; aujourd'hui tout est ébranlé. L'ordre de succession au trône d'Espagne redevient un problème à la solution duquel le gouvernement anglais convie les autres cabinets. Comme après l'acceptation du testament de Charles II par Louis XIV, la France est seule dans la question d'Espagne contre le reste de l'Europe. Tel est le changement que nous regrettons amèrement, non que nous apercevions au bout de ces difficultés une guerre inévitable. La France aujourd'hui n'a pas à accomplir la tâche que s'était donnée Louis XIV; elle n'a pas à implanter en Espagne une dynastie nouvelle; elle n'a qu'à protéger par son alliance les droits des Bourbons espagnols, droits consacrés par le temps et par les traités. Seulement cette tâche plus modeste est devenue néanmoins beaucoup plus difficile par l'altération si sensible du bon accord entre l'Angleterre et nous. La guerre civile vient de jeter en Espagne de nouvelles et tristes lueurs : un prétendant s'agite; il se vante d'avoir sur le continent de puissans appuis, et, en Angleterre, la connivence même du gouvernement. On annonce le retour en France de Marie-Christine: on parle de divisions qui auraient éclaté entre la reine Isabelle et son époux, don François d'Assis. Il y a là assurément d'assez sérieux sujets de préoccupations. Toutefois nous sommes loin de perdre l'espoir de voir le parti modéré puiser dans la gravité des circonstances de nouvelles forces pour y faire face. C'est lui qui, en présence des tentatives de guerre civile, a la responsabilité des destinées de l'Espagne, car il est au gouvernement. Sans doute, il ne se désarmera pas de gaieté de cœur par des rivalités intestines et misérables. Il y a dans le parti modéré trois fractions distinctes : autour de M. Mon se groupent une soixantaine de députés qui reconnaissent en lui le représentant le plus éminent de leurs opinions. A côté des nombreux partisans de M. Mon, il faut placer

les membres des cortès qui, sans préférence bien marquée pour les personnes, prêtent au gouvernement un persévérant appui. Enfin viennent les puritains, ayant M. Pacheco à leur tête, et qui forment une sorte de tiers-parti. Ces trois fractions ont chacune sa physionomie, et, sur plusieurs points, elles peuvent, dans des temps calmes et ordinaires, montrer des tendances diverses. Un danger sérieux les réunirait. Le parti progressiste a fait, au sein des cortès, une sorte de profession de foi par l'organe de M. Cortina. Il a toujours eu la prétention, on le sait, de se porter le défenseur de l'indépendance morale de l'Espagne. M. Cortina a reproché au ministère de M. Isturitz d'avoir cédé avec trop de complaisance, dans l'affaire des mariages espagnols, à toutes les vues, à tous les desseins de la France. L'accusation est injuste. Ni le gouvernement français n'a eu de tyranniques exigences, ni le gouvernement espagnol de répréhensibles faiblesses. Comment le représentant du parti progressiste, si ombrageux à l'encontre de la France, couvre-t-il de son silence les menées persévérantes et secrètes de l'Angleterre, qui intervient sans relâche dans les affaires intérieures de la Péninsule? M. Cortina, en parlant des projets et des futures entreprises du prétendant, a déclaré que ni lui ni ses amis ne se ligueraient jamais avec les ennemis de la liberté. Ces sentimens sont honorables; mais pourquoi l'orateur progressiste n'a-t-il pas profité de l'occasion pour se plaindre, au sein des cortès, de l'appui que trouvent aujourd'hui dans le gouvernement anglais les intrigues du comte de Montemolin? Cet appui n'est plus un mystère. Quand même lord Palmerston n'aurait pas déclaré expressément à M. le comte de Sainte-Aulaire, comme on en fait courir le bruit, que le traité de la quadruple alliance avait cessé d'exister, il suffit de la conduite du ministre whig pour expliquer clairement ses intentions. Ce que se propose lord Palmerston, c'est de menacer de la manière la plus sérieuse l'ordre de choses établi en Espagne; il pense que de graves complications dans la Péninsule seraient favorables à l'influence anglaise, qui deviendrait maîtresse en poussant au trône le comte de Montemolin, surtout si la reine Isabelle ne donnait pas d'héritiers à la couronne. Voilà donc les whigs devenus les complices du parti apostolique espagnol!

C'est de l'habile générosité de sir Robert Peel que le ministère whig a reçu, dans ces derniers jours, la force et la majorité dont nous parlions en commençant. Sir Robert Peel s'est exprimé en protecteur du cabinet. Lord John Russell s'est empressé d'adhérer à tout ce qu'il avait dit; il a déclaré qu'il partageait en tous points sa manière d'apprécier la situation du pays. Entre ces deux grandes notabilités parlementaires, lord George Bentinck s'est trouvé singulièrement amoindri et réduit presque à désavouer la pensée d'avoir voulu faire échec au cabinet. S'il proposait d'allouer 16 millions de livres sterling pour la construction de chemins de fer en Irlande, c'était pour venir en aide au ministère. Lord John Russell avait refusé dès le principe cet étrange secours, et il avait fait du vote sur cette motion une question de cabinet. Nous avions prévu la défaite de lord George Bentinck; elle n'a étonné personne. Cet incident parlementaire n'a été remarquable que parce qu'il a dessiné la nouvelle attitude de sir Robert Peel. L'ancien chef des tories travaille à se recomposer une armée; il ne veut pas laisser se grossir la fraction qui, faute d'un chef plus expérimenté, a pris lord George Bentinck pour général. Dans les 118 voix qui ont voté avec lord George Bentinck, il faut compter à peu près vingt-cinq Irlandais, ce qui diminue le ba-

taillon tory qui en ce moment ne veut plus reconnaître la direction de sir Robert Peel. Il est naturel que ce dernier protége le ministère whig, puisqu'en ce moment il n'est pas en mesure de lui succéder. Il compte sur le temps, sur sa supériorité connue dans les questions intérieures et financières, pour retrouver la plus grande partie des forces qu'il a perdues et ne laisser à lord George Bentinck qu'une petite phalange de protectionistes exagérés. Quant à l'avenir du ministère whig, les élections générales en décideront cette année. Quelques amis de lord Palmerston affectent une grande confiance dans le résultat futur de ces élections; à les entendre, les tories manquent d'hommes, et les whigs au contraire se fortifient tous les jours. On représente les anciens chefs du parti tory, sir Robert Peel, sir James Graham et lord Aberdeen, comme disposés à se désintéresser eux-mêmes de toute participation directe au pouvoir, pour se contenter du rôle de soutiens du ministère whig. Ce serait de leur part une bien grande abnégation. Nous avons peine à croire que ces hommes éminens et leurs amis ne se croient plus d'autre avenir que de servir d'appoint pour donner la majorité à leurs anciens adversaires.

Au reste, depuis quelque temps, ni dans la chambre des communes, ni dans la chambre des lords, il n'y a eu de débat politique proprement dit; toute l'attention du parlement s'est concentrée sur la situation intérieure du pays. Cette situation serait florissante sous le rapport financier, si l'Angleterre n'avait pas d'autre budget que son budget ordinaire : malheureusement il y a le budget de l'Irlande. Pour subvenir aux besoins les plus urgens de cet infortuné pays, le gouvernement est obligé d'emprunter 200 millions de francs. Cette nécessité a été mise dans tout son jour par le chancelier de l'échiquier, sir Charles Wood, qui a déclaré en même temps au nom du cabinet laisser au prochain parlement le soin de statuer sur la prolongation de l'*income-taxe,* qui légalement finit cette année. Il ne faut pas oublier en effet que, si le budget ordinaire a présenté un certain excédant des recettes sur les dépenses, cet excédant est dû à la taxe générale établie sur les revenus par sir Robert Peel. L'*income-tax* semble faire maintenant partie du budget normal : à coup sûr, il sera renouvelé. Seulement le ministère whig ne s'est pas senti assez fort pour prendre la responsabilité d'un pareil acte : tout le monde n'a pas l'habile et audacieuse résolution de sir Robert Peel.

Il semblerait qu'un ministère exclusivement occupé des embarras intérieurs de la Grande-Bretagne devrait apporter dans les affaires du dehors une grande modération et beaucoup de réserve. C'est ainsi, nous le croyons, que plusieurs des membres du cabinet dont lord John Russell est le chef comprennent la situation et les devoirs qu'elle leur impose; mais ils ont au milieu d'eux lord Palmerston, et ils sont jusqu'à un certain point obligés d'accepter la solidarité d'une conduite qu'ils ne peuvent désavouer, même en ne l'approuvant pas. Les partisans de lord Palmerston affirment qu'il ne fait rien sans le concours du cabinet. Nous comprenons qu'il ait aujourd'hui pour ses collègues plus de ménagemens qu'il n'en montrait autrefois. Il n'est plus en situation, comme en 1840, de prendre à l'insu de la plus grande partie des membres du cabinet une de ces résolutions qui changent la face de la politique. Il se voit obligé maintenant à plus d'égards et de précautions. Cependant l'homme est toujours là avec ses passions et ses ressentimens. Nous pouvons, sans exagération, écrire

ce dernier mot, car, dans le monde diplomatique de Londres et de Paris, on sait que lord Palmerston, en exhalant son mécontentement au sujet de la conduite du gouvernement français dans les affaires d'Espagne, n'a pas craint d'ajouter qu'il en garderait un éternel ressentiment. C'est peut-être parce que cette parole de lord Palmerston a fini par être connue, que le bruit a couru, et la presse l'a recueilli, que M. Guizot avait écrit directement à lord John Russell pour se plaindre au chef du ministère whig de la conduite et des discours de lord Palmerston. Lord John Russell aurait sur-le-champ communiqué cette lettre à son collègue. De la presse anglaise, cette histoire a passé dans quelques-uns de nos journaux. La moindre réflexion suffit à en montrer le peu de fondement. Comment admettre qu'un ministre français eût la pensée de dénoncer à un ministre anglais un des collègues qui siégent à côté de lui? Voici sans doute ce qui aura donné lieu à cette étrange invention. Dans un des salons de Londres on a parlé, vers ces derniers temps, d'une lettre de M. Guizot à M. de Jarnac. Dans cette lettre, qui n'avait pas le caractère d'une dépêche diplomatique, M. Guizot aurait exprimé combien il lui serait pénible de voir les hommes honorables qui représentent aujourd'hui le gouvernement anglais, notamment lord John Russell, persuadés que dans l'affaire d'Espagne il avait manqué de mesure et de loyauté. M. le ministre des affaires étrangères se défendait vivement de ce reproche, et rejetait la responsabilité de tout ce qui était arrivé sur lord Palmerston. Il comprenait que les collègues de ce dernier ne lui retirassent pas leur appui dans des circonstances aussi graves. Toutefois il lui était impossible de ne pas faire une grande différence entre lord Palmerston et lord John Russell; s'il se trompait sur ce point, il se trompait avec toute l'Europe, qui reconnaissait dans le chef du cabinet whig une grande rectitude d'esprit et une haute modération. Si tel était effectivement l'esprit de la lettre adressée par M. Guizot à M. de Jarnac, on ne s'étonnera pas que ce dernier l'ait montrée à lord John Russell, qui aura cru devoir n'en pas faire mystère à lord Palmerston.

Quand on est un ami sincère de la paix et de la tranquillité européenne, il est permis de voir avec quelque inquiétude la présence de lord Palmerston au pouvoir; mais on peut éprouver ce sentiment sans tomber dans les exagérations qui malheureusement déparent les lettres, d'ailleurs remarquables, adressées par M. Urquhart au *Morning-Post*. M. Urquhart est pour lord Palmerston un vif adversaire; il serait plus à craindre encore pour le pétulant ministre qui a troublé la paix de l'Europe en 1840, s'il mettait dans quelques-unes de ses accusations plus de mesure et plus de vraisemblance. Sans forcer notre pensée, nous dirons qu'il est triste, pour la sûreté des bonnes relations entre la France et l'Angleterre, d'avoir à craindre chaque matin une surprise, peut-être une offense. Sur quel point le ministre whig cherchera-t-il à nous atteindre? Va-t-il devenir à Tunis l'auxiliaire des prétentions du sultan contre le bey, pour tenter de faire expier à ce dernier la protection et l'alliance de la France? En Grèce, M. Coletti et son ministère sont suspects à lord Palmerston, qui leur reproche d'avoir pour nous trop de sympathies. Le véritable tort de M. Coletti est de maintenir l'indépendance de la Grèce; aussi la diplomatie de lord Palmerston verrait-elle sa chute avec joie, dût cette chute ébranler profondément le trône constitutionnel du roi Othon. On voit comment se trouve compromise l'alliance entre la France et l'Angleterre; il n'y aura pas de collision directe entre les

deux nations; mais là où la cause de la civilisation et de la liberté réclamerait une action commune, des efforts combinés et puissans, l'Angleterre et la France se diviseront et porteront dans des camps opposés leur influence, qui, réunie, eût été irrésistible.

Le Portugal est toujours le théâtre des complications les plus désolantes, et la guerre civile, en se prolongeant, épuise les ressources si minimes qui restaient encore à ce malheureux pays. Elle a fait pis, et d'incidens en incidens elle le place aujourd'hui, par la résurrection du parti miguéliste, sous le coup d'une intervention étrangère. Les formes modernes du gouvernement constitutionnel, l'établissement parlementaire, les lois d'ordre général, auront long-temps encore un double obstacle à surmonter dans ces pays du Midi, si différens par leurs traditions et leurs mœurs de nos pays du Nord : les habitudes impérieuses des souverains, les habitudes indisciplinées des sujets, semblent rivaliser d'opiniâtreté pour contrarier le progrès pacifique de l'esprit nouveau dans ces vieilles sociétés. Nous avons déjà dit ce qu'étaient devenues les libertés portugaises sous l'administration des Cabral; nous avons raconté cette lutte si regrettable sourdement engagée par le palais des Necessidades contre l'administration de M. de Palmella; nous avons déploré le coup d'état qui termina d'une façon si choquante des hostilités si profondément inconstitutionnelles. Doña Maria s'est ainsi, par la faute de ses conseillers les plus intimes, précipitée elle-même avec son pays dans la situation la plus critique; elle a déchaîné les passions de ces masses paresseuses et violentes, telles qu'on les trouve dans ces contrées à la fois bénies et brûlées par le soleil, de ces hommes qui, sans industrie régulière, sans besoin d'aisance et de bien-être, partagent volontiers leur vie entre les aventures et l'oisiveté. Aujourd'hui la guerre est en Portugal ce qu'elle était il y a quelques années en Espagne, un amusement ou un métier; c'est à peu près partout la guerre de partisans; ce sont, dans les sierras d'Estrella et de Monchique, les mêmes gens qu'en Navarre et dans les provinces basques, des indépendans par excellence; il n'y a pas plus d'idées constitutionnelles dans les citoyens que dans le gouvernement. Les juntes d'insurrection, dirigées par des personnages qui devraient avoir plus de notions politiques, ont cependant subi l'aveugle entraînement de la foule; elles ont commis la faute impardonnable de procéder comme on procédait au moyen-âge : elles ont déposé la reine et ouvert le champ-clos aux candidats qui voudront disputer la succession royale; elles ont pactisé sous bénéfice d'inventaire avec dom Miguel, sans voir autre chose dans ce pacte monstrueux entre les libéraux et l'absolutisme qu'un expédient de circonstance. Il n'y a plus ainsi pour le peuple des campagnes à s'inquiéter de savoir quelle charte il faut défendre, et, n'ayant jamais bien saisi les différences qui les séparent toutes, il est beaucoup plus à son aise en face de deux noms entre lesquels on l'invite à choisir : dom Miguel ou doña Maria. Les libéraux ont par là terriblement simplifié la question; mais à quel prix? en la tranchant contre eux-mêmes, grace à cette funeste alliance dans laquelle ils ont tout confondu. Dom Miguel est aussi impossible à Lisbonne que le comte de Montemolin à Madrid, et, si quelque chose peut déconcerter d'avance l'espoir qui semblait ranimer les carlistes à la suite d'encouragemens inattendus, c'est assurément l'opposition très décidée que l'Angleterre ne peut manquer de faire aux entreprises miguélistes. Lord Lansdowne s'en est très nettement expliqué.

Le tableau seul de la guerre suffit d'ailleurs pour en montrer l'esprit. Le théâtre des hostilités est double; les insurgés sont en force au sud, dans les montagnes de l'Alemtejo, au nord derrière le Douro. Dans le sud, la junte d'Evora pousse des reconnaissances jusqu'au bord du Tage, presque en face de Lisbonne; des partis, lancés d'Evora, ont ainsi pénétré en Estramadure, dépassé Setuval, Alcazar, et menacé Almada. Le général Schwalbach, qui commande de ce côté pour la reine, ne peut atteindre un ennemi si mobile, et le peu de forces qu'il a ne lui permet pas d'attaquer Evora; ne pouvant même répandre assez de colonnes dans la campagne, il est réduit à la laisser sans cesse inquiétée. Il suffit d'une guérilla de vingt hommes pour emporter un gros bourg de deux mille ames; les employés s'enfuient, et les habitans se convertissent à la junte. Que les troupes royales se présentent, la guérilla se sauve, les employés reviennent, et la révolution est encore une fois vaincue jusqu'à nouvelle revanche. En somme, il paraît que cette guerre de surprises ne tourne pas à l'avantage de l'armée régulière du sud : le général Schwalbach a été contraint de rétrograder du sud au nord jusqu'à Estremoz; on lui avait enlevé tout un détachement endormi, éparpillé dans un village ouvert, pendant que l'officier jouait aux cartes. Fiers de pareils succès, les chefs de guérillas supportent difficilement l'autorité de la junte et la renouvellent selon leur bon plaisir.

Au nord sont les miguélistes, combattant aussi à leur vieille mode soit dans les montagnes d'Estrella, soit entre le Douro et le Minho. Sur la côte, à l'embouchure du Douro, la grande ville d'Oporto, résidence de la junte centrale des insurgés, se prépare à soutenir le siége dont la menace maintenant le maréchal Saldanha. Vainqueur du comte Bomfin à Torres-Vedras, après de si longues temporisations, Saldanha s'est aussitôt emparé de Coïmbre, et, maître de toutes les places jusqu'à la ligne du Douro, après avoir battu les miguélistes dans Tras-os-Montes, il temporise derechef avec l'espoir de ruiner ainsi l'armée du comte das Antas, comme il avait ruiné d'avance celle du comte Bomfin. Ses lieutenans ont battu et tué le général Mac-Donald, aventurier écossais, mort en brave au service du prétendant; ils poursuivent avec acharnement le vieux chef miguéliste Povoas, qui les promène sur ses traces dans les montagnes d'Estrella, où les Français, du temps des guerres péninsulaires, traquèrent une poignée d'hommes durant un hiver entier sans jamais les joindre. Das Antas fait, de son côté, des démonstrations militaires au nord d'Oporto, pendant que l'ennemi arrive du sud. Il semble vouloir braver les troupes de la reine, en leur montrant la confiance qu'il a dans la force naturelle de la place, puisqu'il l'abandonne ainsi presque devant les futurs assiégeans. Oporto, qui a résisté, en 1832, aux trente mille hommes de dom Miguel, ne doute pas du succès de la résistance vis-à-vis des sept ou huit mille hommes de Saldanha. La junte gouverne en souveraine, et elle a annoncé hautement qu'aussitôt la déchéance de la reine accomplie, des cortès constituantes donneraient « à qui de droit » la couronne de Portugal : dom Miguel la recevrait à condition de la transmettre au fils du marquis de Loulé, s'il mourait sans héritiers. Si ces folies politiques d'un autre temps pouvaient réussir, elles amèneraient immédiatement le *casus fœderis* prévu par le traité de la quadruple alliance, et il faut espérer que cette fois l'Angleterre, la France et l'Espagne, obligées d'agir de concert pour maintenir le drapeau qu'elles ont arboré en Europe, reconnaîtraient enfin qu'elles ne peuvent séparer ou neu-

traliser réciproquement leur influence sans ouvrir la porte aux intrigues et aux complots de l'absolutisme.

Notre gouvernement a publié quelques nouvelles officielles de Taïti, qui ont fait connaître l'état dans lequel se trouve cette île. La sécurité de nos établissemens y est assurée, mais la tranquillité n'y est point encore complète, et une partie de la population se maintient dans une attitude d'opposition et même d'hostilité. Des lettres particulières nous confirment ces nouvelles; elles donnent sur l'état du pays des détails qui ne permettent pas d'illusion sur les difficultés. Toutefois ces lettres insistent sur l'intérêt qu'il y a pour la France à s'établir dans ces parages. Toutes s'accordent à dire que l'île de Taïti est fertile, que sa position est centrale dans l'Océanie, que le port de Papéété est excellent, facile à défendre, et présente un refuge sûr à notre marine de guerre et de commerce dans le grand Océan. Dans l'une de ces lettres, on remarque que l'Angleterre ne montrerait pas tant de jalousie et de mauvaise humeur de nous voir là, s'il n'y avait pour nous aucun avantage à occuper ces points. « Ce qui dégoûte la France de ces établissemens, dit cette lettre, ce sont les difficultés qui en sont résultées avec l'Angleterre : on a trouvé que les profits de ces possessions lointaines ne compensaient pas les inconvéniens de discussions qui ont failli ébranler l'entente cordiale; mais que l'on suppose un instant que ces difficultés ne se soient pas rencontrées, que l'établissement ait eu lieu d'une manière naturelle, et alors on sera moins sévère : c'est ce qui est arrivé pour Mayotte. Il y a peut-être là un manque de volonté et de saine appréciation qui est peu digne d'un grand peuple. »

Quoi qu'il en soit de la justesse de cette assertion, on ne peut nier que notre établissement à Taïti n'ait rencontré de graves difficultés qui ne sont pas à leur terme. Les lettres que nous avons sous les yeux montrent que ces difficultés ne sont pas aussi exclusivement du fait du gouvernement britannique qu'on l'a supposé, mais qu'elles sont une conséquence naturelle de l'état d'un pays fréquenté depuis un demi-siècle par les Anglais, converti et à demi civilisé par leurs missionnaires, que le gouvernement britannique protége sans doute, mais qui sont hors de sa dépendance. A ces causes, dont on n'a pas assez tenu compte en Europe, il faut joindre le caractère des indigènes, dont on s'était fait une très fausse idée; on les jugeait doux, paisibles, asservis : on les a trouvés tels que l'étude de leur histoire, si on l'avait sue alors, les aurait fait connaître, rusés, batailleurs, tenaces, désireux d'indépendance. Enfin on a rencontré un élément de résistance, auquel on n'avait pas songé, dans les Européens vagabonds qui pullulent sur ces mers, qui se sont mêlés aux indigènes, et qui, plutôt par goût pour le désordre que par tout autre motif, ont pris parti pour eux et les ont poussés à la rébellion.

Toutes ces difficultés ont certainement rendu notre établissement à Taïti très pénible; mais le chef qui a dirigé cette opération épineuse, M. le contre-amiral Bruat, a montré une capacité remarquable, une vigueur mêlée de tempéramens, une prudence et une tenacité qui ont triomphé des obstacles. La décision avec laquelle il a eu recours aux hostilités, le courage avec lequel les forces sous ses ordres, toujours inférieures en nombre, ont attaqué et battu des populations soulevées ou menaçantes, ont conquis une attitude de supériorité que la seule défensive n'aurait jamais donnée, et qui, si elle a été payée de quelques victimes regrettables, a hâté certainement le terme des hostilités et la soumission des indi-

gènes. C'est là un point sur lequel les lettres dont nous parlons sont unanimes, et, tout en faisant la part de l'enivrement où se laissent aller ceux qui viennent de faire la guerre, on doit reconnaître que cette opinion est fondée. Cette attitude, conquise par des démonstrations hardies, s'est conservée jusqu'au mois de novembre, époque des dernières nouvelles. Les troupes de la garnison occupaient les points principaux du littoral, et les indigènes opposans, obligés de se réfugier dans l'intérieur, n'osaient plus se montrer qu'à de rares intervalles. De nombreuses adhésions au gouvernement du protectorat avaient eu lieu. La situation, quoique difficile encore, s'était donc améliorée, et on espérait que le gouvernement se déciderait à envoyer un renfort de troupes, afin d'achever une pacification déjà avancée. « Quand les Indiens, écrit-on, auront définitivement l'assurance que nous voulons être forts et que nous resterons à Taïti, ils se soumettront. Nos partisans, qui augmentent tous les jours depuis nos succès, s'affermiront; les incertains, qui sont nombreux, se décideront; les opposans fléchiront sous la nécessité. Qu'on n'hésite donc plus, car il vaudrait mieux abandonner que de rester ainsi. » On voit que la même question se présente partout où l'on veut s'établir. Il faut s'y attendre, et le mal est, ou de ne pas l'avoir prévu, ou de s'en plaindre quand on a pris l'initiative de l'occupation. Il est donc à désirer, si l'on n'abandonne pas Taïti, que l'on persiste dans cette entreprise avec des forces suffisantes. La question paraît trop engagée pour prendre le parti de l'abandon. S'il y a certains inconvéniens, n'y a-t-il pas aussi des avantages réels à se maintenir où l'on s'est établi? Il faut ici faire les choses nécessaires avec autant de résolution et de persévérance que de modération et de réserve.

A chaque session, dès que les débats de l'adresse sont terminés, la chambre des députés prend une autre physionomie. On se repose des émotions qu'ont données les luttes politiques. Plus de séances publiques pendant plusieurs jours; on ne se réunit que dans les bureaux; les commissions travaillent. C'est le tour des affaires. Quelques lois urgentes ont déjà été votées, notamment celle qui augmente de seize mille hommes l'effectif. La chambre a aussi annulé l'élection de M. Drouillard; le verdict du jury avait dicté d'avance la décision du parlement, qui ne s'est point fait attendre et a été rendue à l'unanimité. C'est quelque chose d'assez nouveau dans nos mœurs publiques que l'éclat et la solennité qui viennent de s'attacher à une accusation de corruption. Sans doute les articles de loi qui ont été appliqués par la cour d'assises de Maine-et-Loire ne sont pas nouveaux, mais ils sommeillaient pour ainsi dire dans le Code pénal. On sait aujourd'hui quelles répressions et quelles peines on peut demander à la justice du pays. Il faut s'attendre à voir les partis chercher les uns contre les autres à se faire une arme des sévérités long-temps oubliées de la législation. La grave question de la corruption politique reviendra devant la chambre, quand celle-ci s'occupera de la proposition que vient de déposer M. Duvergier de Hauranne. L'honorable député a reproduit dans cette proposition les conclusions principales du remarquable livre qu'il vient de publier. Ces conclusions, que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs, seront un thème inépuisable de débats parlementaires, surtout quand on y joindra la question des incompatibilités que doit présenter de nouveau M. de Rémusat. Ces deux propositions touchent à tous les principes fondamentaux du gouvernement représentatif, et, ce qui n'est pas moins grave, à des habitudes enracinées, à des droits acquis et jaloux. Les

discussions que vont soulever MM. de Hauranne et de Rémusat nous feront connaître si la chambre et la majorité de 1846 ont sur certains points d'organisation intérieure d'autres tendances que la précédente législature. C'est une provocation adressée par l'opposition aux conservateurs progressistes.

Nous parlions dernièrement de la nécessité où pourrait se trouver le cabinet d'appeler dans son sein quelques hommes nouveaux. Il n'y a d'ouvert en ce moment que la succession de M. Martin du Nord. Le portefeuille de la justice est décidément destiné à M. Hébert, l'un des vice-présidens de la chambre. En passant à la chancellerie, M. Hébert laisse vacante la place de procureur-général, et il n'est pas aisé de lui trouver un successeur. Plusieurs noms ont été prononcés; on a parlé de M. Boucly, qui a été vivement recommandé par M. Hébert, mais M. Boucly est sans siége à la chambre et sans caractère politique. M. Delangle aurait de belles chances si l'on ne craignait pour sa réélection; il n'a eu, l'été dernier, au collége de Cosne qu'une voix de majorité. Il a été question aussi de M. Piou, procureur-général près la cour royale de Lyon. La direction suprême du parquet de Paris est un des postes judiciaires les plus difficiles à remplir. Il y faut réunir à la distinction du magistrat une sorte de consistance politique, et nous ne sommes pas étonnés des hésitations du cabinet.

—

AFFAIRES DU MEXIQUE.

Voici maintenant une année tout entière écoulée depuis qu'a commencé la guerre qui tient aux prises les deux républiques de l'Amérique du Nord. C'est en mars 1846 que le général Taylor a franchi les limites contestées du Texas; en avril, il a pour la première fois rencontré les Mexicains sous les ordres du général Arista; le mois d'après, il a livré les deux batailles de Palo Alto et de Resaca della Palma. Les Américains ont étendu le théâtre des hostilités en même temps qu'ils multipliaient leurs victoires, et pendant que leurs escadres bloquaient les côtes du golfe, pendant que le général Taylor prenait Monterey et poursuivait vers le sud la route difficile qui mène à Mexico, deux autres corps d'armée transformés presque aussitôt en compagnies de *settlers* s'installaient, bien plutôt qu'ils ne campaient, au nord et à l'ouest, dans le Nouveau-Mexique et dans la Californie. Aujourd'hui la flotte des États-Unis doit avoir fait une démonstration sur Vera-Cruz; l'armée d'invasion s'est avancée d'un pas de plus vers San-Luis de Potosi, où sont rassemblées les forces mexicaines qui barrent le chemin de la capitale; elle a pris Victoria dans l'état de Tamaulipas. Telles sont les dernières nouvelles de la guerre, et, malgré les conjectures fondées qui pouvaient permettre d'en espérer la fin, malgré les embarras inouis dans lesquels elle précipite les deux nations, il devient chaque jour plus difficile de lui assigner un terme et de lui trouver un accommodement.

On sait pourtant que Santa-Anna n'était rentré dans Mexico qu'avec le laisser-passer du cabinet de Washington. Il avait positivement vendu la paix d'avance, stipulant que les États-Unis lui garantiraient dix années durant le pouvoir dictatorial, et qu'en retour il userait de ce pouvoir à leur profit en leur abandon-

nant les agrandissemens territoriaux qu'ils ambitionnent; mais, à peine débarqué pour faire sa révolution, Santa-Anna comprit vite qu'au milieu de l'irritation générale des esprits, il était impossible à quiconque parlerait de paix de se maintenir en possession du gouvernement. L'*Herald* de New-York avait publié la convention; le général répondit dans le *Republicano* que c'était une ruse inventée par les *Yankee* pour le décrier, et il se hâta d'aller à Potosi prendre le commandement des troupes. C'est là que le retient toujours le conflit prolongé des partis qui déchirent Mexico, et la situation que lui créent à présent les intrigues de l'intérieur l'obligent à montrer vis-à-vis de l'étranger des intentions plus belliqueuses qu'il ne lui conviendrait.

D'autre part, à Washington, on s'aperçoit chaque jour davantage des frais énormes qu'impose la guerre, et l'on s'effraie à la pensée qu'elle peut encore continuer un an avant d'aboutir à des résultats sérieux, suivant ce qu'annonce le général Taylor. Celui-ci a d'ailleurs été aussi maltraité par l'opinion qu'il avait été d'abord exalté; on lui a reproché avec la rudesse américaine d'avoir accordé une capitulation trop favorable à la garnison de Monterey; la presse l'a harcelé sur ce ton qu'il faut pour plaire à l'humeur souvent rustique des législateurs de l'Union : « Il était mort, a-t-on dit, à l'état de chrysalide, comme le ver du tabac quand il est saisi par la gelée. » Chagriné, découragé, le général s'est plaint vivement dans une lettre particulière qu'on a bientôt rendue publique. Cette lettre n'était pas de nature à relever la confiance; elle trahissait la faiblesse réelle des États-Unis. Cela pouvait donner beaucoup à réfléchir d'apprendre que la chute de Monterey était « une occurrence sur laquelle on n'avait pas droit de compter; » qu'il n'y avait devant Monterey, si fort au cœur du territoire ennemi, que six mille deux cent cinquante hommes, dont les deux tiers de volontaires; que les cavaliers du Tennessee et du Kentucky, ayant mis cinq mois à faire la route de chez eux au quartier-général, s'en étaient presque aussitôt retournés, parce que la longueur de la route avait pris tout leur temps de service; enfin qu'on n'avait reçu de la mère-patrie, durant toute l'expédition, ni vivres, ni moyens de transport, ni secours d'aucune espèce. Il y a même eu des membres du congrès qui ont proposé dans les deux chambres de rappeler les troupes à l'est du Rio-Grande, en-deçà de la frontière disputée, qui ont combattu l'accroissement de l'armée, l'accession de nouveaux territoires, l'émission de nouveaux emprunts. Rien n'arrête cependant ce mouvement militaire et conquérant que la force des circonstances, que les passions individuelles ou générales impriment maintenant à la politique des États-Unis. Le gouvernement de Mexico, en repoussant les dernières offres pacifiques qui lui sont arrivées de Washington, a déclaré qu'il ne traiterait point avec l'ennemi tant que celui-ci n'aurait pas vidé le sol national. De son côté, le général Taylor signifiait dans sa fameuse lettre qu'il n'irait point au-delà de Saltillo, parce que les routes et l'eau manquaient pour franchir la distance de trois cents milles qui restait encore jusqu'à San-Luis de Potosi. M. Polk n'a pas tenu compte de ces répugnances, qui perdaient d'ailleurs de leur gravité depuis que Tampico, le port le plus considérable après Vera-Cruz, était tombé aux mains de ses officiers, ce qu'ignorait le général Taylor au moment où il écrivait. L'ordre a été donné de marcher droit sur Mexico; on a nommé un généralissime; le congrès a voté d'emblée neuf régimens de volontaires et dix de réguliers, en tout cinquante mille hommes d'effectif; il a voté

pour suffire à cette énorme dépense la création d'un nouveau papier jusqu'à concurrence de 28 millions de dollars, les billets pouvant au gré des porteurs se convertir en créances remboursables dans vingt ans et produire jusque-là un intérêt de 6 pour 100. La vente des terres publiques, dont le taux s'élève à mesure que les émigrans affluent, doit fournir les ressources nécessaires au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt : l'année dernière seulement, les ventes de terres dans le nouvel état de Wisconsin n'ont pas donné loin d'un demi-million de dollars. Les opposans avaient annoncé qu'une émission si forte ferait baisser les fonds publics; les fonds ont au contraire monté. Les chambres ont repoussé à l'unanimité les deux bills présentés par deux membres isolés qui proposaient de suspendre immédiatement et sans autre garantie les opérations militaires dirigées contre le Mexique; les whigs eux-mêmes ont fini par suivre le torrent où les entraînait la fougue guerrière des démocrates. M. Calhoun a laissé répandre, par l'intermédiaire de ses amis, qu'il tenait pour absurde toute idée de rappeler en arrière les troupes américaines. Les chefs, les journaux du parti, ont reconnu qu'il n'était plus temps de disputer sur les causes de la guerre, mais qu'il fallait la poursuivre activement si l'on voulait en finir; ils se sont déclarés prêts à donner au gouvernement exécutif tous les moyens qu'il lui faudrait pour obtenir « une paix conquérante. »

Disons maintenant la grande raison de cet enthousiasme d'apparence si militaire. *Frère Jonathan*, comme les Anglais surnomment le peuple américain, ne pousse pas d'ordinaire le patriotisme jusqu'au désintéressement, et, s'il n'y avait sous jeu que l'orgueil national engagé dans une lutte trop long-temps indécise, on ne paierait pas volontiers si cher une satisfaction purement idéale. La presse américaine se livre bien à de pompeuses déclamations en l'honneur du vaste avenir qui s'ouvre devant l'Union; elle voit déjà le cabinet de Washington régner sur l'Océan Pacifique, après avoir subjugué l'Amérique entière, et elle menace assez naïvement l'Europe de transplanter de force, au sein des vieilles nations qui l'habitent, les jeunes institutions républicaines du Nouveau-Monde. Derrière cette fantasmagorie se joue cependant le drame sérieux et véritable; les imaginations s'égarent peut-être à plaisir dans ces horizons lointains, les intérêts ne s'y trompent pas et vont au plus court. Pendant qu'on prêche la conquête universelle, on colonise place par place les territoires mexicains, et, loin d'y camper en ennemis, on y travaille et l'on s'y arrange en propriétaires paisibles. Cette population toujours croissante que le paupérisme atteint déjà dans les grands centres de l'ouest se précipite vers ces extrémités nouvelles que la victoire vient de rattacher aux États-Unis, sans même que le droit des traités ait encore confirmé leur possession. Pour la foule incessamment renouvelée des *settlers*, il y a là une irrésistible tentation, des débouchés plus avantageux et plus sûrs que les défrichemens, que les déserts du nord et du nord-ouest; ces grands fleuves qui baignent les beaux sites du Nouveau-Mexique attirent naturellement bien plus que les âpres régions des monts Alleghany. Le général Taylor, au lieu de marcher sur Mexico, voulait simplement occuper tout le pays compris entre les deux mers jusqu'à la hauteur de Tampico, et dire ensuite aux Mexicains : « Chassez-nous si vous pouvez. » Il changeait ainsi de rôle, et passait de l'offensive à la défensive. Si on lui ordonne aujourd'hui de continuer sa route vers le sud, c'est pour assurer définitivement et plus vite à l'Union les contrées du

nord qu'elle a déjà réputées siennes, Santa-Fé, Chihuahua et les Californies, toutes remplies dès à présent d'occupans américains.

Ces Américains sont le plus souvent sans doute des citoyens de fraîche date que l'Europe a déportés en masse au cœur des États-Unis; cette immigration continuelle deviendrait un péril s'il n'y avait pour elle les voies d'écoulement qui l'utilisent; elle devient au contraire un élément de richesse et de force nationales du moment où l'on peut la distribuer comme il faut et sans encombre. Le parti des *natifs*, qui prêche l'*américanisme* dans le nord avec autant d'opiniâtreté qu'on en met à le pratiquer dans la Plata, le parti des *natifs* essaie inutilement d'arrêter ce flot de population étrangère; il a tout récemment demandé qu'on refusât l'accès des ports de l'Union aux arrivans expulsés par leur propre patrie comme pauvres ou comme criminels; il ne réussira pas. La grandeur des États-Unis, c'est de proportionner, sur leur territoire, le nombre d'ames au nombre de milles carrés : l'Illinois, le Michigan, le Wisconsin et l'Iowa seraient des créations tout européennes, si l'Europe ne se transformait, pour ainsi dire, sous ce régime nouveau que lui impose une vie nouvelle. Les Allemands sont, à coup sûr, la portion la plus active, la plus industrieuse de l'émigration; ce sont eux, à ce qu'il paraît, qui se jettent sur le Mexique avec le plus d'ardeur; ce sont eux qui forment les plus solides de tous les corps volontaires, parce qu'aux habitudes mécaniques de leur discipline primitive, ils joignent, nous dit-on, sur le sol de leur récente patrie, les libres allures de vrais républicains. Cet empressement est au fond moins guerrier qu'il n'a l'air de l'être : tout l'ouest ressemble maintenant au camp de Wallenstein, tant il y a de mouvement et de démonstrations militaires; mais ces soldats qui partent de si grand cœur, ce ne sont que des colons en quête d'un établissement. Le général Kearney a écrit au gouvernement qu'il ne lui serait plus possible de tirer son armée du pays où elle est déjà tout assise, et qu'il fallait au plus vite régulariser cette société déjà naissante en annexant le Nouveau-Mexique et les Californies pour en partager les terres.

Cette annexion, qui semble inévitable, sera cependant à coup sûr une cause d'embarras sans fin, un grand trouble de plus dans la politique intérieure des États-Unis. Les neuf dixièmes de la nation la veulent absolument, et nous avons montré l'intérêt qu'ils ont à la vouloir; ils ne se dissimulent pas davantage le péril qu'ils courront en l'obtenant : ce ne sera rien moins qu'un nouvel élément de division dans cette fédération, qui compte déjà tant d'élémens séparatistes. La question de l'esclavage est, on le sait, aux États-Unis une question politique beaucoup plus que religieuse et morale; c'est une question de prépondérance entre les états du sud et du nord. Il a fallu dès le principe trouver une combinaison qui équilibrât dans le congrès les forces respectives des états mal peuplés du midi et des démocraties populeuses du nord. Si les grands propriétaires de la Géorgie et des Carolines, clair-semés comme ils l'étaient sur leurs vastes campagnes, n'avaient pas pesé individuellement dans le système électoral d'un poids plus lourd que tel ou tel petit marchand de New-York ou du Massachusetts, ils auraient été, sans résistance possible, écrasés par le nombre : il fut donc décidé, pour compenser la différence, que les esclaves des planteurs du midi seraient représentés par leurs maîtres et comptés vis-à-vis des blancs dans la proportion de cinq à deux; la possession de cinq cents nègres donne ainsi le même droit que deux cents voix d'hommes libres. Cet arrangement, accepté

pour suffire à cette énorme dépense la création d'un nouveau papier jusqu'à concurrence de 28 millions de dollars, les billets pouvant au gré des porteurs se convertir en créances remboursables dans vingt ans et produire jusque-là un intérêt de 6 pour 100. La vente des terres publiques, dont le taux s'élève à mesure que les émigrans affluent, doit fournir les ressources nécessaires au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt : l'année dernière seulement, les ventes de terres dans le nouvel état de Wisconsin n'ont pas donné loin d'un demi-million de dollars. Les opposans avaient annoncé qu'une émission si forte ferait baisser les fonds publics; les fonds ont au contraire monté. Les chambres ont repoussé à l'unanimité les deux bills présentés par deux membres isolés qui proposaient de suspendre immédiatement et sans autre garantie les opérations militaires dirigées contre le Mexique; les whigs eux-mêmes ont fini par suivre le torrent où les entraînait la fougue guerrière des démocrates. M. Calhoun a laissé répandre, par l'intermédiaire de ses amis, qu'il tenait pour absurde toute idée de rappeler en arrière les troupes américaines. Les chefs, les journaux du parti, ont reconnu qu'il n'était plus temps de disputer sur les causes de la guerre, mais qu'il fallait la poursuivre activement si l'on voulait en finir; ils se sont déclarés prêts à donner au gouvernement exécutif tous les moyens qu'il lui faudrait pour obtenir « une paix conquérante. »

Disons maintenant la grande raison de cet enthousiasme d'apparence si militaire. *Frère Jonathan*, comme les Anglais surnomment le peuple américain, ne pousse pas d'ordinaire le patriotisme jusqu'au désintéressement, et, s'il n'y avait sous jeu que l'orgueil national engagé dans une lutte trop long-temps indécise, on ne paierait pas volontiers si cher une satisfaction purement idéale. La presse américaine se livre bien à de pompeuses déclamations en l'honneur du vaste avenir qui s'ouvre devant l'Union; elle voit déjà le cabinet de Washington régner sur l'Océan Pacifique, après avoir subjugué l'Amérique entière, et elle menace assez naïvement l'Europe de transplanter de force, au sein des vieilles nations qui l'habitent, les jeunes institutions républicaines du Nouveau-Monde. Derrière cette fantasmagorie se joue cependant le drame sérieux et véritable; les imaginations s'égarent peut-être à plaisir dans ces horizons lointains, les intérêts ne s'y trompent pas et vont au plus court. Pendant qu'on prêche la conquête universelle, on colonise place par place les territoires mexicains, et, loin d'y camper en ennemis, on y travaille et l'on s'y arrange en propriétaires paisibles. Cette population toujours croissante que le paupérisme atteint déjà dans les grands centres de l'ouest se précipite vers ces extrémités nouvelles que la victoire vient de rattacher aux États-Unis, sans même que le droit des traités ait encore confirmé leur possession. Pour la foule incessamment renouvelée des *settlers*, il y a là une irrésistible tentation, des débouchés plus avantageux et plus sûrs que les défrichemens, que les déserts du nord et du nord-ouest; ces grands fleuves qui baignent les beaux sites du Nouveau-Mexique attirent naturellement bien plus que les âpres régions des monts Alleghany. Le général Taylor, au lieu de marcher sur Mexico, voulait simplement occuper tout le pays compris entre les deux mers jusqu'à la hauteur de Tampico, et dire ensuite aux Mexicains : « Chassez-nous si vous pouvez. » Il changeait ainsi de rôle, et passait de l'offensive à la défensive. Si on lui ordonne aujourd'hui de continuer sa route vers le sud, c'est pour assurer définitivement et plus vite à l'Union les contrées du

nord qu'elle a déjà réputées siennes, Santa-Fé, Chihuahua et les Californies, toutes remplies dès à présent d'occupans américains.

Ces Américains sont le plus souvent sans doute des citoyens de fraîche date que l'Europe a déportés en masse au cœur des États-Unis; cette immigration continuelle deviendrait un péril s'il n'y avait pour elle les voies d'écoulement qui l'utilisent; elle devient au contraire un élément de richesse et de force nationales du moment où l'on peut la distribuer comme il faut et sans encombre. Le parti des *natifs*, qui prêche l'*américanisme* dans le nord avec autant d'opiniâtreté qu'on en met à le pratiquer dans la Plata, le parti des *natifs* essaie inutilement d'arrêter ce flot de population étrangère; il a tout récemment demandé qu'on refusât l'accès des ports de l'Union aux arrivans expulsés par leur propre patrie comme pauvres ou comme criminels; il ne réussira pas. La grandeur des États-Unis, c'est de proportionner, sur leur territoire, le nombre d'ames au nombre de milles carrés : l'Illinois, le Michigan, le Wisconsin et l'Iowa seraient des créations tout européennes, si l'Europe ne se transformait, pour ainsi dire, sous ce régime nouveau que lui impose une vie nouvelle. Les Allemands sont, à coup sûr, la portion la plus active, la plus industrieuse de l'émigration; ce sont eux, à ce qu'il paraît, qui se jettent sur le Mexique avec le plus d'ardeur; ce sont eux qui forment les plus solides de tous les corps volontaires, parce qu'aux habitudes mécaniques de leur discipline primitive, ils joignent, nous dit-on, sur le sol de leur récente patrie, les libres allures de vrais républicains. Cet empressement est au fond moins guerrier qu'il n'a l'air de l'être : tout l'ouest ressemble maintenant au camp de Wallenstein, tant il y a de mouvement et de démonstrations militaires; mais ces soldats qui partent de si grand cœur, ce ne sont que des colons en quête d'un établissement. Le général Kearney a écrit au gouvernement qu'il ne lui serait plus possible de tirer son armée du pays où elle est déjà tout assise, et qu'il fallait au plus vite régulariser cette société déjà naissante en annexant le Nouveau-Mexique et les Californies pour en partager les terres.

Cette annexion, qui semble inévitable, sera cependant à coup sûr une cause d'embarras sans fin, un grand trouble de plus dans la politique intérieure des États-Unis. Les neuf dixièmes de la nation la veulent absolument, et nous avons montré l'intérêt qu'ils ont à la vouloir; ils ne se dissimulent pas davantage le péril qu'ils courront en l'obtenant : ce ne sera rien moins qu'un nouvel élément de division dans cette fédération, qui compte déjà tant d'élémens séparatistes. La question de l'esclavage est, on le sait, aux États-Unis une question politique beaucoup plus que religieuse et morale; c'est une question de prépondérance entre les états du sud et du nord. Il a fallu dès le principe trouver une combinaison qui équilibrât dans le congrès les forces respectives des états mal peuplés du midi et des démocraties populeuses du nord. Si les grands propriétaires de la Géorgie et des Carolines, clair-semés comme ils l'étaient sur leurs vastes campagnes, n'avaient pas pesé individuellement dans le système électoral d'un poids plus lourd que tel ou tel petit marchand de New-York ou du Massachusetts, ils auraient été, sans résistance possible, écrasés par le nombre : il fut donc décidé, pour compenser la différence, que les esclaves des planteurs du midi seraient représentés par leurs maîtres et comptés vis-à-vis des blancs dans la proportion de cinq à deux; la possession de cinq cents nègres donne ainsi le même droit que deux cents voix d'hommes libres. Cet arrangement, accepté

jadis volontiers par les états du nord, est à la longue devenu l'objet des récriminations les plus amères; les abolitionistes élèvent des griefs de toute sorte contre cette représentation factice des esclaves. Qu'arrivera-t-il aujourd'hui de ces récentes conquêtes, plus étendues en territoire que ne le sont les treize états primitifs de l'Union? Les états du sud, qui les avoisinent, prétendent y importer leurs esclaves et y assurer à leurs citoyens les droits politiques dont jouissent chez eux les propriétaires de nègres. Les états du nord, qui travaillent assidument à diminuer la part d'autorité du sud dans la fédération, soutiennent que les nouvelles annexes de la république ne doivent pas ainsi tomber sous le joug exclusif de leurs rivaux, et craignent déjà de leur voir reprendre l'ascendant qu'ils ont perdu dans le congrès. Au fond, la difficulté n'existera qu'en théorie et ne se présentera guère dans la pratique. Le riz, le sucre et le coton sont les seules productions qui paraissent exiger le travail servile; le climat modéré de la Californie, la culture des céréales, l'industrie de la pêche, qui sont ses vraies ressources, appellent naturellement des ouvriers libres. Pour porter ainsi sur une abstraction, le débat n'en sera peut-être pas moins vif au congrès, parce qu'il restera toujours débat de prééminence. Le tarif de 1846 a élevé une barrière entre le sud et le nord; le sud sent plus que jamais le besoin de multiplier ses représentans: il n'a qu'une voix contre trois dans la chambre basse, où le nombre des députés de chaque état est proportionnel au chiffre de la population. Au sénat seulement, où l'on vote par état, chaque état n'envoyant que deux sénateurs, quelle qu'en soit la population, le sud est toujours certain de gagner en importance à mesure que les accessions de territoire augmenteront le groupe qu'il forme dans la fédération. Si maintenant les deux grandes parties de l'Union ne savent pas trouver encore un compromis et résoudre à l'amiable la difficulté qui les met de plus belle aux prises, ce sera une lutte intestine dont on ne peut prévoir les conséquences, pour peu qu'elle se prolonge. L'Union est encore comparativement récente; les intérêts locaux ne se sont pas assez développés pour obscurcir et cacher l'intérêt supreme de la grandeur générale; plus elle s'étend néanmoins, plus les affinités qui en joignaient les membres deviennent fragiles. On a déjà vu dans la question du Missouri les députés du sud, réduits en minorité impuissante, menacer de quitter leur siége et de ne plus reparaître au congrès. Rien ne serait plus grave pour l'avenir des États-Unis que l'accomplissement d'une pareille résolution, et, si la conquete des provinces mexicaines devait jamais l'occasionner, les vaincus seraient bien vengés. Un député du Texas se plaignait dernièrement des mauvais procédés de la majorité du congrès et des injustices du gouvernement: il regrettait tout haut l'annexion. On lui répondit par des éclats de rire, et un Pensylvanien s'écria: « Les Texiens ne voudraient plus de l'annexion, soit; mais qu'ils sachent bien que cet état une fois incorporé a été scellé dans nos cœurs par des crochets d'acier. » Malgré ces rires et cette éloquence pensylvanienne, nous croyons que ces sourdes dissidences pourraient bien un jour ou l'autre amener de graves complications, et ce n'est peut-être pas sans péril pour elle-même que l'Union se rapprochera de ces républiques espagnoles du midi, toujours disposées à se fractionner, à se subdiviser sans fin.

Le Mexique a, depuis long-temps, subi l'influence de cet esprit d'isolement local, d'indépendance provinciale qui ruine presque tous les états de l'Amérique

du Sud. On sait comment il a perdu le Texas. L'Yucatan, qui avait proclamé son émancipation en 1842, n'a guère fait qu'une soumission nominale; les deux provinces limitrophes de Tabasco et de Chiapas sont toujours prêtes à se joindre à lui. Les *pronunciamientos* soulèvent à tout moment des districts entiers, sans autre raison que de favoriser l'introduction des marchandises de contrebande. Le principe de séparation est même ouvertement arboré sous le nom de *fédéralisme :* c'est un mot d'ordre politique, et les *centralistes* luttent péniblement contre la dissolution qui menace la nationalité mexicaine.

On ne saurait imaginer la situation déplorable dans laquelle se débat aujourd'hui cette société singulière, à la fois barbare et corrompue, vaincue certainement par les vices organiques de sa constitution bien plus que par des ennemis dont les vertus militaires sont au moins médiocres. La crise déterminée par la guerre a fait ressortir de la manière la plus curieuse et la plus triste l'impuissance radicale de cet état-né d'hier. Ce qui perd le Mexique, c'est l'incurie, la mollesse de ses premiers citoyens, de la classe qui semblait appelée à le régénérer, la classe des grands propriétaires; c'est l'agitation désordonnée d'une autre portion de la race créole, qui, privée des avantages de la fortune sur une terre où il n'y a guère de petits domaines, a cherché la fortune dans le pouvoir, et exploité sans les digérer les idées les plus avancées du radicalisme européen; c'est, d'un côté comme de l'autre, le défaut de sens national; c'est par-dessus tout la mobilité, l'inintelligence, on pourrait presque dire l'enfance encore sauvage, qui caractérise la masse du peuple. Une poignée d'hommes se dispute les faveurs de cette foule capricieuse et la soudoie avec l'argent dont on dépouille le trésor ou les particuliers, oligarchie sans cesse renouvelée, grace à des lois électorales qui confient tous les droits de citoyen aux Indiens même les moins policés.

Tels sont les élémens en lutte sur cet éternel débat du *centralisme* et du *fédéralisme*. On comprend que le *fédéralisme* est par son essence une carrière ouverte aux agitations démagogiques, le *centralisme* un refuge quelconque pour tous les besoins d'ordre et de paix. On comprend aussi que cette dernière opinion ne peut résister à l'autre et l'emporter qu'à la condition de s'appuyer sur un parti militaire qui l'exploite et la domine. Telle est, en somme, la raison des étranges succès qui marquent jusqu'au bout la carrière de Santa-Anna; telle est la vraie force avec laquelle, sorti triomphant de toutes les vicissitudes, il réussit encore à se faire déférer la présidence. Il garde l'armée pour lui, et, sûr des baïonnettes, il s'impose aux centralistes comme aux fédéralistes. Santa-Anna n'a jamais eu qu'un jeu, et ce jeu l'a toujours favorisé : remuer le pays à l'aide des démagogues fédéralistes, traiter avec eux, arriver sur leurs épaules, et, maître du pouvoir, les repousser du pied en se déclarant le protecteur exclusif de ces malheureux centralistes, toujours prêts à tout souffrir de son despotisme régulier, pourvu qu'il les délivre des exactions et des violences du parti démagogique.

A travers tous ces mouvemens sans but et sans fin, un nouveau parti semble prendre racine au Mexique, et cette fois du moins ce serait un parti vraiment politique et non point comme d'ordinaire une association de spéculateurs tentant un coup de main pour piller la douane. Ce parti a déjà de la consistance, parce qu'il se propose comme résultat de ses efforts l'accomplissement d'une idée na-

tionale, la restauration de la monarchie dans ces contrées si long-temps gouvernées par la monarchique Espagne. La chute d'Iturbide, en 1824, avait découragé les adorateurs trop empressés de sa pourpre impériale; avec plus de sang-froid et de maturité, l'on a repris aujourd'hui cette idée qui n'avait alors abouti qu'à un avortement; on la suit avec patience, et l'on brave assez résolûment de nouveaux échecs. Le général Paredès n'était arrivé à la présidence, d'où Santa-Anna l'a précipité, que pour travailler au plus prochain succès du principe monarchique; mais il l'avait trop ouvertement proclamé dans son manifeste, et il fut obligé de se rétracter plus ou moins devant le congrès. Les monarchistes se trouvèrent ainsi livrés sans défense à la rancune des fédéralistes, qui ne les épargnent guère, et Paredès lui-même fut renversé comme on l'a vu. Le *Tiempo*, organe de cette opinion, cessa de paraître, et tous ceux qui la professaient ont dû se renfermer dans un prudent silence devant une réaction victorieuse. Le cabinet de Washington a d'ailleurs activement combattu ces tendances si contraires aux institutions qu'il voudrait propager dans toute l'Amérique; il entretient à Mexico même de nombreux émissaires, et il ne s'est point caché d'avoir contribué beaucoup à la chute de Paredès pour le punir de ses velléités monarchiques. Voilà certes une intervention plus redoutable encore pour les monarchistes que l'opposition intérieure des fédéralistes radicaux.

Nous croyons cependant qu'il y a là des chances réelles d'avenir; tous les centralistes modérés, tous ceux qui ne veulent ni de la loi du sabre ni de la loi des clubs, se rallient intérieurement à la pensée d'un régime aussi ferme, mais moins tendu que la dictature d'un président comme Santa-Anna. Malheureusement ce défaut d'esprit public, cette timidité, cette inertie que nous avons signalés paralysent leurs intentions. Quelques hommes seulement ont osé se mettre en avant avec courage, et parmi ceux-là nous citerons surtout M. Guttierez, ancien ministre des affaires étrangères, qui, il y a quelques années déjà, proposa hautement la transformation de la république en monarchie comme la seule voie de salut qui restât au Mexique. Ce que voudraient surtout ces rares citoyens d'une patrie trop abandonnée, ce serait que l'Europe vînt à leur secours et qu'une grande conférence sauvât la nationalité mexicaine comme elle a restitué la nationalité hellénique, en lui donnant une souche royale. L'état actuel de l'Europe se prête malheureusement moins que jamais à des combinaisons de ce genre, mais on ne saurait s'empêcher d'être frappé des considérations d'intérêt très direct par lesquelles les monarchistes mexicains s'efforcent d'attirer sur eux l'attention européenne. Les Américains, disent-ils, vont pénétrer au cœur des districts des mines. L'Europe sera privée tout d'un coup des 20 millions de piastres (100 millions de francs) que le Mexique verse tous les ans sur ses marchés; qu'elle calcule les conséquences de cette perturbation! Les Américains, toujours à court de numéraire, garderont avidement pour leurs entreprises intérieures cette masse métallique qui jusqu'ici avait alimenté les capitaux européens et contribué partout à réduire le taux de l'argent. Jusqu'où ce déficit ne se fera-t-il pas sentir? Nous croyons pour notre part qu'il y a là une face de la question américaine qu'on n'a point assez étudiée.

Tel est d'ailleurs le désordre qui règne dans toutes les fonctions de la république mexicaine, qu'on se refuse à penser qu'elle ne doive point tomber en poussière, si quelque secours inattendu ne lui survient. Des généraux qui laissent

leurs soldats au feu pour se cacher sous les voûtes d'une église, comme Ampudia et Requena à Monterey; des soldats qui traînent avec eux leurs femmes, leurs concubines et leurs enfans, qui n'ont souvent pour armes que des *lazos*, qui se débandent, officiers en tête, au premier bruit de la fusillade, comme dans la bataille du Rio-Grande; quelques méchantes pièces de campagne mal montées et mal servies, ce sont là toutes les ressources militaires dont Santa-Anna aura dû faire quelque chose dans ses retranchemens de San-Luis. A Mexico, il y a cinq ou six canons de petit calibre qu'on y a laissés pour les salves de cérémonie. La milice dite nationale est divisée en deux bandes : les *leperos*, de véritables lazzaroni qui ont vendu leurs armes et pillé les casernes où l'on avait essayé de les enrégimenter; les bataillons fournis par le commerce et l'administration, et qui, trop heureux d'avoir désarmé à prix d'argent leurs redoutables camarades, gardent la ville contre ces brigands de l'intérieur sans trop savoir comment ils la garderaient devant l'ennemi. Le gouvernement, pour avoir de l'argent, frappe d'emprunts forcés les gros propriétaires, ou traite avec les capitalistes étrangers en leur donnant hypothèque sur les biens du clergé. Celui-ci exaspéré ne serait pas très loin de reconnaître, ou la dictature de Santa-Anna, ou la domination des *Yankee* pour échapper à cette ruine imminente. Partout on vit au jour le jour. Le président Salas, que le nouveau congrès a remplacé par Santa-Anna, était un homme faible qui a laissé ses ministres trafiquer de la chose publique avec une impudeur révoltante au Mexique même. Tout ce que Santa-Anna fera de mieux, ce sera peut-être de trafiquer pour son compte.

Cependant il est tenu jusqu'à présent en bride par la vigueur avec laquelle manœuvre le parti fédéraliste. Ce sont les fédéralistes qui l'ont rappelé en haine des intentions monarchiques de Paredès comme ils l'avaient chassé lui-même dix-huit mois auparavant en haine de sa tyrannie. Tant de fois trompés par l'astuce de Santa-Anna, ils sont aujourd'hui sur leurs gardes. Santa-Anna, de son camp de San-Luis, avait publié un décret qui le désignait d'avance comme le chef souverain de la république. Les fédéralistes l'ont donc nommé président; mais, obligé de rester à la tête de l'armée dans l'intérêt même de sa popularité, il a dû accepter un collègue qui n'est en réalité qu'un surveillant jaloux; on a nommé à la vice-présidence le docteur Gomez Farias, le chef des exaltés, qui s'était déjà trouvé au même poste vis-à-vis de Santa-Anna. Le cabinet, à l'exception d'un seul ministre, a été composé dans le sens radical, et Santa-Anna, malgré son décret impérieux de San-Luis, doit, comme chef de l'armée, suivre plus ou moins les ordres qui lui viennent de ses ennemis secrets établis au centre du gouvernement comme chefs suprêmes du pouvoir exécutif. Cette situation à la fois violente et fausse ne peut ni durer ni se résoudre sans de nouveaux bouleversemens. Santa-Anna promet secrètement à ses officiers de les ramener bientôt à Mexico pour jeter à bas tout l'édifice de l'autorité civile et renverser la tyrannie fédéraliste. Les fédéralistes poussent d'autant plus à la guerre pour écarter Santa-Anna, pour compromettre, s'il est possible, dans quelque mésaventure sa renommée militaire déjà fort entamée. Ils se servent d'ailleurs du pouvoir en gens qui sont à la veille de le perdre, et la population de Mexico passe ainsi par les transes les plus cruelles sans qu'il y ait de garantie d'aucune part ni pour les personnes ni pour les propriétés. On comprend bien que, désespé-

rant d'une nationalité qui s'éteint sans presque avoir duré parce qu'elle n'a pas conscience d'elle-même, le peu d'hommes courageux qui restent encore au Mexique ne reculent pas pour sauver leur patrie devant les moyens les plus extrêmes, et viennent hardiment invoquer le secours de l'Europe.

REVUE LITTÉRAIRE.

Le spectacle que donne en ce moment la littérature simplifie singulièrement la tâche de la critique. Jamais le silence, à l'égard de certains romanciers, ne nous a été plus facile. Ceux mêmes dont nous avions si souvent condamné les écarts semblent se plaire à nous donner raison. Si sévère que pût être notre langage, il n'égalerait jamais en cruelle précision les aveux qui leur échappent, depuis qu'ils plaident au lieu d'écrire. C'est là pour nous un triste avantage, et dont nous ne voulons pas nous réjouir. Nous avons quelquefois suivi le roman quotidien dans l'arène bruyante du feuilleton, nous ne le suivrons pas dans cette autre arène où il défend aujourd'hui, on sait en quel style, des intérêts qui n'ont rien de commun avec la cause des lettres. Constatons seulement un point que ces étranges débats auront du moins mis en lumière : c'est que la lassitude n'est plus seulement dans le public, elle est chez les écrivains dont la plume affrontait le plus résolûment les hasards de l'improvisation, elle est aussi chez ceux dont le patronage intéressé n'a eu trop long-temps que complaisance pour leurs plus folles prétentions. Il n'y a rien là qui doive nous surprendre. L'alliance conclue entre les premiers et les seconds devait aboutir tôt ou tard à de pareils conflits. Un succès constant, une fécondité intarissable, étaient les conditions de ce pacte que le premier échec, les premiers symptômes d'épuisement devaient rompre. Aujourd'hui l'impossibilité d'un accord durable entre des exigences incompatibles est trop clairement démontrée pour que nous insistions sur un fait désormais acquis. Nous aimons mieux profiter des loisirs que nous laisse le roman pour parler de quelques publications qui, en nous replaçant sur un terrain plus sérieux, nous ramènent à des questions plus dignes de la critique.

Mahomet législateur des femmes, par M. de Sokolnicki (1). — La période littéraire où nous vivons ressemble beaucoup à celle qui commença la seconde moitié du xviiie siècle. Alors comme aujourd'hui on se jetait dans la curiosité, dans les recherches excentriques, dans le paradoxe en un mot. Si le paradoxe a perdu le xviiie siècle, comme on l'a dit, que fera-t-il encore du nôtre? N'y reconnaît-on pas le mélange le plus incohérent d'opinions politiques, sociales et religieuses, qui se soit vu depuis la décadence romaine? Ce qui manque, c'est un génie multiple, capable de donner un centre à toutes ces fantaisies égarées. A défaut d'un Lucien ou d'un Voltaire, la masse du public ne prendra qu'un intérêt médiocre à cet immense travail de décomposition où s'évertuent tant d'écrivains ingénieux.

(1) 1 vol. in-8o, au Comptoir des imprimeurs-unis.

Le XVIII[e] siècle a publié la *Défense du mahométisme*, comme il avait tenté de ressusciter l'épicuréisme et les théories des néo-platoniciens. Ne nous étonnons pas, après les travaux qui reparaissent dans ce dernier sens, de voir un écrivain lever parmi nous l'étendard du prophète. Cela n'est guère plus étrange que de voir se construire une mosquée à Paris, événement annoncé comme prochain. Après tout, cette fondation ne serait que juste, puisque les musulmans permettent chez eux nos églises, et que leurs princes nous visitent comme autrefois les rois de l'Orient visitaient Rome. Il peut résulter de grandes choses du frottement de ces deux civilisations long-temps ennemies, qui trouveront leurs points de contact en se débarrassant des préjugés qui les séparent encore. C'est à nous de faire les premiers pas et de rectifier beaucoup d'erreurs dans nos opinions sur les mœurs et les institutions sociales de l'Orient. Notre situation en Algérie nous en fait surtout un devoir. Il faut nous demander si nous avons quelque chose à gagner par la propagande religieuse, ou s'il convient de nous borner à influer sur l'Orient par les lumières de la civilisation et de la philosophie. Les deux moyens sont également dans nos mains; il serait bon de savoir encore si nous n'aurions pas à puiser dans cette étude quelques enseignemens pour nous-mêmes.

Lorsque l'armée française s'empara de l'Égypte, il ne manquait pas dans ses rangs de moralistes et de réformateurs décidés à faire briller le flambeau de la raison, comme on disait alors, sur ces sociétés barbares; quelques mois plus tard, Napoléon lui-même invoquait dans ses proclamations le nom de Mahomet, et le successeur de Kléber embrassait la religion des vaincus; beaucoup d'autres Français ont alors et depuis suivi cet exemple, et, en regard de quelques illustres personnages qui se sont faits musulmans, on aurait peine à citer beaucoup de musulmans qui se soient faits chrétiens. Ceci peut-être prouverait seulement que l'islamisme offre à l'homme certains avantages qui n'existent pas pour la femme. La polygamie a pu, en effet, tenter de loin quelques esprits superficiels; mais, certes, ce motif n'a dû avoir aucune influence sur quiconque pouvait étudier de près les mœurs réelles de l'Orient. M. de Sokolnicki a réuni, dans un ouvrage un peu paradoxal peut-être, mais où l'on rencontre beaucoup d'observation et de science, tous les passages du Coran et de quelques autres livres orientaux qui ont rapport à la situation des femmes. Il n'a pas eu de peine à prouver que Mahomet n'avait établi en Orient ni la polygamie, ni la réclusion, ni l'esclavage; cela ne peut plus même être un sujet de discussion : il s'est attaché seulement à faire valoir tous les efforts du législateur pour modérer et réduire le plus possible ces antiques institutions de la vie patriarcale, qui furent toujours en partie une question de race et de climat.

L'idée de la déchéance de la femme et la tradition qui la présente comme cause première des péchés et des malheurs de la race humaine remontent spécialement à la Bible, et ont dû par conséquent influer sur toutes les religions qui en dérivent. Cette idée n'est pas plus marquée dans le dogme mahométan que dans le dogme chrétien. Il y a bien une vieille légende arabe qui enchérit encore sur la tradition mosaïque; toutefois nous hésitons beaucoup à croire qu'elle ait jamais été prise entièrement au sérieux.

On sait que les Orientaux admettent Adam comme le premier homme dans l'acception matérielle du mot, mais que, selon eux, la terre avait été peuplée

d'abord par les dives ou esprits élémentaires, créés précédemment par Dieu d'une matière *élevée, subtile* et *lumineuse*. Après avoir laissé ces populations préadamites occuper le globe pendant soixante-douze mille ans et s'être fatigué du spectacle de leurs guerres, de leurs amours et des productions fragiles de leur génie, Dieu voulut créer une race nouvelle plus intimement unie à la terre et réalisant mieux l'hymen difficile de la matière et de l'esprit. C'est pourquoi il est dit dans le Coran : « Nous avons créé Adam en partie de terre sablonneuse et en partie de limon; mais, pour les génies, nous les avions créés et formés d'un feu très ardent. » Dieu forma donc un moule composé principalement de ce sable fin dont la couleur devint le nom d'Adam (rouge), et, quand la figure fut séchée, il l'exposa à la vue des anges et des dives, afin que chacun pût en dire son avis. Éblis, autrement nommé Azazel, qui est le même que notre Satan, vint toucher le modèle, lui frappa sur le ventre et sur la poitrine, et s'aperçut qu'il était creux : « Cette créature vide, dit-il, sera exposée à se remplir; la tentation a bien des voies pour pénétrer en elle. » Cependant Dieu souffla la vie dans les narines de l'homme et lui donna pour compagne la fameuse Lilith, appartenant à la race des dives, qui, d'après les conseils d'Éblis, devint plus tard infidèle, et eut la tête coupée. Ève ou *Hava* ne devait donc être que la seconde femme d'Adam. Le Seigneur, ayant compris qu'il avait eu tort d'associer deux natures différentes, résolut de tirer cette fois la femme de la substance même de l'homme. Il plongea celui-ci dans le sommeil, et se mit à extraire l'une de ses côtes, comme dans notre légende. Voici maintenant la nuance différente de la tradition arabe : pendant que Dieu, s'occupant à refermer la plaie, avait quitté des yeux la précieuse côte, déposée à terre près de lui, un singe (*kerd*), envoyé par Éblis, la ramassa bien vite et disparut dans l'épaisseur d'un bois voisin. Le Créateur, assez contrarié de ce tour, ordonna à un de ses anges de poursuivre l'animal. Ce dernier s'enfonçait parmi des branchages de plus en plus touffus. L'ange parvint enfin à le saisir par la queue; mais cette queue lui resta dans la main, et ce fut tout ce qu'il put rapporter à son maître, aux grands éclats de rire de l'assemblée. Le Créateur regarda l'objet avec quelque désappointement : « Enfin, dit-il, puisque nous n'avons pas autre chose, nous allons tâcher d'opérer également; » et, cédant peut-être légèrement à un amour-propre d'artiste, il transforma la queue du singe en une créature belle au dehors, mais au dedans pleine de malice et de perversité.

Faut-il voir ici seulement la naïveté d'une légende primitive ou la trace d'une sorte d'ironie voltairienne qui n'est pas étrangère à l'Orient? Peut-être serait-il bon, pour la comprendre, de se reporter aux premières luttes des religions monothéistes, qui proclamaient la déchéance de la femme, en haine du polythéisme syrien, où le principe féminin dominait sous les noms d'Astarté, de Derceto ou de Mylitta. On faisait remonter plus haut qu'Ève elle-même la première source du mal et du péché; à ceux qui refusaient de concevoir un dieu créateur éternellement solitaire, on parlait d'un crime si grand commis par l'antique épouse divine, qu'après une punition dont l'univers avait tremblé, il avait été défendu à tout ange ou créature terrestre de jamais prononcer son nom. Les solennelles obscurités des cosmogonies primitives ne contiennent rien d'aussi terrible que ce courroux de l'Éternel, anéantissant jusqu'au souvenir de la mère du monde. Hésiode, qui peint si longuement les enfantemens monstrueux et les

luttes des divinités-mères du cycle d'Uranus, n'a pas présenté de mythe plus sombre. Revenons aux conceptions plus claires de la Bible, qui s'adoucissent encore et s'humanisent dans le Coran.

Moïse établissait que l'impureté de la femme qui met au jour une fille et apporte au monde une nouvelle cause de péché doit être plus longue que celle de la mère d'un enfant mâle. Le Talmud excluait les femmes des cérémonies religieuses et leur défendait l'entrée du temple. Mahomet, au contraire, déclare que la femme est *la gloire* de l'homme; il lui permet l'entrée des mosquées et lui donne pour modèles Asia, femme de Pharaon, Marie, mère de Jésus, et sa fille Fatime. Que croire maintenant du préjugé européen qui présente les musulmans comme ne croyant pas à l'ame des femmes? Il est un autre préjugé, plus répandu encore, qui consiste à croire que les Turcs rêvent un ciel peuplé de houris, toujours jeunes et toujours nouvelles : c'est une erreur; les houris seront simplement leurs épouses rajeunies et transfigurées, car Mahomet prie le Seigneur d'ouvrir l'Éden aux vrais croyans, ainsi qu'à leurs parens, à leurs épouses et à leurs enfans, qui auront pratiqué la vertu : « Entrez dans le paradis, s'écrie-t-il; vous et vos compagnes, réjouissez-vous! » Après de telles citations et bien d'autres, on se demande d'où est né le préjugé si commun encore parmi nous. Il faut peut-être n'en pas chercher d'autre motif que celui qu'indique un de nos vieux auteurs. « Cette tradition fut fondée sur une plaisanterie de Mahomet à une vieille femme qui se plaignait à lui de son sort sur le sujet du paradis; car il lui dit que les vieilles femmes n'y entreraient pas, et, sur ce qu'il la voyait inconsolable, il ajouta que toutes les vieilles seraient rajeunies avant d'y entrer. »

Du reste, si Mahomet, comme saint Paul, accorde à l'homme une autorité sur la femme, il a soin de faire remarquer que c'est en ce sens qu'il est forcé de la nourrir et de lui constituer un douaire. Au contraire, l'Européen exige une dot de la femme qu'il épouse. Quant aux femmes veuves ou libres à un titre quelconque, elles ont les mêmes droits que les hommes; elles peuvent acquérir, vendre, hériter; il est vrai que l'héritage d'une fille n'est que le tiers de celui du fils, mais, avant Mahomet, les biens du père étaient partagés entre les seuls enfans capables de porter les armes. Les principes de l'islamisme s'opposent si peu même à la domination de la femme, que l'on peut citer dans l'histoire des Sarrasins un grand nombre de sultanes souveraines absolues, sans parler de la domination réelle qu'exercent du fond du sérail les sultanes mères et les favorites. De notre temps encore, les Arabes du Liban avaient conféré une sorte de souveraineté honorifique à la célèbre lady Stanhope.

Toutes les femmes européennes qui ont pénétré dans les harems s'accordent à vanter le bonheur des femmes musulmanes : « Je suis persuadée, dit lady Montague, que les femmes seules sont libres en Turquie. » Elle plaint même un peu le sort des maris, forcés, en général, pour cacher une infidélité, de prendre plus de précautions encore que chez nous. Ce dernier point n'est exact peut-être qu'à l'égard des Turcs qui ont épousé une femme de grande famille. Lady Montague remarque très justement que la polygamie, *tolérée* seulement par Mahomet, est beaucoup plus rare qu'en Europe, où elle existe sous d'autres noms. Il faut donc renoncer tout-à-fait à l'idée de ces harems dépeints par l'auteur des *Lettres persanes*, où les femmes, n'ayant jamais vu d'hommes, étaient bien forcées de trouver aimable le terrible et galant Usbek. Tous les voyageurs ont rencontré

bien des fois, dans les rues de Constantinople, les femmes du sérail, non pas, il est vrai, circulant à pied comme la plupart des autres femmes, mais en voiture ou à cheval, comme il convient à des dames de qualité, et parfaitement libres de tout voir et de causer avec les marchands. La liberté était plus grande encore dans le siècle dernier, où les sultanes pouvaient entrer dans les boutiques des Grecs et des Francs (les boutiques des Turcs ne sont que des étalages). Il y eut une sœur du sultan qui renouvela, dit-on, les mystères de la Tour de Nesle. Elle ordonnait qu'on lui portât des marchandises après les avoir choisies, et les malheureux jeunes gens qu'on chargeait de ces commissions disparaissaient généralement sans que personne osât parler d'eux. Tous les palais bâtis sur le Bosphore ont des salles basses sous lesquelles la mer pénètre. Des trappes recouvrent les espaces destinés aux bains de mer des femmes. On suppose que les favoris passagers de la dame prenaient ce chemin. La sultane fut simplement punie d'une réclusion perpétuelle. Les jeunes gens de Péra parlent encore avec terreur de ces mystérieuses disparitions.

Ceci nous amène à parler de la punition des femmes adultères. On croit généralement que tout mari a le droit de se faire justice et de jeter sa femme à la mer dans un sac de cuir avec un chat. Et d'abord, si ce supplice a eu lieu quelquefois, il n'a pu être ordonné que par des sultans ou des pachas assez puissans pour en prendre la responsabilité. Nous avons vu de pareilles vengeances pendant le moyen-âge chrétien. Reconnaissons que, si un homme tue sa femme surprise en flagrant délit, il est rarement puni, à moins qu'elle ne soit de grande famille; mais c'est à peu près comme chez nous, où les juges acquittent généralement le meurtrier en pareil cas. Autrement il faut pouvoir produire quatre témoins, qui, s'ils se trompent ou accusent à faux, risquent chacun de recevoir quatre-vingts coups de fouet. Quant à la femme et à son complice, dûment convaincus du crime, ils reçoivent cent coups de fouet chacun en présence d'un certain nombre de croyans. Il faut remarquer que les esclaves mariées ne sont passibles que de cinquante coups, en vertu de cette belle pensée du législateur que les esclaves doivent être punis moitié moins que les personnes libres, l'esclavage ne leur laissant que la moitié des biens de la vie.

Tout ceci est dans le Coran; il est vrai qu'il y a bien des choses, dans le Coran comme dans l'Évangile, que les puissans expliquent et modifient selon leur volonté. L'Évangile ne s'est pas prononcé sur l'esclavage, et, sans parler des colonies européennes, les peuples chrétiens ont des esclaves en Orient, comme les Turcs. Le bey de Tunis vient, du reste, de supprimer l'esclavage dans ses états, sans contrevenir à la loi mahométane. Cela n'est donc qu'une question de temps. Mais quel est le voyageur qui ne s'est étonné de la douceur de l'esclavage oriental? L'esclave est presque un enfant adoptif et fait partie de la famille. Il devient souvent l'héritier du maître; on l'affranchit presque toujours à sa mort en lui assurant des moyens de subsistance. On ne doit voir dans l'esclavage des pays musulmans qu'un moyen d'assimilation qu'une société qui a foi dans sa force tente sur les peuples barbares.

Il est impossible de méconnaître le caractère féodal et militaire du Coran. Le vrai croyant est l'homme pur et fort qui doit dominer par le courage ainsi que par la vertu; plus libéral que le noble du moyen-âge, il fait part de ses priviléges à quiconque embrasse sa foi; plus tolérant que l'Hébreu de la Bible, qui, non-

seulement n'admettait pas les conversions, mais exterminait les nations vaincues, le musulman laisse à chacun sa religion et ses mœurs, et ne réclame qu'une suprématie politique. La polygamie et l'esclavage sont pour lui seulement des moyens d'éviter de plus grands maux, tandis que la prostitution, cette autre forme de l'esclavage, dévore comme une lèpre la société européenne, en attaquant la dignité humaine et en repoussant du sein de la religion, ainsi que des catégories établies par la morale, de pauvres créatures, victimes souvent de l'avidité des parens ou de la misère. Veut-on se demander en outre quelle position notre société fait aux bâtards, qui constituent environ le dixième de la population? La loi civile les punit des fautes de leurs pères en les repoussant de la famille et de l'héritage. Tous les enfans d'un musulman, au contraire, naissent légitimes; la succession se partage également entre eux.

Quant au voile que les femmes gardent, on sait que c'est une coutume de l'antiquité, que suivent également, en Orient, les femmes chrétiennes, juives et autres, et qui n'est obligatoire que dans les grandes villes. Les femmes de la campagne et des tribus n'y sont point soumises; aussi les poèmes qui célèbrent les amours de Keïs et Leila, de Khosrou et Schirai, de Gemil et Schanba et autres ne font-ils aucune mention des voiles ni de la réclusion des femmes arabes. Ces fidèles amours ressemblent, dans la plupart des détails de la vie, à toutes ces belles analyses de sentiment qui ont fait battre les cœurs jeunes, depuis Daphnis et Chloé jusqu'à Paul et Virginie.

Il faut conclure de tout cela que l'islamisme ne repousse aucun des sentimens élevés attribués généralement à la société chrétienne. Les différences ont existé jusqu'ici beaucoup plus dans le costume et dans certains détails de mœurs que dans le fond des idées. M. de Sockolnicki observe très justement que les musulmans ne forment en réalité qu'une sorte de *secte chrétienne;* beaucoup d'hérésies protestantes se sont plus éloignées qu'eux des principes de l'Évangile. Cela est si vrai, que rien n'oblige une chrétienne qui épouse un Turc à changer de religion. Le Coran ne défend aux fidèles que de s'unir à des femmes idolâtres, et convient que, dans toutes les religions fondées sur l'unité de Dieu, il est possible de faire son salut. C'est en nous pénétrant de ces justes observations et en nous dépouillant des préjugés qui nous restent encore, que nous ferons tomber peu à peu ceux qui ont rendu jusqu'ici douteuses pour nous l'alliance ou la soumission des populations musulmanes.

G. DE N.

LE PALAIS MAZARIN, par M. le comte de Laborde (1). — La monographie du palais Mazarin, par M. le comte de Laborde, est un travail patient et consciencieux, tel qu'il ne s'en fait plus guère aujourd'hui. Commencée comme un pamphlet il y a quelques mois, elle s'achève maintenant comme un ouvrage de bénédictin. On se rappelle que, l'année dernière, il fut question de transférer la Bibliothèque royale au quai d'Orsay et de vendre à des spéculateurs l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui. Aussitôt tous les bibliophiles, tous les érudits s'alarmèrent. M. de Laborde fut le premier à dénoncer un projet qui se sentait trop des préoccupations financières et industrielles de notre temps. Dans une brochure fort spirituelle, il démontra tous les inconvéniens, tous les malheurs, résultats inévitables de cette translation, et ses argumens ont eu, je pense, assez

(1) Un volume in-8, chez Franck, rue de Richelieu.

de retentissement pour obliger l'administration d'abandonner ce malencontreux projet. M. de Laborde insistait non-seulement sur les dangers d'un déménagement pour tous les trésors que renferme la Bibliothèque royale, mais il s'élevait encore avec force contre cette funeste manie de détruire, particulière à notre époque, et qui a déjà privé la capitale de tant de beaux édifices. N'était-ce pas un scandale, en effet, d'abattre ces salles magnifiquement décorées par Romanelli, qui seules en France nous donnent une idée de l'architecture et de l'ornementation italiennes, pour élever à leur place des boutiques et bâtir des magasins de nouveautés? Après avoir victorieusement défendu le bâtiment qui contient la Bibliothèque royale, M. de Laborde nous devait son histoire; il nous la donne aujourd'hui complète et intéressante, racontant non point seulement sur quel plan l'édifice fut construit, quels agrandissemens il a reçus, mais encore quels hommes l'ont habité, quels événemens se sont passés à ses portes.

Voici en quelques mots l'histoire de la Bibliothèque royale. En 1643, le cardinal Mazarin acheta pour s'y loger l'hôtel du président Tubeuf, situé au coin de la rue Neuve-des-Petits-Champs et de la rue Richelieu. Alors ce quartier était à peine habité, mais Mazarin en avait compris l'avenir. Bientôt Mansart agrandit la demeure assez médiocre du président Tubeuf. Le cardinal, qui conservait le souvenir des grandes peintures murales de son pays, manda les deux plus célèbres peintres italiens de son époque et les chargea de décorer son palais de compositions à fresque. Grimaldi et Romanelli n'étaient point des Raphaël, mais ils avaient conservé quelques-unes des traditions des maîtres, et les salles qu'ils ont peintes présentent un système, un ensemble de décoration qu'on chercherait vainement aujourd'hui dans nos monumens modernes. Les fresques de Romanelli offrent encore un intérêt particulier. On sait que ces déesses mythologiques plus ou moins décolletées, peintes sur les voûtes de la salle des manuscrits, sont les belles dames de la cour, qui ne firent point de difficulté à donner leurs portraits pour orner la demeure d'un prince de l'église. — Dans ce palais tout resplendissant de dorures et de peintures, le cardinal entassa une foule d'objets d'art, statues, tableaux, tapisseries, meubles précieux, enfin une bibliothèque de quarante mille volumes, magnificence inouie alors, et que peu de parvenus ont cherché depuis à imiter. A la mort du cardinal, son palais et ses immenses collections passèrent entre les mains de sa nièce Hortense de Mancini et du duc de La Meilleraye, qui, pour me servir d'une expression de Saint-Simon, avait l'honneur d'être le plus grand fou du royaume. Cet animal, qui avait à se plaindre des femmes et de la sienne en particulier, s'armant d'un marteau, tombe un jour sur ces belles statues et les mutile. « Il choisit pour partage ce sexe qu'il fuit et qu'il désire, dit Brienne, se jette sur leurs parties les plus éminentes et avec tant d'emportement, que l'on voyait bien à la fureur de ses coups que ces marbres froids l'avaient quelquefois échauffé. » Cela se passait en 1668. Qui croirait qu'en 1846 il a été question d'achever l'œuvre de destruction de M. le duc de La Meilleraye?

Ce furieux mort, le palais Mazarin devint l'hôtel du fameux financier Law, et c'est une question de savoir si le cortége des parasites et des solliciteurs y fut plus ou moins grand qu'au temps du cardinal. Après la déconfiture de l'Écossais, l'abbé Bignon eut l'heureuse idée, en 1724, de demander ce bâtiment vide pour y placer la Bibliothèque royale, alors fort à l'étroit dans le Louvre. Espérons que cette magnifique collection est fixée désormais.

Pour écrire cette histoire que j'abrège en quelques lignes, M. de Laborde avait

à lire un nombre prodigieux de livres et de manuscrits de toute espèce. Il les a lus en homme d'esprit, et, tout en cherchant des dates et des faits archéologiques, il ne néglige pas les traits de mœurs et de caractère qu'il rencontre à chaque instant. De toutes les époques de notre histoire, le grand siècle est toujours celle qui est en possession d'exciter le plus notre intérêt. Il n'y a pas de mémoires, pas de pamphlets de ce temps, qui ne renferment des pages curieuses, des anecdotes charmantes. Malheureusement un grand nombre de ces ouvrages sont devenus d'une rareté extraordinaire; d'autres repoussent le lecteur par leurs colossales dimensions. Étudier l'histoire dans les auteurs contemporains, c'est un travail d'Hercule depuis l'invention de l'imprimerie. Aussi faut-il savoir gré aux érudits qui veulent bien mettre en lumière les perles qu'ils rencontrent éparses çà et là dans un immense fumier. Remercions surtout ceux qui, comme M. de Laborde, joignent, dans un semblable travail, à la patience et à la sagacité de l'antiquaire le discernement de l'homme de goût, qui savent choisir, qui discutent les faits avec une sage critique, et font tourner au profit de l'histoire des recherches où trop de gens ne trouvent qu'une stérile satisfaction de curiosité. L'ouvrage de M. de Laborde est indispensable à toute personne qui veut connaître le XVII[e] siècle, et particulièrement le fameux ministre dont le caractère et la politique ont été si diversement jugés. Un grand nombre de faits peu connus ont été réunis par M. de Laborde sur le cardinal Mazarin, et, il faut le dire, il le justifie, pièces en mains, d'une grande partie des accusations accumulées contre lui. C'est surtout dans les notes très volumineuses qui accompagnent *le Palais Mazarin* que le lecteur trouvera une foule d'anecdotes intéressantes et de réflexions judicieuses sur les hommes et les choses de ce temps. Un scrupule a obligé M. de Laborde à ne faire tirer ces notes qu'à un très petit nombre d'exemplaires. Au XVII[e] siècle, on disait parfois de gros mots *tout à trac*, comme au temps de Brantôme, et M. de Laborde a craint, je pense, que quelques-unes de ses citations n'effrayassent les lecteurs timorés d'aujourd'hui. Je crois qu'il ne connaît pas assez l'hypocrisie moderne. Bien des gens damneront l'auteur du *Palais Mazarin*, qui n'en auront pas lu les notes et qui voudraient les lire. P. M.

Études sur l'histoire universelle, par M. Arbanère (1). — M. Arbanère, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, a déjà publié six volumes in-octavo sur l'histoire de l'Asie, de la Grèce et de Rome. La troisième partie, celle qui embrasse le moyen-âge et les temps modernes, voit aujourd'hui le jour : c'est le complément de l'œuvre. L'auteur a élevé son monument. Huit volumes compactes de considérations, de méditations et d'apophthegmes, sur l'enchaînement des révolutions qui ont agité le monde et les destinées providentielles de l'humanité, sont un bagage un peu lourd, et pourtant nous devons nous applaudir de voir M. Arbanère borner ici sa carrière et s'enfermer dans des limites aussi raisonnables. Le cadre qu'il a choisi lui permettait de s'abandonner indéfiniment à la pente de ses rêveries, et de gratifier, sa vie durant, le public de plus d'un volume chaque année. En effet, non content de méditer sur le passé, de discuter longuement sur le présent, M. Arbanère se mêle aussi de prédire l'avenir. Où s'arrêter dans une telle voie? La meilleure

(1) Deux volumes in-8, chez Firmin Didot.

partie de son dernier ouvrage est consacrée à nous indiquer les grandes améliorations qui doivent naître de la *commotion européenne des esprits;* un des premiers résultats sera la réforme de la constitution physique de la race blanche. Si l'imprévoyance et l'impéritie des législateurs modernes ont laissé subsister jusqu'à ce jour des vices nombreux dans *l'incubation de l'espèce humaine,* au moins, dit M. Arbanère, doit-on signaler dans cette partie trop négligée quelques heureuses tentatives, telles que l'ouverture du gymnase Amoros, etc., mais de nouveaux efforts doivent être tentés; l'élection réciproque, fondée sur la suppression de la dot pour la fille et garantie du bonheur dans l'hymen, rendra, suivant lui, les *unions plus fécondes* et les *produits plus remarquables;* argument en faveur du *sans dot* dont Harpagon ne s'est pas avisé. De plus, il est avéré que le luxe engendre l'immoralité et énerve les populations, d'où l'auteur conclut à l'établissement de lois somptuaires, à la nécessité de remettre les gens de finance à leur place. Le sacerdoce veut ramener les peuples au moyen-âge; l'ultramontanisme, l'intolérance et le fanatisme menacent de nous envahir. Ce grave danger, que M. Arbanère révèle, ne peut être combattu que par l'organisation consistoriale du clergé, à l'instar des sectes protestantes avec lesquelles le catholicisme devra finir par s'entendre, s'il veut revenir aux vrais principes de l'Évangile.

Nous aurions fort à faire si nous voulions passer en revue toutes les réformes que M. Arbanère propose pour rétablir l'harmonie profondément altérée des élémens sociaux et les moyens faciles qu'il trouve dans la nature du gouvernement représentatif pour en régulariser la marche : indemnité aux députés, adoption des incompatibilités, vote public à haute voix, élection à plusieurs degrés, hérédité de la pairie, etc. Bref, il finit par tracer une esquisse de la géographie future du globe, découpant au gré de sa fantaisie la mappemonde, refaisant la carte d'Europe et remaniant du fond de son cabinet les traités de 1815. A défaut d'autre mérite, ce dernier point a au moins celui de l'à-propos. Si l'étude du passé n'a guère fourni à M. Arbanère qu'une série de banalités, au moins se sauve-t-il ici du lieu-commun. Nous n'en donnerons pour preuve que les idées assez originales qu'il émet à l'endroit de l'architecture grecque. Selon lui, les Grecs n'adoptèrent pas l'architecture gigantesque des Orientaux, « parce que les monumens de l'Egypte auraient fait effondrer par le poids de leur masse montagneuse les parties légères et gracieuses du sol; mais nos régions sont plus larges, plus compactes, et offrent dans leur construction géologique une voûte plus robuste pour supporter de vastes monumens. » D'où il suit que l'architecture égyptienne ne peut manquer d'y prendre racine et le style babylonien de se propager dans nos académies. En tout genre de *style,* M. Arbanère voudrait-il nous ramener aux temps primitifs? A quelle époque appartient celui dans lequel sont formulées toutes ces belles conceptions, c'est ce qu'il serait difficile de préciser. Nous eussions seulement souhaité que sa rage de réformation se fût arrêtée à la grammaire et au dictionnaire. Tout en rêvant l'harmonie universelle, il ne s'est pas aperçu qu'il troublait considérablement celle de la langue.

V. DE MARS.

s
a
-
;
t
r
s
;
e
-
s
s

s
é-
nt
es
té
u
u-
re
'a
-il
i-
es
o-
a-
es,
us
re
se
-il
uel
ré-
ar-
er-
ue.